

RAPPORT

de la

CONFÉRENCE DE LA FAO

Vingt-quatrième session
Rome, 7-27 novembre 1987



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

CONSEIL

(jusqu'au 31 décembre 1988)

Président indépendant: Lassaad Ben Osman

Algérie**	Gabon**	Nicaragua*
Allemagne, République fédérale d'***	Gambie**	Niger*
Arabie saoudite, Royaume d'****	Guinée***	Nigéria***
Argentine*	Hongrie**	Pakistan***
Australie***	Inde***	Pérou***
Bangladesh*	Indonésie*	Philippines***
Brésil**	Iran, République islamique d'****	Royaume-Uni***
Cameroun*	Iraq*	Suisse**
Canada**	Italie***	Thaïlande*
Chine*	Japon*	Trinité-et-Tobago**
Colombie**	Kenya***	Turquie*
Cuba**	Lesotho***	Venezuela*
Egypte***	Liban**	Yougoslavie*
Espagne**	Libye**	Zaïre**
Etats-Unis d'Amérique**	Madagascar**	Zambie*
Finlande***	Malaisie*	
France***	Mexique**	

* Mandat expirant le 31 décembre 1988.

** Mandat expirant à la fin de la vingt-cinquième session de la Conférence (novembre 1989).

*** Mandat expirant le 31 décembre 1990.

CONSEIL

(à partir du 1^{er} janvier 1989)

Président indépendant: Lassaad Ben Osman

Algérie*	Finlande**	Madagascar*
Allemagne, République fédérale d'****	France**	Malaisie***
Angola***	Gabon*	Mexique*
Arabie saoudite, Royaume d'**	Gambie*	Nicaragua***
Argentine***	Grèce***	Nigéria**
Australie**	Guinée**	Pakistan**
Brésil*	Hongrie*	Pérou**
Canada*	Inde**	Philippines**
Chine***	Indonésie***	Royaume-Uni**
Colombie*	Iran, République islamique d'**	Suisse*
Congo***	Iraq***	Tchécoslovaquie***
Corée, République de***	Italie**	Thaïlande***
Cuba*	Japon***	Trinité-et-Tobago*
Egypte**	Kenya**	Venezuela***
Espagne*	Lesotho**	Zaïre*
Etats-Unis d'Amérique*	Liban*	
Ethiopie***	Libye*	

* Mandat expirant à la fin de la vingt-cinquième session de la Conférence (novembre 1989).

** Mandat expirant le 31 décembre 1990.

*** Mandat expirant à la fin de la vingt-sixième session de la Conférence (novembre 1991).

RAPPORT

de la

CONFÉRENCE DE LA FAO

Vingt-quatrième session
Rome, 7-27 novembre 1987

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	1 - 12
Quinzième Conférence McDougall	1
Remise des prix B.R. Sen pour 1986 et 1987	2 - 6
Remise du prix A.H. Boerma pour 1986-87	7 - 8
Hommage à la mémoire du Président Seyni Kountché du Niger	9
Départ à la retraite de M. Declan J. Walton (<u>Résolution 1/87</u>)	10
Départ à la retraite de M. Paul Savary	11
In Memoriam	12
QUESTIONS DE PROCEDURE	13 - 34
Election du président et des vice-présidents de la Conférence	13 - 14
Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs	15
Adoption de l'ordre du jour	16
Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	17 - 30
- Constitution des commissions et nomination de leurs présidents et vice-présidents	18 - 20
- Comité des résolutions de la Conférence	21 - 23
- Droit de réponse	24
- Comptes rendus sténographiques	25
- Vérification des pouvoirs	26 - 28
- Droit de vote	29
- Réunion officielle des observateurs d'organisations internationales non gouvernementales (ONG)	30
Admission d'observateurs	31 - 34
- Observateur de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS)	31
- Mouvements de libération	32
- Organisations intergouvernementales et Organisations internationales non gouvernementales	33 - 34
PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE	35 - 135
Déclarations des chefs de délégation au cours du débat général	35
Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture	36 - 61
- Situation de l'alimentation et de l'agriculture	36 - 47
- Etat d'avancement de la campagne antiacridienne	48 - 55
- Journée mondiale de l'alimentation (<u>Résolution 2/87</u>)	56 - 61
Etude de faisabilité sur l'élargissement de l'aide en nature pour les approvisionnements en intrants agricoles	62 - 76

	<u>Paragraphes</u>
Rapport sur l'ajustement agricole international	77 - 92
Deuxième rapport intérimaire sur le Programme d'action de la CMRADR, y compris le rôle des femmes dans le développement agricole (<u>Résolutions 3/87 et 4/87</u>)	93 - 110
Agriculture: Horizon 2000 (Edition revue et mise à jour de l'étude de la FAO sur les perspectives de l'agriculture dans le monde jusqu'à la fin du siècle, qui avait été présentée à la Conférence en 1979)	111 - 123
Rapport de situation sur l'application du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (<u>Résolution 5/87</u>)	124 - 135
 ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION	 136 - 312
Examen éventuel de certains aspects des buts et opérations de la FAO y compris la nécessité d'une réforme de la procédure du budget-programme (<u>Résolution 6/87</u>)	136 - 146
Programme de travail et budget 1988-89 et objectifs à moyen terme	147 - 190
- Contexte	147 - 150
- Démarche	151 - 153
- Stratégies, priorités et objectifs	154 - 163
- Cadre financier	164 - 170
- Montant du budget	171 - 174
- Activités du programme	175 - 189
a) Chapitre 1: Politique et direction générales	176
b) Chapitre 2: Programmes techniques et économiques	177 - 186
c) Chapitre 3: Programme de soutien du développement	187 - 188
d) Chapitre 4: Programme de coopération technique (PCT)	189
- Ouvertures de crédits pour 1988-89 (<u>Résolution 7/87</u>)	190
Examen du Programme ordinaire, y compris l'évaluation de programmes d'action spéciaux	191 - 221
- Examen du Programme ordinaire 1986-87	195 - 204
- Evaluations externes de trois Programmes d'action spéciaux	205 - 221
Effets des problèmes financiers sur les activités du Programme ordinaire 1986-87	222 - 229
Examen des programmes de terrain 1986-87	230 - 247
Mise en oeuvre de la stratégie et des programmes d'action approuvés en 1984 par la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches	248 - 265
- Stratégie	249 - 257
- Les Programmes d'action	258 - 262
- Autres activités de prolongement de la Conférence mondiale sur les pêches de 1984	263 - 265

Paragrapbes

Suite donnée au Plan d'action forestier tropical et à la Conférence internationale sur l'arbre et la forêt	
- SILVA 1986	266 - 274
Programme alimentaire mondial ONU/FAO (PAM)	275 - 285
- Programme alimentaire mondial: objectif de contributions proposé pour 1989-90 (<u>Résolution 8/87</u>)	275 - 285
Relations et consultations avec les Organisations internationales	286 - 312
- Préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'Afrique et actions consécutives	286 - 290
- Autres faits nouveaux intéressant la FAO survenus dans le système des Nations Unies (<u>Résolution 9/87</u>)	291 - 306
- Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales (<u>Résolution 10/87</u>)	307 - 312
 QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES	 313 - 380
<u>Questions constitutionnelles et juridiques</u>	313 - 334
Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et des amendements y relatifs	313 - 315
- Traités multilatéraux dont le Directeur général est dépositaire	313 - 315
Procédure d'élection des présidents et des membres du Comité du Programme et du Comité financier (<u>Résolution 11/87</u>)	316 - 326
Immunité de juridiction de l'Organisation	327 - 334
<u>Questions administratives et financières</u>	335 - 380
<u>Comptes vérifiés (Résolution 12/87)</u>	335 - 336
Barème des contributions 1988-89 (<u>Résolution 13/87</u>)	337 - 338
Etat des contributions	339 - 342
Règlement des contributions (<u>Résolution 14/87</u> et <u>Résolution 15/87</u>)	343
Trésorerie et autres informations sur la situation financière	344
Récapitulation des crédits ouverts et des dépenses par programme	345
Reconstitution et niveau du Fonds de roulement (<u>Résolution 16/87</u>)	346 - 348
Reconstitution du Compte de réserve spécial (<u>Résolution 17/87</u>)	349 - 353
Mesures visant à régler le problème des retards dans le versement des contributions (<u>Résolution 18/87</u>)	354 - 355
Modification de la procédure d'affectation de l'excédent de trésorerie (<u>Résolution 19/87</u>)	356 - 358
Exécution du Programme approuvé pour 1988-89 (<u>Résolution 20/87</u>)	359 - 363
Contribution du Gouvernement italien à l'appui du Programme de coopération technique	364 - 369
Locaux du siège	370 - 374
Questions de personnel	375 - 380

	<u>Paragraphes</u>
NOMINATIONS ET ELECTIONS	381 - 387
Election des membres du Conseil	381
Nominations	382 - 387
- Nomination du Directeur général (<u>Résolution 21/87</u> et <u>Résolution 22/87</u>)	382 - 384
- Nomination du Président indépendant du Conseil (<u>Résolution 23/87</u>)	385 - 386
- Nomination des représentants des gouvernements des Etats Membres au Comité de la Caisse commune des pensions	387
QUESTIONS DIVERSES	388
Date et lieu de la vingt-cinquième session de la Conférence	388
ANNEXES	
A - Ordre du jour de la vingt-quatrième session de la Conférence	
B - Liste des délégués et observateurs	
C - Liste des documents	
D - Déclaration du Directeur général	
E - Contributions exigibles en 1988 et 1989	
F - Barème des contributions 1988-89	
G - Contributions ordinaires des Etats Membres	

INTRODUCTION

Quinzième Conférence McDougall 1/

1. M. le Professeur Jean Mayer, Président de la Tufts University de Medford, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique) a prononcé la quinzième Conférence organisée dans le cadre des sessions ordinaires de la Conférence à la mémoire de Frank Lidgett McDougall, l'un des fondateurs de l'Organisation.

Remise des prix B.R. Sen pour 1986 et 1987 2/

2. Des prix sont décernés chaque année pour honorer le nom de M. B.R. Sen, Directeur général de la FAO de 1956 à 1967. Il est attribué au fonctionnaire de terrain qui s'est le plus distingué par la contribution qu'il a apportée au développement du ou des pays dans lesquels il ou elle a été affecté.

3. Le prix B.R. Sen pour 1986 a été remis à M. Wilhelmus J. Scheffers, de nationalité néerlandaise, en reconnaissance de sa contribution au développement de la pêche artisanale sur le lac Kivu, au Rwanda. C'est grâce à ses capacités professionnelles et à son enthousiasme que la production d'une pêcherie, qui subsistait à grand-peine il y a quelques années, a augmenté au point que cette dernière fait maintenant vivre des milliers de personnes et que des emplois et des ressources alimentaires ont été créés dans la région.

4. Le Gouvernement du Rwanda, souscrivant au choix de M. Scheffers pour l'attribution d'un prix B.R. Sen, a confirmé le succès de ses efforts.

5. Le prix B.R. Sen pour 1987 a été remis à M. Renato Carucci, de nationalité italienne, pour sa contribution au développement rural intégré au Niger. C'est grâce à sa compétence technique qu'un projet financé par l'Italie, exécuté conjointement par le Gouvernement du Niger et la FAO et basé à Keita - région reculée et menacée par la désertification -, est parvenu à remettre en état des milliers d'hectares de terres. Fort de ses compétences et de ses qualités personnelles, il a su mobiliser hommes et femmes pour les faire participer, à tous les niveaux, à de nombreuses activités complémentaires, organiser des groupements de producteurs, créer un système de crédit agricole, édifier des entrepôts et des salles de classe dans les villages, faire construire des puits et des routes rurales qui ont servi à mettre en place une infrastructure de base.

6. Le Gouvernement du Niger, souscrivant au choix de M. Carucci pour l'attribution d'un prix Sen, a reconnu que ce dernier a contribué de façon décisive au succès du projet.

Remise du prix A.H. Boerma pour 1986-87 3/

7. Le prix A.H. Boerma est remis tous les deux ans à un ou plusieurs journalistes qui, par leurs écrits, ont amené l'opinion publique à prendre conscience des aspects importants du problème alimentaire mondial et ont

1/ C 87/INF/9; C 87/PV/4; C 87/PV/20.

2/ C 87/INF/6; C 87/PV/3; C 87/PV/20.

3/ C 87/INF/7; C 87/PV/3; C 87/PV/20.

contribué, par là, à mobiliser l'opinion en faveur des mesures visant à résoudre ce problème. Cette année, le prix A.H. Boerma pour 1986-87, qui est remis pour la cinquième fois, a été partagé par deux journalistes, M. Hiroyuki Ishi, rédacteur du journal Asahi Shimbun, le plus grand quotidien du Japon, et M. Victor Bracamonte, du Pérou, qui écrit pour le quotidien de Lima El Comercio.

8. Le prix remis à M. Ishi consacre la façon dont il a, pendant plus de vingt ans, couvert les problèmes de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi que sa récente série d'articles sur la crise alimentaire en Afrique. Il a, par ses efforts, suscité au Japon une prise de conscience de la nécessité d'accorder d'urgence une assistance au continent africain. M. Bracamonte a reçu son Prix pour ses nombreux articles sur l'importance des plantes cultivées locales, articles qui ont contribué à mieux faire comprendre la nécessité, pour les petits paysans, de cultiver et de commercialiser des denrées locales, afin d'accroître la production vivrière et les revenus ruraux.

Hommage à la mémoire du Président Seyni Kountché du Niger 1/

9. La Conférence a observé une minute de silence à la mémoire de Son Excellence M. Seyni Kountché, Président de la République du Niger, décédé le 10 novembre 1987. Un registre des condoléances a été ouvert durant la Conférence.

Départ à la retraite de M. Declan J. Walton 2/

10. La Conférence a adopté par acclamation la résolution ci-après pour rendre hommage au Directeur général adjoint, qui prendra sa retraite en 1988.

Résolution 1/87

DEPART A LA RETRAITE DE M. DECLAN J. WALTON

LA CONFERENCE,

Notant que M. Declan J. Walton quittera prochainement l'Organisation après en avoir été pendant deux ans directeur général adjoint,

Rappelant ses services antérieurs auprès de l'Organisation en qualité de Chef de Cabinet du directeur du Bureau des affaires interinstitutions et de Chargé du Département des politiques économiques et sociales,

Reconnaissant la durée de la qualité exceptionnelle de ses services et son dévouement indéfectible aux objectifs de l'Organisation,

Exprime à M. Declan J. Walton ses remerciements et sa profonde reconnaissance pour la remarquable contribution qu'il a apportée aux travaux de la FAO et lui adresse ses vœux chaleureux de longue vie active, de santé et de bonheur.

(Adoptée le 27 novembre 1987)

1/ C 87/PV/6; C 87/PV/7; C 87/PV/12; C 87/PV/20.

2/ C 87/PV/21.

Départ à la retraite de M. Paul Savary

11. Ayant été informée que son Secrétaire général, M. Paul Savary, prendrait sa retraite à la fin de 1987, la Conférence a décidé de consigner dans son rapport ses remerciements les plus sincères pour l'efficacité dont il a fait preuve dans l'organisation de la Conférence et du Conseil. La Conférence a en outre rendu hommage à la grande contribution personnelle que M. Savary a apportée à la FAO pendant plus de trente années de service, dernièrement comme Sous-Directeur général par intérim du Département des affaires générales et de l'information.

In Memoriam 1/

12. La Conférence a observé une minute de silence à la mémoire des fonctionnaires qui sont morts au service de l'Organisation depuis sa vingt-troisième session.

1/ C 87/PV/19; C 87/PV/20.

QUESTIONS DE PROCEDURE

Election du président et des vice-présidents de la Conférence 1/

13. Sur proposition du Conseil, la Conférence a élu M. Faisal Abdul Razzak Al-Khaled (Koweït) président de la vingt-quatrième session de la Conférence.

14. Sur recommandation de la Commission des candidatures, la Conférence a approuvé la nomination des trois vice-présidents suivants de la Conférence:

João Pereira Silva (Cap-Vert)
L. Th. B. Hertog (Pays-Bas)
Md. Mahbubuzzaman (Bangladesh)

Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs 1/

15. Sur recommandation de la Commission des candidatures, la Conférence a approuvé les nominations suivantes:

Membres du Bureau

Belgique	Kenya
Brésil	Nicaragua
Chine	Nouvelle-Zélande
Etats-Unis d'Amérique	

Membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Canada	Pakistan
Chypre	Royaume-Uni
El Salvador	Samoa
Espagne	Zaïre
Liban	

Adoption de l'ordre du jour 2/

16. La Conférence a adopté son ordre du jour tel qu'amendé par le Bureau et tel qu'il figure dans l'Annexe A du présent rapport.

Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour 3/

17. La Conférence a adopté les arrangements et le calendrier proposés par le Conseil à sa quatre-vingt-douzième session, avec les modifications apportées par le Bureau.

1/ C 87/12; C 87/LIM/1; C 87/LIM/2; C 87/PV/1; C 87/PV/20.

2/ C 87/1-Rev.1; C 87/LIM/26; C 87/PV/2; C 87/PV/20.

3/ C 87/12; C 87/LIM/1; C 87/LIM/6; C 87/LIM/26; C 87/PV/2; C 87/PV/20.

- Constitution des commissions et nomination de leurs présidents et vice-présidents 1/

18. La Conférence a souscrit aux recommandations du Conseil tendant à constituer trois commissions chargées d'examiner respectivement les parties I, II et III de l'ordre du jour et de faire rapport à leur sujet.

19. Conformément à l'Article VII-1 et à l'Article XXIV-5(b) du Règlement général de l'Organisation, le Conseil a proposé à sa quatre-vingt-douzième session les candidats suivants à la présidence des commissions:

Commission I : C.S. Sastry (Inde)

Commission II : Fred J. Eckert (Etats-Unis d'Amérique)

Commission III : Jozef Wiejacz (Pologne)

20. La Conférence a nommé les candidats susmentionnés et, tenant compte des propositions du Bureau et conformément à l'Article XIII-2 du RGO, elle a aussi nommé:

Vice-présidents de la Commission I : S.G. Obimpeh (Ghana)
I. Diaz Yubero (Espagne)

Vice-présidents de la Commission II : B. El Mabrouk Said (Libye)
H. Sucre (Panama)
T. Iskit (Turquie)

Vice-présidents de la Commission III : M. Mazlan Jusoh (Malaisie)
V.P. Komiti (Samoa)

- Comité des résolutions de la Conférence 2/

21. La Conférence a souscrit à la recommandation formulée par le Conseil à sa quatre-vingt-onzième session à l'effet de constituer un Comité des résolutions composé de sept membres, un pour chaque région de la FAO, et elle a nommé les Etats Membres suivants: Angola, Australie, Liban, Suède, Thaïlande, Etats-Unis d'Amérique et Venezuela.

22. La Conférence a souscrit à la recommandation du Bureau tendant à ce que le Comité des résolutions soit présidé par le président en exercice du Comité financier, afin de tirer pleinement parti de son expérience.

23. La Conférence a approuvé les fonctions du Comité des résolutions et les critères applicables à l'élaboration des résolutions, figurant dans le document C 87/12 (Annexe D).

1/ C 87/12; C 87/LIM/1; C 87/LIM/6; C 87/LIM/15; C 87/LIM/35; C 87/LIM/45;
C 87/PV/2; C 87/PV/11; C 87/PV/15; C 87/PV/17; C 87/PV/20.

2/ C 87/12, Annexe D; C 87/LIM/6; C 87/PV/2; C 87/PV/20.

- Droit de réponse

24. La Conférence a confirmé la décision prise à ses huit sessions précédentes selon laquelle, si un membre désire répondre à des critiques adressées à la politique de son gouvernement, il doit le faire de préférence dans l'après-midi du jour où ces critiques ont été exprimées, après que toutes les personnes désireuses de participer au débat ont eu la possibilité de prendre la parole.

- Comptes rendus sténographiques

25. Conformément à l'Article XVIII du RGO, il est établi un compte rendu sténographique de toutes les séances plénières et des séances des commissions de la Conférence. La Conférence a souscrit à la recommandation du Bureau tendant à ce que les déclarations qui, faute de temps, n'ont pu être prononcées, soient insérées dans le compte rendu sténographique, sous réserve des conditions fixées par le Bureau.

- Vérification des pouvoirs 1/

26. Les pouvoirs des délégations de 155 Etats Membres ont été reconnus valides. Trois Etats Membres n'ont pas envoyé de délégation à la Conférence.

27. Les pouvoirs de l'observateur permanent du Saint-Siège auprès de la FAO et ceux des observateurs de l'Union des républiques socialistes soviétiques et de l'Ordre souverain de Malte ont été reconnus valides.

28. Les noms des représentants des organisations internationales assistant à la Conférence, y compris l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, ont été dûment déposés comme le prescrit l'Article III-2 du RGO.

- Droit de vote 2/

29. La Conférence a noté que, en vertu de l'Article III-4 de l'Acte constitutif, cinq Etats Membres ne pouvaient participer au scrutin de la Conférence au début de la session, car le montant de leurs arriérés de contributions à l'Organisation dépassait le montant des contributions dont ils étaient redevables pour les deux années civiles précédentes. Deux de ces Etats Membres ont ensuite soumis au Directeur général un plan de liquidation de leurs arriérés. La Conférence a décidé d'autoriser ces deux Etats Membres à voter, après avoir adopté des résolutions 3/ leur permettant de liquider leurs arriérés sur une période de dix ans. La Conférence a noté que le Directeur général avait pris contact avec les représentants de trois autres Etats Membres (Kampuchea démocratique, Paraguay et Roumanie) et a constaté que, pour diverses raisons, ceux-ci n'étaient pas en mesure de régulariser leur situation en ce qui concerne leurs arriérés de contributions à l'Organisation. Le Paraguay et la Roumanie ayant officiellement demandé à être autorisés à voter durant la vingt-quatrième session, la Conférence a décidé, à titre exceptionnel, de leur rendre, ainsi qu'au Kampuchea démocratique, le droit de voter le lundi 9 novembre.

1/ C 87/12; C 87/LIM/2; C 87/LIM/6; C 87/LIM/7; C 87/LIM/17;
C 87/LIM/17-Corr.1 (français et espagnol seulement); C 87/LIM/47-Rev.1;
C 87/PV/1; C 87/PV/2; C 87/PV/3; C 87/PV/3; C 87/PV/20.

2/ C 87/12; C 87/LIM/6; C 87/PV/1; C 87/PV/2; C 87/PV/20.

3/ Voir paragraphe 3.43; C 87/LIM/6; C 87/PV/2; C 87/PV/20.

- Réunion officielle des observateurs d'organisations internationales non gouvernementales (ONG) 1/

30. A sa quatre-vingt-douzième session, le Conseil a suggéré que, selon l'usage établi, une réunion officielle des représentants des organisations internationales non gouvernementales admises en qualité d'observateurs à la vingt-quatrième session de la Conférence se tienne le mardi 10 novembre. La Conférence a accepté cette proposition. Cette réunion a élu président Mme Margaret Loseby (Association internationale des économistes agronomiques) et le compte rendu de ses délibérations a été communiqué à la Conférence.

Admission d'observateurs 2/

- Observateur de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS)

31. La Conférence a confirmé l'invitation à se faire représenter à la session par un observateur, adressée par le Directeur général au Gouvernement de l'URSS.

- Mouvements de libération

32. La Conférence a approuvé les invitations à participer à la session en qualité d'observateur adressées par le Directeur général à l'Organisation de libération de la Palestine et aux Mouvements de libération africains reconnus par l'Organisation de l'Unité africaine.

- Organisations intergouvernementales et Organisations internationales non gouvernementales

33. La Conférence a approuvé la liste des organisations internationales que le Directeur général a invitées à titre provisoire à la présente session et elle a invité les représentants de ces organisations à participer aux activités de la FAO en qualité d'observateurs.

34. La Conférence a souscrit à la recommandation du Bureau à l'effet que, conformément à l'Article XVII-3 du Règlement général de l'Organisation, l'Union mondiale des femmes rurales, la Confédération internationale des syndicats libres, l'Alliance coopérative internationale, la Fédération internationale des producteurs agricoles, la Confédération mondiale du travail et la Fédération syndicale mondiale puissent prendre la parole en séance plénière.

1/ C 87/LIM/6; C 87/INF/1; C 87/PV/5; C 87/PV/6; C 87/PV/20.

2/ C 87/13; C 87/13-Sup.1; C 87/LIM/6; C 87/LIM/15; C 87/PV/2; C 87/PV/11; C 87/PV/20.

PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE
D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE

Déclarations des chefs de délégation au cours du débat général 1/

35. Le débat général en séance plénière a été ouvert par le Directeur général, dont la déclaration est reproduite à l'Annexe D. Par la suite, 136 orateurs ont pris la parole: le Président indépendant du Conseil, des chefs de délégation - dont 97 ministres ou vice-ministres, l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de la FAO, les représentants de deux organismes des Nations Unies (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)), de la Communauté économique européenne (CEE), du Fonds international de développement agricole (FIDA), de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), du Congrès panafricain de l'Azanie (mouvement de libération africain) et du Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique, ainsi que les observateurs de six organisations internationales non gouvernementales jouissant du statut consultatif auprès de la FAO. Les déclarations de cinq Etats Membres et de deux organisations intergouvernementales entretenant des relations de travail avec la FAO sont insérées dans les procès-verbaux.

Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture

- Situation de l'alimentation et de l'agriculture 2/

36. La Conférence a examiné la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans l'ensemble du monde et dans les régions en se fondant sur le rapport du Directeur général "La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture en 1987" et son supplément. Elle a, dans l'ensemble, souscrit à cette évaluation.

37. La Conférence a noté avec préoccupation que la situation économique et financière mondiale demeure mauvaise et que, malgré certains signes d'amélioration - comme le recul de l'inflation et des taux d'intérêt -, elle a pour conséquence, par ses effets négatifs sur la demande, d'exacerber la faim et de freiner la croissance du commerce agricole ainsi que le développement agricole et rural. Le krach qui a récemment ébranlé les marchés boursiers du monde entier, accompagné d'une nouvelle dépréciation du dollar, a mis en relief les incertitudes et l'instabilité dominantes, rendant ainsi les perspectives économiques encore plus décourageantes. La Conférence a déploré que, dans l'état actuel des choses, on puisse d'ores et déjà considérer les années 80 comme une décennie perdue pour le développement.

1/ C 87/LIM/6; C 87/INF/14; C 87/PV/4; C 87/PV/5; C 87/PV/6; C 87/PV/7;
C 87/PV/8; C 87/PV/9; C 87/PV/10; C 87/PV/11; C 87/PV/12; C 87/PV/13;
C 87/PV/14; C 87/PV/15; C 87/PV/15-Sup.1; C 87/PV/20.

2/ C 87/2; C 87/2-Sup.1; C 87/I/PV/1; C 87/I/PV/2; C 87/I/PV/3; C 87/I/PV/17;
C 87/I/PV/18; C 87/PV/20.

38. La Conférence a appelé l'attention sur deux questions d'actualité particulièrement préoccupantes. Premièrement, l'endettement international a un effet paralysant sur la plupart des pays en développement et compromet les résultats de leurs tentatives visant à accélérer la croissance de leur production agricole, à améliorer la nutrition et à protéger l'environnement. La Conférence a par conséquent demandé que soient prises, sur une échelle plus vaste, des mesures de longue portée tendant à alléger cet endettement, ou bien que l'on augmente l'assistance financière, selon la situation des divers pays débiteurs, comme l'ont déjà fait quelques pays créanciers pour certains des pays les moins avancés. L'hémorragie de capitaux en provenance des pays en développement, liée au service accru de la dette, et la baisse marquée des cours des produits d'exportation de ces pays et des transferts de capitaux, notamment des capitaux privés étrangers, rendent la situation intenable. Certains pays ont fait observer en outre que, pour surmonter le problème de la dette, il est indispensable que les pays débiteurs eux-mêmes poursuivent des politiques macro-économiques et sectorielles qui soient saines et équilibrées.

39. Deuxièmement, le protectionnisme commercial et une concurrence effrénée, renforcés par les subventions accordées aux marchés agricoles, ne se sont pas relâchés. L'instabilité et les tensions qui affectent les marchés des produits de base, et notamment des produits agricoles, compromettent les efforts de développement des pays en développement car elles entraînent la baisse et l'instabilité des cours, en même temps qu'elles restreignent l'accès aux marchés. La Conférence a demandé une libéralisation accrue des échanges, surtout dans le secteur agricole, et une plus grande discipline dans les pratiques commerciales. Elle a formé le vœu que ces objectifs puissent être atteints dans le cadre des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay qui, sous les auspices de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), viennent de prendre un bon départ. Elle a insisté pour que la FAO ne perde aucune occasion d'apporter, à l'appui de ces négociations, ses compétences et son expérience de l'agriculture. La Conférence a également demandé que les pays en développement bénéficient pour les produits agricoles d'un traitement spécial et plus favorable. Les intérêts particuliers des principaux pays en développement importateurs, a-t-on fait observer, doivent également être pris en considération dans les négociations d'Uruguay.

40. Dans la perspective d'une situation économique internationale plus équitable et mieux gérée, la Conférence a fait observer qu'il est nécessaire, pour résoudre ces problèmes, d'adopter une approche intégrée et mondiale à long terme, allant au-delà des actions de courte portée. Elle a noté les contributions apportées et les progrès accomplis dans la recherche de solutions aux grands problèmes internationaux actuels par les divers sommets et réunions de groupes de pays - Groupe des 77, Déclaration ministérielle de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), Sommet de Venise réunissant les dirigeants des principaux pays industrialisés, et Groupe de Cairns (Cairns Group of Agricultural Fair Trading Countries). La Conférence a exprimé l'espoir que ces déclarations déboucheraient sur des résultats concrets.

41. La Conférence a noté avec une certaine inquiétude que la production vivrière mondiale a à peine augmenté en 1987 et que sa croissance pour cette année est la plus faible enregistrée depuis 1982, se situant très en deçà de la moyenne de 1980-86. Une mousson irrégulière en Asie, entraînant sécheresses et inondations dévastatrices, et l'aggravation de la situation en Afrique n'ont pas été compensées par les progrès accomplis dans la région Amérique latine et Caraïbes. Tout porte à croire que les stocks céréaliers de report diminueront pour l'ensemble des pays en développement de près de 20 pour cent en 1987/88, tombant ainsi à leur niveau le plus bas de ces dix dernières années.

42. Des distorsions ont cependant subsisté dans la situation alimentaire mondiale du fait que les disponibilités de céréales et d'autres produits alimentaires, abondantes à l'échelle mondiale, ont été très inégalement réparties; elles sont en effet restées surtout concentrées dans les pays développés, tandis que des millions de personnes ont manqué de vivres. La récente amélioration de l'offre globale d'aliments a ainsi masqué un problème paradoxal et plus fondamental, à savoir que la sous-alimentation a persisté et s'est même aggravée en pleine période d'abondance. La Conférence a souligné qu'un niveau nutritionnel satisfaisant est principalement fonction de l'accès aux aliments et elle a demandé que l'on s'attache davantage au problème de l'emploi et aux activités génératrices de revenus.

43. La Conférence a noté avec inquiétude la nouvelle dégradation de la situation alimentaire et agricole visible en Afrique après deux années d'amélioration, ainsi que la crise économique - la plus grave depuis 50 ans - qui frappe l'Amérique latine et les Caraïbes et fait craindre une avancée de la faim également dans cette région. Les pays de la région Amérique latine et Caraïbes ont demandé que l'étude que la FAO doit entreprendre prochainement sur l'alimentation et l'agriculture dans cette région comprenne une analyse des effets pernicioeux de la dette extérieure, qui entrave les efforts déployés par les pays de la région pour surmonter les obstacles qui se dressent sur la voie de leur développement rural, alimentaire et agricole.

44. La situation agricole et économique de l'Afrique pose un problème particulier et la Conférence a insisté pour que la FAO, sur la base de l'expérience qu'elle a acquise en préparant l'étude L'agriculture africaine: les 25 prochaines années et en coopération avec la communauté internationale, mobilise de toute urgence des ressources techniques et financières à l'appui des efforts déployés par les gouvernements africains pour mettre en oeuvre le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-90, dans lequel l'agriculture joue un rôle primordial.

45. Dans cet effort de développement agricole, la Conférence a recommandé vivement que l'on s'attache à promouvoir une production locale visant à satisfaire les besoins des petits agriculteurs et à décentraliser la prise de décision au niveau des communautés. Pour que l'agriculture redevienne une activité viable, il faut rétablir des mesures d'incitation, distribuer des facteurs de production et mettre en place des services satisfaisants de commercialisation permettant aux producteurs locaux d'exploiter les marchés en expansion, notamment dans les zones urbaines. Un ensemble de techniques rationnelles est essentiel. Etant donné l'importance que présentent la répartition et la durée des précipitations sur les niveaux de production, il faut s'attacher davantage à améliorer les prévisions météorologiques, à recourir plus largement à l'irrigation, notamment à petite échelle, à introduire des variétés résistantes à la sécheresse et à adopter des pratiques améliorées d'aridoculture. La FAO joue un rôle déterminant dans la mise au point de telles technologies. La Conférence a également exhorté la FAO à intensifier les avis et la formation qu'elle dispense aux pays en développement pour les aider à formuler et à mettre en oeuvre des politiques appropriées en matière d'alimentation et d'agriculture qui soient conformes aux priorités et aux situations nationales. Il a été proposé que la FAO renforce l'assistance qu'elle fournit aux pays en développement pour leur permettre d'améliorer les informations statistiques sur l'alimentation et l'agriculture qui sont nécessaires à l'évaluation de la situation et au choix des grandes options.

46. La Conférence a noté avec beaucoup d'inquiétude la pression croissante exercée sur l'environnement par l'essor démographique, les exigences du développement et une pauvreté généralisée. Le déboisement rapide, l'épuisement des stocks de poissons, l'avancée du désert, les pluies acides, les incendies de forêt et la contamination de l'eau sont autant de manifestations des agressions toujours plus nombreuses subies par l'environnement. La Conférence s'est félicitée des rapports récemment établis par le PNUE ("Les perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà") et par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (connu aussi sous le nom de rapport Brundtland) et elle a noté que, même si la dégradation du milieu n'est pas limitée au tiers monde, les graves difficultés économiques de ces pays font qu'elle y progresse à grands pas.

47. La Conférence a souligné que l'application du concept de développement durable aurait des répercussions profondes sur les politiques générales de développement, ainsi que sur l'alimentation et l'agriculture. Il est nécessaire de transformer les approches traditionnelles et fragmentaires du développement et d'adopter des politiques intégrées axées sur la sécurité écologique. Le développement durable doit avoir pour objectif de préserver le plus possible les ressources nationales. La Conférence s'est donc félicitée des initiatives prises par la FAO dans ce sens, car elles constituent un premier pas décisif vers l'intégration des préoccupations écologiques dans le processus de développement agricole et rural; elle a vivement préconisé que les futurs programmes de la FAO et du système des Nations Unies dans son ensemble soient élaborés selon une approche parfaitement intégrée.

- Etat d'avancement de la campagne antiacridienne 1/

48. La Conférence a examiné les campagnes d'urgence menées contre les sauteriaux et les criquets en Afrique et en Asie du Sud-Ouest, en 1986 et 1987. Elle a estimé que les sauteriaux doivent être considérés comme des fléaux nationaux et que la lutte doit viser à protéger les cultures et non à éliminer totalement les populations d'insectes. Elle a aussi noté qu'aujourd'hui le problème des sauteriaux au Sahel a été généralement ramené à des dimensions normales, sauf dans quelques zones où de nouvelles interventions pourraient être nécessaires en 1988.

49. En revanche, les infestations de criquets migrateurs doivent être combattues à un stade précoce et il ne faut épargner aucun effort pour éliminer complètement tout risque de recrudescence. Les criquets migrateurs posent des problèmes spécifiquement internationaux, qui exigent une coopération efficace entre tous les pays et spécialement entre les pays atteints. La menace actuelle du criquet pèlerin est extrêmement préoccupante. Il y a d'importantes infestations dans des pays tels que le Niger, le Mali, la Mauritanie et le Maroc et, si ces populations ne sont pas efficacement combattues dans le proche avenir, un grand cycle d'invasions qui affecterait de nombreux pays pourrait se déclencher.

1/ C 87/22; C 87/I/PV/4; C 87/I/PV/5; C 87/I/PV/18; C 87/PV/20.

50. La Conférence a noté que le coût total des campagnes de lutte menées en 1986 et 1987 se monte à environ 100 millions de dollars. Ces interventions ont été réalisées dans un climat de coopération étroite entre les pays affligés par les espèces de criquets migrateurs et les sauteriaux, la communauté des donateurs et la FAO. La FAO a créé le Centre d'intervention antiacridienne d'urgence pour coordonner les diverses activités. Des comités directeurs, au sein desquels les autorités gouvernementales et les donateurs ont fait ensemble le point de la situation qui évoluait souvent rapidement et ont défini les besoins à satisfaire, ont été créés au niveau des pays. Du personnel technique a été recruté en cas de besoin pour aider ces comités. Diverses réunions, portant sur les aspects techniques, l'évaluation des campagnes et l'élaboration des programmes, ont été organisées par la FAO avec toutes les parties intéressées.

51. La Conférence a noté les conceptions différentes qui ont présidé à la préparation des campagnes contre les sauteriaux au Sahel en 1986 et en 1987. En 1986, les divers arrangements ont été pris après le début de la campagne agricole et après le début des infestations de sauteriaux; en 1987, une action a été décidée et des engagements ont été pris pour fournir une assistance bien avant que les événements ne se produisent. Vu l'évolution des infestations durant les deux années, les besoins ont été surestimés dans ce deuxième cas, car, les pluies n'ayant pas été propices, les infestations ont été beaucoup plus réduites que prévu initialement.

52. La Conférence a noté que les sauteriaux et les espèces de criquets migrateurs avaient été combattus efficacement dans la plupart des cas et a estimé que les campagnes ont été couronnées de succès. Elle a félicité la FAO de son rôle de coordination efficace et elle a exprimé sa vive reconnaissance à la communauté des donateurs pour leur contribution généreuse et leurs programmes d'assistance bilatérale, ainsi qu'aux gouvernements des pays concernés pour leur coopération efficace à l'exécution des campagnes. Elle a souligné qu'un grand nombre d'agriculteurs, ainsi que le personnel des services phytosanitaires, avaient reçu une formation. De nombreux pays sont aujourd'hui beaucoup mieux équipés pour faire face au problème acridien. La Conférence a estimé que les programmes passés devraient servir de base pour renforcer encore le potentiel de protection des plantes aux niveaux tant national que régional et la FAO a été priée de fournir une aide appropriée. Elle a aussi noté que les sauteriaux et les criquets continuent à poser des problèmes en Amérique centrale et en Amérique du Sud et que la FAO devrait assurer une coopération efficace avec ces régions pour combattre ces insectes.

53. La Conférence s'est inquiétée des effets négatifs que pourraient avoir sur l'environnement les diverses opérations de lutte. Elle a souligné en particulier la nécessité d'utiliser des doses efficaces mais non excessives et d'expérimenter de nouveaux insecticides qui, tant au stade de l'utilisation que du stockage, offrent des garanties de sécurité plus grandes pour l'homme et l'environnement. En outre, l'analyse des effets sur l'environnement devrait être une activité continue dans ce type d'opérations et il faudrait éviter autant que possible les applications de pesticides à grande échelle.

54. La Conférence s'est déclarée vivement préoccupée par les infestations de criquets pèlerins au Sahel et en Afrique du Nord-Ouest et elle a recommandé que les pays concernés donnent une haute priorité aux mesures de lutte antiacridienne avec l'appui de la communauté internationale des donateurs et avec la coordination de la FAO. Elle a aussi recommandé d'accorder une importance particulière à la lutte préventive dans les aires de reproduction des criquets migrateurs. Elle a souligné que des plans d'intervention d'urgence et des plans à moyen terme ont été mis au point et qu'il ne faut épargner aucun effort pour mettre immédiatement en route les diverses activités. Elle a aussi recommandé que la FAO continue à être étroitement associée à l'organisation et à la coordination des opérations de lutte. Il s'agit en particulier de renforcer le réseau de surveillance et d'information, d'élaborer des stratégies globales de surveillance et de lutte et de mobiliser les ressources nécessaires, ainsi que d'identifier les besoins de recherches ultérieures. La Conférence a invité le Directeur général à convoquer dès que possible un groupe d'experts pour mettre au point ces plans et a demandé que ceux-ci soient soumis à une prochaine réunion du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin, pour examen et approbation.

55. La Conférence a souligné la nécessité de mettre en place des systèmes efficaces et viables de communication, de coordination et de lutte aux niveaux national, régional et mondial. Elle a relevé le rôle important de la FAO et recommandé qu'aucun effort ne soit épargné pour renforcer les moyens de l'Organisation dans ce domaine. Elle a demandé à la FAO de coopérer étroitement avec les donateurs, ainsi qu'avec les structures et organisations régionales et mondiales existantes, et d'aider à assurer le bon fonctionnement de ces dernières. Elle a noté avec satisfaction les mesures prises par la FAO pour procéder à un examen systématique de la situation, en ce qui concerne spécialement le renforcement du potentiel national de lutte contre les migrants nuisibles et de protection des plantes. Elle a souligné l'importance de la formation pour les structures et institutions nationales et régionales.

- Journée mondiale de l'alimentation 1/

56. La Conférence a félicité le Secrétariat pour le contenu et la qualité du document intitulé "Bilan de la Journée mondiale de l'alimentation (1981-87) et orientation future", qui retrace le chemin parcouru depuis l'institution de la Journée mondiale de l'alimentation et formule des propositions pour l'avenir. Elle a rappelé que c'est dans sa dimension morale et dans les concepts de justice, d'équité et de solidarité humaine qu'elle recouvre et qui en ont inspiré les objectifs initiaux, que les activités organisées dans le monde entier à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation puisent leur dynamisme. La Conférence a recommandé que des activités du type indiqué dans le document C 87/29 soient mises en oeuvre, à l'échelon national, régional et international, pour atteindre les objectifs de la Journée mondiale de l'alimentation.

1/ C 87/29, C 87/LIM/36; C 87/I/PV/5; C 87/I/PV/6; C 87/I/PV/18; C 87/PV/20.

57. La Conférence s'est déclarée satisfaite de l'efficacité et de l'utilité de la Journée mondiale de l'alimentation qui, grâce aux activités très variées organisées par les Etats Membres, notamment dans les domaines de l'information et de l'éducation, a suscité une prise de conscience dans l'opinion publique et contribué aux efforts visant à combattre la faim et à assurer la sécurité alimentaire de tous. La Conférence s'est également louée de la remarquable participation des organisations non gouvernementales à la préparation et à l'exécution de nombre de ces initiatives.

58. Le choix de thèmes particuliers pour la Journée mondiale de l'alimentation - par exemple, le rôle des femmes dans le développement rural, les petits paysans et les petits pêcheurs - a été jugé spécialement fructueux car il a permis d'axer l'attention sur des groupes ayant des besoins particuliers et aidé ainsi les organisateurs de la Journée mondiale de l'alimentation dans leur tâche. La Conférence a demandé que le thème de chaque JMA soit choisi le plus tôt possible pour que les pays puissent entreprendre leurs préparatifs bien à l'avance.

59. La Conférence a noté avec satisfaction que la Journée mondiale de l'alimentation a fait la preuve de sa vitalité, si l'on en juge par les progrès accomplis dans trois directions importantes et significatives: de l'événement d'une journée, elle s'est transformée en une action qui s'étend tout au long de l'année; de commémoration formelle, la JMA est devenue un mouvement universel et décentralisé; enfin, d'une participation locale ou nationale, on est passé à une collaboration régionale et internationale à l'appui d'une initiative commune. La Conférence a instamment demandé que l'on continue de favoriser de telles initiatives et que tous ces efforts soient coordonnés de façon que la Journée mondiale de l'alimentation ait des effets encore plus substantiels.

60. La Conférence a demandé au Secrétariat de la FAO de continuer à soutenir les activités de la Journée mondiale de l'alimentation dans les pays en fournissant des informations, des publications et tous autres matériaux propres à faciliter la préparation et la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation aux niveaux national et régional.

61. La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 2/87

JOURNEE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

LA CONFERENCE,

Rappelant la Résolution 1/79 instituant la Journée mondiale de l'alimentation (JMA) ainsi que les Résolutions 7/81 et 5/83 recommandant avec force une intensification des efforts pour la célébration de cette Journée;

Consciente que la Journée mondiale de l'alimentation est largement considérée comme une occasion privilégiée de réfléchir aux problèmes de l'alimentation dans le monde et qu'elle a mobilisé les énergies pour mener à bien l'effort à long terme nécessaire en vue de mettre fin à la malnutrition encore largement répandue;

Considérant que la Journée mondiale de l'alimentation a favorisé efficacement la participation des populations à la recherche de solutions aux problèmes de la faim, ainsi que le souhaitent les Etats Membres de la FAO lorsqu'ils ont décidé de l'instituer à la vingtième session de la Conférence;

Appréciant la réaction rapide et remarquable des Etats Membres de l'Organisation qui, en planifiant et en exécutant des activités nationales pour la Journée mondiale de l'alimentation, ont permis d'atteindre la plupart des objectifs fixés par la communauté internationale lors du lancement de cette initiative;

Reconnaissant et approuvant le rôle important joué par les organisations non gouvernementales dans le retentissement planétaire de la Journée mondiale de l'alimentation;

Appréciant l'utilité à cet égard du document C 87/29 "Bilan de la Journée mondiale de l'alimentation (1981-87) et orientation future", soumis à la Conférence;

Persuadée que, compte tenu de ce qui précède, il existe maintenant des possibilités d'étendre et d'intensifier les activités de la JMA,

1. Exprime sa gratitude aux gouvernements des Etats Membres et à toutes les organisations non gouvernementales qui ont contribué à faire un succès de la Journée mondiale de l'alimentation;
2. Souligne la nécessité que les activités de la Journée mondiale de l'alimentation fassent progresser les principes d'équité et de dignité de l'homme, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans divers accords et engagements internationaux;
3. Invite instamment les gouvernements des Etats Membres à faire tout leur possible pour mettre en place des comités nationaux de la Journée mondiale de l'alimentation - ou pour renforcer ceux qui existent déjà - afin que les activités de la JMA ne se limitent pas à une seule journée mais que, poursuivant en cela la tendance positive qui se dessine actuellement, elles prennent la forme d'un programme d'action constructif étalé sur toute l'année et que les cérémonies cèdent la place à des activités de fond permettant de surmonter les problèmes alimentaires;
4. Recommande que les gouvernements des Etats Membres, les organisations non gouvernementales et le Secrétariat de la FAO coopèrent le plus possible à la planification, à la coordination et à l'exécution des activités de la Journée mondiale de l'alimentation afin d'en accentuer encore le caractère international, conformément aux idées énoncées dans le document C 87/29 ("Bilan de la Journée mondiale de l'alimentation (1981-87) et orientation future");
5. Demande que le Directeur général fasse un maximum d'efforts pour continuer à coordonner efficacement les activités de la Journée mondiale de l'alimentation dans le monde entier;

6. Recommande que le Secrétariat de la FAO s'efforce sans relâche d'élargir le soutien international à la Journée mondiale de l'alimentation en coopérant avec d'autres organismes et programmes du Système des Nations Unies et avec les organisations internationales non gouvernementales compétentes;
7. Encourage le Secrétariat de la FAO à faciliter par tous les moyens d'autres initiatives pour la planification et la programmation internationales de la Journée mondiale de l'alimentation, notamment dans le domaine des échanges de matériel et d'informations;
8. Demande instamment que les gouvernements des Etats Membres et tous ceux qui interviennent dans la planification de la Journée mondiale de l'alimentation fassent plus de place à l'idée de participation populaire, en examinant également comment les programmes JMA exécutés au niveau national pourraient appuyer les objectifs du Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural.

(Adoptée le 26 novembre 1987)

Etude de faisabilité sur l'élargissement de l'aide en nature pour les approvisionnements en intrants agricoles 1/

62. La plupart des Etats Membres ont estimé que le document intitulé "Etude de faisabilité sur l'expansion de l'aide en nature pour les approvisionnements en intrants agricoles" analyse de façon complète une question très complexe. Ce document réunit une masse de données et d'informations utiles aux bénéficiaires aussi bien qu'aux donateurs. Certains Etats Membres ont considéré que ce document, du fait qu'il se concentre sur l'aide en nature, envisage d'un point de vue trop étroit les problèmes de production agricole, lesquels devraient être abordés dans une optique intégrée.

63. La Conférence a souscrit à la conclusion de l'étude selon laquelle les intrants joueront inévitablement un rôle déterminant dans l'accroissement de la production et de la productivité agricoles en Afrique. Elle est également convenue que les difficultés de balance des paiements empêchent certains pays d'importer tout ce dont ils ont besoin aux conditions commerciales, ce qui les rend dépendants de l'aide pour les approvisionnements en intrants.

64. La Conférence a reconnu qu'il n'y avait pas de solution universelle aux problèmes d'approvisionnements en intrants et que l'aide en nature et l'aide-programme pour ces approvisionnements doivent être conçues, cas par cas, en fonction des besoins des pays et complétées par des mesures visant à régler les problèmes que posent les trois autres éléments du développement agricole - incitations, institutions et infrastructure.

1/ C 87/20; C 87/20-Sup.1; C 87/I/PV/6; C 87/I/PV/7; C 87/I/PV/8;
C 87/I/PV/18; C 87/PV/20.

65. La Conférence a noté qu'il y a, au niveau national, un écart croissant entre les besoins et les disponibilités d'intrants. Elle a reconnu qu'il y a en gros trois solutions pour remédier à cette situation: accroître la production locale, soutenir le commerce intrarégional et développer les importations en provenance d'autres régions.

66. La Conférence a noté qu'une aide en nature et d'autres formes d'assistance pour les approvisionnements en intrants sont déjà fournies, dans une plus ou moins large mesure, par la plupart des donateurs multilatéraux et bilatéraux. Elle a reconnu que cette assistance contribue de façon importante à satisfaire les besoins d'intrants.

67. La Conférence a reconnu que les avis sont partagés quant aux mérites respectifs de l'aide en nature ou de l'assistance financière pour les approvisionnements en intrants. Elle est convenue que la manière dont certains bénéficiaires ont utilisé cette aide, et la manière dont certains donateurs l'ont fournie, ont soulevé des problèmes. La Conférence a approuvé la conclusion de l'étude selon laquelle plusieurs actions sont possibles et souhaitables pour atténuer ces problèmes. Elle est convenue que, dans l'ensemble, ces actions devraient être menées principalement au niveau national et, dans la mesure du possible, mises en oeuvre par les institutions existantes.

68. La Conférence a noté qu'il est nécessaire de renforcer les capacités nationales d'analyse des politiques en matière d'intrants, d'identification des besoins d'intrants, de surveillance et de contrôle des approvisionnements et d'amélioration des services publics et privés de crédit, de commercialisation, de transport et de stockage. Elle a noté qu'il est nécessaire de fournir de façon systématique une assistance pour l'approvisionnement en intrants et elle a appuyé le principe des engagements pluriannuels.

69. La Conférence a reconnu que les pays donateurs et les pays bénéficiaires pourraient tous tirer profit d'une expansion de l'aide en nature et des autres formes d'assistance pour les approvisionnements en intrants. Cependant, il a été convenu que l'expansion de l'aide en intrants n'est pas et ne doit pas être motivée par l'existence d'une capacité excédentaire dans les pays donateurs. A cet égard, la Conférence a noté que l'assistance technique et la formation sont nécessaires pour renforcer la capacité des pays bénéficiaires à formuler des politiques et programmes de production et d'utilisation des intrants, et pour améliorer les systèmes publics et privés de livraison des intrants.

70. La Conférence a reconnu que l'aide en nature peut poser certains problèmes dans les pays bénéficiaires, à moins qu'elle ne soit convenablement sélectionnée et que des mesures ne soient prises pour en assurer l'utilisation correcte et efficace. Elle a noté en particulier que l'aide en nature peut avoir des effets néfastes sur les systèmes locaux de production.

71. La Conférence s'est félicitée de l'importance toute spéciale qui a été accordée au soutien, par les donateurs, de la production locale d'intrants, lorsque cette solution est économiquement viable. Elle a reconnu que les opérations triangulaires pourraient améliorer l'utilisation des capacités des fabricants locaux et l'emploi de matières premières locales, aider à promouvoir les échanges intrarégionaux, et qu'elles devraient bénéficier d'une attention accrue.

72. Un certain nombre de pays ont estimé que l'aide en nature devrait s'ajouter à l'aide existante. D'autres ont estimé que cela n'est pas réaliste et que l'accroissement de l'aide en nature risque d'absorber des ressources aux dépens d'autres secteurs de l'assistance au développement. Certains redoutent également que l'aide en nature ne conduise à un renforcement de l'aide liée. La Conférence a appuyé l'idée que les bénéficiaires doivent décider eux-mêmes du type et du volume de l'aide en nature et de son rang de priorité par rapport aux autres formes d'assistance. Cela devrait permettre à l'aide en nature de répondre aux besoins locaux et d'être conforme aux priorités du bénéficiaire.

73. La Conférence a examiné le rôle que la FAO peut jouer dans la réalisation ou l'analyse ultérieure des actions recommandées dans le document. Elle est convenue qu'aux termes de son mandat la FAO a un rôle primordial à jouer - notamment comme conseiller en matière de politiques - dans la suite à donner à l'étude au niveau national. Quelques Etats Membres ont fait observer que l'Organisation devrait s'acquitter de ce rôle dans le cadre des mécanismes institutionnels existants, y compris les bureaux des Représentants de la FAO, et ils se sont donc opposés à la création de nouveaux organes administratifs.

74. Beaucoup d'Etats Membres ont approuvé la proposition de n'entreprendre de nouvelles initiatives, telles que les programmes "intrants contre travail", la lutte contre les mauvaises herbes et l'aide fourragère, qu'à titre d'essai dans un nombre limité de pays. Tout développement ultérieur devrait se fonder sur cette expérience. D'autres Etats Membres ont toutefois indiqué qu'ils sont totalement opposés à ce que la FAO participe à de nouvelles activités opérationnelles dans ce domaine.

75. La plupart des Etats Membres ont approuvé la proposition de formuler et adopter des lignes d'orientation sur l'assistance en intrants. Ce travail devrait être entrepris en collaboration avec d'autres organisations bilatérales et multilatérales. Quelques Etats Membres ont jugé que des lignes d'orientation générales sont inutiles et que l'effort devrait se situer avant tout au niveau national.

76. La Conférence a confirmé qu'elle approuve l'aide que fournit la FAO à ses Etats Membres dans les domaines suivants: mise en place de structures appropriées pour les politiques et la planification de l'assistance en intrants, analyse des options technologiques, identification des besoins en intrants, mise en oeuvre de systèmes de données sur les intrants, et coordination des actions au niveau sectoriel.

Rapport sur l'ajustement agricole international 1/

77. La Conférence a examiné les progrès réalisés en matière d'ajustement agricole international sur la base du sixième rapport du Directeur général. Elle a estimé que le rapport est bien préparé, complet et qu'il présente avec honnêteté les progrès réalisés. Plusieurs Etats Membres ont pensé qu'un certain nombre de lignes d'orientation et objectifs de l'ajustement agricole international sont dépassés et doivent être révisés et mis à jour. Une délégation s'est toutefois déclarée opposée à ces suggestions.

1/ C 87/21; C 87/I/PV/8; C 87/I/PV/9; C 87/I/PV/10; C 87/I/PV/18; C 87/PV/20.

78. La Conférence a discuté de l'ensemble des directives, mais les débats ont porté essentiellement sur les directives 7 et 8 qui traitent des problèmes liés au commerce et au protectionnisme. La grande majorité des Etats Membres a reconnu la nécessité d'un démantèlement du protectionnisme afin de garantir des prix justes et stables pour les produits agricoles.

79. La Conférence a noté que, dans l'ensemble des pays en développement, la croissance de la production vivrière et agricole a presque atteint, pendant la période 1980-85, l'objectif de 4 pour cent l'an fixé dans la Ligne d'orientation 1. Toutefois, le taux de croissance global a considérablement fléchi en 1986 et 1987, du fait notamment des mauvaises conditions météorologiques. Une analyse plus approfondie est nécessaire pour expliquer les différences entre les résultats agricoles des divers pays.

80. La Conférence s'est félicitée de la tendance, dans de nombreux pays en développement, à accorder davantage d'attention à l'amélioration des politiques agricoles, souvent dans le cadre d'une réforme générale des politiques en vue d'un ajustement macro-économique. Elle a toutefois noté avec inquiétude que le climat extérieur continue d'être défavorable au succès de ces politiques et que les politiques d'ajustement compromettent la situation alimentaire et nutritionnelle des pauvres, du moins à court terme. La Conférence a invité la FAO à jouer un rôle plus actif dans l'analyse des politiques agricoles et à soutenir davantage les pays pour leurs programmes d'ajustement économique, en respectant les politiques et les priorités nationales.

81. La Conférence s'est félicitée du débat de fond en cours à l'OCDE, pour réformer les politiques agricoles en vue d'améliorer la transparence du marché international et de supprimer certains des facteurs qui empêchent un développement harmonieux du commerce agricole. Elle a par ailleurs déploré la persistance du protectionnisme et des subventions, qui stimulent la production d'excédents, entraînent des distorsions dans la répartition des ressources, provoquent un fléchissement des cours internationaux et compromettent les politiques et la production des pays en développement. Elle a noté avec satisfaction que la méthode adoptée depuis plusieurs années par la FAO dans le cadre de l'ajustement agricole international et élaborée par l'OCDE pour mesurer le soutien à l'agriculture, en équivalent de subventions à la production, est un outil utile dans ce débat. Il a été suggéré que l'on poursuive les travaux sur la mesure du soutien à l'agriculture de manière à la rendre plus complète et comparable entre les pays.

82. La Conférence a noté avec préoccupation que la dette extérieure, le coût élevé de son service et la détérioration des termes de l'échange ont compromis dans beaucoup de pays en développement l'apport de ressources à l'agriculture et l'emploi d'intrants comme les engrais. Elle a demandé que l'on redouble d'efforts pour accroître les apports de ressources intérieures et extérieures à l'agriculture, et rationaliser l'utilisation des ressources par des mesures appropriées, visant notamment à préserver l'environnement pour soutenir des systèmes de production agricole.

83. La Conférence a souligné la nécessité de poursuivre les efforts afin d'assurer un accès plus facile et plus équitable des petits agriculteurs et des paysans sans terre aux ressources agricoles, aux intrants, aux technologies améliorées et aux services, et d'encourager la participation des ruraux au développement. A cet égard, les efforts visant à valoriser le statut des femmes et leur rôle dans le développement agricole et rural devraient continuer à bénéficier de la priorité absolue. La Conférence a noté que les questions relatives aux Lignes d'orientation 3 et 4 seront aussi examinées au point 9 de l'ordre du jour.

84. La Conférence a noté que les pays en développement accordent de plus en plus d'importance aux politiques et à la planification dans le domaine de l'alimentation. Un nombre croissant de pays ont mis en place des services nationaux chargés des politiques et plans en matière d'alimentation et de nutrition et ont incorporé des considérations nutritionnelles dans leurs plans de développement et dans la préparation des projets. En même temps, l'aggravation des problèmes économiques fait qu'il est désormais plus difficile pour les gouvernements de soutenir les revenus et la consommation alimentaire des pauvres.

85. La Conférence s'est félicitée de la décision prise par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce d'inclure l'agriculture dans les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, ainsi que des récentes propositions concernant une réforme des politiques agricoles dans le cadre des objectifs de la Déclaration de Punta del Este. Etant donné qu'il faudra plusieurs années avant que ces négociations aboutissent, la Conférence a souligné la nécessité d'agir immédiatement pour surmonter les difficultés du commerce agricole mondial, notamment d'appliquer à l'agriculture les engagements de statu quo et de démantèlement de la Déclaration de Punta del Este et de préserver le principe du traitement différencié et plus favorable des pays en développement. La Conférence a instamment invité la FAO à accorder un soutien plus actif aux négociations commerciales multilatérales, surtout en ce qui concerne la participation des pays en développement.

86. La Conférence a noté avec préoccupation que ces dernières années les cours mondiaux des produits de base ont chuté et sont restés très instables, et que le climat est dans l'ensemble très défavorable à la négociation d'accords internationaux de produits. Certains progrès accomplis ces derniers mois ont toutefois été jugés encourageants, par exemple la réintroduction de contingents d'exportation par le Conseil international du café et l'engagement pris par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED VII) de relancer certains aspects du Programme intégré pour les produits de base. Dans le même temps, les perspectives de voir prochainement entrer en vigueur l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base se sont améliorées.

87. La Conférence a noté que le commerce agricole entre pays en développement a pris une importance considérable. Cependant, cette tendance favorable s'est inversée ces dernières années, à cause de la récession économique générale et du fléchissement des échanges agricoles mondiaux; toutefois, ce commerce a diminué dans une moindre mesure que les exportations agricoles des pays en développement vers les pays développés. En outre, des

progrès ont été accomplis dans la coopération technique entre pays en développement en ce qui concerne les intrants, notamment les engrais et les pesticides. La Conférence a demandé l'intensification des efforts en faveur de la Coopération économique et technique entre pays en développement.

88. La Conférence a noté avec satisfaction que l'offre et les stocks de céréales restent abondants au niveau mondial. Elle a déploré que, selon les prévisions, les stocks des pays en développement diminueront sans doute d'ici la fin de la campagne agricole 1987/88, pour tomber à leur niveau le plus faible des dix dernières années. La Conférence a souligné que le principal problème international en matière de sécurité alimentaire est de faire profiter les pays et groupes pauvres de la pléthore mondiale.

89. L'abondance des disponibilités mondiales, principalement concentrée dans les pays développés, a permis de maintenir l'aide alimentaire céréalière à près de 12 millions de tonnes en 1986/87. Quelques Etats Membres ont estimé que les objectifs fixés pour l'aide alimentaire et la Réserve alimentaire internationale d'urgence (Ligne d'orientation 11) sont dépassés et doivent être mis à jour.

90. La Conférence a exprimé le regret que les objectifs de la Ligne d'orientation 12 concernant l'assistance extérieure à l'agriculture des pays en développement n'aient pas été atteints. Elle a estimé qu'aucun effort ne devrait être épargné pour accroître l'aide extérieure à l'agriculture.

91. La Conférence a reconnu qu'il existe un certain chevauchement entre le rapport sur l'ajustement agricole international et d'autres documents de la FAO, comme la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, le rapport sur le Programme d'action de la CMRADR et les rapports soumis au Comité de la sécurité alimentaire mondiale et au Comité des produits. Elle a estimé que certaines variables des lignes d'orientation et des objectifs de l'ajustement agricole international ne se modifiaient pas de façon sensible en l'espace de deux ans.

92. La Conférence a décidé de porter à quatre ans la périodicité des rapports sur les lignes d'orientation et les objectifs de l'ajustement agricole international, publiés actuellement tous les deux ans. Le septième rapport devrait donc lui être présenté à sa vingt-sixième session en 1991. La Conférence a néanmoins décidé d'examiner les progrès accomplis en ce qui concerne les Lignes d'orientation 7, 8 et 12 à sa vingt-cinquième session, en 1989. Les renseignements nécessaires à cet examen pourraient figurer, soit dans la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, soit dans un document distinct. Certains pays ont estimé qu'il aurait été préférable de continuer à établir un rapport tous les deux ans, et qu'il serait particulièrement important que la Conférence soit saisie à sa vingt-cinquième session en 1989 d'un tel rapport qui serait une contribution de la FAO à la formulation de la Stratégie internationale des Nations Unies pour le développement dans les années 90.

Deuxième rapport intérimaire sur le Programme d'action de la CMRADR, y compris le rôle des femmes dans le développement agricole 1/

93. La Conférence a noté que le document qui lui était soumis avait été préparé à la demande de la Conférence mondiale de 1979 sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) et conformément aux décisions prises par la Conférence de la FAO à ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions.

94. La Conférence, consciente notamment de la rareté des données quantitatives, s'est félicitée de la qualité et de la portée du rapport, ainsi que de son analyse approfondie, des problèmes que pose la réduction de la pauvreté en milieu rural.

95. La Conférence a noté avec regret la lenteur des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme d'action de la CMRADR et a demandé au Secrétariat de la FAO et aux gouvernements de redoubler d'efforts dans ce domaine.

96. La Conférence a reconnu qu'il existe, au plan national, par suite d'un manque de structures appropriées, une pénurie de données suffisamment détaillées pour suivre, dans des conditions satisfaisantes, les progrès de la lutte contre la pauvreté rurale, de la réforme agraire et du développement rural. Elle a instamment invité les pays à améliorer leurs statistiques socio-économiques, à mettre au point des indicateurs appropriés et à établir à cet effet des systèmes de suivi. Elle a demandé à la FAO d'accroître son assistance aux pays dans ce domaine.

97. Etant donné les problèmes posés par le manque de données, certains pays ont estimé qu'il serait suffisant de publier un rapport tous les huit ans, complété, après quatre ans, par un rapport analytique approfondi sur un thème choisi. Toutefois, les pays ont, dans leur majorité, demandé que l'on maintienne le rythme quadriennal tout en approuvant l'idée de mettre l'accent sur un thème particulier, soit dans le rapport soit à l'occasion de la Conférence intermédiaire, et que l'on supprime les doubles emplois avec d'autres rapports présentés à la Conférence.

98. En ce qui concerne les stratégies nationales, la Conférence a noté que, malgré les graves difficultés économiques et sociales des pays en développement et bien que, pendant la période considérée, on se soit davantage soucié de croissance économique que d'équité, un certain progrès a été accompli dans le choix de programmes de développement axés sur les groupes socio-économiques les plus pauvres, en particulier les femmes. Se référant aux lignes d'orientation établies par la CMRADR, la Conférence a recommandé aux pays d'élargir la base sociale de la propriété foncière et de l'exploitation des terres afin de promouvoir un développement plus équitable et plus général. Elle a également souligné la nécessité de cibler politiques et programmes sur des bénéficiaires précis de manière à protéger les groupes vulnérables au cours du processus de croissance. Elle a recommandé l'adoption d'une stratégie explicitement conçue dans ce but, faisant la place voulue au développement de la petite agriculture, de la pêche artisanale et de la foresterie communautaire, appuyée par une révision des politiques en matière de régimes fonciers,

1/ C 87/19; C 87/LIM/16; C 87/I/PV/10; C 87/I/PV/11; C 87/I/PV/12;
C 87/I/PV/19; C 87/PV/20.

de structures de production, d'institutions et de services, de systèmes agronomiques et technologiques. Cette stratégie devrait tenir compte des besoins, des ressources, des capacités et des systèmes d'exploitation des petits producteurs ainsi que de la nécessité d'adopter des formules viables. La FAO a été invitée à aider les pays dans ces domaines.

99. La Conférence a demandé que soient augmentés les investissements productifs dans les secteurs agricole et rural. Tout en se félicitant des progrès accomplis dans la suppression de certaines distorsions des politiques macro-économiques au détriment du développement de l'agriculture, la Conférence a souligné qu'il faut aussi appliquer des politiques propres à encourager le crédit et les investissements privés dans le secteur rural, au profit notamment des petits producteurs.

100. La Conférence a déploré l'évolution défavorable de l'accès à la terre, et notamment l'amenuisement des terres disponibles par rapport à l'effectif de la population agricole, les grandes différences de taille des exploitations foncières, la prolifération des petites exploitations marginales, et l'augmentation du nombre des paysans entièrement ou presque entièrement privés de terres - phénomènes qui n'ont pas été suffisamment compensés par de nouvelles distributions dans le cadre de programmes de colonisation agraire ou de redistribution des terres. La Conférence a donc instamment demandé aux pays - en particulier ceux où les disparités entre exploitations sont importantes - d'envisager des programmes de réforme agraire visant à redistribuer les terres de manière à constituer de petites et moyennes exploitations, plus productives. Quelques Etats Membres ont aussi évoqué le rôle que, dans des circonstances très particulières, les mécanismes du marché pourraient jouer dans la répartition équitable des terres. La Conférence a appelé l'attention sur les moyens propres à améliorer l'accès des femmes à la terre.

101. La Conférence a souligné l'importance de la participation populaire au développement et elle a demandé aux pays d'assurer les conditions juridiques, politiques et institutionnelles nécessaires à cette participation effective. Elle a souligné l'importance des groupes de ruraux pauvres (en particulier de femmes) organisés pour entreprendre des activités génératrices de revenus ou assurer une auto-assistance et des services, dans des domaines comme l'épargne, le crédit et la vulgarisation. La Conférence a demandé aux pays et à la FAO d'encourager activement les organisations non gouvernementales ou bénévoles à lancer et financer des associations de base oeuvrant pour un développement participatif. Certains pays ont proposé que l'on étudie la possibilité de créer une commission dotée du statut consultatif auprès de la FAO, où seraient représentées les organisations paysannes et qui serait chargée d'examiner les moyens d'assurer une participation efficace des agriculteurs aux programmes de développement.

102. La Conférence a souligné qu'il importe d'améliorer les services de vulgarisation agricole et de formation destinés aux petits agriculteurs et aux ruraux pauvres, en particulier aux femmes. La Conférence a insisté sur la nécessité d'adopter, en matière de vulgarisation des approches et des méthodes faisant davantage appel à la participation et pouvant atteindre un plus grand nombre d'agriculteurs et d'agricultrices pour un coût moindre et avec plus d'efficacité. La Conférence a demandé que des liens plus étroits soient établis entre la recherche et la vulgarisation, de même qu'entre la vulgarisation et des services comme le crédit ou la fourniture d'intrants.

103. Notant que la population non agricole dans les zones rurales augmente deux à quatre fois plus vite que la population agricole, la Conférence a souligné qu'il est urgent d'adopter des politiques et des mesures favorisant l'industrialisation rurale et les emplois non agricoles pour combattre le chômage et la pauvreté en milieu rural. Elle a demandé instamment à la FAO d'accorder une assistance appropriée aux pays dans le cadre de son mandat et en collaboration étroite avec les institutions compétentes du système des Nations Unies. La Conférence a appelé l'attention sur les problèmes de la jeunesse rurale et elle a demandé que l'on mette en oeuvre des programmes spéciaux offrant aux jeunes des emplois productifs agricoles et non agricoles, afin de les retenir dans les zones rurales. La Conférence a demandé à la FAO d'aider les pays à élaborer des politiques et des programmes adaptés à ce groupe, dont l'importance ne cesse d'augmenter.

104. La Conférence a noté que l'écart considérable entre les revenus agricoles et non agricoles a tendance à s'atténuer, en raison de la baisse des revenus des citadins, de même que la différence entre les taux de croissance démographique des zones rurales et urbaines. Reconnaisant l'interaction de l'économie rurale et urbaine, la Conférence a insisté sur la nécessité de politiques globales équilibrées capables de replacer les problèmes des zones rurales et urbaines dans le contexte plus vaste des établissements humains et du développement.

105. La Conférence a reconnu le lien étroit qui existe entre la pauvreté rurale et l'environnement. Elle a souligné la nécessité d'institutions et de politiques efficaces de coopération économique et financière internationale, ainsi que d'activités de formation et de participation de nature à protéger et gérer les ressources naturelles et à préserver l'équilibre écologique tout en permettant une croissance économique soutenue. La Conférence a exhorté les pays à accorder une plus grande attention à la recherche et à des interventions axées sur les aspects sociaux et institutionnels de l'amélioration de l'environnement dans les zones rurales et elle a demandé à la FAO d'aider les pays dans ce domaine.

106. La Conférence a souligné les effets importants que pouvaient avoir les politiques et les événements internationaux sur la pauvreté rurale dans le tiers monde. Elle a noté en particulier les conséquences délétères à cet égard de la récession internationale, de la montée du protectionnisme agricole, notamment des subventions aux exportations agricoles de certains pays développés et du transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés. Elle a demandé que les pays suivent des politiques appropriées dans le domaine du commerce international, de l'aide et de l'allègement de la dette.

107. La Conférence a aussi noté que les difficultés économiques et financières actuelles ralentissaient la croissance des dépenses publiques consacrées par les pays en développement au secteur agricole et rural et elle a recommandé à ces pays d'accorder un ordre de priorité plus élevé à ce secteur.

108. La Conférence s'est déclarée satisfaite de la façon dont le thème des femmes dans le développement a été traité dans le document principal, ainsi que dans le document complémentaire 1/. Elle s'est félicitée que l'on prenne de plus en plus conscience, à l'échelle nationale et internationale, des problèmes que doivent affronter les femmes dans le développement. Elle a formé le voeu que cela se traduise par des mesures concrètes qui aideront à résoudre ces problèmes. Elle a reconnu les difficultés auxquelles les femmes se heurtent pour obtenir l'égalité de statut juridique, de conditions d'emploi et de rémunération, et elle a admis qu'il y a encore un fossé entre la loi et la pratique. La Conférence a notamment souligné la nécessité d'améliorer l'accès des femmes à la terre, aux ressources, aux intrants et aux services, et elle a recommandé que la FAO aide les pays à étudier les modalités permettant d'améliorer l'accès des femmes à la terre. Elle a souligné qu'il est important d'assurer aux femmes une formation à tous les échelons et de les organiser, au niveau national et local, pour des activités d'auto-assistance et de développement. Elle a exhorté les pays et la FAO à intensifier leurs efforts pour améliorer les services de vulgarisation et les technologies au profit des femmes.

109. La Conférence a appuyé les programmes et activités de la FAO décrits dans le document intitulé "Les femmes dans le développement agricole et rural: orientations des programmes de la FAO" 1/. Elle a pris acte de la double démarche de la FAO qui s'efforce, d'une part, de proposer des programmes spéciaux pour les femmes dans le développement et, d'autre part, d'intégrer celles-ci dans tous les projets ainsi que dans les programmes nationaux de développement; elle a noté que la FAO poursuit son action dans ces deux voies pour l'instant, mais a recommandé que soit privilégiée la seconde formule. La Conférence s'est félicitée du travail accompli en ce qui concerne l'établissement de listes et de directives pour assurer l'intégration des femmes dans le Programme ordinaire et les projets de terrain de la FAO. Elle a apprécié les efforts faits pour tenir compte des préoccupations des femmes dans les différentes activités des Départements et des Divisions de la FAO et a instamment demandé que cet effort s'accroisse. Elle a accordé la priorité aux actions nationales et internationales concernant les thèmes spécifiques ci-après: régime foncier et droits juridiques, accès aux services, formation et vulgarisation, développement de l'entreprise rurale et technologies appropriées. Elle a recommandé que, tout en continuant à mettre l'accent sur le rôle économique de la femme, on poursuive les campagnes de sensibilisation et les activités en matière de population et de nutrition. La Conférence a demandé instamment à la FAO de continuer à soutenir les initiatives internationales visant à mettre en oeuvre les Stratégies prospectives d'action de Nairobi et le Plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne les femmes et le développement, notamment dans le cadre interinstitutions.

110. La Conférence a adopté les résolutions ci-après:

Résolution 3/87

ACTIVITES DE LA FAO RELATIVES A L'INTEGRATION DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT

LA CONFERENCE,

Reconnaissant le rôle essentiel des femmes dans la production agricole et le développement rural et la responsabilité de la FAO à cet égard;

Rappelant les résolutions 4/83 et 12/85 de la FAO;

Prenant en considération la priorité donnée à l'intégration des femmes dans tous les aspects du développement par la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer la Décennie de la femme;

Rappelant les stratégies prospectives d'action définies à Nairobi pour la promotion de la femme et la résolution 40/108 de l'Assemblée générale des Nations Unies;

Prenant note de la résolution 1986/87 du Conseil économique et social (ECOSOC) et de l'adoption du Plan à moyen terme à l'échelle du système concernant les femmes dans le développement pour la période 1990-95;

Considérant que les stratégies prospectives d'action définies à Nairobi, notamment les paragraphes 174-188, ont une incidence considérable sur les activités de la FAO,

1. Fait siennes les stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, qui constituent un cadre global permettant de promouvoir l'égalité de la femme à l'horizon 2000;
2. Prend note avec satisfaction du rapport du Directeur général sur les femmes dans l'agriculture et le développement rural (C 87/LIM/16), qui esquisse dans les grandes lignes l'orientation des activités de la FAO dans ce domaine;
3. Exhorte le Directeur général à poursuivre la coopération avec les autres organisations du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre des stratégies prospectives d'action de Nairobi et du Plan à moyen terme à l'échelle du système concernant les femmes dans le développement, notamment du sous-programme 2.3 Alimentation et agriculture;
4. Demande au Directeur général de soumettre à la quatre-vingt-quatorzième session du Conseil un plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement, qui devra notamment prévoir des stratégies visant à garantir que tous les programmes pertinents de l'Organisation tiennent compte des recommandations formulées dans les stratégies prospectives d'action et dans le Plan à moyen terme à l'échelle du système et comprennent des procédures de vérification et de suivi permettant de surveiller les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs, toutes ces activités devant être exécutées dans la limite des ressources existantes;

5. Demande en outre au Directeur général d'inclure dans le Plan d'action un programme de formation du personnel sur la façon d'intégrer dans les activités de la FAO les problèmes des femmes dans le développement;
6. Exhorte le Directeur général à prendre des mesures pour augmenter le nombre des femmes dans les limites de l'effectif actuel, à tous les échelons du cadre organique de la FAO, tant au Siège que sur le terrain, conformément aux recommandations formulées dans les stratégies prospectives d'action.

(Adoptée le 26 novembre 1987)

Résolution 4/87

PARTICIPATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT RURAL

LA CONFERENCE,

Notant avec satisfaction que les documents C 87/LIM/16 et C 87/19 contiennent des informations détaillées sur les efforts faits par la FAO, y compris ses réalisations et ses orientations actuelles et futures, pour reconnaître explicitement les besoins spéciaux de la femme;

Rappelant les résolutions 2/66 et 10/75 et surtout la résolution 14/77 intitulée "Intégration de la femme dans le développement rural", la résolution 12/85 intitulée "La femme rurale" et la résolution 3/87 intitulée "Activités de la FAO relatives à l'intégration des femmes dans le développement", dans lesquelles on porte une grande attention aux programmes de formation;

Tenant compte du fait que le mandat fondamental de la FAO et les résolutions précitées donnent une grande importance aux politiques et programmes concernant la femme, en parfaite conformité avec les stratégies de Nairobi, lesquelles se rapportent aux nouveaux problèmes de développement que pose le rôle de la femme dans l'économie;

Considérant que la FAO, par l'entremise de son Groupe interdivisionnaire de travail sur la femme et le développement, incite tous ses départements et divisions à intégrer les problèmes de la femme dans toutes leurs activités;

Rappelant qu'il appartient à la FAO de participer à la rédaction du chapitre sur la fonction de la femme dans les systèmes alimentaires et dans l'agriculture pour la version mise à jour de l'étude mondiale sur le rôle de la femme dans le développement, qui doit être présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-quatrième session;

Rappelant aussi que les décisions pertinentes qu'exige le Plan à moyen terme pour la femme et le développement à l'échelle de tout le Système pour la période 1990/95, ratifié par le Conseil économique et social des Nations Unies, nécessiteront la coordination des activités des diverses organisations du Système, parmi lesquelles la FAO s'est distinguée en fournissant un appui technique pour la formulation de projets concernant la femme;

Réaffirmant la nécessité de renforcer toutes les organisations qui exécutent des projets et des programmes destinés aux paysannes, et de renforcer également les formes d'organisation les plus efficaces pour stimuler la participation des femmes pauvres et sans terre aux programmes de formation, afin qu'elles aient la possibilité et la garantie d'accéder facilement aux technologies de production;

Considérant que la complexité des programmes et activités entrepris par la FAO pour améliorer les conditions de vie de la femme en milieu rural exige une collaboration de plus en plus étroite des Etats Membres,

Prie le Directeur général de convoquer, si les ressources disponibles le permettent, une réunion d'experts pour que, conjointement avec le Secrétariat, ceux-ci examinent la manière d'intégrer et de rendre systématiques les programmes et les orientations nécessaires pour mettre en pratique les stratégies d'intégration de la femme dans le développement rural et dans les diverses activités de l'Organisation, en portant une attention particulière aux mécanismes nécessaires dans le cadre tant du Programme ordinaire que des activités extrabudgétaires, afin d'obtenir un résultat systématique et concret.

(Adoptée le 26 novembre 1987)

Agriculture: Horizon 2000 (Edition revue et mise à jour de l'étude de la FAO sur les perspectives de l'agriculture dans le monde jusqu'à la fin du siècle, qui avait été présentée à la Conférence en 1979) 1/

111. La Conférence a examiné l'édition revue et mise à jour de l'étude mondiale de la FAO intitulée "Agriculture: Horizon 2000". Elle a noté que la première édition de cette étude avait été préparée en 1978-79 et examinée par la Conférence à sa vingtième session (1979). La première édition représentait la contribution de la FAO à la Stratégie internationale des Nations Unies pour le développement dans les années 80. Ses principales hypothèses, surtout celles concernant les perspectives de croissance économique, étaient donc celles de la nouvelle stratégie internationale des Nations Unies pour le développement dans les années 80, à savoir: une croissance économique rapide dans les pays en développement et un environnement extérieur favorable à une accélération de cette croissance.

112. La Conférence s'est félicitée de la grande qualité et de la vaste portée de l'étude ainsi que des analyses approfondies qu'elle contient. Elle a estimé qu'elle constituait une contribution très précieuse à l'analyse des tendances et des perspectives de l'alimentation et de l'agriculture mondiales, et qu'elle aiderait certainement les pays développés comme les nations en développement à concevoir ou à rectifier leurs politiques agricoles. Quelques Etats Membres ont fait savoir que cette étude était ou serait utilisée comme référence pour l'analyse des politiques dans leurs pays respectifs. La Conférence a estimé que l'étude fournirait un cadre utile à l'orientation des activités de la FAO, et elle a instamment invité l'Organisation à continuer de mettre l'accent sur l'analyse des politiques.

1/ C 87/27; C 87/PV/12; C 87/PV/13; C 87/PV/14; C 87/PV/19; C 87/PV/20.

113. La Conférence a reconnu que la conjoncture économique s'est considérablement détériorée depuis la première édition de l'étude et admis que la nouvelle édition se fonde sur des hypothèses qui correspondent mieux aux perspectives d'avenir telles qu'on les entrevoit actuellement. Elle a considéré en conséquence que les évaluations contenues dans l'étude sont, vu les circonstances, plus réalistes que celles de l'édition de 1979.

114. La Conférence a noté avec préoccupation que les perspectives économiques des pays en développement se présentent sous un jour favorable et que, de ce fait, un nombre croissant des habitants de ces pays continueront de souffrir de sous-alimentation, en chiffres absolus du moins car, en pourcentage, la situation s'améliorera. Le problème sera particulièrement grave en Afrique subsaharienne, même si la région parvient à accélérer sa production vivrière de façon qu'elle progresse au même rythme que la population.

115. La Conférence a estimé que la conjoncture économique mondiale, et en particulier le problème de la dette extérieure, continueront de peser sur les possibilités d'amélioration de la situation économique et de la production alimentaire et agricole de bon nombre de pays en développement. Les mesures d'ajustement adoptées pour améliorer la situation et alléger le poids de la dette devront être soigneusement programmées et leurs répercussions sur les pauvres étudiées avec attention.

116. Les débats de la Conférence ont porté principalement sur les questions de libéralisation du commerce et sur la nécessité de réformes correspondantes des politiques, en particulier dans les pays développés. On s'est accordé à reconnaître que les chapitres 7 et 8 de l'Etude traitent de manière juste et équilibrée de ces questions. Dans l'ensemble, on s'est inquiété de la tendance à la surproduction observée pour plusieurs grands produits et la Conférence a souligné la nécessité de réformer les politiques agricoles, en particulier dans les pays développés dont les mesures de soutien et d'aide au commerce faussent la production et les échanges. A cet égard, la Conférence a demandé que les indicateurs de marché jouent un rôle beaucoup plus important dans l'orientation de la production et du commerce. Certains Etats Membres ont été d'avis que les politiques agricoles nationales qui ont des objectifs clairs en ce qui concerne le développement, le domaine social et l'environnement et qui ne faussent ni les marchés ni le commerce de doivent pas être remises en question dans le cadre des négociations du GATT. La Conférence a souligné la nécessité d'interventions multilatérales équilibrées et coordonnées pour réformer les politiques qui sont à l'origine des distorsions. A cet égard, la Conférence a souligné l'importance des négociations commerciales multilatérales au GATT (Négociations d'Uruguay).

117. Quelques Etats Membres ont indiqué que, dans l'analyse des tendances passées ainsi que dans les projections, une plus grande attention devrait être accordée, à l'avenir, aux relations entre le secteur de l'élevage et celui des productions végétales ainsi qu'au rôle des produits de remplacement et des sous-produits. La tendance à recourir de plus en plus aux produits de remplacement ne fait qu'aggraver le problème des excédents, comme c'est le cas, par exemple, pour les céréales, le sucre et les produits laitiers.

118. La Conférence s'est félicitée que l'étude soit plus complète et couvre pratiquement l'ensemble du monde, y compris la Chine. Elle a reconnu qu'elle est le fruit d'un travail assidu et compétent, compte tenu des informations limitées qui sont disponibles. La Conférence a instamment prié la FAO et les Etats Membres de poursuivre leurs efforts afin d'améliorer la disponibilité et la fiabilité des données. Elle a fait plusieurs propositions tendant à améliorer la méthodologie et l'analyse, notamment en ce qui concerne les systèmes fourrages-bétail, les prix, la répartition des revenus et, éventuellement, l'évaluation de différents scénarios de croissance.

119. La Conférence s'est félicitée de l'inclusion dans l'Etude d'un chapitre spécial sur l'environnement qui vient à point et représente un progrès majeur. Elle a demandé à la FAO de poursuivre son analyse approfondie des relations de la tendance à long terme des facteurs climatiques sur la production agricole.

120. La Conférence a également beaucoup apprécié le chapitre spécial consacré au développement de la technologie et à la recherche. Elle a estimé que les biotechnologies sont un facteur très important pour l'avenir de l'agriculture. A cet égard, la Conférence a instamment prié la FAO de poursuivre l'analyse de l'impact des biotechnologies dans les pays en développement, notamment de leurs incidences économiques et des risques associés à leur adoption et à leur diffusion. On a fait valoir qu'il importe de diffuser les résultats de la recherche auprès des cultivateurs.

121. La Conférence a encouragé la FAO à poursuivre et à améliorer ses travaux sur les perspectives du développement agricole, et notamment à exécuter des études régionales ou sous-régionales, en consultation avec les pays concernés. Elle a pris comme exemples l'étude régionale "L'agriculture africaine: les 25 prochaines années" et celle qui est en préparation sur l'Amérique latine et les Caraïbes. Certains Etats Membres ont proposé que, vu le rôle accru que la FAO est appelée à jouer dans l'analyse des politiques, ces études soient suivies, sur demande, d'études sectorielles et sous-sectorielles réalisées au niveau des pays.

122. Certains Etats Membres ont estimé que le document "Agriculture: Horizon 2000" devrait être mis à jour et publié périodiquement, si possible tous les cinq ans. Il a été proposé de comparer les résultats de chaque étude à ceux des versions précédentes et à ceux d'autres études. La Conférence a recommandé la publication de la nouvelle édition de "Agriculture: Horizon 2000" et sa large diffusion. Un Etat Membre a indiqué qu'il prévoyait de traduire et de publier l'étude dans sa langue nationale.

123. Certains Etats Membres ont fait remarquer qu'il aurait fallu plus de temps pour étudier à fond ce document riche d'enseignements et préparer des observations plus détaillées à son sujet. Ils ont proposé que l'étude, ou du moins certaines parties de celle-ci, soit ultérieurement examinée par d'autres organes de la FAO. La Conférence a vivement insisté pour que les documents de cette ampleur et de cette importance soient distribués dans de meilleurs délais.

Rapport de situation sur l'application du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides 1/

124. La Conférence s'est félicitée de l'inscription de cette importante question à son ordre du jour et elle a pris note avec satisfaction des documents d'information générale préparés par le Secrétariat.

125. La Conférence a noté que le Conseil, à sa quatre-vingt-douzième session, avait examiné le rapport de situation sur l'application du Code de conduite et décidé que la question devait être soumise à la Conférence à sa vingt-quatrième session. Le Conseil a plus particulièrement attiré l'attention sur la résolution 10/85 de la Conférence. Comme il ressort de son rapport 2/:

"Le Conseil a rappelé le caractère dynamique du Code, la nécessité d'en suivre l'application et de procéder à des révisions périodiques, de manière à l'adapter à l'évolution de la situation. La Conférence, à sa vingt-troisième session, en adoptant le code, avait "recommandé que des révisions soient effectuées après que l'application du Code aura permis d'acquérir une certaine expérience". La plupart des membres ont rappelé qu'ils avaient instamment demandé, à la vingt-troisième session de la Conférence, que la première révision soit faite pendant l'exercice actuel. Ils étaient convaincus qu'il était temps désormais d'amender le Code, en vue notamment d'introduire la notion "d'information et de consentement préalables". D'autres membres ont estimé, cependant, que l'expérience acquise jusqu'ici n'était pas suffisante, et que toute révision éventuelle devrait être précédée d'une application plus complète du Code et de consultations techniques."

126. La Conférence a rappelé que l'élaboration du Code avait été entreprise en 1981 et qu'il avait pour objet d'aider à surmonter les diverses difficultés que soulève l'utilisation efficace et sans danger des pesticides. Elle a souligné que, dans le passé, des vues très différentes avaient été exprimées sur la manière d'aborder les problèmes posés par les pesticides et qu'il avait été nécessaire de définir un cadre pour permettre de traiter efficacement cette question. La Conférence a souligné à nouveau que le texte du Code avait été adopté par consensus à sa vingt-troisième session, en novembre 1985. Cette décision avait été précédée de longues négociations à diverses réunions techniques. Elle était également le résultat de consultations approfondies avec les Etats Membres, avec d'autres organisations du système des Nations Unies et avec d'autres parties intéressées, ainsi que d'échanges de vues et de mises au point aux sessions du Comité de l'agriculture et du Conseil.

127. La Conférence a été informée de certains progrès accomplis dans la mise en application du Code, notamment de l'initiative du Secrétariat qui a envoyé un questionnaire aux pays membres en vue de recueillir des données de base sur les moyens dont ils disposent pour appliquer le Code. D'après les réponses à ce questionnaire, la Conférence a conclu que l'adoption du Code avait déjà eu des effets positifs puisqu'elle a permis d'améliorer le contrôle et l'utilisation des pesticides dans quelques pays membres. Néanmoins, ces réponses montrent clairement qu'il subsiste de nombreuses lacunes importantes. L'analyse des données recueillies fournit une excellente base pour déterminer les mesures à prendre en priorité afin d'améliorer la situation.

1/ C 87/LIM/25; C 87/LIM/39; C 87/I/PV/15; C 87/I/PV/16; C 87/I/PV/19; C 87/PV/20.

2/ CL 92/REP, par. 26.

128. La Conférence a noté que le Secrétariat avait travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales, l'industrie des pesticides et diverses autres organisations en vue de mettre le Code en application. L'Organisation a notamment collaboré avec le PNUE pour l'élaboration des directives de Londres concernant les échanges d'informations sur les substances toxiques.

129. La Conférence a réaffirmé l'importance du Code et elle a instamment demandé à tous les Etats Membres d'en soutenir en tous points l'application.

130. La Conférence a noté que le Secrétariat s'était spécialement efforcé d'aider les pays à appliquer les dispositions du Code. Elle s'est déclarée satisfaite du soutien actuellement fourni par les donateurs aux pays en développement, principalement dans le cadre de programmes régionaux. Ainsi, le Gouvernement japonais accorde une aide à l'Asie du Sud-Est et apportera, peut-être, aussi son soutien à une autre région. En outre, un programme régional pour l'Afrique est à l'étude avec le PNUD, tandis que les Etats-Unis d'Amérique et d'autres pays prennent actuellement des initiatives bilatérales. La Conférence a également souligné que les activités menées par le Secrétariat en vue de la mise en oeuvre de programmes de lutte intégrée contre les ravageurs appuient directement l'application du Code. Elle a félicité le Secrétariat des initiatives concrètes qu'il a prises jusqu'à maintenant.

131. La Conférence s'est vivement inquiétée des problèmes sanitaires et environnementaux que continuent de poser les pesticides et elle a également noté que l'on se heurte à des difficultés techniques, telles que la résistance aux pesticides et l'apparition de nouveaux problèmes de ravageurs. Elle a fait ressortir les graves problèmes que continue de poser l'importation de pesticides interdits ou assujettis à de sévères restrictions dans les pays exportateurs. De nombreux pays en développement manquent à la fois du personnel et des infrastructures nécessaires pour réglementer et contrôler convenablement l'utilisation de tels pesticides. En outre, les agriculteurs n'ont pas la formation voulue pour utiliser ces produits sans risques.

132. La Conférence a invité la communauté internationale et l'industrie des pesticides à fournir l'aide nécessaire pour instaurer une législation appropriée, des mécanismes de réglementation et de contrôle, des systèmes de contrôle de qualité des produits utilisés, et des procédures d'analyse des résidus, ainsi que pour former du personnel et mettre au point des systèmes de lutte intégrée contre les ravageurs, notamment des programmes de lutte biologique et de sélection de variétés résistantes aux ravageurs.

133. La Conférence a examiné en détail divers aspects du principe "de l'information et du consentement préalables". Elle a noté que ce principe vise l'exportation (et l'importation) de pesticides interdits ou assujettis à de sévères restrictions dans le pays exportateur. Il suppose, non seulement que le pays importateur soit informé du statut du pesticide en cause vis-à-vis de la réglementation en vigueur dans le pays exportateur et des risques qui motivent les restrictions apportées à son utilisation dans ce pays, mais aussi qu'il donne son consentement à l'importation du produit avant que celui-ci ne soit effectivement expédié. Un grand nombre de pays ont aussi souligné que l'adoption de ce principe contribuerait, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, à

rendre plus sûr l'emploi des pesticides et à réduire ainsi les risques pour la santé de l'homme et pour l'environnement. D'autres pays ont souligné la nécessité de poursuivre des études sur ce principe ainsi que sur d'autres possibilités de protéger les pays importateurs contre les pesticides dangereux.

134. La Conférence a fait le point des initiatives et délibérations de diverses instances relativement à la clause "de l'information et du consentement préalables", en particulier celles du Groupe de travail du PNUE sur les directives de Londres. Elle est convenue que c'est un point très important pour améliorer la sécurité d'utilisation des pesticides, notamment dans les pays en développement. A ce propos, la Conférence a examiné diverses possibilités d'amendement du Code visant à y introduire le principe "de l'information et du consentement préalables". Quelques Etats Membres ont souligné que les amendements devraient être soumis aux mêmes procédures et consultations techniques que celles qui ont abouti à l'adoption du Code par consensus. Toutefois, la grande majorité des Etats Membres a été d'avis qu'une telle clause devrait être introduite immédiatement. Ils ont précisé que des consultations techniques pourraient être nécessaires pour définir les modalités pratiques de l'application du principe "de l'information et du consentement préalables". Il devrait être rendu compte des résultats de ces consultations à la vingt-cinquième session de la Conférence, par le truchement du Comité de l'agriculture et du Conseil. La Conférence a réaffirmé qu'il est de la plus haute importance que le Code continue de faire l'objet d'un consensus.

135. En conséquence, la Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 5/87

CODE DE CONDUITE POUR LA DISTRIBUTION ET L'UTILISATION DES PESTICIDES

LA CONFERENCE,

Ayant examiné le rapport intérimaire sur l'application du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (CL 92/2);

Rappelant qu'à sa vingt-troisième session la majorité des Etats Membres avaient vivement regretté que le principe de "l'information et du consentement préalables" ne figure pas dans le Code et avaient demandé instamment qu'il soit incorporé dans la première révision du Code au cours du prochain exercice;

Consciente que la majorité des membres a appuyé le principe "de l'information et du consentement préalables" à la quatre-vingt-douzième session du Conseil;

Tenant compte du fait que le Programme des Nations Unies pour l'environnement a déjà décidé de créer un groupe de travail pour arrêter les modalités "de l'information et du consentement préalables" à incorporer dans les Directives de Londres pour les échanges d'informations sur les produits chimiques dans le commerce international;

Considérant qu'il est nécessaire d'inclure le principe "de l'information et du consentement préalables" dans les dispositions du Code relatives aux échanges d'informations;

Rappelant le caractère dynamique du Code, qu'elle a souligné lors de son adoption en 1985,

1. Décide qu'il faudrait incorporer le principe "de l'information et du consentement préalables" dans le Code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides au cours du prochain exercice biennal 1/ 2/;
2. Demande au Directeur général de prendre les dispositions nécessaires pour créer un groupe de travail chargé d'étudier les questions que soulève l'introduction dans le Code du principe "de l'information et du consentement préalables", y compris les problèmes de mise en oeuvre, afin de conseiller les pays membres sur les meilleurs moyens d'appliquer ce principe. Les résultats de ce travail devraient être présentés à la vingt-cinquième session de la Conférence, par le truchement du COAG et du Conseil.

(Adoptée le 26 novembre 1987)

1/ La République fédérale d'Allemagne a réservé sa position sur le premier paragraphe du dispositif car le texte préjuge toute décision qui serait prise par la Conférence à sa vingt-cinquième session sur la base du résultat des actions et des délibérations envisagées dans le paragraphe suivant du dispositif. Elle a rappelé que l'actuel code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides n'exclut pas que les pays importateurs qui le désirent adoptent des mesures telles que la clause de "l'information et du consentement préalables". Ayant déjà incorporé le Code dans sa législation, elle est ouverte à toute nouvelle amélioration du Code. Les délégations des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, de la Suisse, de la France, du Royaume-Uni et de l'Italie se sont associées aux deux premières phrases de la réserve ci-dessus.

2/ La délégation du Venezuela a exprimé le voeu qu'il soit pris acte du fait qu'initialement la grande majorité des pays présents avait souhaité que le Code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides soit amendé immédiatement de manière à y insérer le principe "de l'information et du consentement préalables". Cependant, vu qu'un nombre limité de pays ont exprimé des objections à cet égard et qu'il est considéré comme nécessaire d'aboutir à un accord par consensus, on s'est efforcé d'arriver à une décision par consensus qui tienne compte des deux points de vue. A cet effet, une résolution, très semblable à celle qui a été adoptée par consensus au PNUE sur le même sujet, a été présentée, mais elle n'a pas recueilli l'adhésion de ces quelques pays. A notre connaissance, les réserves que ceux-ci ont formulées à la présente résolution, qui reprend certains des points de vue qu'ils défendent, vont à l'encontre de l'esprit du Code, ainsi que des efforts déployés par la majorité des pays pour préserver la santé, la vie humaine et l'environnement. Les délégations de Cuba, du Mexique, de la Zambie, de l'Algérie, du Panama, du Lesotho, de la Dominique, du Congo, d'El Salvador, de la République islamique d'Iran, du Pérou, du Nicaragua, du Cap-Vert, de l'Angola, du Bangladesh, de la Bolivie, du Burkina Faso, du Costa Rica et du Kenya se sont associées à cette réserve.

ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION

Examen éventuel de certains aspects des buts et opérations de la FAO y compris la nécessité d'une réforme de la procédure du budget-programme 1/

136. Après un examen préliminaire à sa quatre-vingt-dixième session, le Conseil a décidé, à sa quatre-vingt-onzième session (juin 1987) d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence un point supplémentaire intitulé "Examen éventuel de certains aspects des buts et opérations de la FAO, y compris la nécessité d'une réforme de la procédure du budget-programme". Il était entendu que les Etats Membres feraient connaître au Secrétariat leurs vues sur les aspects pertinents de la question, qui serviraient de base au Secrétariat pour l'élaboration d'un document.

137. En conséquence, la Conférence a été saisie du document C 87/30 qui récapitule les vues exprimées dans dix documents soumis par des pays ou groupes de pays. Le texte intégral de l'ensemble des documents présentés était joint en annexe.

138. Il y a eu unanimité, tant dans les documents que lors des débats de la Conférence, sur la nécessité de renforcer la FAO de toutes les manières possibles, afin qu'elle puisse continuer à jouer un rôle de chef de file dans l'agriculture mondiale durant les années à venir. Des vues divergentes ont toutefois été exprimées quant à la nécessité d'entreprendre en ce moment un vaste examen des buts et opérations de l'Organisation.

139. Selon un courant d'opinion, il était temps de procéder à un examen approfondi des buts et opérations de la FAO, créée il y a plus de 40 ans, afin qu'elle puisse relever les défis des années 90 et au-delà avec plus de force et d'efficacité. Il a été proposé qu'un groupe d'experts indépendants de haut niveau soit créé pour entreprendre cet examen en tenant compte des vues exprimées lors des débats de la Conférence ainsi que de celles qui ont été consignées dans les documents soumis par les Etats Membres. Un projet de résolution a été présenté pour donner effet à cette proposition 2/.

140. Selon un autre courant d'opinion, la nécessité d'un réexamen radical des objectifs et des opérations de la FAO était, à ce stade, contestable. Il a été rappelé que les objectifs et stratégies de l'Organisation ont été définis par toute une série de grandes conférences internationales, ainsi que par les décisions de la Conférence de la FAO elle-même. L'idée qu'un tel examen, au cas où il serait effectué, serait confié à un groupe d'experts indépendants, a particulièrement suscité des oppositions: il devrait plutôt être entrepris par les organes intergouvernementaux existants. Ce point de vue a été présenté dans un projet de résolution 3/.

1/ C 87/30; C 87/30-Sup.1; C 87/LIM/27; C 87/LIM/28; C 87/LIM/29-Rev.1;
C 87/LIM/49; C 87/LIM/50; C 87/LIM/51; C 87/II/PV/1; C 87/II/PV/2;
C 87/II/PV/3; C 87/II/PV/4; C 87/II/PV/23; C 87/II/PV/24; C 87/PV/21.

2/ C 87/LIM/27.

3/ C 87/LIM/29-Rev.1.

141. Beaucoup d'Etats Membres ayant des opinions différentes ont souligné qu'ils étaient prêts au dialogue et souhaitaient que l'accord se fasse sur cette question importante afin que l'Organisation bénéficie d'un appui renforcé.

142. Pour concilier ces vues divergentes, un groupe de contact de 14 membres a été établi. Des progrès considérables ont été réalisés dans la voie d'un accord sur un texte et le Groupe de contact a pu proposer dans le document C 87/LIM/50 une série d'amendements au projet de résolution contenu dans le document C 87/LIM/27. Il n'a toutefois pas pu achever ses travaux dans les délais dont il disposait.

143. Après un débat prolongé au cours duquel beaucoup d'idées et de propositions ont été avancées 1/, la Conférence a adopté à la majorité des voix la Résolution ci-après:

Résolution 6/87

EXAMEN EVENTUEL DE CERTAINS ASPECTS DES BUTS ET OPERATIONS DE LA FAO, Y COMPRIS LA NECESSITE D'UNE REFORME DE LA PROCEDURE DU BUDGET-PROGRAMME 2/ 3/

LA CONFERENCE,

Rappelant la déclaration finale du Président de la vingt-troisième session de la Conférence, qui demandait aux Etats Membres de la FAO d'examiner, pendant la période 1985-87, le rôle et les priorités de l'Organisation;

Réaffirmant l'engagement des Etats Membres en faveur des principes de l'Organisation, énoncés dans son Acte constitutif;

Prenant note des dix documents présentés par des Etats Membres, dont a été saisie la Conférence à sa présente session, sous la cote C 87/30;

Prenant note en outre des efforts actuellement déployés par d'autres organes du système des Nations Unies en vue d'accroître l'efficacité, l'efficience et l'impact de ses programmes;

Considérant qu'il est souhaitable d'entreprendre un examen approfondi de certains aspects des buts et opérations de la FAO:

1/ C 87/II/PV/1; C 87/II/PV/2; C 87/II/PV/3; C 87/II/PV/4; C 87/II/PV/23; C 87/II/PV/24; C 87/PV/20; C 87/PV/21.

2/ La délégation du Royaume-Uni a demandé que le texte suivant soit inséré comme note de bas de page: "Le Royaume-Uni a voté contre la Résolution qui vient d'être adoptée précisément parce que, en qualité de membre originaire de la FAO, qui continue à appuyer l'Organisation et ses objectifs de développement, nous avons vraiment à coeur les intérêts et de la FAO, et de ceux qui ont faim dans le monde et que la FAO a pour mission d'aider.

(suite des notes de la page précédente)

"Le Royaume-Uni a exposé ses vues en détail à la Plénière et à la Commission II, et elles sont consignées dans les comptes rendus sténographiques. Nous estimons en particulier qu'il est temps de procéder à un nouvel examen indépendant de la FAO et soutenons donc à fond les propositions des pays nordiques. Selon nous, la Résolution qui vient d'être adoptée est très éloignée de ces propositions, notamment en ce qui concerne le mécanisme prévu. Nous espérons néanmoins que le processus déclenché par la décision qui vient d'être prise donnera bien lieu au réexamen approfondi et complet que nous souhaitons du rôle, des priorités, des stratégies, de la structure et de l'efficacité de la FAO. Nous pensons que les résultats de cet examen et les décisions qui seront prises en conséquence seront absolument essentiels pour l'avenir de cette très importante Organisation."

- 3/ La délégation des Etats-Unis d'Amérique a demandé que le texte suivant soit inséré comme note de bas de page: "Il est tout à fait évident, pour ceux qui écoutaient, que les Etats-Unis ont voté contre l'adoption de la Résolution sur un examen éventuel de certains aspects de la FAO, etc., etc. au Point 12. Les Etats-Unis d'Amérique ont été parmi les pays qui ont préconisé l'examen du rôle, des priorités, des objectifs et stratégies de la FAO dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. En conséquence, nous avons fermement soutenu la proposition de résolution des pays nordiques qui figure dans le document C 87/LIM/27.

"Ma délégation a également participé, dans un esprit très constructif, aux échanges de vues qui ont eu lieu dans le cadre du Groupe de contact. Nous sommes parvenus dans ce groupe à un consensus sur la nécessité d'un examen et sur le mandat correspondant. Notre position demeure inchangée sur ces deux questions.

"Nous étions fermement opposés à la proposition française d'un mécanisme maintenant stipulé dans la Résolution que la Conférence vient d'adopter. Nous avons la ferme conviction que, malgré notre accord sur le mandat, ce type de mécanisme ne permet pas un examen véritablement indépendant et objectif des buts, stratégies, structures internes et procédures de l'Organisation.

"Nous regrettons vivement et ne comprenons pas les craintes apparemment manifestées par la majorité de cette Assemblée quant à la réalisation d'un examen extérieur indépendant de l'Organisation.

"Et je déclare avec plus de tristesse que d'amertume que les Etats-Unis sont convaincus qu'on verra apparaître, dans les années qui viennent, la nécessité de cet examen indépendant et les incidences, selon moi négatives, que la non-réalisation de cet examen aura sur le Programme."

Décide que:

1. Aux fins de l'examen mentionné ci-dessus, le Comité du Programme et le Comité financier, travaillant conjointement, seront assistés d'un petit nombre d'experts. Ceux-ci seront choisis en fonction de leurs compétences dans les domaines de l'agriculture, du développement, des finances ou de l'administration, par le Comité du Programme et le Comité financier en consultation avec le Directeur général, en tenant compte d'une répartition géographique équilibrée.

2. Le Comité du Programme et le Comité financier travaillant conjointement et assistés par les experts examineront le rôle, les priorités, les objectifs et les stratégies de la FAO en matière d'alimentation et d'agriculture, compte tenu de la situation et des tendances de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde et des décisions de la Conférence, des conférences régionales et des conférences spéciales, ainsi que de la nécessité de réaliser et de promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre économique international dans le domaine de compétence de la FAO, conformément à la Résolution 3/75 telle qu'adoptée, et notamment:

- a) la façon dont la FAO pourrait apporter sa contribution la plus efficace aux efforts des Etats Membres et des populations en vue d'éliminer la faim, la malnutrition et la pauvreté, compte tenu des ressources dont dispose l'Organisation;
- b) sous réserve du ferme attachement des Etats Membres au texte de l'Acte constitutif de l'Organisation, l'opportunité de modifier les structures et les procédures internes de la FAO, de manière à renforcer le rôle consultatif de l'Organisation dans le domaine de la formulation des politiques alimentaires et agricoles aux niveaux mondial, régional et national, ainsi que sa fonction de catalyseur et son rôle de dispensatrice d'aide, en vue d'une coopération accrue entre les nations dans son domaine de compétence;
- c) dans le contexte d'une situation mondiale en mutation sur le plan économique, social, agricole et alimentaire, les façons d'adapter le processus d'établissement des priorités au sein de la FAO;
- d) tenant compte des résultats des activités de la Commission spéciale de l'ECOSOC, et en accord avec les textes fondamentaux de la FAO, les relations de travail entre l'Organisation et d'autres organismes, organisations et organes du système des Nations Unies et institutions financières internationales, y compris les activités du Programme de terrain, de manière à éviter les doubles emplois, à assurer la complémentarité et à promouvoir le soutien le plus efficace possible de la FAO aux priorités nationales;
- e) les mesures propres à garantir que les processus de budgétisation, de comptabilité et de planification de la FAO fassent clairement apparaître le lien entre les stratégies, les priorités, les activités prévues et les ressources attribuées.

3. Le Comité du Programme et le Comité financier, travaillant conjointement et assistés par les experts tiendront compte, conformément à leur mandat, des opinions contenues dans le document C 87/30, des opinions exprimées lors de la Conférence et de tout autre point de vue soumis par écrit, avant le 1er février 1988, par les Etats Membres qui n'ont pas présenté leurs vues avant la Conférence.

4. Le Directeur général est invité, conformément à son mandat, à ses prérogatives et à ses possibilités statutaires, à fournir les services nécessaires à l'étude, et à faire connaître ses opinions concernant toutes questions relevant de sa responsabilité, ainsi qu'à présenter les conclusions et recommandations de l'étude, avec ses vues et observations, au Conseil, qui en saisira la vingt-cinquième session de la Conférence, avec ses commentaires.

(Adoptée le 27 novembre 1987)

144. En ce qui concerne l'amélioration de la procédure du budget-programme à la FAO, plusieurs questions sont traitées dans un certain nombre des documents présentés par les Etats Membres et reproduits dans le document C 87/30. L'attention a été particulièrement appelée sur les décisions prises à ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la Résolution 41/213. Il a été instamment demandé que des mesures propres à renforcer la participation des Etats Membres à l'élaboration du budget-programme soient adoptées. La nécessité de chercher à obtenir suffisamment tôt un consensus sur les grandes priorités et sur le montant du budget a été soulignée.

145. Au début de la Conférence, un projet de résolution figurant dans le document C 87/LIM/28 a été déposé. Après des débats officiels au sein du Groupe de contact, et pour obtenir un texte susceptible d'être adopté par consensus, un autre projet de résolution figurant dans le document C 87/LIM/49 a été présenté. Faute de consensus lors des débats officiels, la Conférence a voté sur le projet de résolution figurant dans le document C 87/LIM/28, qui a été rejeté. La résolution du document C 87/LIM/49 a alors été retirée par ses auteurs, qui espéraient qu'un examen plus approfondi des questions en jeu pourrait déboucher sur un accord.

146. De nombreux Etats Membres ont été d'avis que la Conférence aurait pu parvenir à un consensus si ses membres avaient eu le temps de procéder à de plus amples consultations. Il a été noté que, conformément au paragraphe 3 de la Résolution 6/87, les vues exprimées sur cette question à la Conférence seraient prises en considération lors de l'examen approfondi prévu par cette résolution.

Programme de travail et budget 1988-89 et objectifs à moyen terme 1/ 2/

- Contexte

147. La Conférence a souligné que le contexte dans lequel se situe son examen de Programme de travail et budget 1988-89 est exceptionnellement complexe et difficile.

148. La Conférence a reconnu que le Programme de travail de la FAO doit continuer à être élaboré essentiellement en fonction de la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. A cet égard, l'accent a été placé au cours des débats sur le fait que la production agricole et alimentaire a évolué de façon inégale dans les diverses régions bien que les tendances mondiales soient restées favorables. Le nombre des personnes sous-alimentées ou mal nourries augmente encore en valeur absolue sinon en valeur relative, en particulier en raison de la lenteur de l'évolution de la répartition des revenus et de la pauvreté encore largement répandue. Les risques de famine et les menaces de pénurie alimentaire sont toujours présents, tandis que les excédents alimentaires de certaines régions contribuent à entretenir la tension sur les marchés mondiaux. Beaucoup d'Etats Membres ont aussi attiré l'attention sur les dangers croissants qui menacent les écosystèmes naturels, notamment les forêts tropicales, et sur les ravageurs et les maladies qui pourraient compromettre l'expansion future indispensable de la production alimentaire et agricole à moins que les gouvernements et les communautés agricoles elles-mêmes n'agissent avec détermination. La Conférence est convenue que dans ces conditions la FAO continuerait à devoir fournir une aide considérable, et notamment à donner des avis sur les politiques, et qu'il serait nécessaire de renforcer les capacités de l'Organisation dans les domaines du suivi et de l'analyse, ainsi que les systèmes d'alerte connexes.

149. La Conférence a toutefois noté que d'autres aspects de la conjoncture économique mondiale affectent l'élaboration et l'exécution des activités de la FAO. La capacité de l'Organisation à mettre en oeuvre efficacement ses programmes approuvés est sérieusement entravée par les fluctuations des changes et la baisse des taux d'intérêt. La capacité des Etats Membres d'honorer l'obligation qui leur incombe aux termes de l'Acte constitutif de la FAO de régler leurs contributions ordinaires est mise à rude épreuve par les pressions que subissent les budgets nationaux ou par le manque de devises.

1/ C 87/3; C 87/3-Corr.1; C 87/3-Corr.2 (anglais seulement); C 87/3-Sup.1; C 87/3-Sup.2; C 87/3-Sup.3; C 87/LIM/21; C 87/LIM/40; C 87/II/PV/5; C 87/II/PV/6; C 87/II/PV/7; C 87/II/PV/8; C 87/II/PV/9; C 87/II/PV/13; C 87/II/PV/14; C 87/PV/16.

2/ La délégation des Etats-Unis a émis une réserve générale à propos de la procédure consistant à adopter en bloc le projet de rapport du Comité de rédaction de la Commission II, qui a empêché les pays non membres du Comité de rédaction d'exercer leur droit de faire connaître leurs vues et de suggérer des changements. Les délégations du Canada, du Royaume-Uni, de l'Australie, du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède se sont associées à cette réserve.

C'est le cas des pays en développement qui souffrent du poids du service de la dette et des termes de l'échange défavorables de leur commerce extérieur, mais c'est aussi le cas de certains pays développés. Pour la première fois, les versements du principal bailleur de fonds se ressentent fortement de difficultés financières intérieures et des facteurs qui grèvent actuellement le processus budgétaire national 1/.

150. La Conférence a noté avec préoccupation que la baisse des ressources dont dispose l'Organisation a conduit à amputer le Programme de travail et budget approuvé pour l'exercice actuel et à épuiser rapidement les réserves financières statutaires. Elle a observé que cette situation pourrait avoir des conséquences à long terme sur la poursuite, dans des conditions satisfaisantes, de programmes économiques et techniques essentiels, et que l'élaboration du Programme de travail et budget pour le prochain exercice en a été grandement compliquée. De nombreux Etats Membres ont aussi souligné que la difficulté croissante de conserver et de recruter du personnel qualifié est un facteur limitatif grave pour la bonne exécution des programmes de la FAO.

- Démarche

151. Compte tenu de cette situation d'ensemble, la Conférence a reconnu que la tâche du Directeur général, quand il a élaboré ses propositions relatives au Programme de travail et budget pour 1988-89, a consisté à s'efforcer de respecter les orientations précédemment données par les organes directeurs de la FAO, tout en conciliant des vues nécessairement différentes sur les besoins d'intervention de la FAO dans toutes les régions, et les attentes divergentes des Etats Membres en ce qui concerne les activités du Programme et le niveau de ressources qu'ils seraient disposés à soutenir. En outre, le Directeur général a dû étudier des solutions permettant de sauvegarder la viabilité des activités de la FAO en dépit de contraintes de plus en plus lourdes.

152. A cet égard, la Conférence a noté avec satisfaction que la démarche choisie pour établir ces propositions avait fait intervenir un nouveau transfert de ressources des secteurs administratif et d'appui au profit d'une modique croissance réelle des programmes techniques et économiques de la FAO. Il est donc proposé que le chapitre 2 bénéficie d'une augmentation nette de programme de 2,3 pour cent. Par ailleurs, le chapitre 4, Programme de coopération technique, resterait à son niveau présent en valeur réelle afin de contenir la demande globale de crédits budgétaires.

153. La Conférence a aussi noté avec satisfaction que, pour faciliter un consensus des Etats Membres, le Directeur général a cherché à répondre aux desiderata divergents exprimés à la quatre-vingt-onzième session du Conseil en prenant de nouvelles mesures pour réduire le montant du budget proposé. Celles-ci ont consisté notamment à ramener l'accroissement net de programme à 0,25 pour cent de la base budgétaire 1986-87 réévaluée et à ramener délibérément de 18 à moins de 13 millions de dollars les crédits destinés à couvrir les augmentations de coûts en 1988-89. La Conférence a noté que cette "impasse" budgétaire délibérée nécessitera probablement une compression des activités en 1988-89, pour rester dans les limites du budget. Elle a en outre noté que la tendance à limiter les dépenses afférentes au tableau d'effectifs se maintient, comme en témoigne la réduction nette de 25 postes.

1/ Les délégations d'Etats Membres de la région Amérique latine et Caraïbes et de la Libye auraient préféré que la dernière phrase du paragraphe 149 soit supprimée.

- Stratégies, priorités et objectifs

154. La Conférence a reconnu que, à la FAO, la détermination des stratégies et priorités et la définition des objectifs à moyen terme pour divers programmes résultent d'un long processus de consultation auquel prennent part les Conférences régionales de la FAO, les comités du Conseil et toute la gamme des commissions et comités consultatifs d'experts. En outre, les Etats Membres expriment leurs vues aux sessions du Conseil et de la Conférence. Toutes ces instances formulent, de leurs points de vue respectifs, des recommandations et des avis à partir desquels doit être déterminée la substance du Programme de travail et budget. Certains Etats Membres ont contesté la façon dont les priorités de la FAO sont fixées 1/.

155. La Conférence a estimé que le Programme de travail et budget de 1988-89 s'inspire largement des orientations données précédemment par les organes directeurs de la FAO et elle a exprimé son adhésion générale aux stratégies et priorités définies dans le document. Elle a noté avec satisfaction les informations plus complètes qui sont fournies et la clarté des descriptions des programmes qui lui ont permis de mieux comprendre comment ces stratégies et priorités se traduisent en activités concrètes à l'intention des mandants de la FAO. Certains Etats Membres ont toutefois estimé que des améliorations pourraient encore être apportées à l'articulation et à la hiérarchie des priorités.

156. D'une façon générale, la Conférence a souligné qu'elle souhaitait que les activités de terrain de la FAO continuent à se développer et elle a recommandé une intégration aussi poussée que possible entre le Programme ordinaire et les programmes de terrain. L'expérience des problèmes nationaux et les informations de première main acquises sur le terrain sont une des bases essentielles des conseils donnés par la FAO aux pays membres en matière de politique et ils contribuent dans une large mesure à la validité des grandes études réalisées par la FAO.

157. De nombreux Etats Membres ont aussi souligné qu'ils souhaitaient que la FAO reste la principale source multilatérale de conseils techniques et la première filière multilatérale pour le transfert de technologies agricoles aux pays en développement, en organisant des activités de formation, en diffusant des informations et par d'autres moyens, surtout en ce qui concerne les nouvelles techniques de production et de transformation des denrées alimentaires. Dans le même esprit, beaucoup d'Etats Membres ont demandé que, pour optimiser l'utilisation des ressources et assurer plus d'équité, la FAO ait davantage recours aux capacités - techniciens et personnel - des pays en développement.

1/ Selon la délégation du Royaume-Uni, les procédures actuelles d'examen des programmes ne permettent pas aux Etats Membres de faire connaître de façon adéquate et efficace leurs vues durant l'examen du Programme de travail et budget. Les délégations du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, du Danemark, de l'Australie et de la Finlande ont exprimé le voeu d'être associées à la présente note.

158. Plusieurs Etats Membres ont noté avec satisfaction que les programmes de la FAO sont de plus en plus guidés par des approches intégrées du développement et ont recommandé de poursuivre les efforts dans ce sens. Le Plan d'action forestier tropical, les programmes visant à renforcer la sécurité alimentaire, les programmes de développement rural intégré et les programmes en faveur des femmes des zones rurales sont autant d'exemples à cet égard. L'importance des projets et programmes de développement équilibrés et viables du point de vue écologique, question sur laquelle la Commission mondiale de l'environnement et du développement a récemment appelé l'attention de la communauté internationale, a été évoquée par de nombreux intervenants.

159. Un grand nombre d'Etats Membres ont réaffirmé leur attachement au rôle catalytique de la FAO à l'appui de la coopération économique et technique entre pays en développement dans tous les domaines de compétence de l'Organisation. Ils ont recommandé que la FAO continue à programmer et exécuter des activités spécifiques à cette fin, en tirant parti de la précieuse expérience acquise dans le cadre des réseaux plurinationaux d'échanges techniques, de la coopération avec les institutions régionales et d'autres formes de promotion de la coopération Sud-Sud.

160. Beaucoup d'Etats Membres ont aussi réaffirmé qu'ils sont favorables à la décentralisation de l'action de la FAO, spécialement au niveau des pays. Ils ont pu constater qu'elle a fortement contribué à accélérer la fourniture d'une assistance technique aux pays membres et à assurer une meilleure adéquation des projets de terrain aux besoins effectifs et aux priorités nationales. Selon certains Etats Membres, il serait possible de progresser encore dans ce sens en déléguant davantage de pouvoirs au terrain. Quelques Etats Membres ont par ailleurs émis des doutes en ce qui concerne l'efficacité et l'impact des activités des Bureaux régionaux qui, à leur avis, ne constituent pas la formule la plus efficace de décentralisation.

161. En ce qui concerne la répartition des activités entre les régions, la Conférence a reconnu à l'unanimité la situation spéciale de l'Afrique et elle a pleinement approuvé la priorité générale donnée à cette région dans le Programme de travail et budget de 1988-89. Quelques Etats Membres d'autres régions ont rappelé l'intérêt qu'ils portent aux activités de la FAO dans leurs zones géographiques respectives, et en ont donné des exemples. L'espoir a été exprimé que la solidarité avec la région Afrique ne conduirait pas à négliger les besoins encore non satisfaits ailleurs. Certains Etats Membres ont déploré que l'occupation de territoires arabes au Proche-Orient entrave la réalisation des objectifs de développement agricole dans la région. Plusieurs Etats Membres ont également déploré les effets des actes d'agression perpétrés par le Gouvernement de l'Afrique du Sud sur le développement agricole des Etats de première ligne.

162. Beaucoup d'Etats Membres ont souligné l'étroite coopération qui s'est instaurée entre la FAO et d'autres organisations du système des Nations Unies, par exemple dans le cadre de la Division mixte avec l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique), des activités conjointes avec l'OMS (Organisation mondiale de la santé) en matière de nutrition et de normes alimentaires, et de la coopération avec la Banque mondiale et le FIDA (Fonds international de développement agricole) en vue de promouvoir les investissements dans le développement agricole et rural. La Conférence a recommandé que la FAO continue à faire le maximum pour identifier les domaines possibles de coopération avec d'autres institutions et organisations internationales en vue d'assurer la complémentarité maximale des activités et la compréhension réciproque des responsabilités respectives, dans l'intérêt commun.

163. Tout en approuvant dans l'ensemble les stratégies et priorités de la FAO, certains Etats Membres ont estimé qu'il faudrait s'efforcer de cerner encore mieux les priorités afin d'éviter une trop grande dispersion des efforts et des ressources de la FAO. Selon eux, cette identification des priorités devrait permettre à la FAO de concentrer son action dans les domaines où elle a un avantage relatif incontestable et où elle peut compter sur l'appui maximum de ses Etats Membres. De l'avis des mêmes Etats Membres, cela donnerait en outre aux membres et à la Direction des orientations utiles au cas où des déficits financiers rendraient nécessaires des réductions de programme. La majorité a observé à cet égard qu'il est très souhaitable que les organes directeurs et le Secrétariat continuent à jouer leur rôle respectif dans la fixation des priorités, les premiers formulant des recommandations et des directives générales et le second traduisant ces orientations en une série d'activités cohérentes.

- Cadre financier

164. La Conférence a examiné de façon approfondie les incidences financières du Programme de travail et budget 1988-89.

165. En ce qui concerne le facteur monétaire, la Conférence a pris note avec préoccupation des conséquences de la forte dépréciation du dollar des Etats-Unis par rapport à la lire italienne, responsable pour l'essentiel de l'augmentation envisagée des contributions des pays membres.

166. Plusieurs Etats Membres, dont les monnaies nationales se sont dépréciées par rapport au dollar des Etats-Unis, ont fait observer que l'augmentation de leurs contributions, traduite en monnaie nationale, serait en fait plus élevée encore que l'augmentation en dollars. Beaucoup d'entre eux ont demandé au Directeur général de prendre contact avec les Etats Membres dont les contributions exprimées en monnaie nationale ont diminué à la suite de la dépréciation du dollar des Etats-Unis, pour les encourager à continuer de payer les mêmes montants en monnaie nationale qu'en 1986-87. Ils ont en outre instamment demandé que le Comité financier envisage diverses formules possibles pour répartir plus équitablement, à l'avenir, le poids des paiements. D'autres Etats Membres ont fait observer que certains pays dont la monnaie s'est renforcée par rapport au dollar des Etats-Unis paieraient en fait, dans leur monnaie nationale, des contributions moins élevées qu'en 1986-87. Les effets seraient donc extrêmement variables selon les pays. Au cours des débats, plusieurs Etats Membres ont proposé des options possibles pour remédier aux effets des fluctuations monétaires. Il a été notamment proposé d'adopter un taux de change moyen dollar/lire calculé sur une période représentative, d'utiliser un panier de monnaies, sur le modèle des DTS, ou d'adopter un système d'unité de compte mixte, à l'instar de l'AIEA et de l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel).

167. La Conférence a noté que l'autre cause importante de l'augmentation des contributions en dollars des Etats-Unis, à savoir que les prévisions de recettes accessoires sont moins élevées qu'elles ne l'étaient dans le Programme de travail et budget 1986-87, tient à la forte réduction prévue des fonds à placer et des intérêts à percevoir; ces prévisions correspondent aux indications émanant du Comité financier et du Conseil.

168. En ce qui concerne le problème des arriérés, le principal bailleur de fonds a fait savoir à la Conférence que son gouvernement avait demandé le versement intégral de sa contribution à la FAO, mais que, dans la situation budgétaire actuelle, il était fort improbable que les crédits ouverts seraient suffisants pour empêcher de nouveaux déficits importants. La Conférence a rappelé que tous les Etats Membres ont pris l'engagement de verser intégralement et en temps voulu leurs contributions au budget de la FAO, et elle a lancé un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils s'acquittent de cette obligation. De nombreux pays en développement ont souligné avec force qu'il y avait lieu de faire nettement la distinction entre les arriérés du principal bailleur de fonds et ceux des autres pays. En tout état de cause, ils ont réaffirmé que leurs gouvernements avaient la volonté politique de verser leurs arriérés le plus rapidement possible.

169. En ce qui concerne les difficultés que va probablement soulever le recouvrement des contributions en 1988-89, quelques Etats Membres ont estimé qu'il n'était pas réaliste d'examiner le Programme de travail et budget sans tenir compte du niveau probable des recettes. Certains d'entre eux ont fait valoir qu'il aurait fallu distinguer, dans le Programme de travail et budget, entre un "noyau" d'activités qui seraient exécutées même si les ressources étaient amputées et les activités "conditionnelles" dont l'exécution serait subordonnée à l'obtention des recettes prévues dans le budget.

170. Les Etats Membres ont, dans leur majorité, rejeté le principe d'un budget "de rechange". Il a été souligné que cette solution équivaldrait à inviter les Etats Membres au laxisme en ce qui concerne le paiement à bonne date de leurs contributions et à asseoir le Programme de travail et budget sur une base mal assurée, ce qui aurait des conséquences imprévisibles et néfastes pour l'avenir de l'Organisation et la gestion ordonnée de ses opérations. A leur avis, si d'éventuelles mesures correctives devaient être prises, il faudrait qu'elles soient élaborées par le Secrétariat en étroite consultation avec les organes directeurs de la FAO, comme cela s'était fait en 1986-87, et à la lumière des informations les plus récentes sur l'état réel des finances de l'Organisation. Cette formule devrait apaiser les craintes qu'il n'y ait un "vide de pouvoir" au cas où des ajustements du budget approuvé pour 1988-89 se révéleraient nécessaires 1/ 2/ 3/.

- Montant du budget

171. Compte tenu de ce qui précède, des opinions divergentes ont été exprimées sur le montant proposé du budget.

172. Quelques Etats Membres ont fait savoir qu'ils ne pouvaient l'approuver pour l'une ou plusieurs des raisons ci-après: ce montant ne répond pas pleinement à l'objectif de croissance zéro du programme et d'absorption maximum des augmentations de coûts non discrétionnaires qu'ils préconisent dans toutes les organisations du système des Nations Unies, car il suppose une forte augmentation des contributions, surtout si l'on tient compte de la contribution supplémentaire exceptionnelle qui pourrait être demandée pour le Fonds de roulement et le Compte de réserve spécial, qui est incompatible avec les objectifs nationaux d'austérité budgétaire; il est peu probable que toutes les contributions ordinaires seront payées; enfin, le Programme de travail et budget ne propose pas d'alternative budgétaire pour tenir compte du fait que les contributions recouvrées seront probablement inférieures au montant prévu 4/.

Notes de la page 47.

-
- 1/ De l'avis de la délégation du Royaume-Uni, le texte ci-après aurait dû être ajouté au paragraphe 170: "En ce qui concerne les sources possibles de recettes supplémentaires qui pouvaient servir à financer les programmes opérationnels, deux Etats Membres ont fait observer qu'en 1986 le budget ordinaire avait subventionné à hauteur de 11,5 millions de dollars l'exécution de projets financés par des fonds fiduciaires. Les donateurs de fonds fiduciaires ont été exhortés à engager au plus tôt des discussions avec la Direction dans le dessein de financer intégralement l'exécution de leurs programmes". La délégation des Etats-Unis d'Amérique s'est associée à cette note.
 - 2/ La délégation du Congo a fait savoir que les réserves émises par certaines délégations à propos du paragraphe 170 devraient trouver place dans le chapitre des considérations et avis généraux de la Conférence.
 - 3/ La délégation de l'Italie a présenté à la Conférence un projet de résolution sur cette question qui a été finalement traitée au point 25.4 de l'ordre du jour (voir par. 359 à 363 ci-après).
 - 4/ La délégation du Royaume-Uni a jugé irréaliste une augmentation du budget, compte tenu du montant des arriérés et du nombre d'Etats Membres qui n'ont pas pu honorer leurs obligations durant l'exercice en cours. La délégation des Etats-Unis d'Amérique s'est associée à cette note.

173. D'autres Etats Membres, préoccupés par l'impact que le montant du budget proposé pourrait avoir sur leurs contributions, ont provisoirement réservé leur position, pour l'exprimer au moment du vote. Ils ont néanmoins confirmé leur plein appui au programme et ont fait savoir qu'ils continuaient d'appuyer le rôle et les objectifs de la FAO.

174. Dans leur grande majorité, les Etats Membres ont exprimé leur appui au montant du budget. Beaucoup d'entre eux ont estimé que l'augmentation de programme de 0,25 pour cent qui est proposée, jointe à l'absorption prévue d'une importante proportion des augmentations de coûts durant l'exercice 1988-89, se traduirait à nouveau par une croissance négative des programmes de la FAO, alors même que le Programme de travail et budget pour 1986-87 avait déjà été réduit de près de 6 pour cent pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisation. Cela ne saurait constituer, selon eux, une réponse appropriée aux besoins croissants d'activités et d'assistance de la part de la FAO découlant de toute une gamme de facteurs tels que: la complexité des tâches que la communauté internationale doit affronter dans le secteur alimentaire et agricole; les fortes pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles; les problèmes considérables qui restent à résoudre dans les zones rurales; la difficulté des choix que la plupart des gouvernements doivent opérer face aux forces internes et externes affectant l'agriculture; les possibilités d'expansion de la coopération entre pays sous les auspices de la FAO. Ils ont néanmoins approuvé le montant du budget proposé, qu'ils ont considéré comme un compromis équilibré et dont l'adoption par consensus devrait permettre aux Etats Membres de réaffirmer leur unité.

- Activités du programme

175. Au cours des débats sur les différents chapitres du programme, les principaux points ci-après ont été soulevés:

a) Chapitre 1: Politique et direction générales

176. La Conférence a approuvé la nouvelle compression budgétaire proposée pour ce chapitre. Un Etat Membre appartenant à la région concernée s'est cependant inquiété de l'importante réduction qui touche le Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord, d'autant plus qu'elle ne s'accompagne pas de réductions analogues dans les autres bureaux de liaison et bureaux régionaux.

b) Chapitre 2: Programmes techniques et économiques

177. La Conférence a approuvé dans l'ensemble les objectifs à moyen terme et le dosage des activités proposées dans ce chapitre, qui est la clef de voûte des activités de la FAO et la principale source de soutien technique aux projets de terrain.

178. La Conférence a appuyé les huit grands objectifs définis pour le Grand Programme 2.1 - Agriculture. La nécessité de rechercher une croissance accélérée de la production vivrière, mais aussi d'améliorer les secteurs de la transformation et de la commercialisation, a été soulignée.

179. La Conférence a confirmé qu'il importe de conserver les ressources naturelles et de protéger l'environnement. A cet égard, de nombreux Etats Membres ont souligné que des politiques et programmes rationnels d'aménagement des sols et des eaux sont essentiels à l'accroissement de la production agricole et donc à la sécurité alimentaire. Un apport suffisant et régulier de facteurs de production agricoles, comme les engrais et les semences améliorées, notamment au profit des petits agriculteurs, a également été considéré comme un élément indispensable de la planification des programmes de développement agricole et rural. A cet égard, l'étude de faisabilité sur l'expansion de l'aide en nature sous la forme d'intrants agricoles et les suites qui pourraient lui être données sont apparues comme des initiatives opportunes.

180. Un grand nombre d'Etats Membres se sont déclarés très intéressés par la participation croissante de la FAO aux applications des biotechnologies à l'alimentation et à l'agriculture, notamment dans le secteur de la santé animale, participation qui a été fermement appuyée. L'attention que la FAO, en coopération avec d'autres institutions internationales, porte aux techniques d'irradiation des aliments et à la contamination par les radionucléides a également recueilli une large adhésion.

181. Dans le cadre des initiatives multiples prises par la FAO pour protéger l'environnement et notamment les écosystèmes fragiles, il a été recommandé de poursuivre les efforts en vue de conserver les ressources génétiques végétales et animales. Il a été noté avec satisfaction que des mesures ont été prises pour améliorer la coopération entre la FAO et le CIRP (Conseil international des ressources phytogénétiques) et pour assurer la pleine complémentarité de leurs activités. Tous les Etats Membres ont été invités à adhérer à l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques.

182. Plusieurs Etats Membres ont évoqué l'utilité des travaux entrepris sous l'égide de la Commission du Codex Alimentarius et ont préconisé l'adoption et l'acceptation généralisées des normes Codex afin de faciliter le commerce international. L'aide de la FAO aux programmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires a également été appréciée.

183. Le renforcement envisagé du Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR) a été fortement appuyé, de même que l'assistance fournie pour la mise en place de systèmes nationaux d'alerte rapide, notamment en Afrique australe. La proposition tendant à consolider les activités de sécurité alimentaire à la suite de l'évaluation externe du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire a été approuvée 1/.

184. Le rôle consultatif que joue la FAO auprès des Etats Membres dans ses domaines de compétence a été pleinement appuyé, et il a été jugé souhaitable que ce rôle se renforce, compte tenu de la nécessité d'ajustements aux facteurs extérieurs et de la reformulation des plans nationaux de développement du secteur alimentaire et agricole. A cet égard, il a été souligné qu'il importait que la FAO soit en mesure d'apporter sa pleine contribution, sur une base structurée, aux groupes consultatifs et aux tables rondes.

1/ La délégation de la Suisse a noté que la dernière phrase du paragraphe 183 ne reflète pas les débats plus approfondis qui ont eu lieu au sujet du PASA au point 14 de l'ordre du jour. Elle a estimé que cette phrase devrait être supprimée afin d'éviter des répétitions et des contradictions.

185. Quelques Etats Membres ont instamment invité le Directeur général à poursuivre les études de cas sur le rôle des sociétés transnationales dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture.

186. En ce qui concerne les Grands Programmes 2.2 Pêches et 2.3 Forêts, la Conférence s'est félicitée que les propositions s'inspirent des cinq Programmes d'action adoptés par la Conférence mondiale sur l'aménagement et le développement des pêches, d'une part, et du Plan d'action forestier tropical, d'autre part. Ces deux Grands Programmes mettent tout particulièrement l'accent sur la conservation des ressources naturelles, ce qui a été accueilli avec satisfaction. La contribution essentielle des forêts à la lutte contre la désertification a été mise en relief. Certains Etats Membres ont déclaré qu'ils souhaiteraient voir augmenter, durant l'exercice considéré et les exercices futurs, la part relative de ces Grands Programmes.

c) Chapitre 3: Programme de soutien du développement

187. La Conférence a réaffirmé qu'il importait de disposer d'une vaste réserve de projets de terrain viables, tâche qui relève essentiellement de la Division du développement des programmes de terrain (Grand Programme 3.1). Plusieurs Etats Membres ont demandé que le Bureau de la région Amérique latine et Caraïbes soit renforcé. La Conférence a approuvé la coopération fructueuse qui se poursuit entre la FAO d'une part, la Banque mondiale et d'autres institutions financières de l'autre, et qui facilite la mobilisation de capitaux pour le développement agricole et rural dans toutes les régions.

188. Plusieurs Etats Membres, soucieux de limiter les augmentations budgétaires, ont exprimé des réserves quant à la proposition de création échelonnée de quatre nouveaux bureaux de la FAO dans les pays. De nombreux autres ont toutefois souligné que les représentants de la FAO facilitent efficacement et concrètement les activités d'assistance extérieure dans les pays où ils sont affectés et assurent une liaison permanente essentielle avec toute la gamme des activités du programme ordinaire de l'Organisation. Ils ont par conséquent estimé cette proposition tout à fait justifiée, vu l'insistance avec laquelle ces nouveaux bureaux sont réclamés par les pays intéressés 1/.

1/ La délégation du Royaume-Uni a fait observer que plusieurs pays en développement, dans le document C 87/30, suggèrent que, pour réduire les coûts, la FAO s'efforce notamment de partager des bureaux et services généraux avec d'autres Organisations du système des Nations Unies. La délégation des Etats-Unis d'Amérique s'est associée à cette note.

d) Chapitre 4: Programme de coopération technique (PCT)

189. Les Etats Membres ont, dans leur majorité, réaffirmé leur attachement au PCT, qui s'est montré capable de fournir rapidement une assistance directe aux pays bénéficiaires. Il a été regretté que les crédits alloués au PCT n'aient pu être augmentés en valeur réelle, mais l'espoir a été émis que cela serait possible au cours des prochains exercices 1/ 2/.

- Ouvertures de crédits pour 1988-89

190. La Conférence a approuvé le Programme de travail et budget et adopté la résolution ci-après:

-
- 1/ La délégation du Royaume-Uni a déploré la lenteur avec laquelle les crédits du PCT sont déboursés, et l'absence de programmation préalable. Cela rend le PCT très vulnérable aux compressions non programmées quand l'Organisation connaît des difficultés financières. Les délégations des Etats-Unis d'Amérique et de l'Australie se sont associées à cette note.
- 2/ La délégation du Canada a estimé que ce paragraphe ne rendait pas suffisamment compte des préoccupations exprimées par un certain nombre de délégations en ce qui concerne le fonctionnement et la gestion du Programme de coopération technique.

Résolution 7/87

OUVERTURES DE CREDITS POUR 1988-89

LA CONFERENCE,

Ayant examiné le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général, ainsi que les conclusions de ses Commissions,

Approuve le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 1988-89;

Décide que pour l'exercice financier 1988-89:

1. Des crédits budgétaires 1/ sont ouverts pour les objets suivants:

	\$ E.-U.
Chapitre 1 - Politique et direction générales	34 205 000
Chapitre 2 - Programmes techniques et économiques	233 466 000
Chapitre 3 - Programmes de soutien du développement	77 077 000
Chapitre 4 - Programme de coopération technique	63 148 000
Chapitre 5 - Services de soutien	67 559 000
Chapitre 6 - Charges communes	16 305 000
Chapitre 7 - Imprévus	600 000
 Total, budget opérationnel	 492 360 000
Chapitre 8 - Virement au Fonds de péréquation des impôts	54 600 000
 Ouverture totale de crédits (chiffres bruts)	 546 960 000 =====

2. Les crédits budgétaires (en chiffres bruts) ouverts au paragraphe 1 seront couverts par les contributions des Etats Membres, sauf un montant de 11 720 000 dollars qui sera financé par les recettes accessoires, ce qui ramènera les contributions dues par les Etats Membres à 535 240 000 dollars.
3. Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque Etat Membre, il sera déduit de sa quote-part le montant figurant à son crédit au Fonds de péréquation des impôts. Toutefois, le crédit d'un Etat Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires sera diminué du montant estimatif que la FAO devra rembourser à ce titre aux fonctionnaires intéressés.
4. Les contributions dues par les Etats Membres en 1988 et 1989 seront payées conformément au barème adopté par la Conférence à sa vingt-quatrième session. Déduction faite des sommes portées au crédit des Etats Membres au Fonds de péréquation des impôts, les montants nets payables s'élèvent au total à 481 840 000 dollars E.-U., comme il est indiqué à l'Annexe E au présent rapport.

(Adoptée le 20 novembre 1987)

1/ Taux de change utilisé: 1 dollar E.-U. = 1 235 livres.

Examen du Programme ordinaire, y compris l'évaluation de programmes d'action spéciaux 1/

191. Pour l'examen de ce point, la Conférence était saisie des rapports de la cinquante-troisième session du Comité du Programme et de la quatre-vingt-douzième session du Conseil 2/, qui contiennent d'amples observations sur l'Examen et sur les trois évaluations indépendantes. La Conférence a généralement souscrit à ces observations.

192. La Conférence a noté que l'Examen du Programme ordinaire 1986-87 reprenait la structure et la présentation de la précédente version, qui avaient reçu l'approbation des organes directeurs de la FAO. Elle a, en général, apprécié la clarté du document qu'elle a jugé riche d'informations et d'analyses intéressantes. Elle a estimé qu'à l'avenir il serait bon que son ordre du jour prévoie l'Examen du Programme ordinaire de l'exercice en cours avant l'examen et l'approbation du Programme de travail et budget de l'exercice à venir. Un certain nombre d'Etats Membres ont cependant demandé que l'Examen fasse une plus grande place à l'évaluation, notamment pour déterminer, au moyen d'indicateurs vérifiables, dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et pour mettre ces derniers en rapport avec les résultats de l'évaluation. Un certain nombre d'Etats Membres ont souligné la nécessité de prendre en compte les résultats de l'évaluation dans la programmation et l'établissement des priorités.

193. Il a en outre été préconisé d'inclure dans tous les documents - quel que soit le point de l'ordre du jour auquel ils se rapportent - où figure la répartition des dépenses tant budgétaires qu'extrabudgétaires entre les régions, un tableau séparé indiquant la part des pays les moins avancés dans chacune de ces régions.

194. La Conférence s'est félicitée des évaluations extérieures de trois programmes d'action spéciaux effectuées par des consultants indépendants. Il a été estimé que ces évaluations étaient sans parti pris, utiles, opportunes, et contenaient des recommandations valables.

- Examen du Programme ordinaire 1986-87

195. La Conférence a noté que la première partie du document qui analyse l'exécution du programme fournissait d'utiles informations sur les réalisations des cinq grands programmes et sur leurs activités de terrain. Au cours de l'examen de cette partie, plusieurs sous-programmes et activités ont recueilli une large adhésion, notamment dans les domaines suivants: élevage, y compris développement des ressources fourragères, mise en valeur des terres et des eaux, nutrition, analyse des politiques à l'échelle mondiale, régionale et nationale, prévention des pertes alimentaires, promotion des biotechnologies, ressources phytogénétiques et protection des cultures, systèmes d'alerte

1/ C 87/8; C 87/8-Corr.1(F); C 87/8-Sup.1; C 87/8-Sup.2; C 87/8-Sup.3;
C 87/LIM/19; C 87/II/PV/9; C 87/II/PV/10; C 87/II/PV/11; C 87/II/PV/12;
C 87/II/PV/22; C 85/PV/20.

2/ C 87/LIM/19.

rapide, promotion des plantes-racines et des tubercules, activités à l'intention des petits agriculteurs et des femmes, développement et aménagement des pêches, Plan d'action forestier tropical, écosystèmes et environnement, collecte et diffusion d'informations sur l'agriculture et l'alimentation, CMRADR, travaux concernant les investissements, CEPD, CTPD, FINSYS (Système automatisé de gestion budgétaire et financière) et PERSYS (Système informatisé de gestion du personnel), PCT et décentralisation.

196. La Conférence s'est félicitée de l'approche intégrée adoptée pour cet Examen où les activités du Programme ordinaire et les éléments correspondants des programmes de terrain sont considérés simultanément. Elle a rappelé que le Programme ordinaire et les programmes de terrain sont complémentaires. Un certain nombre d'Etats Membres se sont déclarés préoccupés par le volume de ressources du budget ordinaire consacrées aux programmes de terrain. La Conférence a déploré l'insuffisance des ressources extrabudgétaires consacrées à plusieurs programmes, notamment certains des programmes d'action approuvés par la Conférence mondiale sur l'aménagement et le développement des pêches, ainsi que des programmes de foresterie et de santé animale.

197. La Conférence s'est déclarée préoccupée par les effets dommageables de la crise de liquidités sur l'exécution du Programme ordinaire, et notamment sur les cours de formation, les réunions et les publications.

198. La Conférence s'est déclarée satisfaite de l'évaluation approfondie des quatre sous-programmes contenue dans la deuxième partie de l'Examen. Ces évaluations approfondies ont bien mis en lumière les réalisations importantes des sous-programmes sur les trois derniers exercices ainsi que les problèmes non encore résolus.

199. La Conférence a souligné que la majorité des Etats Membres estimaient qu'il faut accorder une haute priorité aux activités en matière de santé animale pour être à même de faire face aux urgences. Si le volume de ressources extrabudgétaires consacrées à ce domaine de travail a été considéré comme satisfaisant, des ressources extérieures supplémentaires ont été jugées nécessaires pour exécuter un certain nombre de programmes de lutte prévus dans diverses parties du monde ainsi que pour renforcer les services vétérinaires nationaux, spécialement en Afrique. Plusieurs Etats Membres se sont félicités de la méthodologie mise au point dans le domaine des politiques nutritionnelles au niveau des pays, qui a été acceptée par plusieurs organismes d'aide.

200. La Conférence s'est déclarée satisfaite de l'exécution des programmes intéressant les pêches. En ce qui concerne l'utilisation et la commercialisation du poisson, plusieurs Etats Membres ont instamment demandé à la FAO d'intensifier ses activités dans les domaines suivants: commercialisation du poisson sur les marchés intérieurs, en particulier pour la production des petits pêcheurs, participation accrue des pays en développement au commerce international des produits de la pêche, manutention et transformation du poisson.

201. La Conférence a reconnu l'importance de la foresterie communautaire pour promouvoir la participation des populations aux activités forestières. Les travaux de la FAO dans ce domaine, a-t-il été admis, stimulent l'adaptation des politiques et stratégies forestières aux besoins des ruraux et l'intégration de l'agroforesterie dans les programmes et projets de développement rural.

202. La Conférence a pris note avec satisfaction des évaluations que contient la troisième partie de l'Examen. Elle s'est félicitée du chapitre sur les activités de la FAO en matière de vulgarisation, qui analyse l'expérience récente de la FAO. Ce chapitre, a-t-on remarqué, fait ressortir les possibilités d'améliorer les activités de vulgarisation de la FAO et en particulier la nécessité d'intensifier le dialogue à l'intérieur de l'Organisation sur les méthodes de vulgarisation. La Conférence a encouragé la FAO à entreprendre une étude complète et précise des méthodes de vulgarisation, sur la base de sa propre expérience et de celle d'autres organismes et institutions.

203. La Conférence a reconnu la nécessité d'intensifier les interactions entre la recherche et la vulgarisation pour promouvoir les transferts de technologies et adopter des méthodes de vulgarisation propres à renforcer le rôle des femmes dans le développement agricole et rural. Elle est convenue qu'il ne faut pas vulgariser seulement les résultats de la recherche et de l'expérience internationales, mais aussi les solutions mises au point par les agriculteurs eux-mêmes; elle est également convenue qu'une approche ciblée sur les petits paysans, les sans terre et les femmes est essentielle et qu'il faut adapter les méthodes et les messages de la vulgarisation aux spécificités écologiques, économiques, sociales, politiques, culturelles et administratives. En outre, la Conférence a reconnu que la FAO devrait recourir davantage, pour les activités de vulgarisation, et plus efficacement au personnel et à l'équipement des pays en développement.

204. La Conférence a noté que les réunions de la catégorie III étaient rentables et répondaient à des besoins concrets. Leurs objectifs spécifiques sont les suivants: faire la synthèse des enseignements dégagés d'une longue expérience pratique; parvenir à un consensus dans des domaines techniques et politiques difficiles; donner des avis sur des aspects particuliers des programmes de la FAO; jeter les bases de la coopération future, par exemple au sein de réseaux régionaux. La majorité de ces réunions a catalysé des activités ultérieures, notamment pour parer à des situations d'urgence. Dans quelques cas, lorsque les réunions ont eu le caractère d'activités plus isolées, organisées dans un but de sensibilisation, ou lorsque leurs objectifs n'étaient pas clairement définis, leurs effets se sont révélés limités.

- Evaluations externes de trois Programmes d'action spéciaux

205. La Conférence a pris note avec satisfaction des évaluations externes des trois Programmes d'action spéciaux - le Programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et de mise en valeur des zones en cause, le Programme d'amélioration et de développement du secteur des semences et le Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire - que le Directeur général a fait exécuter afin d'avoir une analyse objective et indépendante de leurs réalisations et d'examiner les possibilités d'en améliorer l'efficacité. Elle a félicité le Directeur général d'avoir confié ces évaluations indépendantes à des consultants extérieurs de réputation internationale. Elle a aussi noté avec satisfaction que les rapports d'évaluation étaient accompagnés des observations du Directeur général, qui indiquaient notamment les suites qu'il se proposait de donner aux recommandations des consultants.

206. La Conférence a estimé que les évaluations externes constituent un instrument de gestion utile pour assurer une action plus efficace dans les domaines particulièrement prioritaires. Les Etats Membres ont, en majorité,

encouragé le Directeur général à continuer à faire exécuter des évaluations externes dans les cas appropriés et nécessaires, en tenant compte de la dimension du programme et du coût de l'évaluation. Il serait aussi souhaitable, dans tous les cas, de renforcer les unités de l'Organisation chargées des évaluations internes, de manière qu'elles puissent continuer à s'acquitter efficacement de leur tâche.

207. La Conférence a estimé que l'évaluation du Programme de lutte contre la trypanosomiose animale africaine et de mise en valeur des zones en cause 1/ donnait une analyse franche et équilibrée des réalisations du Programme après plus de dix ans de fonctionnement. Etant donné la complexité de la lutte contre la tsé-tsé et la trypanosomiose et l'ampleur de la tâche, elle a apprécié les résultats obtenus à ce jour, spécialement pour former du personnel et encourager des recherches axées sur des problèmes précis. La Conférence a toutefois souligné la nécessité d'une formation ultérieure et a demandé instamment qu'une aide extérieure substantielle soit fournie à l'Ecole de lutte anti-tsé-tsé (ELAT) de Bobo-Dioulasso, au Burkina Faso. Quelques membres ont aussi demandé que le Secrétariat entreprenne un programme de lutte contre la trypanosomiose qui afflige certains pays d'Asie et d'Amérique latine.

208. La Conférence a incité les Etats Membres et la FAO à poursuivre plus énergiquement la planification intégrée de la lutte contre la tsé-tsé et la trypanosomiose, ainsi que de l'utilisation et de la mise en valeur des terres, par opposition à la simple éradication de la tsé-tsé. La FAO a été instamment invitée à coordonner plus étroitement ses interventions avec les donateurs bilatéraux et les instituts de recherche internationaux et nationaux dans tous les domaines intéressant la lutte contre la tsé-tsé et la trypanosomiose. L'attention a aussi été appelée sur la nécessité d'une assistance supplémentaire en matière de sélection, de multiplication et de préservation d'animaux trypanotolérants. Quelques Etats Membres ont instamment invité la FAO à se montrer vigilante en ce qui concerne les répercussions de certaines mesures de lutte sur l'environnement.

209. La Conférence a souscrit aux recommandations des consultants et noté qu'elles avaient été presque toutes acceptées par le Directeur général. Comme le succès du Programme dépend de la fixation de priorités régionales et nationales, la Conférence a invité les Etats Membres à mettre en oeuvre les recommandations du rapport d'évaluation.

210. La Conférence a jugé objective et réfléchie l'évaluation du Programme d'amélioration et de développement du secteur des semences 2/ dont les résultats ont été considérés comme généralement fructueux. Il a aidé un grand nombre de pays à élaborer leurs propres programmes semenciers, à préparer et à exécuter des projets de développement du secteur des semences et à former du personnel à tous les aspects de l'industrie semencière. Il a encouragé la coopération internationale dans le secteur des semences, surveillé le développement du secteur des semences au niveau mondial et aidé à fournir et à échanger des semences et plants. Quelques Etats Membres ont demandé que, en encourageant l'utilisation de semences améliorées, on prenne soin d'éviter une

1/ C 87/8-Sup.1.

2/ C 87/8-Sup.2.

aggravation de la dépendance à l'égard des intrants et des technologies extérieures et l'adoption de mesures de développement agro-industriel qui pourraient accroître excessivement cette dépendance. D'autres Etats Membres auraient voulu que le rapport aille plus loin et prenne en considération tous les aspects de la production et du développement des semences.

211. La Conférence a souligné qu'il était nécessaire, dans l'intérêt des petits producteurs, de mettre au point des variétés adaptées de cultures de subsistance, notamment de plantes racines, tubercules, plantains et légumineuses à graines, outre les céréales indigènes telles que le sorgho et le mil, ainsi que des mécanismes améliorés de commercialisation et de promotion des semences. Elle a également accueilli avec satisfaction la recommandation des consultants visant à renforcer la gestion agro-industrielle du secteur des semences.

212. La Conférence a pris note avec satisfaction des conclusions qui se dégagent de l'évaluation du Programme, à savoir:

- a) la nécessité de promouvoir davantage la recherche sur les cultures et l'amélioration variétale, en particulier pour les cultures de subsistance, la production et la transformation des semences améliorées et le renforcement de la vulgarisation et de la commercialisation;
- b) la création de structures nationales appropriées pour assurer une bonne coordination de la planification et de l'exécution des stratégies et programmes nationaux de développement du secteur des semences, y compris les importations;
- c) l'adoption d'une législation visant à contrôler la qualité des semences et à servir de cadre au fonctionnement d'une industrie semencière publique et/ou privée;
- d) la mise en place de dispositifs souples de contrôle de qualité pour garantir la fourniture de bonnes semences aux agriculteurs, cette fonction étant confiée à une autorité indépendante;
- e) la nécessité de donner une orientation plus nettement commerciale à l'industrie des semences, dans le cadre d'un programme national cohérent de développement du secteur des semences;
- f) la fixation de prix incitatifs pour les producteurs de semences.

213. La Conférence a noté que le Directeur général avait accepté la plupart des recommandations de l'équipe d'évaluation, notamment l'approche articulée sur des programmes et la sélectivité dans le choix des projets. En ce qui concerne l'accroissement des ressources du Programme, le Directeur général, compte tenu de la situation financière actuelle, se propose d'y pourvoir en redistribuant des ressources provenant d'autres unités, dans la mesure du possible en accroissant le financement au titre des dépenses de soutien des projets et en mobilisant des ressources extrabudgétaires supplémentaires.

214. La Conférence a souligné la nécessité d'une coordination accrue entre les unités intéressées de la FAO, pour la planification et l'exécution efficaces du Programme. Elle s'est félicitée qu'un groupe d'étude et de programmation interne ait été créé à cet effet et a insisté sur la nécessité d'adopter une démarche qui tienne compte des situations réelles rencontrées sur le terrain. Elle a encouragé les donateurs à s'engager à fournir à long terme des ressources supplémentaires au Programme, conformément aux recommandations des consultants.

215. La Conférence a estimé que le rapport d'évaluation du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire ^{1/} était clair, équilibré et sincère. Le rapport met en évidence à la fois les points forts et les faiblesses du PASA et les recommandations présentées revêtent une importance majeure pour les pays bénéficiaires, les donateurs et la FAO.

216. La Conférence a réaffirmé son ferme soutien au concept élargi de sécurité alimentaire (production, stabilité et accès aux vivres). Elle a noté que, jusqu'à présent, le PASA avait surtout visé à encourager et à seconder les efforts des pays destinés à renforcer la stabilité des approvisionnements alimentaires et que la production et l'accès aux approvisionnements n'avaient pas bénéficié d'une attention suffisante. Les deux facteurs limitatifs ont été la lenteur des réformes des politiques dans les pays bénéficiaires et l'incertitude des financements extérieurs. Le PASA n'a pas les moyens d'intervenir dans les domaines de la production et de l'accès aux approvisionnements, mais son rôle de conseiller des pays bénéficiaires et des donateurs en matière de politiques devrait être renforcé pour lui permettre de s'attacher plus systématiquement et plus efficacement à ces deux éléments importants de la sécurité alimentaire.

217. La Conférence a reconnu que la mise en oeuvre du concept élargi de la sécurité alimentaire était une tâche complexe. Indépendamment des engagements fermes et à long terme des pays bénéficiaires et des donateurs, son application pratique est fonction de la clarté de ses objectifs, d'une stratégie réaliste d'action et de modalités opérationnelles efficaces de la part de la FAO et des pays membres. Au sein de la FAO, le succès dépend de l'intégration des divers programmes liés au concept élargi de la sécurité alimentaire et de la coordination efficace entre les unités compétentes. Un autre facteur de succès important est le resserrement de la coopération entre la FAO et les autres institutions bilatérales et multilatérales s'occupant de sécurité alimentaire.

218. La Conférence a souligné que les initiatives à l'appui du concept élargi de la sécurité alimentaire devraient se fixer essentiellement des objectifs à moyen et long terme. Les actions à court terme devraient toutefois être harmonisées avec les programmes à moyen et long terme au niveau national. Pour la FAO, cela signifierait une meilleure intégration de ses activités avec les programmes nationaux de sécurité alimentaire, moyennant une concentration de ses efforts dans les domaines où elle est particulièrement bien placée (formation, systèmes d'alerte rapide, pertes après-récolte, etc.).

^{1/} C 87/8-Sup.3.

219. La Conférence a appuyé les recommandations de l'équipe d'évaluation et s'est félicitée de la façon dont le Directeur général y avait réagi. Elle a reconnu que la démarche progressive proposée par le Directeur général était adaptée aux circonstances, étant donné les ressources limitées et autres facteurs indépendants de la volonté de la FAO. Cette approche graduelle permettrait à l'Organisation de renforcer son rôle de conseiller en matière de politiques de sécurité alimentaire et de mettre au point un modus operandi plus efficace pour l'identification, la préparation et l'exécution des projets.

220. La Conférence a noté que le Programme de travail et budget 1988-89 prévoyait la rationalisation des activités du PASA dans le cadre d'une nouvelle structure de la Division des produits et du commerce international (ESC). De nombreux pays membres ont jugé que la structure proposée est, pour le moment, appropriée et judicieuse. D'autres ont exprimé des réserves concernant la validité de cette structure et notamment l'importance de ses effectifs. Ces mêmes Etats Membres ont demandé par contre à la FAO de préparer un nouveau mandat pour le PASA, répondant au concept élargi de la sécurité alimentaire, de proposer une structure organisationnelle qui corresponde aux besoins du nouveau mandat et de créer un consortium pour le suivi du PASA. Ils ont invité le Secrétariat à soumettre cet ensemble de propositions à l'examen du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, à sa prochaine session. Il a été suggéré également que le Secrétariat examine la possibilité de créer des fonds régionaux de sécurité alimentaire. La Conférence a reçu du Secrétariat l'assurance que le Directeur général tiendrait compte des suggestions des Etats Membres lorsqu'il soumettrait le rapport des consultants à la prochaine session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

221. La Conférence a souligné la nécessité que les pays bénéficiaires prennent des décisions politiques à l'appui du concept élargi de la sécurité alimentaire. Ces décisions ont été jugées essentielles pour attirer des ressources extérieures en faveur des programmes et projets de sécurité alimentaire. Un autre facteur important est la promotion de la CEPD/CTPD dans le domaine de la sécurité alimentaire, notamment pour encourager le commerce des denrées alimentaires, la formation de personnel et les échanges d'expérience. La Conférence a encouragé la communauté des donateurs à fournir durablement des ressources accrues au PASA pour lui permettre de remplir son mandat élargi en matière de sécurité alimentaire.

Effets des problèmes financiers sur les activités du Programme ordinaire 1986-87 1/

222. La Conférence a pris note du document traitant des effets des problèmes financiers sur l'exécution du Programme de travail et budget approuvé pour 1986-87. A l'instar du Conseil, du Comité du Programme et du Comité financier, elle s'est déclarée préoccupée par les compressions d'activités que la FAO avait dû opérer en raison de la réduction sans précédent des rentrées.

223. La grande majorité des Etats Membres a approuvé l'approche adoptée par le Directeur général en consultation avec les organes directeurs de la FAO à l'égard des ajustements de programme. Ces Etats Membres se sont félicités des efforts qu'il a déployés pour éviter, dans la mesure du possible, des

1/ C 87/23; C 87/II/PV/12; C 87/II/PV/21; C 87/PV/20.

réductions systématiques et pour préserver les activités techniques et économiques intéressant un grand nombre d'Etats Membres de la FAO. Ils ont apporté leur plein appui à l'attention qui est portée au maintien de l'action de la FAO sur le terrain.

224. Toutefois, quelques Etats Membres ont estimé que les ajustements de programme auraient dû être effectués selon un ordre de priorité établi de façon plus systématique.

225. La Conférence s'est déclarée profondément préoccupée par les effets négatifs à long terme des mesures d'économie prises en 1986-87. Elle a notamment souligné l'effet néfaste qu'elles auraient sur le personnel technique de la FAO, et les difficultés qui en résulteraient pour maintenir l'efficacité au niveau requis dans de nombreux programmes prioritaires.

226. Considérant que les problèmes de liquidités persisteraient probablement en 1988-89, la Conférence a examiné l'expérience acquise par l'Organisation lors de l'exercice 1986-87, durant lequel elle avait dû faire face à des problèmes similaires. Elle a réaffirmé que le versement ponctuel des contributions restait d'une importance primordiale pour la bonne exécution des programmes approuvés de la FAO. Elle a lancé un nouvel appel à tous les Etats Membres pour qu'ils s'acquittent rapidement et intégralement de leurs contributions.

227. Un grand nombre d'Etats Membres ont souligné qu'il faudrait faire preuve d'autant de souplesse et de pragmatisme qu'en 1986-87 pour faire face aux futurs manques à recevoir. Ils ont donc estimé que le Directeur général devrait continuer à suivre de près l'évolution de la situation financière de la FAO et formuler toute mesure nécessaire en consultation avec les organes directeurs de la FAO et sur la base de faits concrets.

228. A cet égard, quelques Etats Membres ont estimé que c'est à la Conférence qu'il appartient de donner au Secrétariat des indications sur les mesures et l'approche à adopter au cours du prochain exercice biennal. Il a également été proposé que l'on examine plus en détail les possibilités d'accroître les activités lucratives de la FAO, par exemple en augmentant la vente de publications tarifées.

229. La Conférence a noté qu'il serait rendu compte du plein effet des ajustements de programme opérés en 1986-87 dans le prochain examen du Programme ordinaire.

Examen des programmes de terrain 1986-87 1/

230. La Conférence a apprécié la structure et la teneur de l'Examen, qui donne une image équilibrée et claire des activités d'assistance technique de la FAO. Certains Etats Membres ont déclaré qu'ils auraient préféré un examen plus analytique tirant notamment les conclusions et les enseignements qui se dégagent de l'évaluation de l'impact des programmes de terrain. Tout en se félicitant de l'accroissement modéré de l'ensemble des activités durant

1/ C 87/4; C 87/LIM/20; C 87/II/PV/17; C 87/II/PV/18; C 87/II/PV/19, C 87/PV/20.

l'exercice, la Conférence a constaté avec satisfaction qu'une expansion plus importante était prévue en 1988-89. A ce propos, elle a noté qu'on prévoit une augmentation des projets FAO/PNUD, due surtout à l'amélioration substantielle des ressources du PNUD.

231. La Conférence a pleinement approuvé la coopération active de la FAO avec le PNUD durant l'exercice. Elle a demandé qu'elle soit poursuivie et encore renforcée. Tout en déplorant que la part de la FAO dans les programmes financés par le PNUD ait diminué depuis les années 70, la Conférence a relevé avec satisfaction la prééminence donnée au développement alimentaire et agricole dans les programmes par pays approuvés pour le quatrième cycle de programmation du PNUD (1987-91). Tous les Etats Membres ont souligné que les gouvernements choisissent en toute souveraineté, pour les projets du PNUD, les agents d'exécution qui conviennent le mieux.

232. Un grand nombre d'Etats Membres ont noté avec satisfaction l'augmentation progressive des programmes financés par des fonds fiduciaires. Evoquant les projets récents financés par des fonds fiduciaires pour protéger les cultures contre les criquets et les sauteriaux en Afrique, la Conférence a souligné l'importance du soutien stratégique accordé aux organisations régionales pour stopper ces infestations à la source, avec le concours de la Banque mondiale et du PNUD. Certains Etats Membres ont indiqué que l'évolution de la répartition par programme allait dans la bonne direction, des projets de plus en plus nombreux étant conçus dans une optique pluridisciplinaire et l'Afrique tenant une grande place dans les programmes.

233. La majorité des Etats Membres a réaffirmé son appui vigoureux aux activités du PCT. Malgré ses proportions modestes par rapport aux programmes financés par le PNUD et les fonds fiduciaires, le PCT aide à réaliser de petits projets qui catalysent la formulation et l'exécution de projets de plus grande ampleur, engendrent souvent une expansion à plus long terme de l'assistance technique et de l'aide aux investissements, et stimulent la CTPD. Quelques Etats Membres ont demandé que les projets du PCT soient évalués plus à fond.

234. La Conférence a apprécié une nouvelle fois les activités du Centre d'investissement de la FAO, qui, rien qu'en 1986, a aidé à mobiliser plus de 3 milliards de dollars d'investissements agricoles. Elle a noté avec satisfaction la coopération étroite du Centre avec la Banque mondiale, notamment pour les examens sectoriels et pour l'étude des politiques. L'importance des activités conjointes de préparation des projets avec d'autres institutions telles que le FIDA et les Banques régionales de développement a aussi été soulignée.

235. La Conférence a été heureuse de constater que les programmes de terrain de la FAO mettent l'accent sur les moyens de résoudre les problèmes difficiles que pose la production vivrière en Afrique. Elle a reconnu d'autre part la nécessité d'aider les gouvernements à surmonter les graves problèmes agricoles dans d'autres régions. La faible part de la région Amérique latine et Caraïbes dans les programmes de terrain a été déplorée. Les Etats Membres de la région Amérique latine et Caraïbes ont demandé que les activités de terrain soient renforcées dans les pays de la région. Toutefois, la Conférence a noté que les projets du PCT et les projets régionaux avaient aidé à mettre en place de vastes réseaux de CTPD dans cette région. Il a en outre été indiqué qu'il serait bon que la FAO accorde plus d'attention à l'agriculture et aux pêches dans le Pacifique Sud-Ouest.

236. La Conférence a noté avec satisfaction les progrès de l'évaluation des résultats des projets de terrain, qui donne une analyse objective des difficultés rencontrées dans la programmation, l'élaboration et l'exécution des programmes de terrain de l'Organisation. Le rôle grandissant que les représentants de la FAO jouent dans le suivi et l'évaluation des activités de terrain a été reconnu, de même que leur participation croissante à la formulation et à l'examen préalable des propositions de projet.

237. En ce qui concerne l'évaluation, la Conférence s'est déclarée satisfaite des nombreuses évaluations indépendantes de projets de terrain organisées par le Service de l'évaluation de la FAO, et notamment des évaluations par programme et des évaluations sectorielles exécutées avec le concours du PNUD et des donateurs de fonds fiduciaires. La Conférence s'est félicitée du renforcement du Service de l'évaluation de la FAO durant les derniers exercices et a demandé que de nouveaux efforts soient entrepris dans ce sens à l'avenir. Plusieurs Etats Membres ont souligné qu'il serait bon, dans les études d'évaluation, de faire une plus large place à l'impact des projets achevés. D'autres ont rappelé que ces études coûtent cher, tandis que d'autres encore ont insisté sur l'importance des évaluations extérieures.

238. Notant les difficultés croissantes que rencontrent les pays pour couvrir les dépenses locales et les dépenses renouvelables et financer les activités faisant suite aux projets achevés, la Conférence a souligné qu'il faudrait dès la conception des projets prévoir les dépenses renouvelables à financer après leur achèvement et promouvoir un développement autonome, conformément aux priorités nationales. Ce problème a aussi été évoqué notamment à propos des effets des projets sur l'environnement.

239. En ce qui concerne la gestion des programmes de terrain, la Conférence a félicité la FAO des mesures qu'elle continue à prendre, sous les auspices du Comité du programme de terrain, pour en accroître l'efficacité et l'efficacité. Entre autres, le déploiement d'un système informatique intégré pour assurer le suivi et la gestion des projets de terrain a été relevé avec satisfaction. Quelques Etats Membres ont toutefois souligné la nécessité d'entreprendre un examen global de la gestion des programmes de terrain, dans le cadre de l'ensemble plus large des réformes qu'ils proposent. Quelques Etats Membres ont insisté sur les problèmes qui continuent à se poser dans plusieurs domaines, par exemple l'appui technique des projets, la qualification des experts et leur capacité de transférer les compétences. Quelques autres ont exprimé l'avis qu'un comité intergouvernemental des programmes de terrain permettrait plus facilement d'assurer que les priorités du Programme ordinaire soient fidèlement appliquées sur le terrain et accroîtrait la participation des Etats Membres à ces programmes.

240. La Conférence a estimé que le chapitre TROIS, qui traite de l'assistance à la planification, est à la fois important et opportun. Elle a reconnu que cette assistance porte sur un large éventail d'activités, allant des avis en matière de politique et de planification à l'évaluation sectorielle et sous-sectorielle, en passant par l'aide à la programmation et à l'élaboration des projets. Pour ce type d'assistance, la liaison particulièrement étroite entre le Programme ordinaire et les programmes de terrain a été mise en relief. Compte tenu en particulier de la crise économique et financière que doivent affronter beaucoup de pays en développement, la Conférence a insisté

sur la nécessité d'amplifier ce type d'assistance. L'action consultative en matière de politiques et l'aide à fournir sous d'autres formes aux gouvernements qui entreprennent des programmes d'ajustement structurel ont été jugées particulièrement importantes, à la lumière notamment des relations entre le programme ordinaire et les programmes de terrain.

241. La Conférence a souligné l'importance de l'assistance de la FAO à la planification, à la conception et à l'exécution des politiques agricoles, y compris sa participation aux tables rondes du PNUD et aux groupes consultatifs réunis sous les auspices de la Banque mondiale. Se félicitant de la contribution que la FAO a déjà apportée à ces mécanismes, la Conférence a demandé un renforcement de ce type d'action dans l'avenir.

242. En ce qui concerne la coordination, la Conférence a noté l'intégration croissante de l'assistance technique et de l'aide en capital, et la nécessité d'aider les gouvernements à assurer la coordination globale de l'aide; à cet égard, il a été fait mention du rôle du système des Nations Unies dans les pays, y compris la fonction de coordinateur résident des Nations Unies. La Conférence a souligné l'importance d'une collaboration étroite entre la FAO, le PNUD et les autres organismes, tant du système des Nations Unies que bilatéraux, notamment afin de coordonner concrètement l'assistance fournie aux gouvernements aux échelons sectoriels et sous-sectoriels.

243. Ayant constaté que la formation ne représente que 11 pour cent des ressources allouées aux Programmes de terrain contre 55 pour cent pour les experts, quelques Etats Membres ont exprimé l'avis que la coordination sur le terrain des activités du système des Nations Unies laissait beaucoup à désirer. La Conférence a déclaré soutenir les efforts déployés par la FAO pour renforcer les capacités des bénéficiaires dans le domaine des ressources humaines et des institutions, afin que les gouvernements puissent se charger eux-mêmes des questions de développement agricole et porter un diagnostic sur les politiques agricoles et alimentaires mises en oeuvre. Elle a noté en particulier les très nombreuses activités de formation menées dans le cadre des projets de terrain, et dont ont bénéficié plus de 500 000 hommes et femmes depuis dix ans.

244. La Conférence s'est félicitée des transformations qui se sont produites dans les modalités d'exécution des programmes de terrain. Outre le concept des "nouvelles dimensions" qui consiste à recourir davantage au personnel local et à d'autres apports des pays en développement pour l'exécution des projets, la Conférence a souligné la nécessité de faire appel à des directeurs de projets et à des experts nationaux, ainsi que l'importance de l'aide de la FAO aux gouvernements pour l'exécution des projets. La Conférence a invité à un effort durable dans ce domaine, soulignant qu'il faudrait utiliser davantage les équipements et les institutions nationales des pays en développement.

245. La Conférence a réaffirmé la priorité qu'elle donnait à la poursuite des principes de la CTPD et de la CEPD dans les programmes de terrain de la FAO. Elle a noté que, même si ces approches étaient déjà largement répandues dans un certain nombre de régions, elles pouvaient encore connaître une expansion considérable, notamment en Afrique.

246. Notant qu'un nombre croissant de projets opérationnels visaient spécifiquement à promouvoir le rôle des femmes dans le développement, la Conférence a souligné qu'il importait d'appuyer fortement ces projets et de porter plus d'attention à une approche intégrée renforçant la participation et le rôle des femmes dans tous les projets de développement de la FAO.

247. Elle a aussi insisté sur le rôle de la FAO dans la promotion des activités des ONG, pour favoriser la participation populaire à l'élaboration et à l'exécution des projets de terrain.

Mise en oeuvre de la stratégie et des programmes d'action approuvés en 1984 par la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches 1/

248. La Conférence a examiné le premier rapport sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la stratégie et des programmes d'action approuvés en 1984 par la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches, préparé en application de la résolution N° 3 de la Conférence mondiale. Elle a noté que des rapports à ce sujet avaient déjà été examinés par le Comité des pêches à sa dix-septième session en mai 1987, et par le Conseil à sa quatre-vingt-onzième session en juin 1987.

- Stratégie

249. La Conférence a accueilli avec satisfaction le rapport sur la mise en oeuvre de la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches préparé sur la base des rapports nationaux soumis par les gouvernements, des informations reçues d'organisations internationales et régionales, et des études spéciales entreprises par l'Organisation. La Conférence a noté qu'on ne pouvait s'attendre à ce que des changements importants et quantifiables se soient produits dans le secteur mondial de la pêche durant le bref laps de temps écoulé depuis la Conférence de 1984. Elle a également reconnu que la variabilité des conditions et des moyens fait qu'il est plus difficile à certains pays qu'à d'autres d'appliquer divers éléments de la stratégie.

250. La Conférence a observé que les principes énoncés dans la stratégie ont indubitablement fourni d'utiles orientations aux gouvernements et aux organisations internationales qui s'efforcent d'améliorer la contribution du secteur des pêches à la réalisation des objectifs des pays dans les domaines économique, social, nutritionnel et commercial, ainsi que dans celui de la sécurité alimentaire.

251. La Conférence s'est particulièrement félicitée de ce que le texte de la stratégie ait fourni à de nombreux gouvernements une bonne justification pour le relèvement de la priorité accordée au secteur des pêches et elle s'est également réjouie des dispositions actuellement prises par de nombreux gouvernements pour renforcer le cadre institutionnel de ce secteur, et pour réexaminer et reformuler leurs plans de développement et d'aménagement des pêches, compte tenu des recommandations contenues dans la stratégie.

252. La Conférence a souligné que de nombreux pays qui ont contribué à la préparation du rapport ont jugé hautement prioritaires la formation et l'acquisition de techniques appropriées. Quoique des progrès considérables

1/ C 87/24; C 87/II/PV/15; C 87/II/PV/22; C 87/PV/20.

aient été accomplis dans la recherche de solutions à ces importantes questions, l'autosuffisance en matière de développement et d'aménagement des pêches et l'accès aux ressources matérielles et aux capitaux restent d'importantes préoccupations pour la majorité des pays en développement.

253. La Conférence s'est félicitée des tentatives que font actuellement de nombreux pays pour concevoir et mettre en place des mécanismes permettant de mieux aménager et utiliser les ressources halieutiques. Des Etats Membres ont fait ressortir à ce propos qu'une aide soutenue est indispensable pour l'établissement de systèmes ayant un bon rapport coût-efficacité et permettant de surveiller et contrôler les opérations de pêche pour s'assurer que les règles d'aménagement sont bien respectées. On a également souligné qu'il faudrait redoubler d'efforts pour améliorer, dans les pays, les moyens de collecte et d'analyse des données biologiques et socio-économiques nécessaires pour planifier le développement et l'aménagement des pêches.

254. Notant le rôle fondamental de la pêche artisanale dans beaucoup de régions, la Conférence a approuvé les dispositions actuellement prises, conformément aux recommandations pertinentes de la stratégie, pour protéger et promouvoir la pêche artisanale et améliorer les conditions de vie des communautés de petits pêcheurs et de pisciculteurs. Elle s'est notamment félicitée des initiatives qui ont été prises pour reconnaître pleinement le rôle des femmes et des jeunes dans le secteur des pêches, pour promouvoir les coopératives et les associations de pêcheurs et, surtout, pour intégrer la pêche artisanale dans de plus vastes programmes de développement rural. A ce propos, la Conférence a plus particulièrement souligné l'importance de la contribution présente et potentielle de l'aquaculture et des pêches continentales à l'accroissement des disponibilités alimentaires et à la création d'emplois.

255. La Conférence a exprimé sa satisfaction des initiatives prises par l'Organisation en application directe des recommandations de la Conférence mondiale sur les pêches concernant le commerce du poisson et autres produits de la pêche, et, en particulier, de la création du Sous-Comité COFI du commerce du poisson. Mais elle a aussi attiré l'attention sur la nécessité d'éviter les doubles emplois avec les activités d'autres organisations qui s'intéressent au commerce international du poisson et autres produits de la pêche.

256. La Conférence a souligné qu'il fallait s'efforcer en permanence d'accroître le flux de ressources financières destinées au secteur des pêches et elle a reconnu le rôle important des investissements publics et privés. Elle a reconnu l'impulsion actuellement donnée au secteur mondial des pêches par l'élargissement de la collaboration internationale et régionale intéressant de nombreux aspects de la recherche, du développement et de l'aménagement. A cet égard, la Conférence a souligné qu'il fallait continuer à renforcer le réseau des organismes régionaux des pêches de la FAO et des programmes régionaux associés. Le Centre régional africain d'aquaculture et l'Atlantique Centre-Est ont été notamment mentionnés. La Conférence s'est également félicitée de l'étroite collaboration qui s'est instaurée entre la FAO et d'autres organisations du système des Nations Unies, et en particulier des récentes initiatives qui ont été prises en commun avec l'ONUDI et avec d'autres organisations internationales et régionales s'occupant des pêches.

257. La Conférence a fait siennes les recommandations du Comité des pêches et du Conseil selon lesquelles l'Organisation devrait continuer à préparer tous les quatre ans, en collaboration avec les gouvernements et les organisations internationales, des évaluations des progrès accomplis dans l'application de la stratégie. Elle est en outre convenue qu'il faudrait envisager de combiner ces évaluations futures de l'utilité et de la pertinence de la stratégie avec des examens complémentaires de la situation et des perspectives générales des pêches mondiales.

- Les Programmes d'action

258. La Conférence s'est déclarée généralement satisfaite des progrès accomplis dans l'exécution des cinq Programmes d'action approuvés par la Conférence mondiale des pêches. Elle a noté que l'aide financière des donateurs à des activités menées par la FAO au titre de ces programmes a atteint en 1987 l'objectif annuel indicatif de 15 millions de dollars E.-U. et que d'importantes contributions en nature et en espèces ont été reçues de donateurs et de pays participants pour des activités déterminées. La Conférence a rendu hommage aux pays donateurs de plus en plus nombreux qui apportent un soutien financier aux programmes. Elle s'est déclarée particulièrement satisfaite de l'important soutien accordé au Programme d'action N° III, car le développement de l'aquaculture devient d'autant plus nécessaire qu'une forte pression s'exerce maintenant sur les ressources marines.

259. Le déséquilibre entre les diverses régions et programmes a toutefois suscité des préoccupations. On a notamment mentionné l'insuffisance du soutien financier apporté au Programme d'action N° V (Rôle de la pêche dans la lutte contre la sous-alimentation) et l'absence relative de soutien aux activités de divers programmes entrepris en Amérique latine et aux Caraïbes. Tout en reconnaissant que le niveau et la nature de l'aide actuellement fournie reflètent les priorités et politiques des organismes donateurs, la Conférence a invité la FAO à intensifier ses consultations avec les pays et organismes donateurs pour corriger ces déséquilibres. A ce propos, le représentant du PNUD a fait ressortir qu'il appartenait aux gouvernements eux-mêmes d'accorder une haute priorité au secteur des pêches lorsqu'ils préparent des programmes en vue d'un financement par le PNUD.

260. La Conférence a noté qu'outre le soutien des activités actuellement entreprises par la FAO dans le cadre des Programmes d'action, des fonds supplémentaires totalisant au moins 8 millions de dollars E.-U. sont consacrés chaque année par des donateurs bilatéraux à des activités en rapport avec les objectifs des divers Programmes d'action. A cet égard, la Conférence s'est félicitée des dispositions récemment prises par la FAO et par d'autres organisations pour améliorer la coordination et éviter les doubles emplois, et utiliser ainsi avec un maximum d'efficacité les ressources financières disponibles.

261. Un certain nombre d'Etats Membres ont indiqué qu'ils étaient disposés à apporter un soutien concret à diverses activités entreprises au titre des Programmes d'action, sous forme de contributions en espèces, d'avis techniques et de cours de formation, ainsi qu'en se proposant pour accueillir des réunions ou les centres régionaux des pêches dont la création est envisagée. La Conférence a pris note de ces offres avec satisfaction.

262. La Conférence est convenue que les Programmes d'action fournissent à la FAO et à d'autres organismes d'aide technique et financière le cadre rationnel dont ils ont besoin pour aider et conseiller les pays qui s'efforcent d'être mieux à même d'assurer un développement soutenu et une utilisation et un aménagement rationnels des ressources halieutiques mondiales. Notant que la période initiale de cinq ans envisagée par la Conférence mondiale sur les pêches pour mettre ces programmes en route se terminera en 1989, la Conférence a fait siennes les recommandations du Comité des pêches et du Conseil selon lesquelles les propositions concernant les priorités futures et les perfectionnements qu'il serait possible d'apporter aux programmes devraient être examinées par les organismes régionaux des pêches de la FAO, à leurs prochaines sessions.

- Autres activités de prolongement de la Conférence mondiale sur les pêches de 1984

263. Quelques Etats Membres ont jugé important de persévérer dans la recherche d'un accord sur des spécifications techniques en vue de l'introduction d'un système normalisé de marquage et d'identification des bateaux de pêche.

264. Notant que le Programme de travail proposé pour le Département des pêches de la FAO pour 1988-89 tient pleinement compte des recommandations de la Conférence mondiale sur les pêches et des aspirations et besoins des pays membres en ce qui concerne la promotion et le développement de cet important secteur, la Conférence s'est félicitée de l'accroissement, si modeste soit-il, des ressources financières qu'il est prévu d'allouer pendant le prochain exercice au programme de l'Organisation dans le domaine des pêches et elle a souligné l'importance qu'elle attache à la contribution apportée par l'Organisation au développement de ce secteur et à l'amélioration des conditions de vie de ceux qui y sont employés.

265. Rappelant le décès prématuré, durant la vingt-troisième session de la Conférence de la FAO, de M. Jean Carroz, Secrétaire général de la Conférence mondiale sur les pêches et Sous-Directeur général (pêches) de l'Organisation, la Conférence a chaleureusement accueilli l'initiative prise par le Directeur général de faire préparer et publier un livre intitulé "Le droit et la mer" pour rendre hommage à la remarquable contribution de M. Carroz aux pêches mondiales. La Conférence est convenue que ce volume, qui rassemble des essais de juristes distingués et autres éminents spécialistes du droit international et des politiques halieutiques, sera une source exceptionnelle de renseignements sur l'extraordinaire transformation du secteur mondial de la pêche depuis quelques décennies, et commémorera comme il convient la vie et l'oeuvre de Jean Carroz.

Suite donnée au Plan d'action forestier tropical et à la Conférence internationale sur l'arbre et la forêt - SILVA 1986 1/

266. La Conférence a constaté avec préoccupation la déforestation des zones tropicales et ses graves conséquences: détérioration de l'environnement, raréfaction des possibilités de développement viable et accroissement de la pauvreté rurale. Elle a pris note des conclusions des récents rapports du

1/ C 87/25; C 87/28; C 87/II/PV/16; C 87/PV/20.

PNUE ("les perspectives en matière d'environnement jusqu'en l'an 2000 et au-delà") et de la Commission mondiale de l'environnement et du développement ("Notre avenir à tous"), en ce qui concerne la protection des forêts tropicales.

267. La Conférence a exprimé son plein appui au Plan d'action forestier tropical et au rôle de coordination qu'assume la FAO dans son exécution. Elle a souligné que le Plan s'est révélé jusqu'à présent un moyen efficace de sensibiliser les milieux politiques à la nécessité d'un développement accru de la foresterie tropicale, ainsi qu'un cadre utile pour renforcer et harmoniser l'action internationale à cet égard. Le Plan stimule en outre puissamment le réexamen des politiques et l'identification de lignes d'action stratégiques au niveau national.

268. Etant donné la complexité et le volume croissants des activités relevant du Plan d'action forestier tropical, la Conférence a recommandé que la FAO en suive de près l'avancement et tienne les Etats Membres au courant des progrès et problèmes. Elle a suggéré que le Secrétariat informe les organes directeurs de la FAO et mette au point un cadre permettant d'évaluer l'application du Plan.

269. La Conférence, observant que les graves difficultés économiques des pays en développement avaient des répercussions sur l'environnement et qu'il fallait inverser la tendance au déboisement des zones tropicales, a instamment demandé que des ressources budgétaires et extrabudgétaires accrues soient mobilisées à l'appui du Plan, afin d'accorder la priorité voulue aux activités de coordination et d'exécution entreprises par la FAO.

270. La Conférence a souligné qu'il incombait aux gouvernements de prendre l'initiative d'adopter les orientations du Plan d'action forestier tropical dans leurs pays respectifs et de décider de la ligne d'action appropriée. Elle a noté que le succès des actions relevant du Plan nécessitait un renforcement de la priorité accordée à la foresterie dans les politiques et programmes nationaux, un resserrement des liens avec les autres secteurs de l'économie et une mobilisation des ruraux et des organisations non gouvernementales pour les actions forestières. Elle a aussi souligné que, dans cet effort, il faudrait s'attacher particulièrement à renforcer les institutions, et notamment à prendre des mesures visant à valoriser le capital humain par la formation, la vulgarisation et la recherche.

271. La Conférence a souligné la nécessité de promouvoir la diffusion de l'information et une meilleure compréhension du Plan d'action forestier tropical au niveau des pays et des régions. Elle a recommandé qu'à l'échelon national on s'appuie sur le Plan d'action pour diffuser dans le public des informations générales sur les questions forestières et promouvoir le dialogue entre les organismes concernés. La Conférence a recommandé qu'à l'échelon régional la FAO organise à l'intention des responsables politiques des réunions où le Plan d'action forestier tropical serait expliqué et débattu.

272. La Conférence, considérant le rôle de la FAO dans l'harmonisation de l'action internationale à l'appui du Plan, a recommandé que l'on s'efforce de parvenir à une plus grande complémentarité des initiatives bilatérales et multilatérales. Elle a aussi souligné l'importance d'une coopération appropriée entre la FAO et d'autres organisations internationales comme l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). La Conférence a

rappelé la portée de la réunion de Bellagio (juillet 1987), qui devrait conduire à un renforcement du rôle de la FAO dans la mise en oeuvre du Plan d'action et des mesures qui y feront suite.

273. La Conférence s'est félicitée de l'initiative de la France qui a convoqué, en 1986, la Conférence internationale sur l'arbre et la forêt-SILVA pour sensibiliser les autorités politiques au plus haut niveau et mobiliser des ressources. Elle a souligné que cette initiative est complémentaire du Plan d'action forestier tropical et suggéré que l'exemple soit suivi dans d'autres régions.

274. La Conférence a fait l'éloge des mesures prises jusqu'ici par les Etats Membres pour donner suite aux résolutions adoptées par la Conférence SILVA. Elle a également remercié le Secrétariat pour la part qu'il a prise à l'organisation de cette Conférence, et noté que la FAO en avait mis en oeuvre les résolutions.

Programme alimentaire mondial ONU/FAO (PAM) 1/

- Programme alimentaire mondial: objectif de contributions proposé pour 1989-90

275. La Conférence a été informée par le Directeur exécutif adjoint de certaines des activités importantes du PAM, ce qui a permis de situer l'objectif proposé dans sa véritable perspective. Elle a noté en particulier que le PAM gère désormais le quart environ de l'aide alimentaire mondiale et qu'il est devenu, de tout le système des Nations Unies, le premier pourvoyeur d'une aide qui profite directement aux pauvres du monde entier.

276. La Conférence a également noté que, au lendemain de la crise africaine, qui a mis le PAM plus à contribution que jamais, les opérations du Programme ont continué à prendre de l'ampleur. Elle a appris qu'en 1986 les expéditions du PAM ont atteint le volume record de 2,25 millions de tonnes de produits alimentaires provenant des ressources propres du Programme, de la Réserve alimentaire internationale d'urgence et de donateurs bilatéraux.

277. La Conférence a noté que les quantités de produits alimentaires achetées par le PAM avaient atteint le niveau record de 567 000 tonnes en 1986, dont environ 75 pour cent achetées aux pays en développement, le plus souvent dans le cadre d'opérations triangulaires, ce qui a beaucoup stimulé la coopération Sud-Sud. En ce qui concerne les projets de développement, 84 pour cent, sur 1,8 million de tonnes de produits alimentaires du PAM engagés en 1986, sont allés à des pays à bas revenu et à déficit vivrier. La part des pays les moins avancés (PMA) a été de 56 pour cent, et celle de l'Afrique d'environ 38 pour cent. La Conférence a aussi noté que, comme par le passé, 81 pour cent des 629 millions de dollars E.-U. engagés en faveur de projets de développement avaient été affectés en 1986 à des projets de développement agricole et rural, le reste (19 pour cent) étant consacré aux ressources humaines.

1/ C 87/LIM/5; C 87/LIM/22; C 87/II/PV/19; C 87/PV/20.

278. La Conférence a noté enfin que l'objectif de contributions recommandé pour 1989-90, soit 1,4 milliard de dollars E.-U., restait inchangé par rapport à l'exercice en cours, mais était jugé réaliste vu les circonstances actuelles. Le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire a estimé prudent de fixer un objectif réalisable et a pensé qu'il pourrait être atteint. Plusieurs Etats Membres ont toutefois exprimé l'espoir que, en considération de l'efficacité du Programme ainsi que du nombre croissant des affamés, les donateurs se sentiraient incités à accroître leurs contributions.

279. La Conférence a loué l'efficience et l'efficacité de la gestion du Programme alimentaire mondial. Elle a noté que l'appui unanime dont jouit le Programme atteste que les donateurs et les pays bénéficiaires ont confiance dans ses capacités et ses performances.

280. La Conférence s'est déclarée satisfaite de l'amélioration considérable du délai de réaction aux demandes d'urgence, et a encouragé le PAM à poursuivre sa coopération avec d'autres institutions des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophes. A ce propos, l'accord récemment conclu entre le PAM et le HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) pour confier au seul PAM la fourniture d'aide alimentaire aux réfugiés dans certains pays a été évoqué. La Conférence a aussi pris note de la situation alimentaire critique de l'Ethiopie et a instamment demandé à tous les donateurs de renforcer leur aide d'urgence pour répondre aux besoins alimentaires de ce pays afin d'éviter une nouvelle catastrophe.

281. La Conférence a noté que l'application des recommandations de la récente étude de gestion renforcera la gestion interne du Programme. Cette restructuration, qui accentue l'orientation vers le terrain du Programme, a pour objectifs à long terme d'améliorer l'efficacité de l'élaboration et de l'exécution des projets, de renforcer l'aptitude logistique du Programme et de mieux le préparer à répondre aux urgences.

282. La Conférence s'est félicitée des progrès de la coopération entre la FAO et le PAM, et a encouragé les deux organisations à maintenir et renforcer cette association féconde.

283. La Conférence a reconnu que l'objectif proposé était réaliste et pouvait être atteint. Elle a noté qu'en réponse à une question le Directeur exécutif adjoint avait indiqué que, trois fois dans le passé, l'objectif des contributions avait été non seulement atteint, mais dépassé, et elle a estimé qu'étant donné la bonne volonté et l'appui de la communauté internationale l'objectif proposé pourrait être atteint et même dépassé.

284. La Conférence a approuvé à l'unanimité l'objectif de contributions aux ressources ordinaires du PAM fixé à 1 milliard 400 millions de dollars pour la période 1989-90 et a instamment demandé aux donateurs traditionnels et potentiels de réaliser cet objectif. Elle a également exhorté les donateurs à fournir globalement, conformément aux règles générales du PAM, un tiers au moins de leurs contributions totales en espèces, afin de donner au Programme une plus grande souplesse. Plusieurs Etats Membres ont rappelé que des ressources supplémentaires en espèces étaient nécessaires pour accroître les opérations triangulaires et aider à couvrir les coûts du transport dans les pays en développement.

285. La Conférence a adopté à l'unanimité la résolution ci-après:

Résolution 8/87

OBJECTIF DE CONTRIBUTIONS AU PAM POUR 1989-90

LA CONFERENCE,

Rappelant les dispositions de la résolution 4/65 prévoyant que le Programme alimentaire mondial doit être examiné avant chaque conférence des contributions,

Rappelant les dispositions du paragraphe 4 de sa résolution 10/77 du 30 novembre 1977 prévoyant que, sous réserve de l'examen susmentionné, la prochaine conférence des contributions devrait être convoquée au plus tard au début de 1988, époque à laquelle les gouvernements et les organismes donateurs appropriés devraient être invités à annoncer leurs contributions pour 1989 et 1990, afin d'atteindre l'objectif qui pourra alors avoir été recommandé par l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

Notant que le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial, à sa vingt-troisième session, et le Conseil de la FAO, à sa quatre-vingt-onzième session, ont examiné le Programme,

Ayant pris connaissance de la résolution 1/91 du Conseil de la FAO, ainsi que des recommandations du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire,

Reconnaissant la valeur de l'aide alimentaire multilatérale que dispense le PAM depuis sa création et la nécessité qu'il poursuive son action, à l'appui de l'investissement et sous forme de secours alimentaire d'urgence,

1. Fixe pour les deux années 1989 et 1990 un objectif de contributions volontaires de 1,4 milliard de dollars, dont un tiers au moins devrait être fourni en espèces ou en services, et exprime l'espoir qu'à ces ressources viendront s'ajouter d'importantes contributions supplémentaires provenant d'autres sources étant donné le volume prévisible de demandes de projets viables et la capacité du PAM d'accroître ses opérations;
2. Demande instamment aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux membres et membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ainsi qu'aux organismes donateurs appropriés de faire tout leur possible pour que l'objectif soit pleinement atteint;
3. Prie le Secrétaire général, en coopération avec le Directeur général de la FAO, de convoquer une conférence des contributions à cet effet au Siège de l'Organisation des Nations Unies, pour le début de 1988;
4. Décide que, sous réserve de l'examen prévu dans la résolution 4/65, il conviendrait de convoquer, au plus tard pour le début de 1990, la conférence des contributions suivante, à laquelle les gouvernements et les organismes donateurs appropriés devraient être invités à annoncer leurs contributions pour 1991 et 1992, afin d'atteindre l'objectif qui pourra alors avoir été recommandé par l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

(Adoptée le 26 novembre 1987)

Relations et consultations avec les Organisations internationales

- Préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'Afrique et actions consécutives 1/

286. La Conférence a estimé que les documents rendaient pleinement compte des diverses formes de participation de la FAO à la préparation et au suivi de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation économique critique en Afrique et, plus particulièrement, de sa participation au Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Ce programme reconnaissait que l'agriculture était le moteur principal du redressement et du développement de l'Afrique.

287. La Conférence a noté que, dans la situation économique actuelle de l'Afrique, il y avait quatre exigences à satisfaire: reconnaître les efforts des pays africains pour gérer leur économie et appliquer le Programme d'action des Nations Unies, prendre des mesures pour combattre la détérioration imprévue de l'économie mondiale, accroître les allocations de ressources et prendre d'autres initiatives novatrices pour alléger le fardeau de la dette, en particulier dans le cas des pays les plus pauvres.

288. La Conférence a noté avec satisfaction la série d'initiatives importantes prises par la FAO pour remédier à la situation critique en Afrique, notamment la publication de rapports de situation par le Système mondial d'information et d'alerte rapide pour l'alimentation et l'agriculture, les missions d'évaluation des récoltes et autres, les campagnes de lutte contre le criquet pèlerin et les sauteriaux et la réalisation de l'étude "l'Agriculture africaine: les 25 prochaines années", et elle l'a invitée à poursuivre ces efforts. Elle a souligné la nécessité de s'attacher aux activités de relance et de développement à long terme.

289. La Conférence a pris note des dispositifs institutionnels mis en place dans les organisations du système des Nations Unies pour donner suite au Programme d'action et elle s'est félicitée de ce que la FAO y joue un rôle actif. De même, la Conférence a noté que le Directeur général avait pris des initiatives pour coordonner l'action entreprise par la FAO en réponse au Programme d'action des Nations Unies et pour assurer que l'Organisation y participe pleinement. Elle a pris acte avec satisfaction du document intitulé "Priorité accordée à l'Afrique par la FAO eu égard au Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement 1986-90" 2/, qui examine en détail les activités entreprises par l'Organisation pour répondre aux priorités du Programme d'action.

1/ C 87/26; C 87/LIM/24; C 87/II/PV/19; C 87/II/PV/20; C 87/PV/20.

2/ C 87/LIM/24.

290. La Conférence a noté que l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-deuxième session avait été saisie d'un rapport de situation - établi par le Secrétaire général et auquel la FAO avait très largement contribué - sur la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et que le Conseil de la FAO serait tenu informé des suites données à la session extraordinaire.

- Autres faits nouveaux intéressant la FAO survenus dans le système des Nations Unies 1/

291. La Conférence a estimé que les documents illustraient bien les formes très diverses de participation de la FAO aux activités des organisations du système des Nations Unies. Cette diversité a été jugée conforme à l'ampleur du mandat de l'Organisation et aux liens directs qui existent entre le secteur alimentaire et agricole et d'autres secteurs. Certains Etats Membres ont toutefois regretté que la documentation se limite à décrire les faits nouveaux intervenus dans le système des Nations Unies sans aller assez loin dans l'analyse ni traiter de problèmes précis.

292. La Conférence a noté avec satisfaction que la coopération entre institutions n'avait cessé de croître. En particulier les relations étroites entre la FAO et l'ONUDI et l'OMS ont été notées avec appréciation. Elle s'est félicitée de l'attitude positive de la FAO à l'égard des organismes intergouvernementaux et des contributions qu'elle a fournies au mécanisme intersecrétariats du Comité administratif de coordination (CAC). La Conférence a noté que la FAO joue le rôle de chef de file dans l'Equipe spéciale du CAC sur le développement rural et qu'elle prête son soutien au Sous-Comité du CAC sur la nutrition, comme il est indiqué dans les documents.

293. En ce qui concerne le rôle de la FAO au sein des Nations Unies, de nombreux Etats Membres ont exhorté le Secrétariat à intensifier ses efforts pour améliorer la participation de l'Organisation à la coordination à l'échelle de l'ensemble du système. La Conférence a souligné l'importance de la coordination des activités opérationnelles du système des Nations Unies au service du développement et des mesures visant à assurer la meilleure harmonisation possible des efforts, en particulier avec le PNUD dans le contexte du quatrième cycle de programmation. Comme il est indiqué dans l'examen du Programme de terrain de la FAO 1986-87, la Conférence a pleinement appuyé la coopération active de la FAO avec le PNUD pendant l'exercice et elle espère que cette coopération s'intensifiera encore pendant le quatrième cycle de programmation.

294. La Conférence a également noté que le Conseil de la FAO à sa quatre-vingt-onzième session avait examiné, comme l'ECOSOC le lui avait demandé dans sa Résolution 1986/74, plusieurs aspects spécifiques des activités opérationnelles et notamment le rôle des coordonnateurs résidents, l'utilisation des programmes par pays du PNUD comme cadre pour les activités opérationnelles, l'emplacement des bureaux de terrain et l'harmonisation des procédures opérationnelles. Les vues du Conseil ont été transmises à l'ECOSOC à sa

1/ C 87/9; C 87/9-Sup.1; C 87/LIM/23; C 87/LIM/44; C 87/PV/20; C 87/PV/21; C 87/PV/20.

deuxième session ordinaire de 1987, puis à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-deuxième session. La Conférence y a souscrit et a en particulier réaffirmé l'importance qu'elle attache au rôle des coordonnateurs résidents au niveau des pays. De l'avis de quelques Etats Membres, la reconnaissance du rôle de premier plan des coordonnateurs résidents contribuerait à une coordination efficace entre les institutions des Nations Unies. La Conférence a souligné la nécessité que tous ceux qui participent aux activités opérationnelles dans les pays se réunissent régulièrement. Elle a également noté que, étant donné le rôle crucial de l'agriculture dans le processus de développement, il serait bon que la FAO participe davantage aux tables rondes et aux groupes consultatifs.

295. La Conférence a noté que l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session avait également été saisie d'un rapport du Secrétaire général présentant les résultats d'une série d'études de cas sur le fonctionnement des activités opérationnelles entreprises au service du développement par les organisations du système des Nations Unies, au niveau des pays. Il a été noté que la FAO appuyait généralement les conclusions de ces études de cas telles qu'elles figuraient dans l'annexe au rapport que le Directeur général du développement et de la coopération économique internationale avait présenté à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

296. La Conférence a été informée de la coopération continue avec l'ONUDI dans les domaines d'intérêt commun. En particulier, elle a noté avec satisfaction qu'un accord officiel sur les relations entre les deux organisations serait conclu en 1988/89. Elle a également pris note des consultations organisées conjointement par les deux organisations.

297. La Conférence a noté avec satisfaction qu'un rapport du Directeur général avait été présenté à la deuxième session ordinaire de 1987 de l'ECOSOC sur la campagne contre les sauteriaux et les criquets en Afrique et que l'ECOSOC avait confirmé que la FAO, parmi les organisations du système des Nations Unies, jouait un rôle central de coordination dans ce domaine.

298. La Conférence s'est félicitée des relations étroites avec l'OMS dans le domaine de la nutrition; ces relations ne sont pas limitées au Codex Alimentarius puisqu'il est envisagé de créer un groupe consultatif conjoint des politiques alimentaires et de la nutrition. La coopération se poursuit avec l'Unesco et l'OIT dans le domaine de la formation, avec l'OMM pour l'agrométéorologie et avec l'AIEA pour les applications de l'énergie atomique en agriculture.

299. La Conférence a pris note de la participation de la FAO à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Parmi les éléments de l'Acte final de la Conférence qui intéressent directement la FAO figurent le Programme intégré pour les produits de base et les travaux préparatoires en vue de la création du Fonds commun pour les produits de base.

300. La Conférence a aussi noté avec satisfaction la participation de la FAO en qualité d'observateur aux groupes de travail sur l'agriculture et les produits tropicaux, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales organisées sous les auspices du GATT en Uruguay, et elle a souligné qu'il importait de poursuivre la coopération avec les institutions financières internationales.

301. La Conférence s'est félicitée de la Déclaration de Beijing sur l'éradication de la faim adoptée par le Conseil mondial de l'alimentation (CMA) à sa treizième session ministérielle et a noté que le Président du CMA avait convoqué une réunion des organisations du système des Nations Unies opérant dans le secteur alimentaire et agricole afin de mieux concerter et harmoniser les activités du système des Nations Unies contre la faim et la malnutrition.

302. La Conférence a noté que la FAO avait participé à la Conférence de Vienne sur l'abus et le trafic illicite des drogues (juin 1987) et qu'elle participerait aux activités de suivi prévues dans le Schéma multidisciplinaire complet adopté par cette conférence.

303. La Conférence a favorablement accueilli la section spéciale du rapport consacrée aux biotechnologies où sont présentés les travaux en cours dans les organisations du système des Nations Unies.

304. La Conférence a pris note des activités menées pour donner suite à la Résolution 41/213 de l'Assemblée générale concernant le fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.

305. La Conférence a noté que l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-deuxième session donnerait suite au rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement et inviterait probablement les organes directeurs des organisations du système des Nations Unies à réexaminer leurs politiques, programmes, budgets et activités pour un développement durable. L'une des principales thèses du rapport est que le développement économique ne peut être viable à long terme que s'il prend en compte la conservation des ressources et la protection de l'environnement. Les organisations du système des Nations Unies et notamment la FAO examineront les recommandations de la Commission dans le contexte du programme de travail du CAC. On a fait observer que les recommandations figurant dans le rapport s'appliquaient particulièrement à l'action de la FAO.

306. La Conférence a adopté à l'unanimité la résolution ci-après:

Résolution 9/87

ACTIVITES DE LA FAO RELATIVES A LA COMMISSION MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT (CMED)

LA CONFERENCE,

Ayant présents à l'esprit les problèmes impérieux de la faim dans le monde, en particulier l'augmentation du nombre des sous-alimentés malgré les progrès remarquables de l'agriculture dans de nombreuses régions ces dernières années,

Consciente que, pour améliorer la sécurité alimentaire, il faut protéger l'environnement et gérer avec prudence les ressources renouvelables,

Notant que la Commission mondiale de l'environnement et du développement a étudié ces questions et fait des recommandations pour une action commune,

1. Se félicite du rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement intitulé "Notre avenir à tous", en particulier des conclusions et recommandations qui ont trait au mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
2. Est d'accord avec la Commission sur l'importance qu'il faut donner au maintien de l'intégrité écologique fondamentale des systèmes de production, tout en cherchant à accroître la production vivrière;
3. Convient qu'il faut veiller au renouvellement des ressources naturelles en appliquant le concept de développement durable à l'effort de sécurité alimentaire;
4. Convient qu'une planification physique équilibrée du milieu rural revêt une importance majeure pour l'agriculture et l'environnement, ainsi que pour les conditions de vie des populations rurales;
5. Convient qu'un aménagement intégré des forêts visant à conserver les ressources forestières est également la base d'une agriculture durable;
6. Prie le Directeur général de faire rapport au Conseil de la FAO, à sa quatre-vingt-quatorzième session, sur les aspects des politiques, des programmes, du budget et des activités de la FAO qui visent à assurer un développement durable.

(Adoptée le 26 novembre 1987)

- Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales 1/

307. La Conférence a pris note avec satisfaction de l'évolution, depuis sa vingt-troisième session, des relations entre la FAO d'une part et, de l'autre, les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales, y compris les syndicats internationaux.

308. La Conférence a pris acte de la coopération entre la FAO et les organisations intergouvernementales et elle a jugé qu'il fallait la renforcer, surtout avec les organisations intergouvernementales qui s'occupent de secteurs relevant du mandat de la FAO. Elle a fait observer que cette coopération prend une importance croissante pour les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, surtout dans la région Afrique.

309. La Conférence a également pris note avec intérêt du rapport de la réunion officieuse des représentants des organisations internationales non gouvernementales assistant à la vingt-quatrième session de la Conférence. Cette réunion avait pour thème central: "La contribution des ONG à l'identification et à l'exécution des programmes de développement rural en collaboration avec la FAO et les Etats Membres", et elle a examiné comment ces organisations pourraient participer plus activement à l'action menée par la FAO en faveur du développement rural.

1/ C 87/17; C 87/INF/1; C 87/LIM/44; C 87/PV/21; C 87/PV/20.

310. La Conférence a approuvé la détermination de la FAO de renforcer encore sa coopération avec les organisations non gouvernementales. L'accent a été mis sur la nécessité de créer des mécanismes nouveaux, à la fois souples et dynamiques, pour aider l'Organisation à coopérer - y compris dans le domaine de la conception et de la mise en oeuvre des projets - tant avec les organisations internationales non gouvernementales qu'avec leurs partenaires nationaux, et en particulier les organisations d'agriculteurs. Elle a aussi souligné que la FAO devait encourager la participation des ONG nationales, notamment des organisations d'agriculteurs et des organisations de travailleurs ruraux, à l'élaboration et à l'exécution des politiques et programmes au niveau des pays.

311. La Conférence a examiné un projet de résolution intitulé "Appui au Comité d'action sur la coopération et la concertation latino-américaines en matière de matériel génétique végétal (CARFIT)", présenté par les pays d'Amérique latine. Le Comité d'action, établi dans le cadre du Système économique latino-américain (SELA), fait partie du programme latino-américain sur les ressources phytogénétiques. La Conférence a noté que la coopération avec cette nouvelle organisation n'entraînerait pour la FAO aucune dépense supplémentaire et devrait faciliter la coopération et la coordination entre les pays dans ce domaine d'activité.

312. La Conférence a adopté la résolution suivante 1/:

Résolution 10/87

APPUI AU COMITE D'ACTION SUR LA COOPERATION ET LA CONCERTATION
LATINO-AMERICAINES EN MATIERE DE MATERIEL GENETIQUE VEGETAL - (CARFIT)

LA CONFERENCE,

Rappelant sa Résolution 8/83 intitulée "Engagement international sur les ressources phytogénétiques",

Ayant en outre pris note de la Résolution 9/83 sur la "création d'une Commission des ressources phytogénétiques",

Considérant:

a) que les énormes pertes de matériel génétique végétal qui se produisent au niveau mondial mettent en péril la survie de variétés utiles à l'humanité;

1/ La résolution ne stipulant pas clairement que les activités phytogénétiques proposées devraient être exécutées dans les limites des ressources budgétaires existantes, et faute d'informations suffisantes sur l'envergure des travaux envisagés ainsi que de temps pour en étudier les incidences, la délégation des Etats-Unis d'Amérique a réservé sa position sur cette résolution. Les délégations de l'Australie, du Japon, du Canada, de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni se sont associées à cette réserve. Les délégations des pays nordiques et de la Suisse ont aussi réservé leur position.

b) que, dans le cadre du Système économique latino-américain (SELA), on a établi le Comité d'action sur la coopération et la concertation latino-américaines en matière de matériel génétique végétal (ressources phytogénétiques), dont les principes, buts et objectifs sont identiques à ceux consacrés par l'"Engagement international sur les ressources phytogénétiques";

c) que le Directeur général de la FAO et le Secrétaire permanent du SELA ont procédé à un échange de correspondance pour établir formellement la collaboration entre les deux organisations;

d) qu'il faut "établir ou renforcer les capacités des pays en développement, le cas échéant, sur une base nationale ou sous-régionale, en ce qui concerne les activités phytogénétiques, notamment l'étude, l'inventaire, l'identification et la sélection des végétaux, la multiplication et la distribution des semences, afin de rendre tous les pays à même de tirer pleinement parti des ressources phytogénétiques dans l'intérêt de leur développement agricole" et "intensifier les activités internationales de préservation, d'évaluation, de documentation, d'échange de ressources phytogénétiques, de sélection végétale et d'entretien du matériel génétique végétal (ressources phytogénétiques)",

1. Se déclare satisfaite de la création et de l'entrée en activité du Comité d'action sur la coopération et la concertation latino-américaines en matière de matériel génétique végétal;
2. Décide d'accorder tout son appui à la réalisation des objectifs et activités du CARFIT;
3. Demande au Directeur général d'identifier une série de mesures destinées à appuyer les activités du CARFIT et d'en promouvoir l'application;
4. Demande au Secrétariat de la Commission des ressources phytogénétiques de la FAO d'établir des contacts avec le Secrétariat provisoire du CARFIT, afin d'arrêter et de programmer des mesures spécifiques d'appui, et éventuellement des actions conjointes.

(Adoptée le 26 novembre 1987)

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

Questions constitutionnelles et juridiques

Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et des amendements y relatifs

- Traités multilatéraux dont le Directeur général est dépositaire 1/

313. Conformément aux dispositions de l'Article XXI du Règlement général de l'Organisation et à la pratique établie, le Directeur général a présenté à la Conférence son rapport biennal sur les traités multilatéraux conclus dans le cadre de la FAO et dont il est le dépositaire, sur l'état des traités multilatéraux conclus en dehors de la FAO et pour lesquels le Directeur général exerce les fonctions de dépositaire, et sur l'état de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées telle qu'elle s'applique à la FAO.

314. La Conférence a pris note de l'état des traités multilatéraux en question, présenté dans les documents C 87/10 et C 87/10-Sup.1. Elle a en outre été informée que depuis la publication de ces documents, la Guinée équatoriale avait accepté le 6 novembre 1987 le protocole à la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, et que la République fédérale d'Allemagne avait accepté le 12 novembre 1987 les amendements aux Articles VIII, XVII, XIX et XXI de la Convention sur la conservation des ressources biologiques de l'Atlantique Sud-Est.

315. A propos de la Convention internationale pour la protection des végétaux, la Conférence a rappelé qu'à sa vingtième session (1979), en approuvant les amendements à la Convention, elle avait demandé instamment aux parties à la Convention d'accepter le plus tôt possible le texte révisé (Résolution 14/79). La Conférence a cependant noté qu'il manquait encore seize acceptations pour que soit atteinte la majorité des deux tiers des parties contractantes requise pour que le texte révisé entre en vigueur. Etant donné l'importance de la Convention pour la prévention à l'échelle internationale de la propagation des ravageurs s'attaquant aux plantes et aux produits végétaux qui font l'objet d'un commerce international, la Conférence a réitéré son appel aux parties contractantes qui n'ont pas encore accepté le texte révisé de la Convention, les invitant à déposer au plus tôt un instrument d'acceptation.

Procédure d'élection des présidents et des membres du Comité du Programme et du Comité financier 2/

316. La Conférence a rappelé qu'au moment de l'élection des membres du Comité financier à sa quatre-vingt-neuvième session (28 novembre 1985) une question de procédure avait été soulevée sur le point de savoir "si l'Article XXVII.3(c)ii devait être interprété de manière que l'une quelconque des trois régions puisse ne pas être représentée, lorsqu'il y avait au moins un candidat de chacune des ces régions" 3/. Après un débat à ce sujet, le Conseil avait "invité le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) à examiner les parties pertinentes des Articles XXVI et XXVII du Règlement

1/ C 87/10; C 87/10-Sup.1; C 87/III/PV/1; C 87/III/PV/10; C 87/PV/20.

2/ C 87/LIM/8; C 87/LIM/31; C 87/LIM/43; C 87/LIM/46; C 87/III/PV/1; C 87/III/PV/10; C 87/PV/20.

3/ CL 89/REP, par. 8

général de l'Organisation (RGO) et à lui communiquer ses conclusions - y compris le texte d'amendements éventuels auxdits articles propres à clarifier la question de la représentation régionale aux deux comités - lors de sa session de novembre 1986" 1/.

317. Dans le rapport de la quarante-huitième session du CQCJ (29 septembre-3 octobre 1986), présenté à la quatre-vingt-dixième session du Conseil (17-28 novembre 1986), trois options avaient été proposées. A cette occasion, le Conseil avait "réaffirmé qu'il est souhaitable de garantir une représentation juste et équitable tant au Comité du Programme qu'au Comité financier et a estimé que chaque région doit être représentée si elle le désire. Il a en outre jugé que cette représentation ne doit pas entraîner un accroissement du nombre des membres des comités" 2/. Le Conseil a décidé que le CQCJ devait examiner le problème de plus près et en particulier les implications de la solution 3 présentée dans son rapport, qui envisageait une procédure d'élection en deux étapes 3/.

318. A sa quarante-neuvième session (21-23 avril 1987), le CQCJ a conclu que la solution 3 garantirait une représentation juste et équitable au Comité du Programme et au Comité financier, sans accroître le nombre des membres de ces comités. Toutefois, un certain nombre de questions concernant la répartition des sièges devaient être résolues avant qu'un amendement au Règlement général puisse être adopté, et le Comité a soumis des recommandations à ce sujet 4/.

319. La Conférence a rappelé que le Conseil avait encore une fois examiné la question à sa quatre-vingt-onzième session (15-26 juin 1987). Comme aucun consensus n'a été atteint sur la question de savoir s'il fallait amender le Règlement général de l'Organisation ou si le même résultat pouvait être obtenu par des arrangements pratiques entre Etats Membres, le Conseil a invité le CQCJ à "poursuivre l'étude du problème", et a exprimé l'espoir qu'après réflexion un consensus se dégagerait à sa quatre-vingt-douzième session 5/.

320. A sa cinquantième session (14-16 octobre 1987), le CQCJ est parvenu à un consensus sur une solution de compromis située entre les deux approches à savoir: amender le Règlement général de l'Organisation ou ne compter que sur une amélioration des négociations et des ententes entre régions et entre pays de chaque région. Le compromis consisterait en l'adoption par la Conférence d'une résolution établissant certains principes dont les membres du Conseil devraient tenir compte lors de l'élection du Président et des membres du Comité du Programme et du Comité financier. Le CQCJ a estimé que le compromis assurerait pratiquement un siège à toute région qui désire être représentée mais que, si la solution envisagée ne se révélait pas efficace, il serait alors nécessaire de réexaminer la question en temps voulu, de manière à parvenir à une solution plus satisfaisante.

321. La Conférence a en outre rappelé que le Conseil à sa quatre-vingt-douzième session (3-6 novembre 1987) avait souscrit à la proposition du CQCJ et décidé de transmettre un projet de résolution à la Conférence pour examen.

1/ CL 89/REP, par. 9.

2/ CL 90/REP, par. 176.

3/ CL 90/5, par. 27.

4/ CL 91/5, par. 19-24.

5/ CL 91/REP, par. 295.

322. La Conférence a examiné en détail les considérations figurant dans le rapport de la quatre-vingt-douzième session du Conseil ainsi que le projet de résolution qui lui était soumis. Ce dernier a recueilli un appui général. Toutefois, un certain nombre d'Etats Membres ont regretté que la Résolution, à leur avis, ne garantisse pas une répartition géographique équitable des sièges au Comité du Programme et au Comité financier. Il a été également signalé que le Conseil avait observé que si la solution envisagée dans le projet de résolution ne se révélait pas viable, la question devrait être réexaminée ultérieurement pour en trouver une plus satisfaisante.

323. La Conférence a aussi examiné une autre proposition dont l'adoption rendrait nécessaire un amendement de l'Article XXVII du Règlement général de l'Organisation. Cet amendement entraînerait une légère augmentation du nombre des membres du Comité financier et une modification de la procédure d'élection en deux étapes. La première étape consisterait à élire un membre de chaque région autre que celle dont provient le Président du Comité; la deuxième à élire les autres membres parmi les ressortissants de deux groupes de régions composés l'un de l'Europe, de l'Amérique du Nord et du Pacifique Sud-Ouest et l'autre de l'Afrique, de l'Asie, du Proche-Orient et de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'Article comprendrait aussi une disposition propre à assurer que le Comité soit toujours composé d'un nombre déterminé de membres de chacun des deux groupes de régions.

324. De l'avis de la Conférence, la deuxième proposition contient certains éléments qui méritent d'être examinés, mais comme elle pose certains problèmes de fond et de droit, il serait prématuré de l'étudier en profondeur. Sur le fond, elle nécessite un complément d'étude, notamment en vue d'assurer une représentation équitable des régions, ce qui pourrait exiger un accroissement du nombre des membres du Comité. Beaucoup d'Etats Membres ont exprimé l'avis que l'augmentation éventuelle ne devrait pas modifier le rapport existant au sein du Comité, tandis que d'autres ont jugé que certaines formules différentes seraient plus appropriées. Certains Etats Membres ont estimé que si le nombre des membres du Comité financier était augmenté, il devrait y avoir une augmentation correspondante du nombre des membres du Comité du Programme; d'autres Etats Membres ont jugé qu'il suffirait de modifier la composition du Comité financier.

325. La Conférence a décidé de transmettre la deuxième proposition au Conseil pour que celui-ci l'examine quant au fond, et au besoin demande l'avis du Comité des questions constitutionnelles et juridiques.

326. La Conférence a en outre décidé d'adopter la résolution ci-après présentée par le Conseil 1/:

1/ La délégation de l'Italie, expliquant son vote isolé contre cette résolution, a exprimé le regret que le document de Conférence C 87/LIM/46 n'ait même pas été mentionné dans le rapport de la troisième Commission (lequel, faute de temps, n'avait pas été approuvé par le Comité de rédaction compétent). Elle a estimé que le projet de résolution proposé par l'Italie, ouvert au parrainage d'autres pays et évidemment susceptible d'amendements, aurait pu opportunément être examiné par la Conférence et aurait peut-être apporté non seulement une solution définitive au problème d'une représentation actualisée et équitable de l'Europe au Comité, mais aussi écarté le risque qu'une ou plusieurs régions ne soient pas représentées, en dépit des principes affirmés dans la résolution adoptée.

Résolution 11/87

PROCEDURE D'ELECTION DES PRESIDENTS ET DES MEMBRES
DU COMITE DU PROGRAMME ET DU COMITE FINANCIER

LA CONFERENCE,

Notant que la question de l'interprétation de l'Article XXVII.3(c)(ii) du Règlement général de l'Organisation s'était posée lors de l'élection du Président et des membres du Comité financier à la quatre-vingt-neuvième session du Conseil (novembre 1985) et que le Conseil avait renvoyé le problème au Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), qui l'a examiné à sa quarante-huitième session (septembre-octobre 1986);

Notant en outre que la question avait été examinée par le Conseil à ses quatre-vingt-dixième (novembre 1986), quatre-vingt-onzième (juin 1987) et quatre-vingt-douzième (novembre 1987) sessions;

Faisant sienne la recommandation du Comité des questions constitutionnelles et juridiques approuvée par le Conseil à sa quatre-vingt-douzième session,

Décide:

1. d'affirmer la nécessité d'une représentation juste et équitable des différentes régions au Comité du Programme et au Comité financier;
2. de souligner qu'un principe essentiel de cette représentation est que toute région qui le désire soit effectivement représentée aux comités; et
3. d'inviter les membres du Conseil à tenir compte de ce qui précède, ainsi que de l'importance d'assurer un roulement équitable entre les pays de chaque région, lors de l'élection des présidents et des membres des deux comités conformément aux Articles XXVI.3 et XXVII.3, respectivement.

(Adoptée le 26 novembre 1987)

- Immunité de juridiction de l'Organisation 1/

327. La Conférence a rappelé que la question de l'immunité de juridiction de l'Organisation en Italie était à l'examen de la Conférence et du Conseil depuis 1982, date à laquelle la Corte di Cassazione avait rendu un jugement contenant une interprétation considérée comme restrictive de la Section 16 de l'Accord de Siège, aux termes duquel l'Organisation jouit "d'une immunité de juridiction totale" sauf dans les cas où elle y a expressément renoncé. La Conférence a également rappelé qu'aucune solution satisfaisante n'ayant été trouvée pour garantir à l'avenir l'immunité de juridiction de la FAO, elle avait envisagé à sa vingt-troisième session (novembre 1985) la possibilité de demander l'avis de la Cour internationale de justice sur l'interprétation de la Section 16 de l'Accord du Siège. A cette même session, la Conférence "était convenue qu'il n'était pas souhaitable, à ce stade, de soumettre à la Cour

1/ C 87/LIM/10; C 87/III/PV/1; C 87/III/PV/10; C 87/PV/20.

internationale de justice les questions qui lui avaient été transmises par le Conseil et qu'il serait préférable qu'elle réexamine la question, le cas échéant, sur la base d'un rapport que lui soumettrait le Directeur général à sa prochaine session"; en attendant elle avait "invité le Directeur général et les autorités italiennes à étudier tous les moyens possibles d'arriver rapidement à une solution définitive qui assurerait à la FAO une totale immunité de juridiction en Italie".

328. La Conférence a été mise au courant des faits intervenus depuis sa dernière session. Conformément au vœu qu'elle avait exprimé, les représentants du gouvernement du pays hôte et du Directeur général se sont rencontrés à diverses reprises en 1986 afin d'examiner comment il serait possible de résoudre à la satisfaction des deux parties les problèmes découlant de la sentence de la Corte di Cassazione. Au cours de ces rencontres, les représentants du gouvernement du pays hôte ont fait observer que la promulgation d'une nouvelle loi soulèverait des problèmes de procédure et d'autres difficultés considérables et qu'étant donné l'indépendance du pouvoir judiciaire, elle ne garantirait pas de façon absolue l'immunité de l'Organisation, car le nouveau texte serait lui aussi sujet à l'interprétation des tribunaux italiens. C'est pourquoi une autre solution, préconisée par le gouvernement du pays hôte, a été envisagée. Cette solution s'appuie sur le fait que l'Italie est devenue partie à la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (CPIIS) le 30 août 1985, après avoir retiré les réserves qu'elle avait formulées en 1952. L'une de ces réserves tendait à limiter l'immunité de juridiction des institutions spécialisées à celle accordée aux Etats étrangers, et n'avait pas été acceptée par les institutions spécialisées.

329. La solution proposée est fondée sur les Sections 4 et 31 a) de la CPIIS. La Section 4 prévoit, dans les mêmes termes que la Section 16 de l'Accord de Sièges, que les institutions spécialisées "jouissent de l'immunité de juridiction sauf dans la mesure où elles y ont expressément renoncé". La Section 31 a) stipule ce qui suit:

"Chaque institution spécialisée devra prévoir des modes de règlement appropriés pour:

a) Les différends en matière de contrats ou tout autre différend de droit privé dans lequel l'institution spécialisée serait partie."

L'obligation prévue à la Section 31 a) est le corollaire naturel de l'immunité de juridiction stipulée à la Section 4; si une organisation n'a pas renoncé à son immunité, elle a l'obligation de veiller à ce que celle-ci n'aboutisse pas à un déni de justice. Etant donné qu'une telle disposition n'existe pas dans l'Accord de Sièges, l'applicabilité de la CPIIS à la FAO impose à l'Organisation une obligation conventionnelle au lieu d'une obligation qui était préalablement reconnue uniquement sur la base de la pratique régulièrement observée par la FAO.

330. Etant donné la nouvelle situation résultant de l'adhésion de l'Italie à la CPIIS, le gouvernement du pays hôte et le Directeur général ont procédé à un échange officiel de correspondance dans lequel la façon dont l'Organisation donnera effet à la section 31 a) de la CPIIS est précisée en détail. Le Directeur général a présenté cet échange de correspondance au Comité des

questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) qui, à sa quarante-neuvième session (avril 1987), a fait observer qu'elle n'avait pas le poids d'une loi adoptée par le Parlement; il a toutefois estimé qu'après sa publication dans la Gazzetta Ufficiale, elle aurait certainement un pouvoir de persuasion considérable si elle était invoquée devant un tribunal italien, car elle contient une description détaillée des modalités selon lesquelles la FAO garantit que tout plaignant sera entendu de manière équitable. Le CQCJ a également conclu qu'une nouvelle loi aurait sans doute assuré une base juridique plus solide à l'immunité de juridiction de l'Organisation, mais que l'échange de correspondance constituait une bonne solution pratique. Il a toutefois exprimé le vœu que le gouvernement du pays hôte ne renoncerait pas à la possibilité de proposer des mesures législatives de nature à conférer une plus grande protection juridique à la FAO.

331. A sa quatre-vingt-onzième session, le Conseil a souscrit aux conclusions du CQCJ et fait sienne l'opinion du gouvernement du pays hôte et du Directeur général, à savoir que cette correspondance représente une approche pragmatique du problème de l'immunité de juridiction de l'Organisation en Italie.

332. La Conférence, ayant pris connaissance des faits intervenus depuis sa dernière session, a souscrit aux vues exprimées par le CQCJ et par le Conseil. Elle a conclu en conséquence qu'il n'était pas nécessaire de demander l'avis de la Cour internationale de justice et a exprimé l'espoir qu'en pratique la solution mise au point par le gouvernement du pays hôte et le Directeur général protégerait efficacement à l'avenir l'immunité de juridiction de l'Organisation. A ce propos, la Conférence a pris note avec satisfaction de la déclaration du représentant de l'Italie selon laquelle le gouvernement du pays hôte ne renonçait pas à la possibilité de proposer en temps opportun des mesures législatives qui renforceraient la protection juridique de la FAO, et a exprimé son appréciation de la contribution apportée par ledit représentant à la solution du problème.

333. La Conférence a également noté que, de l'avis du CQCJ et du Conseil, l'efficacité de cette solution ne pourra être vérifiée que si une nouvelle action est intentée contre l'Organisation devant les tribunaux italiens, et qu'elle aura plus de chances d'être efficace si la FAO comparaît en justice pour plaider son immunité. Compte tenu de ce qui précède, de l'échange de correspondance avec le gouvernement du pays hôte et du fait que ce dernier est devenu partie à la CPIIS, le Conseil a conclu qu'il conviendrait que la FAO adopte une attitude plus souple que celle qu'il avait entérinée à sa quatre-vingt-septième session (juin 1985), et qui consistait pour le Directeur général à éviter toute comparution devant les tribunaux italiens qui serait incompatible avec l'immunité de juridiction de l'Organisation. La Conférence a souscrit aux conclusions du Conseil et a décidé que désormais le Directeur général, s'il estime que les circonstances le justifient, devrait être libre de donner à l'Organisation la possibilité de plaider son immunité devant les tribunaux, en ayant éventuellement recours à l'Avvocatura Generale dello Stato dont les services ont été offerts par le gouvernement du pays hôte.

334. En conclusion, la Conférence s'est déclarée satisfaite de la coopération constante entre le gouvernement du pays hôte et la FAO, qui se manifeste dans les décisions concernant les problèmes d'immunité.

Questions administratives et financières

Comptes vérifiés 1/

335. La Conférence a pris note des vues exprimées dans le rapport de la quatre-vingt-dixième session du Conseil.

336. La Conférence a adopté la résolution ci-après.

Résolution 12/87

COMPTES VERIFIES

LA CONFERENCE,

Ayant examiné le rapport de la quatre-vingt-dixième session du Conseil;

Ayant examiné les comptes vérifiés ci-dessous et les rapports y relatifs du Commissaire aux comptes:

Programme ordinaire 1984-85 C 87/5

Programme des Nations Unies pour le développement 1984-85 C 87/6

Programme alimentaire mondial 1984-85 C 87/7

Adopte lesdits comptes vérifiés.

(Adoptée le 26 novembre 1987)

Barème des contributions 2/

337. La Conférence a noté que le Comité financier et le Conseil étaient convenus que le barème des contributions de la FAO pour 1988-89 devrait à nouveau être dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies en vigueur pour la période triennale 1986-88.

338. En conséquence, la Conférence a adopté la résolution ci-après:

1/ C 87/5; C 87/6; C 87/7; C 87/LIM/3; C 87/LIM/31; C 87/III/PV/2;
C 87/III/PV/3; C 87/III/PV/10; C 87/LIM/20.

2/ C 87/LIM/4; C 87/III/PV/2; C 87/III/PV/10; C 87/PV/20.

Résolution 13/87

BAREME DES CONTRIBUTIONS 1988-89

LA CONFERENCE,

Ayant pris note des recommandations formulées par le Conseil à sa quatre-vingt-onzième session;

Confirmant que, comme par le passé, la FAO doit suivre le barème de répartition des Nations Unies, en l'adaptant pour tenir compte du fait que les membres de la FAO ne sont pas tous membres de l'Organisation des Nations Unies et vice versa,

1. Décide que le barème des contributions de la FAO pour 1988-89 sera dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies en vigueur en 1987;
2. Adopte pour 1988 et 1989 le barème figurant à l'Annexe F du présent rapport.

(Adoptée le 26 novembre 1987)

- Etat des contributions 1/

339. La Conférence a pris note de l'état des contributions des Etats Membres au budget de l'Organisation en 1987 (Annexe G). Elle a été informée que 46 Etats Membres n'avaient fait aucun versement en 1987 et que 41 étaient encore redevables d'arriérés. Le total des montants restant dus s'élevait à 94,2 millions de dollars E.-U., dont 67,4 millions dus par le principal bailleur de fonds.

340. La Conférence a noté que, jusqu'à la fin de septembre 1987, le taux de recouvrement des contributions avait été très satisfaisant par rapport aux années précédentes. Toutefois, peu de versements ayant été reçus depuis cette date, le taux de recouvrement des contributions ordinaires en 1987 serait probablement inférieur à 70 pour cent, et proche de celui de 1986, à savoir 67 pour cent.

341. La Conférence a exhorté tous les Etats Membres à s'acquitter aussitôt que possible des montants dont ils restaient redevables, afin de pallier le problème de liquidités dont souffre actuellement l'Organisation.

342. La Conférence a été informée que vingt-huit Etats Membres avaient accepté, comme le Conseil les y avait invités, de différer le recouvrement de leur part de l'excédent de trésorerie ou d'y renoncer, ce qui devrait permettre à l'Organisation de disposer d'approximativement 9 millions de dollars E.-U. de plus en 1987. En outre, le pays hôte (Italie) et un autre Etat Membre (Angola) ont renoncé définitivement à leur part de l'excédent de trésorerie 1984-85. Tous les Etats Membres ont été invités à suivre leur exemple.

1/ C 87/LIM/11; C 87/LIM/38; C 87/III/PV/3; C 87/III/PV/10; C 87/PV/20.

Règlement des contributions 1/

343. La Conférence a adopté les résolutions ci-après.

Résolution 14/87

REGLEMENT DES CONTRIBUTIONS - ANTIGUA-ET-BARBUDA

LA CONFERENCE,

Notant que le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda a proposé de liquider ses arriérés de contributions sur une période de dix ans commençant en 1987, tout en réglant ses contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent,

Décide que:

1. Nonobstant les dispositions de l'Article 5.5 du Règlement financier, les arriérés de contributions d'Antigua-et-Barbuda, s'élevant à 61 507 dollars, seront réglés en dix tranches annuelles de 6 150,70 dollars chacune;
2. La première tranche, ainsi que la contribution ordinaire de 1987, sera exigible en 1987;
3. Le paiement annuel des tranches sus-indiquées ainsi que celui des contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent et des avances au Fonds de roulement seront considérés comme liquidant les obligations financières d'Antigua-et-Barbuda envers l'Organisation.

(Adoptée le 7 novembre 1987)

Résolution 15/87

REGLEMENT DES CONTRIBUTIONS - GUYANA

LA CONFERENCE,

Notant que le Gouvernement du Guyana a proposé de liquider ses arriérés de contributions sur une période de dix ans commençant en 1988, tout en réglant ses contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent,

Décide que:

1. Nonobstant les dispositions de l'Article 5.5 du Règlement financier, les arriérés de contributions du Guyana, s'élevant à 66 100 dollars, seront réglés en dix tranches annuelles de 6 610 dollars chacune;
2. La contribution ordinaire de 1987 sera exigible en 1987, et la première tranche en 1988;

1/ Voir par. 29; C 87/LIM/6; C 87/PV/2.

3. Le paiement annuel des tranches sus-indiquées ainsi que celui des contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent et des avances au Fonds de roulement seront considérés comme liquidant les obligations financières du Guyana envers l'Organisation.

(Adoptée le 7 novembre 1987)

Trésorerie et autres informations sur la situation financière 1/

344. La Conférence a pris connaissance avec intérêt des informations fournies sur la trésorerie et la situation financière de l'Organisation durant l'exercice en cours jusqu'à décembre 1987. Un aperçu hypothétique de l'exercice 1988-89, établi à partir des meilleures informations disponibles, a été présenté. Plusieurs Etats Membres se sont félicités de la présentation de ces renseignements et se sont déclarés très préoccupés par le lourd déficit de trésorerie qu'ils laissaient prévoir pour la fin de l'exercice 1988-89. La délégation du plus gros bailleur de fonds a indiqué qu'en dépit du fait que les hypothèses relatives au recouvrement des contributions étaient fondées sur les dernières informations disponibles, la situation pourrait se révéler bien plus grave encore en ce qui concerne le règlement de la contribution de son pays.

Récapitulation des crédits ouverts et des dépenses par programme 2/

345. A la demande d'un Etat Membre, la Conférence a également été saisie d'une récapitulation des crédits ouverts et des dépenses par programme. Plusieurs Etats Membres se sont félicités de la présentation de ce document.

Reconstitution et niveau du Fonds de roulement 3/

346. La Conférence a pris note du rapport de la quatre-vingt-douzième session du Conseil. Elle a étudié diverses formules possibles pour faire face aux incertitudes budgétaires et financières que connaît l'Organisation et, après un débat prolongé, elle est arrivée à la conclusion que, à son niveau actuel, le Fonds de roulement ne pouvait remplir de façon satisfaisante les fonctions qui lui sont assignées aux termes de l'article 6.2 du Règlement financier. Au cours des débats, la Conférence a noté que les difficultés financières actuelles étaient dues à plusieurs problèmes qui avaient peu de chance de pouvoir être tous résolus à bref délai. C'est pourquoi le Directeur général a proposé que le Fonds soit porté de 13,25 à 20 millions de dollars E.-U. à compter du 1er janvier 1988, et à 26 millions à compter du 1er janvier 1990.

1/ C 87/LIM/42; C 87/III/PV/7; C 87/III/PV/10; C 87/PV/21.

2/ C 87/LIM/41; C 87/III/PV/7; C 87/III/PV/10; C 87/PV/21.

3/ C 87/LIM/12; C 87/LIM/31; C 87/III/PV/3; C 87/III/PV/4; C 87/III/PV/5;
C 87/III/PV/6; C 87/III/PV/10; C 87/PV/20 .

347. La majorité des Etats Membres s'est déclarée favorable à cette proposition qui, à son avis, offrait une solution pratique pour garantir l'exécution intégrale du programme approuvé en cas de retards dans le recouvrement des contributions, sur lesquels l'Organisation n'a aucune prise. De nombreux Etats Membres ont exprimé des réserves quant à l'opportunité d'augmenter en ce moment les contributions, d'autant plus que la forte augmentation des contributions a été jugée incompatible avec les politiques d'austérité budgétaire de plusieurs Etats Membres. D'autres se sont déclarés résolument hostiles par principe à l'idée qu'on leur demande en pratique de compenser, par un relèvement du Fonds de roulement, le fait que certains Etats Membres n'avaient pas payé leur dû. Certains Etats Membres ont contesté la nécessité d'augmenter le Fonds de roulement et ne se sont pas associés à la proposition. Certains autres ont fait savoir qu'ils approuvaient que le Fonds de roulement soit porté à 20 millions de dollars E.-U., mais ont émis des réserves au sujet de la deuxième augmentation proposée qui le porterait à 26 millions de dollars. Pour recueillir une plus large adhésion, il a été proposé que le Fonds de roulement soit porté à 17 millions de dollars E.-U. à compter du 1er janvier 1988 et à 20 millions à compter du 1er janvier 1989.

348. La Conférence a adopté la résolution ci-après:

Résolution 16/87

AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

LA CONFERENCE,

Rappelant sa Résolution 18/81, fixant à 13 250 000 dollars E.-U. le niveau du Fonds de roulement,

Déplorant que, bien que le Conseil ait exhorté tous les Etats Membres à s'acquitter ponctuellement et intégralement de leurs obligations, le taux de recouvrement des contributions au budget ne soit pas satisfaisant, et craignant que cela ne se répète à l'avenir,

Notant que le niveau actuel du Fonds de roulement ne représente que 3 pour cent du budget actuel, et que ce pourcentage est beaucoup plus faible que dans la plupart des organisations comparables,

Ayant examiné les recommandations du Conseil,

Décide que le niveau autorisé du Fonds de roulement sera de 17 millions de dollars E.-U. à compter du 1er janvier 1988 et de 20 millions de dollars E.-U. à compter du 1er janvier 1989, et que les avances des Etats Membres seront recalculées, comme prévu par les dispositions de l'article 6, paragraphes 2 b) iv) et 2 b) v), du Règlement financier, à compter du 1er janvier 1988 et du 1er janvier 1989, sur la base du barème des contributions alors en vigueur.

(Adoptée le 26 novembre 1987)

Reconstitution du Compte de réserve spécial 1/

349. La Conférence a rappelé que le Compte de réserve spécial avait été créé en vertu de sa résolution 13/81 en vue de protéger le Programme de travail des effets que pourraient avoir les coûts supplémentaires non prévus au budget et de couvrir le surcroît de dépenses de personnel résultant de mouvements défavorables, par rapport au taux adopté dans le budget, du taux lire/dollar. Elle a noté que le niveau de ce compte était fixé à 5 pour cent du budget opérationnel effectif de l'exercice biennal, soit, pour 1986-87, 21 850 000 dollars E.-U. et, pour 1988-89, 24 618 000 dollars E.-U.

350. La Conférence a noté avec préoccupation que, par suite de l'affaiblissement du dollar E.-U. par rapport à la lire italienne, le compte était entièrement épuisé dès juillet 1987. Elle a été informée que, selon les prévisions, le déficit de ce compte serait, au 31 décembre 1987, de 7,5 millions de dollars E.-U., qui devront être imputés sur le budget.

351. Après un débat prolongé sur les différents moyens possibles de reconstituer le Compte de réserve spécial et vu que de nombreuses délégations se sont opposées à ce que le Compte soit reconstitué au moyen de nouvelles contributions, la Conférence a décidé que la meilleure solution serait, comme l'a recommandé le Conseil, de reconstituer le Compte au moyen d'une contribution extraordinaire jusqu'à concurrence de la moitié du niveau spécifié, en s'en remettant à la possibilité que la différence soit couverte par le recouvrement des arriérés de contributions et par une évolution favorable des taux de change.

352. La Conférence est convenue, avec le Conseil, de demander au Comité financier d'étudier sans délai le problème des fluctuations des taux de change et de rechercher de nouvelles solutions telles que l'emploi d'une unité de compte mixte ou d'un panier de monnaies, et de rendre compte au Conseil de ses conclusions et recommandations.

353. La Conférence a adopté la résolution ci-après:

Résolution 17/87

RECONSTITUTION DU COMPTE DE RESERVE SPECIAL POUR 1988-89

LA CONFERENCE,

Notant que le Compte de réserve spécial a été complètement épuisé au cours de l'exercice 1986-87 à cause des pertes sur les dépenses de personnel dues à la baisse du dollar par rapport au taux de 1 760 lires pour 1 dollar utilisé pour le calcul du budget,

Rappelant sa résolution 13/81 qui dispose que la part de l'excédent de trésorerie figurant au crédit du Fonds général à la fin d'un exercice, qui sera nécessaire pour porter le Compte de réserve spécial au niveau de 5 pour cent du budget opérationnel effectif de l'exercice suivant, sera retenue et versée audit Compte,

1/ C 87/LIM/13; C 87/LIM/31; C 87/III/PV/6; C 87/III/PV/10; C 87/PV/20.

Notant qu'à la fin de l'exercice 1986-87 le Fonds général sera probablement déficitaire,

Considérant que, par sa Résolution 13/81, elle a autorisé le Directeur général, au cas où l'excédent de trésorerie à la fin d'un exercice ne permettrait pas de porter le Compte de réserve spécial au niveau spécifié, à verser à ce compte toute somme reçue pendant l'exercice suivant en règlement d'arriérés de contributions,

Consciente des incertitudes qui subsistent quant au versement des contributions du plus gros bailleur de fonds, tant cette année que durant le prochain exercice, et de la nécessité de prélever des sommes considérables sur les montants recouvrés au titre des arriérés pour reconstituer le Fonds de roulement et couvrir le déficit du Fonds général reporté sur 1988,

1. Décide de demander aux Etats Membres une contribution extraordinaire pour assurer à 50 pour cent la reconstitution du Compte de réserve spécial, soit 12 309 000 dollars E.-U.
2. Demande au Directeur général d'informer le Comité financier et le Conseil, au cours du prochain exercice, de l'état du Compte de réserve spécial et de toute autre mesure nécessaire pour le porter à son niveau statutaire.

(Adoptée le 26 novembre 1987)

Mesures visant à régler le problème des retards dans le versement des contributions 1/

354. La Conférence a pris note des recommandations du Conseil concernant la reconstitution du Compte de réserve spécial et l'augmentation du Fonds de roulement, mesures nécessaires pour que l'Organisation puisse mener à bien l'exécution du Programme de travail et budget approuvé malgré d'éventuels mouvements défavorables des taux de change et retards dans le règlement des contributions. Il a été convenu que des mesures complémentaires devraient être prises pour parer aux incertitudes financières. La Conférence a souscrit à la recommandation du Conseil qui préconise deux autres mesures pour inciter les Etats Membres à régler ponctuellement leurs contributions et pallier, en cas de besoin, les problèmes de trésorerie. A ce propos, la Conférence a été informée des mesures à l'étude dans d'autres institutions du système des Nations Unies.

1/ C 87/LIM/14; C 87/LIM/14-Sup.1; C 87/LIM/14-Sup.2; C 87/LIM/31;
C 87/III/PV/7; C 87/III/PV/10; C 87/PV/21.

355. La Conférence a adopté la résolution ci-après:

Résolution 18/87

MESURES DESTINEES A RESOUDRE LE PROBLEME DES RETARDS
DANS LE REGLEMENT DES CONTRIBUTIONS

LA CONFERENCE,

Notant avec préoccupation que le paiement tardif des contributions et des arriérés limite fortement l'aptitude de l'Organisation à exécuter le programme de travail approuvé,

Reconnaissant que le Règlement financier ne contient actuellement pas de dispositions propres à inciter les Etats Membres à s'acquitter ponctuellement de leurs contributions,

Considérant que le Règlement financier n'assure pas actuellement une répartition rationnelle et équitable de la partie de l'excédent de trésorerie correspondant aux intérêts, qui naissent essentiellement du règlement rapide des contributions,

1. Décide que, nonobstant les dispositions de l'article 6.1(b) du Règlement financier,
 - a) la partie de l'excédent de trésorerie correspondant aux intérêts sera répartie entre les Etats Membres selon un système de pondération établi en fonction du montant et de la date du paiement de leurs contributions durant l'exercice financier;
 - b) tous les éléments d'un éventuel excédent de trésorerie autres que les intérêts continueront à être répartis conformément aux dispositions de l'article 6.1(b) du Règlement financier, entre tous les Etats Membres, sur la base du barème des contributions applicable à la période considérée;
 - c) tous les éléments d'un éventuel excédent de trésorerie autres que les intérêts ne seront débloqués pour les Etats Membres qui n'ont pas réglé intégralement leurs contributions pour la période considérée qu'après que l'Organisation aura reçu le paiement intégral des sommes dues pour cette période.
2. Demande que le Directeur général fasse rapport au Conseil, puis à la prochaine session de la Conférence, sur l'adoption d'un dispositif visant, à partir de l'exercice 1990-91, à répartir intégralement entre les Etats Membres les intérêts portés par les contributions au budget de l'Organisation, pendant l'exercice biennal précédent, selon un système de pondération reflétant le montant et la date des versements effectués par chaque Etat.

(Adoptée le 27 novembre 1987)

Modification de la procédure d'affectation de l'excédent de trésorerie 1/

356. En ce qui concerne l'affectation de l'excédent de trésorerie, la Conférence a examiné la proposition présentée par le Conseil. Celui-ci a proposé que, au cas où l'Organisation aurait à faire face à des retards importants dans le recouvrement des contributions au cours d'un exercice, la Conférence délègue au Conseil le pouvoir de décider éventuellement de différer la distribution de l'excédent de trésorerie jusqu'à la session suivante de la Conférence. Cette solution ne ferait que différer la distribution de l'excédent de trésorerie, qui serait ultérieurement porté au crédit des Etats Membres, comme le stipule le Règlement financier. Beaucoup d'Etats Membres ont fait observer que, dans une situation financière aussi difficile que la présente, cette mesure pourrait permettre d'améliorer temporairement la trésorerie jusqu'à ce que la crise financière soit surmontée.

357. Plusieurs Etats Membres se sont opposés au principe même de cette proposition. Ils ont jugé d'une manière générale que le déficit des recettes et donc de la trésorerie était dû au retard dans le règlement des contributions d'autres Etats Membres et que l'application de cette proposition imposerait une charge supplémentaire à ceux qui se sont acquittés ponctuellement de leurs obligations.

358. La Conférence a adopté la Résolution suivante:

Résolution 19/87

MODIFICATION DE LA PROCEDURE D'AFECTATION DE L'EXCEDENT DE TRESORERIE

LA CONFERENCE,

Notant que, aux termes de l'article 6.1(b) du Règlement financier, tout excédent en espèces qui apparaît au Fonds général à la clôture d'un exercice financier est réparti entre les Etats Membres et, le 1er janvier suivant l'année au cours de laquelle la vérification des comptes définitifs de l'exercice a été terminée, est débloqué et affecté à la liquidation, en tout ou en partie: premièrement, des avances dues au fonds de roulement; deuxièmement, des arriérés de contributions; et troisièmement, des contributions au titre de l'année civile suivant celle au cours de laquelle la vérification des comptes a été terminée,

Notant en outre que, à sa vingt-deuxième session (novembre 1983), elle a délégué au Conseil le pouvoir de retenir tout ou partie de l'excédent en espèces de l'exercice 1982-83 afin de garantir que des ressources suffisantes soient disponibles pour assurer l'exécution intégrale du Programme de travail et budget 1984-85,

Considérant qu'il faut en permanence maintenir une trésorerie suffisante pour assurer l'exécution intégrale du Programme de travail et budget,

1/ C 87/LIM/9; C 87/LIM/31; C 87/III/PV/7; C 87/III/PV/10; C 87/PV/21.

Ayant présent à l'esprit que le Directeur général tient le Comité financier régulièrement informé de la situation financière et notamment de la situation de trésorerie et de l'état des contributions,

Considérant que des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour assurer l'exécution intégrale des futurs Programmes de travail et budget approuvés,

1. Demande au Directeur général de continuer à tenir le Comité financier parfaitement informé de la situation financière de l'Organisation et de soumettre au Conseil des informations détaillées concernant l'état des contributions ainsi que du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial;
2. Délègue au Conseil le pouvoir de décider, en cas de retard important dans le recouvrement des contributions et nonobstant les dispositions de l'article 6.1(b) du Règlement financier, que les excédents de trésorerie apparaissant éventuellement à la fin du présent exercice ou des exercices futurs seront retenus en tout ou en partie afin de garantir que des ressources suffisantes soient disponibles pour assurer l'exécution intégrale du Programme de travail et budget approuvé;
3. Décide qu'elle examinera la situation financière de l'Organisation après que le Conseil aura agi en vertu du pouvoir qui lui est délégué au paragraphe 2 ci-dessus, et fixera la date à laquelle l'excédent de trésorerie ainsi retenu sera débloqué;
4. Invite instamment tous les Etats Membres à faire dès que possible le nécessaire pour le règlement intégral des contributions dont ils restent redevables et, à l'avenir, à régler leurs contributions conformément aux dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier.

(Adoptée le 27 novembre 1987)

Exécution du Programme approuvé pour 1988-89 1/

359. La Conférence a reconnu qu'elle avait adopté le Programme de travail et budget 1988-89 pour que le Directeur général l'exécute conformément à l'Article III du Règlement financier. Elle a néanmoins exprimé la crainte que d'importants manques à recevoir au titre des contributions courantes ne viennent créer des problèmes de liquidités qui feraient obstacle à l'exécution intégrale du programme de travail autorisé.

360. Dans ces conditions, la Conférence est convenue qu'il serait prudent de mettre en place un mécanisme juridique suffisamment souple pour permettre au Directeur général de procéder à des ajustements de programme et de prendre l'initiative des économies voulues, mais sans perdre de vue la nécessité d'assurer autant que possible l'exécution intégrale du Programme de travail et budget en temps voulu et en bon ordre.

1/ C 87/LIM/32; C 87/LIM/33; C 87/III/PV/7; C 87/III/PV/8; C 87/III/PV/9; C 87/III/PV/10; C 87/PV/20.

361. Un certain nombre d'Etats Membres ont souligné, en principe, qu'il était illogique, une fois que la Conférence avait adopté un Programme de travail et budget pour l'exercice à venir, qu'elle délibère sur son amputation.

362. Quelques Etats Membres ont exprimé le doute qu'il soit sage que la Conférence délègue au Conseil l'importante prérogative des décisions budgétaires car, à leur avis, tous les Etats Membres avaient le droit d'être associés à ces décisions. Plusieurs Etats Membres ont également exprimé des réserves sur la proposition tendant à communiquer fréquemment et régulièrement à tous les Etats Membres des rapports financiers détaillés.

363. Au terme d'un débat approfondi, la Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 20/87

EXECUTION DU PROGRAMME APPROUVE POUR 1988-89

LA CONFERENCE,

Considérant la crainte exprimée par certains Etats Membres que, comme au cours du présent exercice, les ressources financières de l'Organisation ne risquent de se révéler insuffisantes pour financer l'exécution intégrale et ponctuelle du Programme de travail approuvé pour l'exercice 1988-89,

Reconnaissant que si cette déplorable éventualité se matérialisait, de graves problèmes de liquidités pourraient nécessiter des décisions et des mesures immédiates qui dépassent les pouvoirs statutaires du Conseil et du Directeur général,

Consciente qu'il importe que les Etats Membres prennent d'avance des dispositions pour parer à une telle situation au cas où elle se matérialiserait,

Invitant à nouveau tous les Etats Membres à s'acquitter ponctuellement de leurs contributions,

1. Délègue au Conseil, à titre exceptionnel, pour la durée de l'exercice 1988-89 le pouvoir de décider des économies et ajustements de programme que pourrait appeler la situation 1/;
2. Demande au Directeur général de consulter au moment approprié le Comité financier et le Comité du Programme, à un stade aussi précoce que possible, s'il apparaît probable que des économies et des ajustements de programme seront nécessaires, afin que ces comités puissent proposer à l'examen du Conseil des mesures d'urgence opportunes;

1/ La délégation française se référant aux articles IV et V-3 de l'Acte constitutif a émis une réserve. Elle a exprimé des doutes quant à la compatibilité de ces articles avec la délégation des pouvoirs susmentionnés de la Conférence au Conseil. Par ailleurs, la délégation française a considéré que l'Acte constitutif et le Règlement général de l'Organisation conféraient au Conseil un droit de contrôle général qu'il aurait suffi de rappeler pour que le Conseil exerce ses pouvoirs de conseils et d'orientation sur l'exécution du programme. La délégation de la Belgique s'est associée à cette réserve.

3. Demande au Directeur général d'avancer en cas de besoin la date de la session ordinaire du Conseil qui devrait normalement se tenir en novembre 1988, ou de convoquer celui-ci en session extraordinaire;
4. Demande au Directeur général de distribuer à tous les Etats Membres un rapport trimestriel sur la situation financière de l'Organisation et, en particulier, sur les fonds disponibles, les dépenses, l'état des arriérés et les prévisions à court terme.

(Adoptée le 26 novembre 1987)

Contribution du Gouvernement italien à l'appui du Programme de coopération technique 1/

364. La Conférence a entendu une intervention spéciale du délégué de l'Italie, Son Excellence M. l'Ambassadeur Pascarelli. L'orateur a rappelé que le pays hôte n'avait cessé d'appuyer la FAO et qu'à la session de juin du Conseil sa délégation avait suggéré que les principaux donateurs fassent un effort collectif pour fournir une assistance extraordinaire d'un montant correspondant à 5 pour cent du budget. Aucune suite n'avait été donnée à cette suggestion, mais le gouvernement du pays hôte était maintenant prêt à entamer des discussions et à fournir des financements supplémentaires encore plus importants.

365. L'orateur a informé la Conférence que le Gouvernement italien était disposé à fournir à titre de don pour le Programme de coopération technique (PCT) des montants pouvant atteindre 15 millions de dollars en 1988 (pour les projets approuvés du PCT prêts à être exécutés) et 15 millions de dollars en 1989. L'idée était d'examiner les projets avec la FAO et, le cas échéant, avec les pays intéressés, puis de choisir ensemble parmi les projets du PCT déjà retenus par l'Organisation en 1987 ceux dont l'Italie reprendrait le financement. Ce choix serait opéré conformément aux priorités de l'Italie qui accorde une place de plus en plus importante aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Comme le don prévu par l'Italie pour 1988 ne permettrait pas de financer tous les projets du PCT approuvés, il y aurait une large marge de choix lors des prochaines discussions avec la FAO. Pour 1989, la FAO et l'Italie s'occuperaient ensemble de certains des nouveaux projets envisagés, ce qui soulagerait le budget ordinaire, en cette période d'incertitude budgétaire manifeste. Cette initiative ne porterait pas atteinte au caractère multilatéral du PCT.

366. Le Directeur général a exprimé sa gratitude au Gouvernement italien en la personne de son ambassadeur, et l'a remercié de cette contribution extraordinaire si généreuse qui aidera à pallier les difficultés financières actuelles et futures de l'Organisation. Il a rappelé les autres contributions importantes fournies par le pays hôte pour mettre gratuitement à la disposition de l'Organisation des locaux adéquats, atténuer le déficit de trésorerie et appuyer le Programme de fonds fiduciaire de l'Organisation, dont l'Italie est récemment devenue le plus gros donateur multilatéral.

1/ C 87/III/PV/9; C 87/PV/21.

367. La Conférence s'est jointe au Directeur général pour remercier le Gouvernement italien de sa générosité. Des délégués se sont félicités de la généreuse initiative ainsi annoncée et beaucoup ont adressé, en leur nom propre et au nom de leur Gouvernement, des remerciements au Représentant permanent de l'Italie pour toute l'aide que lui-même et son gouvernement ont apportée à l'Organisation.

368. La Conférence a souligné l'importance de la contribution annoncée à l'appui du PCT et de l'assistance que cette contribution permettrait de donner à de nombreux Etats Membres, et elle s'est félicitée de l'assurance donnée par l'Ambassadeur Pascarelli que l'Italie continuerait à appuyer le multilatéralisme, ainsi que de l'important appui apporté par la nouvelle contribution de l'Italie au caractère multilatéral du PCT.

369. Un hommage a été rendu à l'annonce généreuse de la délégation italienne et à la déclaration du Représentant permanent selon laquelle cette initiative était une nouvelle contribution de l'Italie aux finances précaires de la FAO. En conséquence, la Conférence a appuyé la suggestion que son Président adresse un message spécial au Premier ministre italien pour lui faire part de la reconnaissance et de l'appréciation sincères de la Conférence pour cette contribution très importante. La Conférence a exprimé sa sincère appréciation au Gouvernement italien pour la collaboration efficace de l'Ambassadeur Pascarelli.

Locaux du siège 1/

370. La Conférence a pris note des faits nouveaux les plus récents dont le Conseil lui a rendu compte.

371. En ce qui concerne les nouveaux bâtiments à construire dans l'ensemble de Caracalla, la Conférence a été informée que l'instrument législatif nécessaire autorisant les travaux n'avait pas encore été approuvé en raison de la clôture prématurée de la session parlementaire, des élections nationales italiennes qui ont suivi, et enfin des référendums de novembre.

372. Le Représentant permanent de l'Italie a informé la Conférence que tout était actuellement mis en oeuvre pour obtenir l'autorisation nécessaire par les voies les plus rapides et pour reporter les crédits sur la période 1988-90 et que, si des rallonges budgétaires étaient nécessaires pour couvrir des augmentations de coûts, cela ne poserait pas de problèmes majeurs.

373. La restructuration de l'ensemble de Caracalla devrait résoudre le problème dans l'avenir, mais la Conférence a été informée des dispositions qui ont été prises pour louer en attendant les bureaux nécessaires et elle a noté à ce propos que les négociations avec le propriétaire du Bâtiment F avaient abouti à la signature d'un nouveau bail le 10 septembre 1987.

374. La Conférence a également été informée de la généreuse initiative du Gouvernement italien qui a pris en charge la totalité du coût de la location des bureaux pour la FAO et le PAM en 1986-87.

1/ C 87/LIM/37; C 87/III/PV/6; C 87/III/PV/10; C 87/PV/20.

Questions de personnel 1/

375. La Conférence a noté que l'Organisation était confrontée à une grave hémorragie de fonctionnaires expérimentés qui, après de longues années passées à la FAO, donnaient leur démission ou prenaient une retraite anticipée, et qu'elle était beaucoup moins en mesure d'attirer du personnel qualifié qu'il y a quelques années. Elle a été informée que cette situation était due à la détérioration des conditions générales d'emploi du personnel découlant des décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies, et qu'elle était particulièrement grave dans le cas du personnel de terrain.

376. La Conférence a également noté que le Conseil, à sa quatre-vingt-onzième session, avait exhorté les Etats Membres à être sensibles aux difficultés économiques du personnel de l'Organisation et à la nécessité de sauvegarder ses conditions d'emploi 2/.

377. La Conférence a apprécié les explications détaillées qui lui ont été fournies par un représentant des associations du personnel du cadre organique et du personnel de terrain en ce qui concerne les effets sur le personnel de la détérioration des conditions d'emploi.

378. La Conférence a reconnu que le bien le plus précieux de l'Organisation était son personnel, en l'absence duquel le Programme de travail approuvé ne pourrait être exécuté. Elle a exprimé son soutien sans réserve au personnel aux efforts du Directeur général pour sauvegarder les conditions d'emploi et elle a résolu de prendre les mesures suivantes:

- a) Les représentants des Etats Membres à la Conférence attireront l'attention de leurs gouvernements respectifs sur les préoccupations qu'inspire à l'Organisation la situation de son personnel;
- b) Les Etats Membres représentés à la cinquième Commission de l'Assemblée générale avertiront leurs délégués de la nécessité d'améliorer les conditions d'emploi du personnel dans le système commun;
- c) Les Etats Membres représentés à la Commission de la fonction publique internationale demanderont instamment à leurs représentants d'adopter une attitude positive sur les questions concernant les conditions d'emploi du personnel des institutions spécialisées, telles que la FAO;
- d) Au nom de la Conférence, le Directeur général enverra immédiatement au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies un télégramme lui faisant part des préoccupations de la Conférence, en lui demandant d'en porter le contenu à l'attention de la cinquième Commission durant sa présente session.

379. En outre, la Conférence a encouragé le Directeur général à poursuivre ses efforts pour améliorer les conditions d'emploi du personnel, par ses interventions dans les instances appropriées du système commun. Elle s'est

1/ C 87/14; C 87/III/PV/5; C 87/III/PV/10; C 87/PV/20.

2/ CL 91/REP, par. 288.

félicitée de l'assurance qui lui a été donnée que le Directeur général prendrait toutes les mesures appropriées relevant de sa compétence. Elle a noté qu'il serait rendu compte de l'évolution des questions de personnel aux sessions du Comité financier et du Conseil.

380. Beaucoup d'Etats Membres, ayant noté que l'Assemblée générale avait fixé comme objectif une proportion de 30 pour cent de femmes parmi les administrateurs du Secrétariat de l'ONU, ont demandé des informations sur la proportion de femmes à la FAO et invité celle-ci à s'inspirer de cet objectif.

NOMINATIONS ET ELECTIONS

Election des membres du Conseil 1/

381. La Conférence a élu au Conseil les Etats Membres ci-après:

REGIONS (SIEGES)

MEMBRES

Période: novembre 1987 - 31 décembre 1990

Afrique (4)	Guinée Kenya Lesotho Nigéria
Asie (3)	Inde Pakistan Philippines
Europe (4)	Finlande France Italie Royaume-Uni
Amérique latine et Caraïbes (1)	Pérou
Proche-Orient (3)	Arabie saoudite, Royaume d' Egypte Iran, République islamique d'
Amérique du Nord	Néant
Pacifique Sud-Ouest (1)	Australie

1/ C 87/11; C 87/11-Corr.1; C 87/LIM/18; C 87/LIM/34; C 87/PV/17;
C 87/PV/18; C 87/PV/20.

Période: 1er janvier 1989 - novembre 1991

<u>REGIONS (SIEGES)</u>	<u>MEMBRES</u>
Afrique (3)	Angola Congo Ethiopie
Asie (6)	Corée, République de Chine Indonésie Japon Malaisie Thaïlande
Europe (3)	Allemagne, République fédérale d' Grèce Tchécoslovaquie
Amérique latine et Caraïbes (3)	Argentine Nicaragua Venezuela
Proche-Orient (1)	Iraq
Amérique du Nord	Néant
Pacifique Sud-Ouest	Néant

Nominations

- Nomination du Directeur général

382. La Conférence était saisie de deux candidatures au poste de Directeur général.

383. La Conférence, ayant procédé à un vote au scrutin secret, a nommé Edouard Saouma au poste de Directeur général pour une période de six ans, allant du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1993.

384. En application de l'article XXXVI-1(c) du RGO, la Conférence a adopté, sur recommandation du Bureau, les résolutions ci-après:

Résolution 21/87

NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

LA CONFERENCE,

Agissant en vertu des dispositions de l'Article VII de l'Acte constitutif,

Ayant procédé à un vote au scrutin secret dans les conditions prescrites par l'Article XII du Règlement général de l'Organisation,

1. Déclare qu'Edouard Saouma est nommé Directeur général pour une période de six ans, à partir du 1er janvier 1988, son mandat venant à expiration le 31 décembre 1993;
2. Décide que le traitement et les indemnités du Directeur général seront déterminés conformément aux dispositions de la Résolution 22/87;
3. Décide en outre que les autres conditions de service du Directeur général seront régies par les dispositions applicables du Statut du personnel, sous réserve toutefois des dispositions du contrat signé par le Président de la Conférence au nom de l'Organisation et par le Directeur général, en conformité de l'Article XXXVI.1(c) du Règlement général de l'Organisation.

(Adoptée le 17 novembre 1987)

Résolution 22/87

EMOLUMENTS DU DIRECTEUR GENERAL

LA CONFERENCE,

Rappelant qu'en novembre 1981, à sa vingt et unième session, aux termes des paragraphes 1, 2, 3 et 4 du dispositif de la Résolution 19/81, elle avait fixé le traitement et les indemnités du Directeur général et qu'à sa vingt-troisième session, en novembre 1985, elle avait ajusté, par la Résolution 15/85, l'indemnité de représentation du Directeur général pour tenir compte de l'inflation,

Considérant que le traitement de base du Directeur général, de même que le barème des traitements du personnel du cadre organique et des catégories supérieures du Système des Nations Unies, est resté inchangé depuis 1975, et que l'ajustement de poste est gelé depuis décembre 1984 en vertu de la Résolution 39/27 de l'Assemblée générale, et notant que la valeur du dollar des Etats-Unis en lires italiennes a fortement baissé depuis que l'indemnité de représentation du Directeur général a été revalorisée pour la dernière fois,

Décide que

1. Le Directeur général continuera à recevoir le même traitement annuel brut de 119 429 dollars, soit un traitement net de 78 430 dollars par an avec charges de famille ou 69 714 dollars sans charges de famille, et un ajustement de poste de 644 dollars par point d'indice avec charges de famille ou 573 dollars sans charges de famille;
2. L'indemnité de représentation du Directeur général sera portée à 40 000 dollars par an à compter du 1er janvier 1988.

(Adoptée le 17 novembre 1987)

- Nomination du Président indépendant du Conseil 1/

385. La Conférence était saisie d'une seule candidature à la charge de Président indépendant du Conseil.

386. La Conférence, ayant procédé à un vote au scrutin secret, a nommé M. Lassaad Ben Osman Président indépendant du Conseil pour une période de deux ans allant jusqu'à la fin de la session ordinaire de la Conférence qui se tiendra en 1989, et a adopté la résolution ci-après:

Résolution 23/87

NOMINATION DU PRESIDENT INDEPENDANT DU CONSEIL

LA CONFERENCE,

Ayant procédé à un vote au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article XII du Règlement général de l'Organisation,

1. Déclare que M. Lassaad Ben Osman est nommé Président indépendant du Conseil pour une période de deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la Session ordinaire de la Conférence qui se tiendra en 1989;
2. Décide que les conditions et indemnités attachées à la charge de Président indépendant du Conseil seront les suivantes:

a) Une indemnité annuelle équivalant à 10 000 dollars des Etats-Unis pour frais de représentation et services de secrétariat au lieu de résidence du Président, étant entendu que le Directeur général fournira un service de secrétariat au Président lorsque celui-ci assiste à des sessions du Conseil ou de la Conférence; la moitié de cette indemnité sera payée en dollars des Etats-Unis et le solde, en totalité ou en partie, dans la monnaie du pays dont le Président est ressortissant, ou en liras italiennes, à son choix;

1/ C 87/15; C 87/LIM/35; C 87/PV/19; C 87/PV/20.

b) Une indemnité journalière équivalant à celle que reçoit le Directeur général adjoint, lorsque le Président s'absente de son lieu de résidence pour les affaires du Conseil, étant entendu que cette indemnité journalière est ramenée à 20 dollars pendant la durée des voyages par un moyen de transport public autre que maritime;

c) Les frais de voyage, y compris l'indemnité journalière ci-dessus, sont à la charge de l'Organisation, conformément à ses règlements et à l'usage établi, lorsque le Président assiste à des sessions du Conseil, du Comité du Programme, du Comité financier ou de la Conférence, ou lorsqu'il est invité par le Conseil ou par le Directeur général à se déplacer pour d'autres raisons.

(Adoptée le 17 novembre 1987)

- Nomination des représentants des gouvernements des Etats Membres au Comité de la Caisse commune des pensions 1/

387. Comme le prévoit l'article 6 (c) des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la Conférence a nommé trois membres et trois suppléants du Comité de la Caisse commune des pensions pour la période allant du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1989, à savoir:

a) Membres

Vanrob Isarankura
Conseiller agricole
Représentant permanent de la
Thaïlande auprès de la FAO

Ibrahima Kaba
Conseiller
Représentant permanent suppléant
de la Guinée auprès de la FAO

A. Daniel Weygandt
Premier Secrétaire
Représentant permanent suppléant
des Etats-Unis auprès de la FAO

b) Suppléants

McDonald P. Benjamin
Ambassadeur
Représentant permanent de la
Dominique auprès de la FAO

Astrid Bergquist
Conseiller agricole
Représentant permanent de la
Suède auprès de la FAO

Anwar M. Khaled
Ambassadeur de la République
démocratique populaire du
Yémen auprès de la FAO

1/ C 87/16; C 87/PV/20.

QUESTIONS DIVERSES

Date et lieu de la vingt-cinquième session de la Conférence 1/

388. La Conférence a décidé que sa vingt-cinquième session se tiendrait à Rome du 11 au 30 novembre 1989.

1/ C 87/PV/20.

ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION ET QUESTIONS DE PROCEDURE

1. Election du Président et des Vice-Présidents
2. Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour
5. Admission d'observateurs

PREMIERE PARTIE – PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE
D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE

6. Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture:
 - 6.1 Situation de l'alimentation et de l'agriculture
 - 6.2 Etat d'avancement de la campagne antiacridienne
 - 6.3 Journée mondiale de l'alimentation
7. Etude de faisabilité sur l'élargissement de l'aide en nature sous forme d'intrants agricoles
8. Rapport sur l'état de l'Ajustement agricole international
9. Deuxième rapport intérimaire sur le Programme d'action de la CMRADR, y compris le rôle des femmes dans le développement agricole
10. Agriculture: Horizon 2000 (version révisée et mise à jour de l'étude de la FAO sur les perspectives de l'alimentation mondiale d'ici la fin du siècle, présentée à la Conférence en 1979)
11. Rapport sur l'application du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides

DEUXIEME PARTIE - ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION

12. Examen éventuel de certains aspects des buts et opérations de la FAO, y compris la nécessité d'une réforme de la procédure du budget-programme
13. Programme de travail et budget 1988-89 et objectifs à moyen terme
14. Examen du Programme ordinaire, y compris évaluation des programmes d'action spéciaux
15. Effets des problèmes financiers sur les activités du Programme ordinaire 1986-87
16. Examen des programmes de terrain
17. Application de la Stratégie et des Programmes d'action approuvés en 1984 par la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches
18. Suite donnée au Plan d'action forestier tropical et à la Conférence internationale sur l'arbre et la forêt - SILVA 1986
19. Programme alimentaire mondial (ONU/FAO)
20. Relations et consultations avec les organisations internationales, notamment:
 - 20.1 Préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'Afrique et action consécutive
 - 20.2 Autres faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies et intéressant la FAO
 - 20.3 Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales

TROISIEME PARTIE - QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

A. Questions constitutionnelles et juridiques

21. Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords sur les amendements y relatifs
22. Autres questions constitutionnelles et juridiques:
 - 22.1 Procédure à suivre pour l'élection des Présidents et des membres du Comité du programme et du Comité financier
 - 22.2 Immunité de juridiction de l'Organisation

B. Questions administratives et financières

- 23. Comptes vérifiés
- 24. Barème des contributions 1988-89
- 25. Autres questions administratives et financières:
 - 25.1 Etat des contributions
 - 25.2 Reconstitution et niveau du Fonds de roulement
 - 25.3 Reconstitution du Compte de réserve spécial
 - 25.4 Autres mesures destinées à faire face aux incertitudes budgétaires
 - 25.5 Locaux du Siège
 - 25.6 Questions de personnel

QUATRIEME PARTIE - NOMINATIONS ET ELECTIONS

- 26. Election des membres du Conseil
- 27. Nominations:
 - 27.1 Nomination du Directeur général
 - 27.2 Nomination du Président indépendant du Conseil
 - 27.3 Nomination des représentants des Etats Membres au Comité des pensions du personnel

CINQUIEME PARTIE - QUESTIONS DIVERSES

- 28. Date et lieu de la vingt-cinquième session de la Conférence
- 29. Autres questions

قائمة المندوبين والمراقبين

代表和观察员名单

LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS

LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS

LISTA DE DELEGADOS Y OBSERVADORES

主席

الرئيس:

Chairman
Président
Presidente

: ممثل عبد الرزاق الحالد (الكويت)

:

: Faisal Abdul-Razzak Al-Khaled (Kuwait)

副主席

نواب الرئيس:

Vice-Chairmen
Vice-Présidents
Vicepresidentes

: João Pereira Silva (Cap Vert)

: L. Th. B. Hertog (Netherlands)

: Md. Mahbubuzzaman (Bangladesh)

الدول الأعضاء

成员国

MEMBER NATIONS
ETATS MEMBRES
ESTADOS MIEMBROS

AFGHANISTAN - AFGANISTAN

Delegate

Ghulam Farouq KOBAKIWAL
Minister of Agriculture
and Land Reform
Kabul

Alternates

Ghulam Mohammed BAHRAM
Associate Member of the Academy
of Sciences
Ministry of Agriculture
Kabul

Abdullah NAGSHBANDI
President Planning Department
Ministry of Agriculture and
Land Reform
Kabul

Mohammed FEDAIY NAZIR
First Secretary
Embassy of the Democratic Republic
of Afghanistan
Rome

ALBANIA - ALBANIE

Délégué

Jovan BARDHI
Ministre de l'industrie alimentaire
Tirana

Suppléant

Bashkim DINO
Ambassadeur en Italie
Représentant permanent auprès de
la FAO
Rome

ALBANIA - ALBANIE (Cont'd)

Suppléants

Xhevat SHIMA
Directeur de l'institut de
recherches agricoles
Lushnje

Niko NOSI
Premier secrétaire
Ambassade d'Albanie
Rome

Sali METANI
Fonctionnaire
Ministère de l'agriculture
Tirana

ALGERIA - ALGERIE - ARGELIA

الجزائر

Délégué

Kasdi MERBAH
Ministre de l'agriculture et des
pêches
Alger

مندوب

قصدى مرياح

وزير الفلاحة والصيد البحري

الجزائر

Suppléant

Mourad BENCHEIKH
Ambassadeur
Représentant permanent auprès
de la FAO
Rome

مناوب

مراد بن الشيخ

السفير والممثل الدائم لدى المنظمة

روما

ALGERIA - ALGERIE - ARGELIA (Cont'd)

الحرائر

Suppléants

Ait Si SELMI
Chargé d'études et synthèse
Coopération internationale
Ministère de l'agriculture et des
pêches
Alger

آيت سي سلمي

مكلف بالدراسات وتحليل التعاون الدولي
وزارة الفلاحة والصيد البحري
الجزائر

Mme Malika SACI
Direction des relations
économiques, culturelles
et internationales
Ministère des affaires étrangères
Alger

السيدة ملكة ساسي

ادارة الشؤون الاقتصادية والثقافية والدولية
وزارة الشؤون الخارجية
الجزائر

Adjoints

Sind Ahmed CHENTOUF
Directeur de la Planification
Ministère de l'agriculture et des
Pêches
Alger

مساعد

سيد احمد شنتوف

مدير التخطيط وزارة الفلاحة والصيد البحري
الجزائر

Miss Faouzia BOUMAIZA
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Rome

مندوب

الآنسة فوزية بومعيرة
الممثل الدائم المناوب للجزائر
لدى المنظمة

ALGERIA - ALGERIE - ARGELIA (Cont'd)

الحرائر

Adjoints

Mohamed LARBI
Chargé dossier FAO
Cabinet du Ministre
Ministère de l'agriculture et des
pêches
Alger

محمد العربي

مكلف بشؤون المنظمة

مكتب الوزير

وزارة الفلاحة والصيد البحري

الحرائر

Mohamed DAHMANI
Conseiller
Ministère de l'agriculture et des
pêches
Alger

محمد دحماني

مستشار

وزارة الفلاحة والصيد البحري

الحرائر

ANGOLA

Délégué

Fernando Faustino MUTEKA
Ministre de l'agriculture
Luanda H. Leonardo da Vinci

Suppléant

Armindo F. DO ESPIRITO SANTO VIEIRA
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de
la FAO
Rome

Adjoints

Pedro Agostinho KANGA
Conseiller et Représentant
permanent adjoint auprès de la FAO
Rome

Mme Josefa COELHO DA CRUZ
Premier Secrétaire
Ambassade d'Angola
Rome

Manuel DOMINGOS NOGUEIRA
Deuxième Secrétaire
Ambassade d'Angola
Rome

ANGOLA (Cont'd)

Adjoints

Jorge J.C.D. VIEIGAS
Directeur National
Cabinet du Plan
Ministère de l'agriculture
Luanda

Eduardo Tomás MIRANO
Attaché diplomatique de relations
extérieures
Ministère des relations extérieures
Luanda

Domingos ALFREDO
Directeur du Cabinet
Ministère de l'agriculture
Luanda

Nunes Carvalho CHICAPA
Délégué provincial
Ministère d'agriculture
Luanda

Pedro SEBASTIÃO
Ministère des Pêches
Luanda

Artur Sales ANTUNES GALHO
Chef de section
Secrétaire d'Etat de la Coopération
Luanda

ANTIGUA AND BARBUDA - ANTIGUA-ET-
BARBUDA - ANTIGUA Y BARBUDA

Delegate

Hilroy HUMPHREYS
Minister of Agriculture, Fisheries,
Lands and Housing
St John's

Alternate

Ernest Sylvester BENJAMIN
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Fisheries,
Lands and Housing
St John's

ARGENTINA - ARGENTINE

Delegado

Ernesto FIGUERAS
Secretario de Agricultura,
Ganadería y Pesca
Buenos Aires

Suplentes

Ruy de VILLALOBOS
Subsecretario de Economía Agraria
Secretaría de Agricultura,
Ganadería y Pesca
Buenos Aires

Emilio Ramón PARDO
Director de Asuntos Económicos
Multilaterales
Ministerio de Relaciones
Exteriores y Culto
Buenos Aires

Guillermo GONZALEZ
Ministro Plenipotenciario
Representante Permanente
ante la FAO
Roma

Víctor Eduardo MACHINEA
Director
Servicio Agrario Internacional
Ministerio de Agricultura,
Ganadería y Pesca
Buenos Aires

Dante Floreal MARSICO
Ministro Consejero Agrícola
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Sra. Mónica DEREGIBUS
Segundo Secretario
Representante Permanente Alterno
ante FAO
Roma

Eduardo José MICHEL
Tercer Secretario
Ministerio de Relaciones Exteriores
y Culto
Buenos Aires

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Delegate

John Charles KERIN
Minister for Primary Industry
and Energy
Canberra

Alternates

Edgar Noel FITZPATRICK
Deputy Secretary
Department of Primary Industry and
Energy
Canberra

Daniel Gerald NUTTER
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

George Henry KNOWLES
Director-General
N.S.W. Department of Agriculture
Sydney

Frank CRAWFORD
Assistant Secretary
Department of Primary Industry and
Energy
Canberra

Michael Joseph RYAN
Counsellor (Agriculture)
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Angus Edward MACDONALD
Counsellor (Development Assistance)
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Paul Richard BRYDEN
Principal Executive Officer
Department of Primary Industry and
Energy
Rome

Ms Janet Lesley TOMI
First Secretary
Embassy of Australia
Rome

AUSTRALIA - AUSTRALIE (Cont'd)

Advisors

Mrs Lina TOMASSI
Secretary
Embassy of Australia
Rome

Mrs. Lilian FITZPATRICK
Department of Primary Industry and
Energy
Canberra

AUSTRIA - AUTRICHE

Delegate

Josef RIEGLER
Minister of Agriculture and
Forestry
Vienna

Alternate

Hermann REDL
Director
Federal Ministry of Agriculture
and Forestry
Vienna

Associates

Philipp HOYOS
Counsellor
Austrian Embassy
Rome

Walter LABUDA
Federal Ministry of Agriculture
and Forestry
Vienna

Ernst ZIMMERL
Permanent Representative to FAO
Rome

BAHAMAS

Delegate

Ervin KNOWLES
Minister of Agriculture, Trade and
Industry
Nassau

BAHAMAS (Cont'd)

Alternates

Colin C. DEANE
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Trade and
Industry
Nassau

Prince BONAMY
Deputy Director
Ministry of Agriculture, Trade and
Industry
Nassau

BAHRAIN - BAHREIN

البحرين

Delegate

Habib A. KASSIM
Minister of Commerce and
Agriculture
Manama

مندوب

حبيب أحمد قاسم

وزير التجارة والزراعة

المنامة

Alternates

A. Latif BUCHEERI
Ministry of Commerce and
Agriculture
Manama

مناوب

عبد اللطيف بوشيري

وزارة التجارة والزراعة

المنامة

Khalid HASSAN
Ministry of Commerce and
Agriculture
Manama

خالد حسن

وزارة التجارة والزراعة

المنامة

BAHRAIN - BAHREIN (Cont'd)

البحرين

Alternate

Hamad AL-SHEHABI
Secretary to the Minister
Ministry of Commerce and
Agriculture
Manama

مناوب

حمد الشهابي

سكرتير الوزير

وزارة التجارة والزراعة

المنامة

Associate

Siddiq AL-ALAWI
Ministry of Commerce and
Agriculture
Manama

مساعد

صديق العلوي

وزارة التجارة والزراعة

المنامة

BANGLADESH

Delegate

M. MAHBUBUZZAMAN
Minister of Agriculture
Dhaka

Alternates

Waliur RAHMAN
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

M.M. SIDDIQUE ULLAH
Joint Secretary
Ministry of Fisheries and
Livestock
Dhaka

A.H. Mofazzal KARIM
Director-General of Food
Dhaka

K.M. EAJUL HUQ
Joint Secretary
Ministry of Agriculture
Dhaka

BANGLADESH (Cont'd)

Alternates

Mohsin Ali KHAN
Counsellor
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

A.K.M. Fazley RABBI
Economic Counsellor
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Masood AZIZ
First Secretary
Embassy of Bangladesh
Rome

BARBADOS - BARBADE

Delegate

Warwick O. FRANKLIN
Minister of Agriculture, Food and
Fisheries
Bridgetown

Alternate

Clifton E. MAYNARD
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Food and
Fisheries
Bridgetown

Advisor

Emmerson BECKLES
Chief Economist (Acting)
Ministry of Agriculture, Food and
Fisheries
Bridgetown

BELGIUM - BELGIQUE - BELGICA

Délégué

A. SAINTRAINT
Ambassadeur
Représentant permanent auprès
de la FAO
Rome

BELGIUM - BELGIQUE - BELGICA (Cont'd)

Suppléants

Emile DETRAUX
Ingénieur principal
Chef du service
Ministère de l'agriculture
Bruxelles

J.P. DELBUSHAYE
Conseiller
Service des Organisations
Internationales
Ministère des affaires étrangères
Bruxelles

Conseillers

Jean MICHEL
Attaché du Cabinet
Secrétaire d'Etat à la coopération
au développement
Ministère des affaires étrangères
Bruxelles

Mlle B. MINART
Secrétaire d'Ambassade
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Rome

J.D. D'HAYERE
Attaché
Administration générale de la
coopération au développement
Bruxelles

BELIZE - BELICE

Delegate

Dean Russel LINDO
Minister of Agriculture, Forestry
and Fisheries
Belmopan

Alternate

R.H. NEAL
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture
Belmopan

BENIN

Délégué

Martin Dohou AZONHIHO
Ministre du Développement rural
et de l'Action coopérative
Cotonou

Suppléant

Guy Landry HAZOUME
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération
Porto-Novo

Adjoint

Souler IDRISOU
Ambassadeur
Représentant Permanent auprès
de la FAO
Rome

Moise Christophe MENSAH
Conseiller
Ministère du développement Rural et
de l'action coopérative
Cotonou

S. AKADERE
Premier Conseiller
Ambassade du Bénin
Paris

Semako Christophe YEBE
Directeur Général de la Société
Nationale pour la Promotion
Agricole (SONAPRA)
Cotonou

Pascal GOUTON
Directeur de l'agriculture
Ministère du développement rural
et de l'Action coopérative
Cotonou

Mamoudou FASSASSI
Direction des études et de la
Planification
Ministère du développement rural
et de l'Action coopérative
Cotonou

Conseiller

Abbas KESSEBA
Conseiller
Ambassade du Bénin
Paris

BENIN (Cont'd)

Conseillers

Saba Cor SAR
Conseiller
Ministère du Développement Rural
Cotonou

Mme Eliane MENSAH
Conseiller
Ministère du Développement Rural
Cotonou

BHUTAN - BHOUTAN

Delegate

Dasho Leki DORJI
Secretary
Ministry of Agriculture
Thimphu

Alternates

Daw PENJO
Third Secretary
Permanent Mission of Bhutan to
the United Nations
Geneva

Kinlay DORJEE
Officiating Deputy Secretary
Ministry of Agriculture
Thimphu

BOLIVIA - BOLIVIE

Delegado

José G. JUSTINIANO SANDOVAL
Ministro de Asuntos Campesinos
y Agropecuarios
La Paz

Suplente

Julio PANTOJA
Embajador
Representante Permanente ante la
FAO
Roma

BOLIVIA - BOLIVIE (Cont'd)

Suplentes

Hernando ARMAZA
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Sra. Raquel Liebers BALDIVIESO
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Adjunto

Jaime R. MUÑOZ REYES NAVARRO
Asesor General
Cooperación Internacional
Ministerio de Asuntos Campesinos
y Agropecuarios
La Paz

BOTSWANA

Delegate

Geoffrey Mogegepepe OTENG
Assistant Minister of Agriculture
Ministry of Agriculture
Gaborone

Alternates

Thomas Madubeng TAUkobong
Director of Agricultural Field
Services
Ministry of Agriculture
Gaborone

Benjamin Ontiretse MAGOGWE
Agricultural Economist
Ministry of Agriculture
Gaborone

BRAZIL - BRESIL - BRASIL

Delegate

Iris REZENDE MACHADO
Minister of Agriculture
Brasilia

Alternate

J. Augusto DE MÉDICIS
Ambassador to FAO
Rome

BRAZIL - BRESIL - BRASIL (Cont'd)

Alternates

Leone TEIXEIRA DE VASCONCELOS
Secretary for Agriculture and
Production for the Government of
Districto Federal
Brasilia

E.A. Marques PEREIRA
National Secretary for Agriculture
and Livestock Production
Ministry of Agriculture
Brasilia

P. Paulo Pinto ASSUMPÇÃO
Minister Counsellor
Coordinator for International
Affairs
Ministry of Agriculture
Brasilia

P. Ernani Miranda ORTEGAL
Deputy Head of Cabinet
Ministry of Agriculture
Brasilia

Carlos Moyses ANDREOTTI
Director
International Relations Division
Ministry of Agriculture
Brasilia

Almir F. DE SÁ BARBUDA
Counsellor
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

F. M. Rocha Pombo VERA FILHO
Coordinator for Rural Policy
SEPLAN
Ministry of Planning
Brasilia

Joaquim Campelo MARQUES
Technical Advisor of the
Presidency
Brasilia

René LONCAN
First Secretary
Ministry of External Relations
Brasilia

Igor KIPMAN
Secretary
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

BULGARIA - BULGARIE

Délégué

Alexi IVANOV
Ministre de l'agriculture et des
forêts
Sofia

Suppléants

Dimitar STANEV
Vice Président du syndicat agricole
bulgare
Sofia

Jeko DIMITROV
Ministre Plénipotentiaire
Représentant permanent auprès de la
FAO
Rome

Yuly MINCHEV
Conseiller
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Rome

Etien NINOV
Premier Secrétaire
Ministère des affaires étrangères
Sofia

Nickola MICHAILOV
Chef du Département du Ministère de
l'agriculture et des pêches
Sofia

Yovtcho ROUSSEV
Vice-Président
Ministère de l'agriculture et des
pêches
Sofia

BURKINA FASO

Délégué

Jean-Martin KAMBIRE
Secrétaire général
Ministère de l'agriculture et de
l'élevage
Ouagadougou

BURKINA FASO (Cont'd)

Suppléants

Amado PITROIPA
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de
la FAO
Rome

Adjoints

Arzouma KOUSSOUBE
Directeur ORD Bobo Dioulasso
Ministère de l'agriculture et de
l'élevage
Ouagadougou

Raga Bruno SALO
Conseiller des Affaires
Economiques
Ouagadougou

Lazare GANSORE
Premier Secrétaire
Représentant permanent suppléant
auprès de la FAO
Rome

Mme Isabelle GANSORE
Attaché
Représentation Permanente auprès
de la FAO
Rome

BURMA - BIRMANIE - BIRMANIA

Delegate

THAN NYUNT
Minister of Agriculture and Forests
Rangoon

Alternate

SAN MAUNG
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

Associate

HLA MOE
Director-General
Planning and Statistics Department
Ministry of Agriculture and Forests
Rangoon

BURMA - BIRMANIE - BIRMANIA (Cont'd)

Associates

TIN HLAING
Managing Director
Agricultural Corporation
Rangoon

TUN WAI
Manager
Timber Corporation
Rangoon

NYUNT HLAING
Assistant Director
Fisheries Department
Rangoon

KYAW ZWA
Second Secretary and Alternate
Permanent Representative to FAO
Rome

MAUNG NYEIN
Director
Working People's Settlement Board
Ministry of Agriculture Forest
Rangoon

BURUNDI

Délégué

Hussein JUMAINE
Ministre de l'agriculture et de
l'élevage
Bujumbura

Suppléant

Salvator SAHINGUVU
Directeur général de la
Planification Agricole
Bujumbura

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERUN

Délégué

Jean-Baptiste YONKE
Ministre de l'Agriculture
Yaoundé

Suppléant

Félix SABAL LECCO
Ambassadeur
Représentant Permanent auprès de
la FAO
Rome

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERUN
(Cont'd)

Suppléant

Martin NKAKE NDOLO
Inspecteur Général au Ministère
de l'Agriculture
Yaoundé

Adjoint

Gotteliebe MOUKIA MBOME
Directeur des Pêches au Ministère
de l'Élevage, des Pêches et des
Industries Animales
Yaoundé

Conseillers

Thomas YANGA
Deuxième Conseiller
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Rome

Daniel DANG MEKOULA
Secrétaire
Comite National FAO/PAM
Yaoundé

CANADA

Delegate

John WISE
Minister of Agriculture
Ottawa

Alternates

J.J. NOREAU
Deputy Minister of Agriculture
Ottawa

Mrs. Carole THEAUVETTE
Chief of Staff
Ministry of External Relations
Ottawa

Douglas LINDORES
Vice President
Multilateral Programmes Division
Canadian International Development
Agency
Hull

CANADA (Cont'd)

Alternates

G. MUSGROVE
Minister Counsellor
Permanent Representative to FAO
Rome

A. ROBERTSON
Director
United Nations Affairs Division
Department of External Affairs
Ottawa

Robert TRUDEL
Assistant to the General Delegate
of Quebec
Rome

Associates

Eugene WHELAN
Advisor
Ottawa

Domingos DONIDA
Director
Canadian International Development
Agency
Hull

Marc-André FREDETTE
Acting Director
Multilateral Affairs Division
Ministry of Agriculture
Ottawa

R. LALANDE
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

J. LYNCH
Head of Section
United Nations Affairs Division
Department of External Affairs
Ottawa

R. MACINTOSH
Canadian International Development
Agency
Hull

CANADA (Cont'd)

Associates

Miss Barbara MARTIN
Relations with Developing Countries
Division
Department of External Affairs
Ottawa

Robert J. PRINS
Multilateral Affairs Division
Ministry of Agriculture
Ottawa

Assistants

Miss Anna Maria D'ANNUNZIO
Assistant to the Permanent
Representative to FAO
Rome

Mrs Letitia RAVONI
Assistant to the Permanent
Representative to FAO
Rome

CAPE VERDE - CAP-VERT - CABO VERDE

Délégué

João PEREIRA SILVA
Ministre du développement rural
et de la pêche
Praia

Suppléant

Antonio R. PIRES
Ambassadeur
Représentant Permanent auprès de
la FAO
Rome

CAPE VERDE - CAP-VERT - CABO VERDE
(Cont'd)

Adjoints

Mme Cristina Isabel DUARTE
Directrice du Cabinet d'Etudes
et de la Planification
Ministère du développement rural
et de la pêche
Praia

Helder SANTOS
Directeur Régional
Ministère du développement rural
et de la pêche
Santo Antão

Amilcar Spencer LOPES
Conseiller
Représentation permanente auprès
de la FAO
Rome

Mme Maria de Lourdes MARTINS DUARTE
Attaché agricole
Représentation permanente auprès de
la FAO
Rome

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC -
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE -
REPUBLICA CENTROAFRICANA

Délégué

Theodore BAGUA-YAMBO
Ministre du développement rural
Bangui

Suppléants

Jean-Privat MBAYE
Directeur général
Génie rural et hydraulique agricole
Bangui

Claude BEZOT
Chargé d'affaires a.i.
Ministère des affaires étrangères
Rome

CHAD - TCHAD

Délégué

Wadal Abdelkader KAMOUQUE
Ministre de l'agriculture
N'Djamena

CHAD - TCHAD (Cont'd)

Suppléants

Abdelwahad CHERIF
Directeur général
Ministère de l'agriculture
N'Djamena

Hassane DJIMRANGAR
Premier Conseiller
Ambassade du Tchad
Bonn

CHILE - CHILI

Delegado

Jorge PRADO ARANGUIZ
Ministro de Agricultura
Santiago

Suplente

Germán CARRASCO DOMINGUEZ
Representante Permanente ante
la FAO
Roma

Adjuntos

Enrique MONTERO CONTARDO
Subdirector
Oficina de Planificación Agrícola
Ministerio de Agricultura
Santiago

Pedro AVILES JASSE
Jefe de Gabinete del Ministro
Ministerio de Agricultura
Santiago

Pedro OYARCE YURASZECK
Primer Secretario
Jefe del Departamento de
Agencias Especializadas
Ministerio de Relaciones Exteriores
Santiago

Juan NILO VALLEDOR
Segundo Secretario
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

CHILE - CHILI (Cont'd)

Adjunto

Antonio GARRIDO ACUÑA
Segundo Secretario
Embajada de Chile
Roma

CHINA - CHINE 中 国

Delegate

XIANG CHONGYANG
Vice-Minister of Agriculture,
Animal Husbandry and Fisheries
Beijing

代 表

相重扬
农牧渔业部副部长
北 京

Alternates

ZHU PEIRONG
Director of Foreign Affairs
Department
Ministry of Agriculture,
Animal Husbandry and Fisheries
Beijing

副代表

朱丕荣
中国农牧渔业部外事司司长
北 京

LI ZHENHUAN
Counsellor
Deputy Permanent Representative
to FAO
Rome

李震寰
常驻粮农组织副代表, 参赞
罗 马

WU TIANXI
Senior Adviser
Foreign Affairs Department
Ministry of Agriculture, Animal
Husbandry and Fisheries
Beijing

吴天锡
中国农牧渔业部外事司, 高级顾问
北 京

CHINA - CHINE (Cont'd) 中国 (续)

Alternates

ZHANG YESUI
Deputy Division Director
Department of International
Organizations
Ministry of Foreign Affairs
Beijing

副代表

张业遂
中国外交部国际组织司副处长
北 京

LI DACHUN
Deputy Division Director
Department of External Finance
Ministry of Finance
Beijing

李大存
中国财政部对外财务司副处长
北 京

DONG QING SONG
Deputy Division Director
Foreign Affairs Department
Ministry of Agriculture,
Animal Husbandry and Fisheries
Beijing

董庆松
中国农牧渔业部外事司副处长
北 京

XU JI
Second Secretary
Permanent Representation to FAO
Rome

徐 及
二 秘
中国常驻粮农组织代表处
罗 马

Adviser

GONG JIANCHUN
Attaché
Permanent Representation to FAO
Rome

顾 问

宫建春
常驻粮农组织代表处, 随员
罗 马

CHINA - CHINE (Cont'd) 中国 (续)

Advisers

ZHANG ZHONG JUN
Foreign Affairs Department
Ministry of Agriculture,
Animal Husbandry and Fisheries
Beijing

顧 詞

张忠军

农牧渔业部外事司

北京

CHEN ZHI XIN
Foreign Affairs Department
Ministry of Agriculture,
Animal Husbandry and Fisheries
Beijing

陈植新

农牧渔业部外事司

北京

COLOMBIA - COLOMBIE

Delegado

Enrique PEÑALOSA
Embajador ante las Naciones Unidas
Nueva York

Suplentes

Gonzalo BULA HOYOS
Embajador ante la FAO
Roma

Jorge BUSTAMANTE
Director General
Fondo de Desarrollo Rural Integrado
Bogotá

Sra. Olga Clemencia FERNANDEZ
Primer Secretario
Embajada de Colombia
Roma

Mery Cecilia HURTADO SALAMANCA
Tercer Secretario
Embajada de Colombia
Roma

COLOMBIA - COLOMBIE (Cont'd)

Suplente

Pedro Orlando NAVARRO
Representación Permanente ante la
FAO
Roma

COMOROS - COMORES - COMORAS

Délégué

Soilih MOHAMMED ALI
Ministre de la production
agricole, de l'industrie et de
l'artisanat
Moroni

Suppléant

Ahmed DJABIR
Inspecteur général du développement
rural
Moroni H. St. Anselmo

CONGO

Délégué

Joseph TCHICAYA
Ambassadeur auprès de la FAO
Rome

Suppléants

Michel MOMBOULI
Conseiller
Représentant Permanent Adjoint
auprès de la FAO
Rome

Gérard BOUKAMBOU-B
Attaché
Présidence de la République
Brazzaville

Jean-Claude ELOMBILA
Conseiller à l'Agriculture
Ministère du Développement Rural
Brazzaville

Jean BANTSIMBA
Directeur de la Production Végétale
Ministère du Développement Rural
Brazzaville

CONGO (Cont'd)

Suppléants

Alphonsine KOUYOKILA SOUMINA
Chef de division
Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération
Brazzaville

Pierre KOYA
Directeur de la Production Animale
Ministère du Développement Rural
Brazzaville

Jean BOYI
Conseiller
Ministère de l'Industrie et de la
Pêche
Brazzaville

COOK ISLANDS - ILES COOK - ISLAS COOK

Delegate

Terepal MAQATE
Minister of Agriculture
Rarotonga

Alternate

Frederick WEBB
International Affairs Specialist
Ministry of Foreign Affairs
Rarotonga

COSTA RICA

Delegado

Carlos DI MOTTOLA BALESTRA
Embajador ante la FAO
Roma

Suplentes

Sra. Doña Yolanda GAGO PEREZ
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Francisco MORA
Consejero
Ministerio de Relaciones Exteriores
Roma

COSTA RICA (Cont'd)

Adjunto

Sra. Maria Elena UREÑA DIAZ
Delegado alterno
Ministerio de Relaciones Exteriores
Roma

COTE D'IVOIRE

Délégué

Denis Kanon BRA
Ministre de l'Agriculture
Abidjan

Suppléants

Souleymane SAKO
Ambassadeur
Représentant Permanent auprès de la
FAO
Rome

Albert KONAN N'DRI
Conseiller Technique
President du Comité d'Urgence Riz
Ministère du Développement Rural
Abidjan

Mankambou NANGUY
Directeur de l'Agriculture
Ministère de l'Agriculture
Abidjan

Daniel KONAN YOMAN
Représentant Permanent Adjoint
auprès de la FAO
Rome

Mlle Amena Cathérine KOUASSI
Premier Secrétaire Ambassade
Rome

Jacques LAGO LADOUX
Attaché de Cabinet
Ministère de l'Agriculture
Abidjan

CUBA

Delegado

Adolfo DIAZ SUAREZ
Ministro de Agricultura
La Habana

Suplente

Julio César VALMASEDA BELTRONS
Viceministro de Desarrollo
Ministerio de Agricultura
La Habana

CUBA (Cont'd)

Suplente

Leopoldo ARIZA HIDALGO
Embajador ante la FAO
Roma

Adjuntos

Sra. Doña Grafila SOTO CARRERO
Especialista del Comité Estatal
de Colaboración Económica
La Habana

Sra. Lic. M. INZAULGARAT GARCIA
Segundo Secretario
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Marcos I. NIETO LARA
Sub-Director de Relaciones
Internacionales
Ministerio de Agricultura
La Habana

Pedro REYNALDOS DUEÑAS
Tercer Secretario
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Asesor

Sra. Doña Silvia CARBALLO VIVES
Agregado Diplomático
Representación Permanente ante la
FAO
Roma

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Delegate

Fotis G. POULIDES
Ambassador to FAO
Rome

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE (Cont'd)

Alternates

George F. POULIDES
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Linos SHACALLIS
Director General
Agriculture and Natural Resources
Cyprus

Adviser

Haris ZANNETIS
Agricultural Officer
Ministry of Agriculture and
Natural Resources
Nicosia

CZECHOSLOVAKIA - TCHECOSLOVAQUIE -
CHECOSLOVAQUIA

Delegate

Miroslav TOMAN
Deputy Prime Minister
Minister of Agriculture and Food
Prague

Alternates

Robert SEVCOVIC
Deputy Minister of Agriculture and
Food
Prague

Ilja HULINSKY
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary
Permanent Representative Designate
to FAO
Rome

Associate

Václav DOBES
Assistant to the Permanent
Representative to FAO
Rome

CZECHOSLOVAKIA - TCHECOSLOVAQUIE -
CHECOSLOVAQUIA (Cont'd)

Associate

A. SZABO
Head of the Section, International
Department,
Federal Ministry of Agriculture
and Food
Prague

Adviser

Svatopluk STAMPACH
Expert of the Federal Ministry of
Agriculture and Food
Prague

Václav FRANCL
Deputy Director-General
Koospol A.S.
Prague

Ivan JANULIK
Secretary
Embassy of Czechoslovakia
Rome

DEMOCRATIC KAMPUCHEA -
KAMPUCHEA DEMOCRATIC -
KAMPUCHEA DEMOCRATICA

DEMOCRATIC PEOPLE'S REP. OF KOREA -
REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE
DE COREE - REPUBLICA POPULAR
DEMOCRATICA DE COREA

Delegate

LI JONG HYOK
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternates

YUN SU CHANG
Senior Official of the Agriculture
Committee
Pyongyang

KU HAK CHOL
Second Secretary
Permanent Representation to FAO
Rome

DEMOCRATIC PEOPLE'S REP. OF KOREA -
REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE
DE COREE - REPUBLICA POPULAR
DEMOCRATICA DE COREA (Cont'd)

Alternates

LI UNG GHIL
Second Secretary
Permanent Representation to FAO
Rome

CHA CHOL MA
Attaché
Permanent Representation to FAO
Rome

HAN DEA SUNG
Official of the National FAO
Committee
Pyongyang

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Delegate

Laurits TØRNAES
Minister of Agriculture
Copenhagen

Alternates

Hans Jørgen KRISTENSEN
Deputy Secretary
Danish National FAO Committee
Ministry of Agriculture
Copenhagen

Nils BERNSTEIN
Secretary General
Ministry of Agriculture
Copenhagen

John GLISTRUP
Permanent Representative to FAO
Rome

Associate

Jørgen Skovgaard NIELSEN
Head of Division
Ministry of Agriculture
Copenhagen

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA
(Cont'd)

Associates

Erik FIIL
Head of Division
Ministry of Foreign Affairs
Copenhagen

Ib Byrge SØRENSEN
Personal Assistant to the Minister
Ministry of Agriculture
Copenhagen

Carl THOMSEN
Professor
Royal Veterinary and Agricultural
University
Ministry of Agriculture
Copenhagen

Georg NIELSEN
Director
Danish Agricultural Information
Office
Ministry of Agriculture
Copenhagen

Albert VESTEN PEDERSEN
Head of Division
Agricultural Council
Copenhagen

Ole Kjaer MADSEN
Head of Information Division
Ministry of Agriculture
Copenhagen

Ms Susan ULBAEK
Head of Section
Ministry of Foreign Affairs
Copenhagen

Steen SØNDERGAARD
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA
(Cont'd)

Associates

Ms. Anne-Lise PETERSEN
Head of Section
Ministry of Agriculture
Copenhagen

Ms. Aud LANDT
Assistant to the Permanent
Representative to FAO
Rome

DJIBOUTI

جيبوتي

Délégué

Ahmed HASSAN LIBAN
Ministre de l'agriculture et du
développement Rural
Djibouti

مندوب

أحمد حسن ليمان

وزير الزراعة والتنمية الريفية

جيبوتي

Suppléant

Djama MAHAMOUD DOUALE
Chef du Bureau de Programmation
Ministère de l'agriculture et du
développement Rural
Djibouti

مناوب

جاما محمود دواله

رئيس مكتب المرحمة

وزارة الزراعة والتنمية الريفية

جيبوتي

DOMINICA - DOMINIQUE

Delegate

Charles A. MAYNARD
Minister of Agriculture, Trade,
Fisheries and Tourism
Roseau

DOMINICA - DOMINIQUE (Cont'd)

Alternates

McDonald Phillip BENJAMIN
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

Mrs Hannelore H. BENJAMIN
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Colin BULLY
Chief Technical Officer
Ministry of Agriculture
Roseau

Advisor

J. Bernard YANKEY
Director Project Department
Ministry of Agriculture
Rome

DOMINICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE
DOMINICAINE - REPUBLICA DOMINICANA

Delegado

Manuel de Jesús AMEZQUITA C.
Secretario de Estado de Agricultura
Santo Domingo

Suplentes

Guido D'ALESSANDRO
Embajador ante la FAO
Roma

Pedro RIJO CASTILLO
Director
Departamento de Recursos Externos
Secretaría de Estado de Agricultura
Santo Domingo

Francisco PÉREZ LUNA
Coordinador
Unidad de Estudios Agropecuarios
Secretariado Técnico de la
Presidencia
Santo Domingo

Adjunto

Sra. Jannett Alexandra GUZMAN
Primer Secretario
Embajada
Roma

ECUADOR - EQUATEUR

Delegado

Marcos ESPINEL MARTINEZ
Ministro de Agricultura y
Ganadería
Quito

Suplentes

Antonio KURE MASSUH
Subsecretario de comercialización
Ministerio de Agricultura y
Ganadería
Quito

Roberto PONCE
Ministro
Encargado de Negocios a.i.
Representante Permanente Adjunto
ante la FAO
Roma

Julio ICAZA HIDALGO
Asesor del Ministro de Agricultura
y Ganadería
Quito

Manuel DE GUZMAN PEREZ
Ministro Consejero Comercial
Ministerio de Industrias, Comercio,
Integración y Pesca
Quito

Lautaro POZO MALO
Primer Secretario
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

EGYPT - EGYPT - EGIPTO

مصر

Delegate

Mohamed Abdel Hamid HELMY
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

ممدود

محمد عبد الحميد حلمي

مفكر جمهورية مصر العرسة

والممثل الدائم لدى المنظمة

رومسا

EGYPT - EGYPT - EGIPTO (Cont'd)

Alternates

Mohamed Mahmoud DESSOUKI
First Under Secretary
Ministry of Agriculture and Land
Reclamation
Cairo

Abdel Azim EL GAZZAR
Agricultural Counsellor
Deputy Permanent Representative
to FAO
Rome

Adel Helmy EL-SARKI
Director-General
International Organizations
and Conferences
Ministry of Agriculture
Cairo

Adviser

Mohamed ZAKI
Chairman
Council of Food, Agriculture and
Irrigation
Academy for Scientific Research
and Technology
Cairo

EGYPT - EGYPT - EGIPTO (Cont'd)

Adviser

Samir EL-HATTAB
Counsellor
Embassy of Egypt
Rome

EL SALVADOR

Delegado

David Humberto TREJOS
Embajador
Representante Permanente ante la
FAO
Roma

Suplentes

Sra María Eulalia JIMENEZ
Representante Permanente Adjunto
ante la FAO
Roma

Ramón Federico MARTINEZ
Ministro Consejero
Embajada de El Salvador
Roma

Sra Helenia TROMBETTA
Segundo Secretario
Embajada de El Salvador
Roma

EQUATORIAL GUINEA - GUINEE
EQUATORIALE - GUINEA ECUATORIAL

Delegado

Alfredo ABESO NVONO ONGUENE
Ministro de Agricultura, Ganadería
y Desarrollo Rural
Malabo

Suplente

Emilio ONA OBIANG
Director General
Desarrollo Rural y Fomento
Cooperativo
Ministerio de Agricultura,
Ganadería y Desarrollo Rural
Malabo

EQUATORIAL GUINEA - GUINEE
EQUATORIALE - GUINEA ECUATORIAL
(Cont'd)

Asesor

Alejandro NDJOLI MEDIKO
Jefe Nacional de Estadística
Agropecuaria
Ministerio de Agricultura,
Ganadería y Desarrollo Rural
Malabo

ETHIOPIA - ETHIOPIE - ETIOPIA

Delegate

Geremew DEBELE
Minister of Agriculture
Addis Ababa

Alternates

Tesfaye ABDI
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

Assefa YILALA
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Asefa WOLDEGIORGIS
Special advisor to the Minister
Ministry of Agriculture
Addis Ababa

Getachew TEKLEMEDEHIN
Head
Department of Agriculture
ONCCP
Addis Ababa

Teshome DEMESSIE
Head
Foreign Economic Relations
Department
Ministry of Agriculture
Addis Ababa

FIJI - FIDJI

Delegate

Robin YARROW
Permanent Secretary for Primary
Industries
Suva

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Delegate

Toivo T. POHJALA
Minister of Agriculture and
Forestry
Helsinki

Alternates

Reino URONEN
Secretary General
Ministry of Agriculture and
Forestry
Helsinki

Kai HELENIUS
Under-Secretary of State
Ministry for Foreign Affairs
Helsinki

Antti NIKKOLA
Chairman of the National FAO
Committee
Assistant Director
Ministry of Agriculture and
Forestry
Helsinki

Hannu HALINEN
Permanent Representative to FAO
Rome

Miss Anna-Liisa KORHONEN
Assistant Director
Ministry for Foreign Affairs
Helsinki

Adviser

Matti HANNULA
Special Counsellor
Ministry of Agriculture and
Forestry
Helsinki

H. de la Ville

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA
(Cont'd)

Advisers

Aarne NYSSÖNEN
Director
Finnish Forestry Research Institute
Helsinki

Hans BRENNER
Chief Inspector
Ministry of Agriculture and
Forestry
Helsinki

Esko LINDSTEDT
Executive Manager
Central Union of Agricultural
Producers
Helsinki

Esa HÄRMÄLÄ
Secretary for Trade Policy
Central Union of Agricultural
Producers
Helsinki

Veli-Pekka TALVELA
Political Assistant
Ministry of Agriculture and
Forestry
Helsinki

FRANCE - FRANCIA

Délégué

François GUILLAUME
Ministre de l'agriculture
Paris

Suppléants

Georges EGAL
Ambassadeur auprès de l'OAA
Rome

FRANCE - FRANCIA (Cont'd)

Suppléants

Jean-Pierre MASSET
Directeur des Nations Unies et
des Organisations Internationales
Ministère des affaires étrangères
Paris

Francis RINVILLE
Directeur adjoint du Cabinet
Ministère de l'agriculture
Paris

Laurent P. GOUVION SAINT CYR
Conseiller technique
Ministre de l'agriculture
Paris

Jean NESTOR
Chef du Service des Relations
internationales
Ministère de l'agriculture
Paris

Philippe PIOTET
Secrétaire général du Comité
interministériel pour
l'alimentation et l'agriculture
Paris

FRANCE - FRANCIA (Cont'd)

Suppléants

Jean-Louis BARIL
Chargé de mission
Ministère de l'agriculture
Paris

Jean-Luc GRAEVE
Représentant permanent adjoint
auprès de l'OAA
Rome

Bernard LEDUN
Direction des Nations Unies et des
Organisations internationales
Ministère des affaires étrangères
Paris

Guy FRADIN
Chef du Bureau de la Coopération
internationale, Service des
Relations internationales
Ministère de l'agriculture
Paris

Patrick O'QUIN
Administrateur Civil
Sous-Direction du Développement
Ministère de la Coopération
Paris

R.P. BONNET
Directeur Adjoint du Cabinet
du Ministre de l'agriculture
Paris

Jean-Pierre POLY
Attaché scientifique
Représentation permanente auprès
de l'OAA
Rome

FRANCE - FRANCIA (Cont'd)

Suppléants

Yves DOUTRIAUX
Conseiller technique au Cabinet du
Ministre
Paris

Bruno METTLING
Attaché Principal
Direction du Budget
Ministère de l'Economie
Paris

J.F. GARÇONNAT
Ministère de L'Agriculture
Paris

GABON

Délégué

Michel ANCHOUEY
Ministre de l'agriculture, de
l'élevage et de l'économie rurale
Libreville

Suppléants

Augustin ZE-MEZUI
Premier Conseiller d'Ambassade
Rome

Paul MOMBÉY
Directeur de Cabinet du Ministre
de l'agriculture, de l'élevage et
du développement rural
Libreville

Barthélémy BOUASSA-MOUSSADJI
Directeur adjoint de l'élevage
Libreville

GABON (Cont'd)

Suppléants

Charles MBOUROU
Secrétaire Principal
Commission Nationale de la FAO
Libreville

Mme Ivone Alves DIAS DA GRAÇA
Deuxième Conseiller
Représentant permanent suppléant
auprès de la FAO
Rome

GAMBIA - GAMBIE

Delegate

Saihou S. SABALLY
Minister of Agriculture
Banjul

Alternates

Amadou S.O. TAAL
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture
Banjul

Alfusen K. NJIE
Permanent Secretary
Ministry of Water Resources,
Fisheries and Forestry
Banjul

Sankung K. JANNEH
Director
Department of Agriculture
Ministry of Agriculture
Banjul

Seni DABO
Project Manager
Ministry of Agriculture
Banjul

GAMBIA - GAMBIE (Cont'd).

Alternate

Ms. Ruth SOWE
Counsellor
Embassy of Gambia
Brussels

GERMANY, FEDERAL REPUBLIC OF
ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'
ALEMANIA, REPUBLICA FEDERAL DE

Delegate

Ignaz KIECHLE
Federal Minister of Food,
Agriculture and Forestry
Bonn

Alternates

Friedrich RUTH
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

Rudolf GENSKE
Director-General
International Agricultural and
Fishery Policies
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
Bonn

Wolfgang A.F. GRABISCH
Director
Foreign Economic Policies
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
Bonn

Joachim WINKEL
Head of Division
International Agricultural
Organizations
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
Bonn

Reiner MORBACH
Head of Division
World Food Problems
Federal Ministry for Economic
Cooperation
Bonn

GERMANY, FEDERAL REPUBLIC OF
ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'
ALEMANIA, REPUBLICA FEDERAL DE
(Cont'd)

Alternates

Josef SCHERER
Head of Minister's Office
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
Bonn

Alois BAIER
First Counsellor
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Ulrich HOENISCH
Head of Division
Forestry Policy
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
Bonn

Associates

Dieter WIENBERG
First Secretary (Agriculture)
Embassy of the Federal Republic of
Germany
Rome

Fritz-Otto HAASE
Assistant Head of Division
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
Bonn

Wolfram M. RAINER
Assistant Head of Division
Federal Foreign Office
Bonn

Rainer PRESTIEN
Assistant Head of Division
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
Bonn

GERMANY, FEDERAL REPUBLIC OF
ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'
ALEMANIA, REPUBLICA FEDERAL DE
(Cont'd)

Associates

Gerhard DIETERLE
Third Secretary
International Agricultural
Organization
Embassy of the Federal Republic of
Germany
Rome

Ms Hannelore GERBENER
Assistant Head of Division
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
Bonn

Mrs. Elisabeth GEISENHOFER-GAMBARO
Attaché
Embassy of the Federal Republic of
Germany
Rome

Advisers

Mrs. Margret HARTMANN-HANE
Minister's Office
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
Bonn

Karola FABER
Delegation's Office
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry
Bonn

GHANA

Delegate

Stephen George OBIMPEH
Secretary for Agriculture
Ministry for Agriculture
Accra

Alternate

Mrs. Kate ABANKWA
Chargé d'affaires a.i.
Embassy of Ghana
Rome

GHANA (Cont'd)

Alternates

Yiadom K. ATTA-KONADU
Chief Director
Planning, Monitoring and Evaluation
Ministry of Agriculture
Accra

Frank Mensa K. DENYOH
Deputy Director
Fisheries Department
Ministry of Agriculture
Accra

Kwasi BAAH BOAKYE
First Secretary
Embassy of Ghana
Rome

GREECE - GRECE - GRECIA

Délégué

Dimitri FRANTJESKAKIS
Ambassadeur
Représentant permanent auprès
de la FAO
Rome

Suppléant

M.A. PAPAGEORGIOU
Ambassadeur
Ministère des affaires étrangères
Athènes

Conseiller

Christos IACOVOU
Secrétaire d'Ambassade
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Rome

GREECE - GRECE - GRECIA (Cont'd)

Conseillers

D DADIOTIS
Consultant
Ministère des affaires étrangères
Athènes

Mrs Zabetta IERONYMAKI
Attaché
Représentation Permanente auprès de
la FAO
Rome

Mrs. Penelope BATZIA MANOLITSAKIS
Agronome
Représentation Permanent auprès de
la FAO
Rome

GRENADA - GRENADA - GRANADA

Delegate

Ben J. JONES
Minister of Agriculture, Lands
and Forestry
St George's

Alternates

Denis NOEL
Chief Technical Officer
Ministry of Agriculture
St George's

Miss Henriette María BLAIZE
Counsellor
Chargé d'affaires a.i.
Permanent Mission to FAO
Brussels

GUATEMALA

Delegado

Rodolfo ESTRADA HURTARTE
Ministro de Agricultura
Ciudad de Guatemala

Suplentes

Héctor Mario LOPEZ FUENTES
Embajador
Representante Permanente ante
la FAO
Roma

Sra. María LARA KRACHT
Primer Secretario
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

GUINEA - GUINEE

Délégué

Alhoussene FOFANA
Ministre du Développement Rural
Conakry

Suppléants

Abel Niouma SANDOUNO
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de
la FAO
Rome

Ibrahima KABA
Conseiller
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Rome

Thierno Mamadou Cellou DIALLO
Secrétaire Général
Ministère du Développement Rural
Conakry

Aboubacar KOUROUMA KOLY
Inspecteur Général du Développement
Rural
Conakry

GUINEA - GUINEE (Cont'd)

Suppléants

Mohamed Lamine CONTE
Directeur Général de l'Agriculture
Ministère du Développement Rural
Conakry

Ibrahima Kegneko DIALLO
Coordonnateur de Projets
Secrétariat d'Etat aux Eaux et
Forêts
Conakry

Ansoumane SAGNO
Chargé des relations avec les
Organismes Internationaux à
caractère rural
Ministère du Plan et de la
Coopération Internationale
Conakry

Oumar SANO
Deuxième Secrétaire
Ambassade de Guinée
Rome

GUINEA-BISSAU - GUINEE-BISSAU

Délégué

Carlos CORREIA
Ministre du développement rural
et pêches
Bissau

Suppléants

Jorge A. Santos OLIVEIRA
Directeur
Ministère du développement rural
et de la pêche
Bissau

José Filipe FONSECA
Conseiller
Ambassade de Guinée-Bissau
Bruxelles

GUYANA - GUYANE

Delegate

Patrick L. MCKENZIE
Senior Minister of Agriculture
Georgetown

Alternate

Neil O. PIERRE
Second Secretary
Guyana High Commission
London

HAITI

Délégué

Gustave MENAGER
Ministre de l'agriculture, des
ressources naturelles et du
développement rural
Port-au-Prince

Suppléants

Nicolas LEMITHE
Ambassadeur
Rome

Antonio AIME
Directeur général
Ministère de l'agriculture
Port-au-Prince

Alex Louis TANIS
Coordinateur Assistance
Externe Suppléant
Port-au-Prince

HONDURAS

Delegado

Arturo Guillermo LOPEZ LUNA
Embajador
Representante Permanente ante
la FAO
Roma

Suplente

Sra. Mayra REINA
Agregada
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

HONDURAS (Cont'd)

Suplentes

Sra. Concha Marina RAMIREZ DE LOPEZ
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Juan Manuel GALVEZ D.
Asesor
Representación Permanente ante la
FAO
Roma

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRIA

Delegate

Jenő VÁNCSA
Minister of Agriculture and Food
Budapest

Alternates

István DOBOCZKY
Deputy Minister
Ministry of Agriculture and Food
Budapest

Géza ZALA
Director General
Ministry of Agriculture and Food
Budapest

Ivan MUNKA
Secretary General of the Hungarian
National Committee for Food and
Agricultural Organization of the UN
Ministry of Agriculture and Food
Budapest

Lajos Zelkő
Permanent Representative to FAO
Rome

Zoltán SZEDLACSKÓ
Second Secretary
Ministry of Foreign Affairs
Budapest

Zoltán KÁLMÁN
Assistant to the Permanent
Representative to FAO
Rome

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRIA (Cont'd)

Alternates

Mrs. Mária GÁLVÖLGYI
Senior Officer
Ministry of Agriculture and Food
Budapest

Tibor SZANYI
Senior Officer
Ministry of Agriculture and Food
Budapest

Advisor

István VÖRÖS
Ministerial Counsellor
Ministry of Agriculture and Food
Budapest

ICELAND - ISLANDE - ISLANDIA

Delegate

Jón HELGASON
Minister of Agriculture
Reykjavik

Alternates

Sveinbjörn DAGFINNSSON
Secretary-General
Ministry of Agriculture
Reykjavik

Lorenzo LA ROCCA
Consul General
Rome

INDIA - INDE

Delegate

Gurdial Singh DHILLON
Minister of Agriculture
New Delhi

Alternate

Chaval S. SASTRY
Secretary
Department of Agriculture and
Cooperation
Ministry of Agriculture and Rural
Development
New Delhi

INDIA - INDE (Cont'd)

Alternates

K. N. ARDHANAREESWARAN
Additional Secretary
Department of Agriculture and
Cooperation
Ministry of Agriculture and Rural
Development
New Delhi

Akbar Mirza KHALEELI
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

V.K. SIBAL
Minister (Agriculture)
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Dhanendra KUMAR
Joint Secretary
Department of Agriculture and
Cooperation
Ministry of Agriculture and Rural
Development
New Delhi

Partap Singh MEENA
Attaché
Embassy of India
Rome

Bhatia RAKESH
APS to Minister
Ministry of Agriculture
New Delhi

INDONESIA - INDONESIE

Delegate

Achmad AFFANDI
Minister of Agriculture
Jakarta

Alternates

WARDOJO
State Minister for Food Crops
Production
Department of Agriculture
Jakarta

Rachadi ISKANDAR
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

INDONESIA - INDONESIE (Cont'd)

Alternates

A. Muin PABINRU
Director General for Food Crops
Ministry of Agriculture
Jakarta

Salmon PADMANAGARA
Assistant Minister
Minister of Agriculture
Jakarta

Ruyat WIRATMADJA
Director
Bureau of International Cooperation
Ministry of Agriculture
Jakarta

Armana DARSIDI
Head for Agency of Forest Inventory
and Utilization
Ministry of Forestry
Jakarta

Salimoen SOERJOATMODJO
Deputy of Administration and
Finance National Logistic Agency
Jakarta

Agus SUNYOTO
Assistant Minister of Agriculture
Minister of Agriculture
Jakarta

Inyoman ARDHA
Chief of FAO and Multilateral
Division
Ministry of Agriculture
Jakarta

Muchamad SLAMET HIDAYAT
Ministry of Foreign Affairs
Jakarta

Jafri JAMALUDIN
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

INDONESIA - INDONESIE (Cont'd)

Alternates

Paiman TURNIP
Commerce Attaché
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Hartawan ADANG
Chief of Economics Division
Embassy of Indonesia
Rome

Hidayat Ganda ATMADJA
Assistant Attaché of Agriculture
Embassy of Indonesia
Rome

Johan P. SILITONGA
Bupati (Mayor) District of
Simalungun
North Sumatra Province

IRAN, ISLAMIC REPUBLIC OF
IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'
IRAN, REPUBBLICA ISLAMICA DEL

Delegate

Abbas Ali ZALI
Minister of Agriculture
Tehran

Alternates

Hamid Reza NIKKAR ESFAHANI
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

Gholam Ali HAIDARI KHAYEPOOR
Ambassador to Italy
Rome

Seyed-Javad ZAD
Dean of the College of Agriculture
University of Tehran
Karaj

IRAN, ISLAMIC REPUBLIC OF
IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'
IRAN, REPUBLICA ISLAMICA DEL (Cont'd)

Alternates

Ahmad ALAVI
Professor of Research and Head of
FAO Affairs Department
Ministry of Agriculture
Tehran

Reza ASKARIYEH
Advisor to the Minister of
Agriculture
Tehran

Mahmoud ZARE ZADEH
Advisor to the Minister and
Director-General
International Relations Department
Ministry of Agriculture
Tehran

Fereydun SANEI
Senior Agricultural Expert
Ministry of Agriculture
Tehran

Advisors

Mohammad Taghi ZAHEDI JASBI
Professor of Agriculture
Tehran

Jalaladdin HABIBI
Deputy Director
Plant, Pest and Diseases Research
Institute
Tehran

IRAQ

العراق

Delegate

Kerem RUDHA
Minister of Agriculture and
Irrigation
Baghdad

مندوب

كريم حسن رضا
وزير الزراعة والري
بغداد

IRAQ (Cont'd)

العراق

Alternates

Mohammed Said AL-SAHAF
Ambassador to Italy
Rome

مندوب

محمد سعيد كاظم الصحاف
سفير العراق - روما

Tawfiq Ahmed Hassan AL MESH-HADANI
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

مستشار

توفيق المشهداني
الممثل الدائم للعراق لدى المنظمة
روما

Mohammad Nouri AL-BARRAK
Director-General
Planning and Follow-up
Ministry of Agriculture and
Irrigation
Baghdad

محمد نوري البراك

مدير عام دائرة التخطيط والمتابعة
وزارة الزراعة والري
بغداد

Abdal Halem AL NOMAN
Director-General
Public Corporation for Agricultural
Cooperation, Training and Extension
Ministry of Agriculture and
Irrigation
Baghdad

عبد الحليم نعمان

مدير عام الهيئة العامة
للتعاون والتدريب والارشاد الزراعي
وزارة الزراعة والري
بغداد

IRAQ (Cont'd)

العراق

Alternate

Jaseen HINDIS
Attaché to the Minister's Cabinet
Ministry of Agriculture and
Irrigation
Baghdad

حاسم هندس
موظف في مكتب الوزير
وزارة الزراعة والري
بغداد

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Delegate

Christopher P. FOGARTY
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternates

Patrick O'DONOGHUE
Principal
Department of Agriculture and Food
Dublin

Patrick Oliver RYAN
Deputy Permanent Representative
to FAO
Rome

ISRAEL

Delegate

Arieh NEHAMKIN
Minister of Agriculture
Jerusalem

Alternates

Mordechai DRORY
Ambassador
Rome

Ilan HARTUV
Minister-Counsellor
Permanent Representative to FAO
Rome

ISRAEL (Cont'd)

Associates

Avraham SHINAR
Director Technical Assistance
Foreign Relations Bureau
Ministry of Agriculture
Jerusalem

Yosef HASSEN
Director International Economic
Organizations Division
Ministry of Foreign Affairs
Jerusalem

Naftali YANIV
Spokesman and Press Officer
Ministry of Agriculture
Jerusalem

Avraham GRANOT
First Secretary - Press Attaché
Embassy of Israel
Rome

Miron GORDON
Counsellor
Embassy of Israel
Rome

Doron YOTZER
Research Assistant
Permanent Representation to FAO
Rome

Tal ITZHAKI
Special Assistant
Ministry of Agriculture
Jerusalem

ITALY - ITALIE - ITALIA

Délégué

Filippo Maria PANDOLFI
Ministre de l'agriculture et forêts
Rome

Suppléant

Elio PASCARELLI
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de
la FAO
Rome

Adjoints

Mme Anna Teresa FRITTELLI ANNIBALDI
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Rome

Ugo SESSI
Directeur de Section
Direction générale du Trésor
Ministère du Trésor
Rome

Giovanni PREVITI
Directeur de Section
Direction générale du Trésor
Ministère du Trésor
Rome

Conseiller

Mme Elena MAMMONE
Chef de Service
Bureau des relations
internationales
Ministère de l'agriculture et des
forêts
Rome

ITALY - ITALIE - ITALIA (Cont'd)

Conseillers

Francesco ASCANI
Direction générale pour l'économie
des produits agricoles
Ministère de l'agriculture et des
forêts
Rome

Bernardo PALESTINI
Inspecteur en Chef
Ministère de l'agriculture et des
forêts
Rome

Roberto NICOLAI
Inspecteur général
Direction générale pour l'économie
des produits agricoles
Ministère de l'agriculture et des
forêts
Rome

Manilo MARIANI
Inspecteur général
Ministère de l'agriculture et des
forêts
Rome

Mme Natalia QUINTAVALLE
Département de la Coopération au
Développement
Ministère des affaires étrangères
Rome

ITALY - ITALIE - ITALIA (Cont'd)

Conseillers

Claudio SCARATTI
Département de la Coopération au
Développement
Ministère des affaires étrangères
Rome

Mme Luciana BATTAGLIA
Représentation permanente auprès
de la FAO
Rome

Giuseppe MAGGIO APRILE
Ministère de la Marine Marchande
Rome

Carmelo RAGUSA
Ministère de la Santé
Rome

Mme Nella BRUNERIGIACONE
Ministère de la recherche
Scientifique et technologique
Rome

Luigi RICCIARDI
Assistant Commercial
Ministère d'affaires étrangères
Rome

Igino BACCARINI
Expert
Ministère d'affaires étrangères
Rome

Massimo PANEBIANCO
Représentation permanente auprès
de la FAO
Rome

ITALY - ITALIE - ITALIA (Cont'd)

Observateurs

Domenico SORRENTI
MAE-DGCS
Rome

Vincenzo BARILLA
Conseiller
Ministère du Trésor
Rome

JAMAICA - JAMAIQUE

Delegate

Clarence FRANKLIN
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture
Kingston

Adviser

Miss Marie STRACHAN
Director
Planning and Policy
Ministry of Agriculture
Kingston

JAPAN - JAPON

Delegate

Reishi TESHIMA 1/
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary
Rome

Sakue MATSUMOTO 1/
Senior Adviser to the
Minister of Agriculture, Forestry
and Fisheries
Tokyo

1/ One serves as delegate in the
absence of the other.

JAPAN - JAPON (Cont'd)

Alternates

Masaaki NOGUCHI
Minister
Embassy of Japan
Rome

Tsutomu TAKAHASHI
Director
International Cooperation Division
International Affairs Department
Economic Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry
and Fisheries
Tokyo

Sumiji NAKAZAWA
Permanent Representative to FAO
Rome

Hidenosuke KONISHI
Head of the International Liaison
Office, Planning Division
International Affaires Department
Economic Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry
and Fisheries
Tokyo

Shigeki YAMAMOTO
Assistant Director
International Cooperation Division
International Affaires Department
Economic Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry
and Fisheries
Tokyo

Tsukasa KAWADA
Deputy Director
Economic Affairs Division
United Nations Bureau
Ministry of Foreign Affairs
Tokyo

JAPAN - JAPON (Cont'd)

Alternates

Tomofumi KUME
First Secretary
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Satoshi WAKUNO
First Secretary
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Masahiko YASUMURO
Official
Economic Affairs Division
United Nations Bureau
Ministry of Foreign Affairs
Tokyo

JORDAN - JORDANIE - JORDANIA الأردن

Delegate

Marwan AL-HUMOUN
Minister of Agriculture
Amman

مندوب

مروان الحمود

وزير الزراعة

عمان

Alternates

Sami SUNAA
Director-General
Agricultural Credit Cooperation
Amman

مناوب

سامي الصنّاع

مدير عام مؤسسة الاقراض الزراعي

عمان

Tareq MADI
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

طارق ماضي

سفير المملكة الأردنية الهاشمية

في إيطاليا

روما

JORDAN - JORDANIE - JORDANIA (Cont'd)

Alternates

Usama AL-BILBEISI
Director
Department of Projects
Ministry of Agriculture
Amman

مناوب
اسامة البليسي
مدير المشاريع
وزارة الزراعة
عمان

Khaldoun SUBAIHI
Agricultural Secretary
Ministry of Agriculture
Amman

خالدون الصبحي
أمين سر المجلس الزراعي
ولجنة التخطيط في وزارة الزراعة
عمان

Munther KHASSAWNEH
Attaché
Alternate Representative to FAO
Rome

منذر خصاصونه
ملاحق
المندوب الدائم المصاوب
لدى المنظمة
روما

KENYA

Delegate

Elijah Wasike MWANGALE
E.G.H., M.P.
Minister of Agriculture
Nairobi

KENYA (Cont'd)

Alternates

Alfred AMISI
Deputy Secretary
Ministry of Agriculture
Nairobi

Daniel David DON NANJIRA
Ambassador to Italy
Rome

Advisers

Dedan Robinson KAMAU
Deputy Secretary
Ministry of Livestock Development
Nairobi

Moses Mike MUKOLWE
Deputy Director of Agriculture
Ministry of Agriculture
Nairobi

Andrew Lucas ROSANA
Counsellor
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

James Samson KAIRO
Senior Assistant Secretary
Ministry of Finance
Nairobi

Arrow Solomon OBURU
Assistant Director
Ministry of Tourism and Wildlife
Nairobi

Stanley GUANTAI
Counsellor (Agriculture)
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Sammy Pirisa LESHORE
Second Secretary
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

KENYA (Cont'd)

Advisors

Benson MBOGOH
Senior Agricultural Officer
Ministry of Agriculture
Nairobi

Moses MBUGUA
General Secretary
Kenya Freedom from Hunger
Nairobi

Japheth Kipkemai Arap ROB
First Secretary
Permanent Representation to FAO
Rome

Charles M. Kang'e
Agricultural Attaché
Kenya High Commission
London

KOREA, REPUBLIC OF -
COREE, REPUBLIQUE DE -
COREA, REPUBLICA DE

Delegate

Joo Ho KIM
Minister of Agriculture, Forestry
and Fisheries
Seoul

Alternates

Nam Ki LEE
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary to FAO
Rome

Myung Joon PARK
Minister
Embassy
Rome

Han Gon KIM
Director-General
Agricultural Policy Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry
and Fisheries
Seoul

Koo Bum SHIN
Agricultural Attaché
Embassy
Rome

KOREA, REPUBLIC OF -
COREE, REPUBLIQUE DE -
COREA, REPUBLICA DE (Cont'd)

Alternates

Jae Chol HAHN
Director
International Organizations
Division
Ministry of Foreign Affairs
Seoul

Chun Seun LEE
Counsellor
Embassy
Rome

Bum Sup LEE
Secretary to the Minister of
Agriculture, Forestry and Fisheries
Seoul

Chan Joon SOHN
Director
International Cooperation Division
Ministry of Agriculture, Forestry
and Fisheries
Seoul

Chung Ha SUH
Deputy Director
International Organizations
Division
Ministry of Foreign Affairs
Seoul

Hyon Jae IM
Second Secretary
Embassy
Rome

Kyung Suk KIM
Third Secretary
Embassy
Rome

Hyung Kyu CHOI
Assistant Director
Ministry of Agriculture, Forestry
and Fisheries
Seoul

Jang Bae YOUNG
Assistant Agricultural Attaché
Embassy
Rome

KOREA, REPUBLIC OF -
COREE, REPUBLIQUE DE -
COREA, REPUBLICA DE (Cont'd)

Advisers

Jae Ok LEE
Research Senior Fellow
Korea Rural Economics Institute
Seoul

Jung Joo KIM
Assistant Professor
Agricultural Cooperative Junior
College
Seoul

Sai-Taik KIM
Director General
Ministry of Foreign Affairs
Seoul

KUWAIT - KOWEIT الكويت

Delegate

Faisal Abdul Razzak AL-KHALED
Minister of Commerce and Industry
Kuwait

مندوب

فيصل عبد الرزاق الخالد
وزير التجارة والصناعة
الكويت

Alternates

Sheik Ibrahim AL SABAH
Director General of Agriculture
Affairs and Fish Resources
Authority
Kuwait

مناوب

شيخ ابراهيم دعيج الصباح
مدير عام الهيئة العامة
لشؤون الزراعة والثروة السمكية
الكويت

Miss Fatma H.J. HAYAT
Head of Foreign Technical,
Agriculture Affairs and Fish
Resources Authority
Kuwait

الآنسة فاطمة جوهر حيات
الهيئة العامة لشؤون الزراعة
والثروة السمكية
الكويت

KUWAIT - KOWEIT (Cont'd) الكويت

Alternates

Jaseem M.H. AL-BADER
Director of Plant Wealth Department
Agriculture Affairs and Fish
Resources Authority
Kuwait

جاسم البدر
مدير ادارة الثروة النباتية
الهيئة العامة لشؤون الزراعة
والثروة السمكية
الكويت

Yacoub Y. AL-YOUSUFI
Agricultural Engineer
Agriculture Affairs and Fish
Resources Authority
Kuwait

يعقوب اليوسفي
مهندس زراعي

الهيئة العامة لشؤون الزراعة
والثروة السمكية

Abdul Kareem SADIK
Economic Adviser
Ministry of Commerce and Industry
Kuwait

الكويت

عبد الكريم صادق
مستشار اقتصادي
وزارة التجارة والصناعة
الكويت

Ahmad H.A. HUSSEIN
Minister's Office
Ministry of Commerce and Industry
Kuwait

احمد حسين
مكتب الوزير
وزارة التجارة والصناعة
الكويت

Musstafa JUNDI
Consultant
Agriculture Affairs and Fish
Resources Authority
Kuwait

مصطفى حندي
مستشار
الهيئة العامة لشؤون الزراعة
والثروة السمكية
الصفاء

KUWAIT - KOWEIT (Cont'd) الكويت

Alternates

Ahmad G. ABDULLAH
Ambassador
Rome

مناوبان

أحمد ج. عبدالله

سفير الكويت

روما

Majdi ALDHAFIRI
Second Secretary
Embassy
Rome

مجدى الدفيري

سكرتير ثان

سفارة الكويت

روما

Observer

Sidi Larbi CHERIF
Public Affairs Assistant
Rome

مراقب

سدى العيسى شريف

مساعد الشؤون العامة

روما

LAOS

Délégué

Khamsing SAYAKONE
Vice-Ministre de l'Agriculture
des forêts, de l'irrigation et
des coopératives
Vientiane

Suppléants

Soukaseum PHOTHISANE
Directeur
Département de l'Agriculture
Vientiane

Kou CHANSINA

Directeur
Département de la Planification
Ministère de l'agriculture, des
forêts, de l'irrigation et des
coopératives
Vientiane

LEBANON - LIBAN - LIBANO لبنان

Délégué

Elias HRAOUI
Ancien Ministre député
Beyrouth

مندوب

ألياس هراوى

وزير سابق ونائب

بيروت

Suppléant

Khalil MAKKAWI
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de
la FAO
Rome

مناوب

خليل مكاوى

سفير لبنان والممثل الدائم

لدى المنظمة

روما

Adjoints

Amin ABDEL-MALEK
Inspecteur général de l'agriculture
Inspection centrale
Beyrouth

مناوب

أمين عبد الملك

المفتش العام للزراعة

التفتيش المركزى

بيروت

Mounir KHORAYCH

Conseiller

Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO

Rome

منير خريش

الممثل الدائم المناوب

لدى المنظمة

روما

Talaat DADA

Chef de Section

Conseil du développement et de la
reconstruction
Beyrouth

طلعت الدادا

رئيس قسم

مجلس الانماء والاعمار

بيروت

LEBANON - LIBAN - LIBANO (Cont'd) لبنان

Adjoints

Salim SARRAF
Chef de Service
Institut de recherches agronomiques
Ministère de l'agriculture
Beyrouth

سليم صراف
رئيس مصلحة بمعهد البحوث الزراعية
وزارة الزراعة
بيروت

Jad EL HASSAN
Premier Secrétaire
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Rome

جاء الحسن
السكرتير الأول
مساعد الممثل الدائم المناوب
لدى المنظمة
روما

LESOTHO

Delegate

Daniel Rakoro PHORORO
Government Adviser
Ministry of Agriculture
Maseru

Alternate

Gerad Phirinyane KHOJANE
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

Associates

R.L. NIOKOANE
Principal Secretary
Ministry of Agriculture,
Co-operatives and Marketing
Maseru

Teleko RAMOTSOARI
Government Official
Ministry of Agriculture
Maseru

LESOTHO (Cont'd)

Advisors

P.N. KHADI
Counsellor
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Masuhla Humphrey LETEKA
First Secretary
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

LIBERIA

Delegate

Scott Gblorzuo TOWEH
Minister of Agriculture
Monrovia

Alternates

Gabriel Tarr MYERS
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

Dahn V. BORH
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Mrs Margarette M. McINTOSH
Assistant Minister for
Administration
Monrovia

James W. MEHN
Deputy Minister of Planning and
Development
Monrovia

Joseph FAMOLU
Project Manager
Smallholder Rice Seed Project
Monrovia

LIBYA - LIBYE - LIBIA

ليبيا

Delegate

Muša ABU FREWA
Secretary of the Agricultural
Authority
Tripoli

مندوب

موسى أبو فريوه

أمين اللجنة الادارية

الهيئة العامة للإنتاج الزراعى

طرابلس

Alternates

Bashir El Mabrouk SAID
Permanent Representative to FAO
Rome

مناوب

بشير المبروك سعيد

المندوب الدائم لدى المنظمة

روما

Mustafa ALIESH
Secretary of the Agricultural
Commission
Ganian

مصطفى عليش

أمين اللجنة الزراعية

غريان

Mansur SUGHAYER
Director of Technical Cooperation
Agriculture Authority
Tripoli

منصور الصغير

مدير التعاون الفنى

الهيئة العامة للإنتاج الزراعى

طرابلس

Associate

Ali GIUMA
Member of the General Authority of
Agricultural Production
Tripoli

مساعد

على جمعة

عضو فى الهيئة العامة للإنتاج الزراعى

طرابلس

LIBYA - LIBYE - LIBIA (Cont'd)

ليبيا

Associates

Ramandan RABAB
Office of Foreign Relations
Tripoli

رمضان رباب

مكتب العلاقات الخارجية

طرابلس

Abdulmaged REGE
Agricultural Authority
Tripoli

عبد المجيد الرقيق

الهيئة العامة للزراعة

طرابلس

Abdesslam ABURAWI
Advisor
Agricultural Authority
Tripoli

عبد السلام أبو راوى

مستشار

الهيئة العامة للزراعة

طرابلس

Ali MOHAMED
Legal Advisor
People General Committee
Tripoli

على محمد

مستشار قانونى

اللجنة الشعبية العامة

طرابلس

LUXEMBOURG - LUXEMBURGO

Délégué

Paul MERTZ
Ambassadeur
Rome

Suppléant

Ghislain BOMBLED
Rome

MADAGASCAR

Délégué

José Michel ANDRIANOELISON
Ministre de la production agricole
et de la réforme agraire
Antananarivo

Suppléants

Apolinaire ANDRIATSIAFAJATO
Ambassadeur
Représentant permanent auprès
de la FAO
Rome

Raphael RABE
Conseiller
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Rome

Mme Jacqueline RAKOTOARISOA
Conseiller Technique auprès du
Ministère de la production agricole
et réforme agraire
Antananarivo

MALAWI

Delegate

Ellia C. KATOLA PHIRI
Minister of Community Services
Lilongwe

Alternates

Ellard Stephano MALINDI
Chief Agricultural Officer
Lilongwe

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Delegate

Datuk Seri Sanusi JUNID
Minister of Agriculture
Kuala Lumpur

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA
(Cont'd)

Alternates

Dato' Ahmad Badri M. BASIR
Secretary-General
Ministry of Agriculture
Kuala Lumpur

Datuk Ismail BUDIN
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

Dato' Abu Bakar MAHMUD
Director-General
Department of Agriculture
Kuala Lumpur

Abdul Aziz YAACOB
Director of Agriculture Section
Economic Planning Unit
Prime Minister Department
Kuala Lumpur

Mohd. Mazlan JUSOH
Agriculture Attaché
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Mohd. Zulkifli MOHAMMED
Assistant Agriculture Attaché
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Tuan Ahmad SHAHIBUDDIN HJ. MOHD NOR
Chairman
Committee on Agriculture
Kelantan

Dato' H.j. Rashid NGAH
Chairman
Committee on Agriculture
Terengganu

Zakaria Bin SAID
Chairman
Committee on Agriculture
Kedah

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA
(Cont'd)

Alternates

Jaafar LAJIS
Chairman
Committee on Agriculture
Malacca

Mohamed NAZRI
Chairman
Committee on Agriculture
Perak

Zainal DAHLAN
Chairman
Committee on Agriculture
Selangor

MALDIVES - MALDIVAS

Delegate

Mohamed Umar MANIKU
Deputy Minister of Agriculture
Malé

Alternate

Abdul Azeez Abdul HAKEEM
Director of Agriculture Services
Ministry of Agriculture
Malé

MALI

Délégué

Issa ONGOIBA
Ministre de l'agriculture
Bamako

Suppléants

Mabayo SANGHANTA
Directeur National de l'agriculture
Bamako

Nampaa SANOGO
Directeur national des eaux et
forêts
Bamako

Mamadou CAMARA
Directeur général de l'élevage
Bamako

MALI (Cont'd)

Suppléant

Jean TANGARA
Premier Conseiller
Ambassade du Mali
Paris

MALTA - MALTE

Delegate

Lawrenca GATT
Minister of Productive Development
Valletta

Alternates

Maurice ABELA
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

Paul MUSCAT
Director of Agriculture and
Fisheries
Valletta

Anthony SCICLUNA-SPITERI
Head of Agricultural Services
Valletta

Carm Lino VELLA
Head of Veterinary Services
Valletta

Mario VELLA
Private Secretary to the Minister
Ministry of Productive Development
Valletta

Francis SERRACINO INGLOTT
Agricultural Economist
Valletta

Abraham BORG
Second Secretary
Valletta

Carmel VELLA
Director
Ministry of Productive Development
Valletta

MAURITANIA - MAURITANIE

موريتانيا

Délegué

Ould Boulkheir MESSAOUD
Ministre du développement rural
Nouakchott

مندوب

ولد بوالخير مسعود
وزير التنمية الريفية
نواكشوط

Suppléants

Mohamed Sidya OULD BAH
Commissaire à la sécurité
alimentaire
Nouakchott

مناوب

محمد سدي ولد اياه
المشرف على الأمن الغذائي
نواكشوط

Adama SY
Directeur de l'agriculture
Ministère du Développement Rural
Nouakchott

اداما سي

مدير الزراعة
وزارة التنمية الريفية
نواكشوط

Ould Mouloud AHMED SALEM
Contrôleur administratif
Ministère du Développement Rural
Nouakchott

ولد مولود احمد سالم
مراقب اداري
وزارة التنمية الريفية
نواكشوط

MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO

Delegate

Murlidas DULLOO
Minister of Agriculture,
Fisheries and Natural Resources
Port Louis

MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO
(Cont'd)

Alternates

R. Roy DOOKHONY
Permanent Secretary,
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Natural Resources
Port Louis

Keshawa LUTCHMEENARAI DOO
Chief Agricultural Officer
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Natural Resources
Port Louis

MEXICO - MEXIQUE

Delegado

Eduardo PESQUEIRA OLEA
Secretario de Agricultura y
Recursos Hidráulicos
México

Suplentes

José Ramón LOPEZ PORTILLO ROMANO
Ministro Plenipotenciario ante la
FAO
Roma

Carlos VIDALI CARBAJAL
Director General de Asuntos
Internacionales
Secretaría de Agricultura y
Recursos Hidráulicos
México

Adjuntos

Raúl LOPEZ LIRA
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Srta. Margarita LIZARRAGA SAUCEDO
Consejero para Asuntos Pesqueros
Representación Permanente ante la
FAO
Roma

Sra. Rosa María VILLARELLO REZA
Coordinadora de Proyectos
Internacionales
Secretaría de Agricultura y
Recursos Hidráulicos
México

MEXICO - MEXIQUE (Cont'd)

Adjuntos

Moisés TELIZ ORTIZ
Consejero Agropecuario para Europa
Secretaría de Agricultura y
Recursos Hidráulicos
México

Sra. Evangelina BELTRÁN PIMIENTA
Subdirectora para el Sistema de
Naciones Unidas
Secretaría de Agricultura y
Recursos Hidráulicos
Mexico

Observador

Sra. Matilde FELIZ SANTOYO
Ministerio de Agricultura
Paris

MONGOLIA - MONGOLIE

Delegate

Ts. BAYANBAT
First Deputy Minister of
Agriculture
Ulanbator

Associate

Gunchinguin LKHAGVAJAV
Officer
Permanent Mission to United Nations
and other International
Organizations
Geneva

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

المغرب

Délégué

Yahya BENSLIMANE
Ambassadeur
Rome

يحيى بن سليمان
سفير المملكة المغربية
روما

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS (Cont'd)

Suppléants

Ahmed Alaoui ABDELLAOUI
Secrétaire général
Ministère de l'agriculture et de
la réforme agraire H. Forum

احمد العلوي العبدلاوي
الكتاب العام لوزارة الفلاحة
والاصلاح الزراعي
الرباط

Mohammed BENNIS
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Rome

محمد بنيس
الممثل الدائم المناوب لدى المنظمة
روما

Abdelatif RAMI YAHYAOUI
Directeur de la Production végétale
Ministère de l'agriculture et de
la réforme agraire
Rabat

عبد اللطيف الرامي يهاوي
مدير الانتاج النباتي
وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعي
الرباط

Benyounes OULAD CHRIF
Directeur de l'Equipement Rural
Ministère de l'agriculture et de
la réforme agraire
Rabat

السيد بن يونس ولد الشريف
مدير التجهيزات الريفية
وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي
الرباط

Abdelouahab KARMOUNI
Directeur des eaux et forêts et de
la conservation des sols
Ministère de l'agriculture et de
la réforme agraire
Rabat

منسوب
عبد الوهاب كرموني
مدير المياه والغابات وصيانة التربة
وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعي
الرباط

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS (Cont'd)

Suppléants

Mohamed BENMAKHLOUF
Chef de la Division de la
réforme agraire
Ministère de l'agriculture et de
la réforme agraire
Rabat

محمد بن مخلوف
رئيس قسم الإصلاح الزراعي
الرباط

Mokhtak NAANANI
Chef de la Division de la
Planification
Ministère de l'agriculture et de
la réforme agraire
Rabat

مختار النعنانى
رئيس قسم التخطيط
الرباط

Mustapha BERRADA
Chargé de la stratégie alimentaire
Ministère de l'agriculture et de
la réforme agraire
Rabat

مصطفى براده
مكلف بالاستراتيجية الغذائية
الرباط

Mohamed ROUCHDI
Directeur Adjoint des pêches
maritimes
Ministère des pêches maritimes et
de la marine marchande
Rabat

محمد رشدي
مساعد مدير المصايد البحرية
وزارة المصايد البحرية والتجارة البحرية
الرباط

MOZAMBIQUE

Delegate

João dos Santos FERREIRA
Minister of Agriculture
Maputo

Alternates

Ragendra BERTA DE SOUSA
National Director of Agrarian
Economy
Ministry of Agriculture
Maputo

Ms. Claudia B. DE OLIVEIRA NHANDAMO
Ministry of Agriculture
Maputo

NAMIBIA - NAMIBIE

Delegate

Mikko PYHALA
Counsellor
U.N. Council for Namibia
New York

Alternate

Veikko TUPASELA
Senior Programme Management
Officer
Office of the U.N. Commissioner
for Namibia
New York

NEPAL

Delegate

Hari NARAYAN RAJAURIYA
Minister of Agriculture, Law and
Justice
Kathmandu

Alternate

Akrur RANA
Agriculture Secretary
Ministry of Agriculture
Kathmandu

NEPAL (Cont'd)

Associates

Devendra CHAPAGAIN
Economist
Ministry of Agriculture
Kathmandu

Baban Prasad KAYASTHA
Additional Secretary
Ministry of Forests and Soil
Conservation
Kathmandu

Hari Mohan Prasad SHRESTHA
Joint Secretary
Ministry of Supplies
Kathmandu

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAISES BAJOS

Delegate

Gerrit J.M. BRAKS
Minister of Agriculture and
Fisheries
The Hague

Alternates

Jaap VAN DER VEEN
Director-General of Agriculture
Ministry of Agriculture and
Fisheries
The Hague

Leo HERTOEG
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative to FAO
Rome

Associate

Nicolaes SLOT
Adviser
Ministry of Agriculture and
Fisheries
The Hague

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAISES BAJOS
(Cont'd)

Associates

Wouter A. MEIJER
Director
Agricultural Development
Cooperation Department
Ministry of Agriculture and
Fisheries
The Hague

Jan DOORENBOS
Deputy Director
Agricultural Development
Cooperation Department
Ministry of Agriculture and
Fisheries
The Hague

C.B. HOUTMAN
Head Multilateral Affairs
Agricultural Development
Cooperation Department
Ministry of Agriculture and
Fisheries
The Hague

Ton A.J.M. OOMEN
Head FAO Section
Ministry of Agriculture and
Fisheries
The Hague

Yan HEIDSMA
International Organizations
Department
Ministry of Foreign Affairs
The Hague

Petrus A.L. DE RIJK
Directorate of International
Economic Affairs Department
Ministry of Agriculture and
Fisheries
The Hague

Jacobus J. NEETESON
Head of Section
Agricultural Development
Cooperation Department
Ministry of Agriculture and
Fisheries
The Hague

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAISES BAJOS
(Cont'd)

Associate

A.H. COPPER
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Advisers

Frits PRILLEVITZ
Ministry of Agriculture and
Fisheries
The Hague

Maximiliaan D.A.M. TIMMERMAN
Policy Planning Section
Ministry of Foreign Affairs
The Hague

Gerard A.M. VAN DER GRIND
Public Board of Agriculture
The Hague

Cornelis GRAVENDAAL
Director for Information and
External Relations
Ministry of Agriculture and
Fisheries
The Hague

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE -
NUEVA ZELANDIA

Delegate

Colin J. MOYLE
Minister of Agriculture
Wellington

Alternates

Malcolm L. CAMERON
Director-General
Ministry of Agriculture and
Fisheries
Wellington

S. RAJASEKAR
Senior Analyst
MAFCORP (Policy Services)
Ministry of Agriculture and
Fisheries
Wellington

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE -
NUEVA ZELANDIA (Cont'd)

Alternates

D.J. MACKAY
Counsellor
Permanent Representative to FAO
Rome

Paul Noel BAIGENT
Counsellor (Agriculture)
New Zealand High Commission
London

Ms Josephine KAMSVAG
Second Secretary (Commercial)
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Ms Meghan ZETKO
Secretary
Embassy of New Zealand
Rome

Associate

Patrick MCCABE
Private Secretary to the
Minister of Agriculture and
Fisheries
Wellington

NICARAGUA

Delegado

Jaime WHEELLOCK ROMAN
Ministro de Desarrollo Agropecuario
y Reforma Agraria
Managua

Suplente

Pedro Antonio BLANDON
Primero Viceministro de
Ministerio de Cooperación
Externa
Managua

NICARAGUA (Cont'd)

Adjuntos

Humberto CARRION MCDONOUGH
Embajador ante la FAO
Roma

Sra. Virginia ESPINOSA DE CARRION
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Asesor

C. Reynaldo TREMINIO CHAVARRIA
Director de Granos Básicos
Ministerio de Desarrollo
Agropecuario y Reforma Agraria
Managua

NIGER

Délégué

Elhadji HABIBOU ALLELE
Ministre de l'agriculture et de
l'environnement
Niamey

Suppléant

Sahadou BAWA
Représentant permanent auprès
de la FAO
Rome

Adjoint

Ousseini SIDIBE
Direction de la Production
Agricole
Ministère de l'agriculture et de
l'environnement
Niamey

Conseillers

Oumarou SEYDOU
Directeur des industries animales
Ministère des ressources animales
et de l'hydraulique
Niamey

Mamane MAMADOU
Directeur des forêts et faune
Ministère de l'agriculture et de
l'environnement
Niamey

NIGER (Cont'd)

Conseiller

Mme Talata BAGNA BABA
Cadre du Ministère des finances
Niamey

NIGERIA

Delegate

Muhammed GADO NASKO
Minister of Agriculture,
Water Resources and Rural
Development
Lagos

Alternates

Kelsey DAVID-WEST
Director of Livestock
Federal Ministry of Agriculture,
Water Resources and Rural
Development
Lagos

S.S.O. AKPATA

Director of Planning
Federal Ministry of Agriculture,
Water Resources and Rural
Development
Lagos

Omofe James OYAIDE

Director
Rural Development Department
Federal Ministry of Agriculture,
Water Resources and Rural
Development
Lagos

NIGERIA (Cont'd)

Alternates

James Tsado KOLO
Ambassador
Embassy of Nigeria
Rome

Alhasi Durodola D. APANPA
Director of Fisheries
Federal Department of Fisheries
Federal Ministry of Agriculture,
Water Resources and Rural
Development
Lagos

Mrs W. FOLAMI
Director Legal Services
Federal Ministry of Agriculture,
Water Resources and Rural
Development
Lagos

Ja'afaru LADAN
Permanent Representative to FAO
Rome

ABUBAKAR ZAKI
Personal Assistant to the Minister
Federal Ministry of Agriculture,
Water Resources and Rural
Development
Lagos

Isa TAHIR
Special Adviser to the Minister
Federal Ministry of Agriculture,
Water Resources and Rural
Development
Lagos

NIGERIA (Cont'd)

Alternates

O. AYODEJI
Senior Counsellor
Embassy of Nigeria
Rome

Oyebola KUKU
First Secretary
Embassy of Nigeria
Rome

Salihy AHMED
Third Secretary
Embassy of Nigeria
Rome

Advisor

Muhdi ABDULLAHI
ADC
Federal Ministry of Agriculture,
Water Resources and Rural
Development
Lagos

NORWAY - NORVEGE - NORUEGA

Delegate

Ms Gunhild ØYANGEN
Minister of Agriculture
Oslo

Alternates

Torbjørn CHRISTIANSEN
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

Per Harald GRUE
Secretary General
Ministry of Agriculture
Oslo

NORWAY - NORVEGE - NORUEGA (Cont'd)

Alternates

Harald HØSTMARK
Coordinator
Multilateral Food and
Agricultural Aid
Ministry of Development Cooperation
Oslo

Almar SAGELVMO
Director-General of Agriculture
Ministry of Agriculture
Oslo

Associates

Ms May Liss VESTERDAL
Personal Secretary to the Minister
Ministry of Agriculture
Oslo

Leif FORVELL
Head of Division
Ministry of Agriculture
Oslo

Nils Ragnar KAMSVAG
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Kjell Arne HAGEN
Executive Officer
Ministry of Agriculture
Oslo

Olav LINDSTAD
Senior Adviser on Agriculture
Ministry of Development Cooperation
Oslo

NORWAY - NORVEGE - NORUEGA (Cont'd)

Advisers

Ms Nora WIIK
Secretary
Norwegian Embassy
Rome

Karl NORD
Senior Executive Officer
Ministry of Foreign Affairs
Oslo H. S. Anselmo

Gunnar ØYGARD
Director
Ministry of Agriculture
Oslo

OMAN

عمان

Delegate

Ibrahim Hamad AL-HARTHI
Under Secretary
Ministry of Agriculture and
Fisheries
Mascate

مندوب

ابراهيم حمد الحارثي
وكيل وزارة الزراعة والثروة السمكية
مسقط

Alternate

Mohammed bin Taher AIDEED
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

مناوب

محمد بن طاهر عيديد
سفير سلطنة عمان ومندوبها الدائم
لدى المنظمة
روما

OMAN (Cont'd)

Alternates

Ahnaf Omar AL-ZUBAIDI
Deputy General Director of
Agriculture
Ministry of Agriculture and
Fisheries
Mascate

أحنف بن عمر الزبيدي
مدير عام الزراعة بالوكالة
وزارة الزراعة والثروة السمكية
مسقط

Aflah AL-TAI
First Secretary
Embassy of Oman
Rome

أفلاح الطائي
سكرتير أول
سفارة عمان
روما

Mohamed Abdullah AL MAHROUQI
Ministry of Agriculture and
Fisheries
Mascate

محمد عبد الله المحروقي
وزارة الزراعة والثروة السمكية
مسقط

PAKISTAN

Delegate

Afzal QADIR
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

PAKISTAN (Cont'd)

Alternate

Javed MUSHARRAF
Agricultural Counsellor
Embassy of Pakistan
Rome

PANAMA

Delegado

Hirisnel SUCRE
Ministro de Desarrollo Agropecuario
Panamá

Suplentes

José Manuel WATSON
Embajador ante la FAO
Roma

Alfredo ACUÑA HUMPHRIES
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Horacio MALTEZ
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Sra. Delia CHEVALIER VILLAMONTE
Ministro Consejero
Representación Permanente ante la
FAO
Roma

Gustavo R. GONZALEZ
Coordinador
Ministerio de Agricultura
Panamá

Héctor E. ALVAREZ TEJEIRA
Secretario
Ministerio de Desarrollo
Agropecuario
Panamá

PAPUA NEW GUINEA -
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE -
PAPUA NUEVA GUINEA

PARAGUAY

Delegado
Aníbal FERNANDEZ
Embajador
Roma

Suplente
Luis María AVEIRO MONELLO
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

PERU - PEROU

Delegado
Remigio MORALES BERMUDEZ
Ministro de Agricultura
Lima

Adjuntos
Washington ZUÑIGA TRELLES
Embajador
Representante Permanente ante
la FAO
Roma

Amador VELASQUEZ GARCIA-MONTERROSO
Consejero
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Srta María S. LANDAVERI
Segunda Secretaria
Embajada del Perú
Roma

PHILIPPINES - FILIPINAS

Delegate
Roberto W. ANSALDO
Under Secretary of Agriculture
and Food
Department of Agriculture and
and Food
Manila

PHILIPPINES - FILIPINAS (Cont'd)

Alternates

Benjamin LEONG
Under Secretary of Agrarian Reform
Department of Agrarian Reform
Manila H. Atlas

Rolleo IGNACIO
Under Secretary for Natural
Resources, Management and
Administration
Department of Environment and
Natural Resources
Manila H. Atlas

Jerome PARAS
Chairman
Committee on Natural Resources
House of Representatives
Manila

Miss Dorothy TADEO
Assistant Secretary
Department of Agrarian Reform
Manila

Horacio CARANDANG
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Mrs Luz MARIANO
Attaché
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

PHILIPPINES - FILIPINAS (Cont'd)

Alternate

Miss María Luisa GAVINO
Agricultural Analyst
Embassy of the Philippines
Rome

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Delegate

Stanislaw ZIEBA
Minister of Agriculture
Forestry and Food Economy
Warsaw

Alternates

Jozef WIEJACZ
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary
Permanent Representative to FAO
Rome

Augustyn WOS
Director
Institute of Food and Agriculture
Economy
Warsaw

Antoni CZARKOWSKI
Deputy Director
Department of International
Organizations
Ministry of Foreign Affairs
Warsaw

Associates

Zbigniew KARNICKI
Deputy Director
Sea Fisheries Institute
Ministry of Maritime Economy
Gdynia

Jan ORZESZKO
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

POLAND - POLOGNE - POLONIA (Cont'd)

Associates

Ms Malgorzata PIOTROWSKA
Secretary
Poland Commission to FAO
Warsaw

Wojciech JASINSKI
Counsellor
International Organizations
Department
Ministry of Foreign Affairs
Warsaw

PORTUGAL

Delegate

Alvaro BISSAIA BARRETO
Minister of Agriculture, Fisheries
and Food
Lisbon

Alternates

José Eduardo MENDES FERRÃO
President of National Commission
of FAO
Lisbon

Antonio C. DE ALMEIDA RIBEIRO
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Oscar PETINGA
Director Service
Direction General of Planning and
Agriculture
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Food
Lisbon

Antonio MAGALHÃES COELHO
Advisor
National Commission of FAO
Lisbon

QATAR

قطر

Delegate

Ahmed ALMANA
Under Secretary
Ministry of Industry and
Agriculture
Doha

مندوب

احمد عبد الرحمن المانع

وكيل وزارة الصناعة والزراعة

الدوحة

قطر

Alternates

Ali AL-KUBAISI
Assistant Director of Agriculture
Affairs
Doha

مناوب

على الكبيسي

مساعد مدير ادارة الشؤون الزراعية

الدوحة

Naim AL-BAKER
Director of Fisheries
Ministry of Industry and
Agriculture
Doha

نعيم الباكر

مدير مصايد الاسماك

وزارة الصناعة

الدوحة

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Delegate

Constantin TUDOR
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA (Cont'd)

Alternate

Dan CONSTANTINESCU
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

RWANDA

Délégué

Anastase NTEZIRYAYO
Ministre de l'agriculture, de
l'élevage et des forêts
Kigali

Suppléants

Anastase MUREKEZI
Directeur général de la production
agricole
Ministère de l'agriculture, de
l'élevage et des forêts
Kigali

Michel BAKUZAKUNDI
Directeur Régional du Projet B.G.M.
Ministère de l'agriculture, de
l'élevage et des forêts
Kigali

SAINT KITTS AND NEVIS

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

SAN KITTS Y NIEVES

Delegate

Hugh HEYLIGER
Minister of Agriculture, Lands,
Housing and Development
Basseterre

Alternate

Eugene G. PETTY
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Lands,
Housing and Development
Basseterre

SAINT LUCIA - SAINTE-LUCIE -
SANTA LUCIA

Delegate

Gregory AVRIL
Minister of State
Ministry of Agriculture, Land,
Forestry, Fisheries and
Co-operatives
Castries

SAINT VINCENT AND THE GRENADINES -
SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES -
SAN VICENTE Y LAS GRANADINAS

Delegate

Marcus P.W. DE FREITAS
Minister of Trade, Industry
and Agriculture
Kingstown

Alternate

Allan Richard GUNN
High Commissioner
Eastern Caribbean High Commission
London

SAMOA

Delegate

Fuimaono MIMIO
Minister of Agriculture, Forests
and Fisheries
Apia

Alternate

Seve T. IMO
Deputy Director
Department of Agriculture
Ministry of Agriculture, Forests
and Fisheries
Apia

SAMOA (Cont'd)

Alternate

Vaasatia Poloma KOMITI
Senior Foreign Affairs Officer
Ministry of Foreign Affairs
Apia

SAO TOME AND PRINCIPE -
SAO TOME-ET-PRINCIPE -
SANTO TOME Y PRINCIPE

Délégué

Oscar AGUIAR SACRAMENTO E SOUSA
Ministre de l'agriculture et du
développement rural
Sao Tomé

Suppléants

André BRAGANGCA GOMES CRAVID
Chef
Département de la coopération
internationale
Ministère de l'agriculture et
développement rural
Sao Tomé

Antonio A. AFONSO DIAZ
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Bruxelles

Henrique PINTO DA COSTA
Directeur du Cabinet de la
Présidence de la République
Sao Tomé

SAUDI ARABIA, (KINGDOM OF) -
ARABIE SAOUDITE (ROYAUME D') -
ARABIA SAUDITA (REINO DE)

المملكة العربية السعودية

Delegate

Abdul Aziz AL-MUDBIL
Deputy Minister for Research
and Agricultural Development
Ministry of Agriculture and Water
Riyadh

مندوب

عبد العزيز المدبيل
وكيل الوزارة لشؤون الأبحاث
والتسمية الزراعية
وزارة الزراعة والمياه
الرياض

Alternate

Atif Y. BUKHARI
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

مندوب

عاطف يحيى بخارى
السفير والممثل الدائم لدى المنظمة
روما

Associates

Hameed ABUJOBAL
Director of External Relations
Ministry of Agriculture and Water
Riyadh

مساعد

حميد ابو حبال
مدير العلاقات الخارجية
وزارة الزراعة والمياه
الرياض

Ahmed S. HARIRI
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

مناوب

أحمد حريري
الممثل الدائم المناوب لدى المنظمة

SAUDI ARABIA, (KINGDOM OF) -
ARABIE SAOUDITE (ROYAUME D') -
ARABIA SAUDITA (REINO DE)
(Cont'd)

المملكة العربية السعودية

Associate

Zaid HUWAISHEL
Economist Counsellor
Ministry of Agriculture and Water
Riyadh

مساعد

زيد الهويشل
مستشار اقتصادي
وزارة الزراعة والمياه
الرياض

SENEGAL

Délégué

Famara Ibrahima SAGNA
Ministre du développement rural
Dakar

Suppléants

Henri P. Arphang SENGHOR
Ambassadeur
Représentant permanent auprès
de la FAO
Rome

Amadou M. KAMARA
Conseiller technique
Ministère du développement rural
Dakar

Abdou SIDIBE
Conseiller technique
Ministère du développement rural
Dakar

Louis GOMIS
Conseiller
Ambassade du Sénégal
Rome

Ababacar Waly NDIAYE
Directeur de l'agriculture
Ministère du développement rural
Dakar

SEYCHELLES

Delegate

Georges PAYET
Ambassador of Seychelles
Paris

SIERRA LEONE - SIERRA LEONA

Delegate

Philipson KAMARA
Minister of Agriculture, Natural
Resources and Forestry
Freetown

Alternates

S.K. BART-WILLIAMS
Senior Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Natural
Resources and Forestry
Freetown

Chernoh Bakarr SESAY
Chief Agriculturist
Ministry of Agriculture, Natural
Resources and Forestry
Freetown

Abbas SESAY
Chief Regional Officer
North Central
Ministry of Agriculture, Natural
Resources and Forestry
Freetown

SOLOMON ISLANDS - ILES SALOMON -
ISLAS SALOMON

Delegate

Daniel SANDE
Minister of Agriculture and Lands
Honiara

Alternate

Albert MANIRA
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and Lands
Honiara

SOMALIA - SOMALIE' الصومال

Delegate

Abdirazak Mohamoud ABUBAKAR
Minister of Agriculture
Mogadishu

مندوب

عبد الرازق محمود ابو بكر

وزير الزراعة

مقديشو

Alternates

Abbas MUSSE FARAH
Ambassador to FAO
Rome

مناوب

عباس موسى فرح

سفير الجمهورية الصومالية

الديمقراطية

لدى المنظمة

روما

Abdullahi SHEIKH ALI
Acting Permanent Secretary
Ministry of Agriculture
Mogadishu

عبد الله الشيخ علي

وكيل وزارة الزراعة بالاساس

مقديشو

Hussein AHMED
Director of Planning
Ministry of Fisheries
Mogadishu

مستشار

حسين احمد

مدير التخطيط

وزارة الثروة السمكية

مقديشو

SOMALIA - SOMALIE (Cont'd)

Adviser

Hassan Ibrahim MOALLIM
Secretary
Ministry of Agriculture
Mogadishu

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Delegado

Julián AREVALO
Subsecretario de Agricultura,
Pesca y Alimentación
Ministerio de Agricultura, Pesca
y Alimentación
Madrid

Suplentes

Jordi CARBONELL SEBARROJA
Secretario General Técnico
Ministerio de Agricultura, Pesca
y Alimentación
Madrid

D. Ismael DIAZ YUBERO
Representante Permanente ante
la FAO
Roma

Juan María LOPEZ-AGUILAR
Subdirector General de
Organismos Internacionales Técnicos
y para el Desarrollo
Ministerio de Asuntos Exteriores
Madrid

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA (Cont'd)

Suplentes

Angel BARBERO MARTIN
Jefe de Servicio
ICONA
Ministerio de Agricultura, Pesca
y Alimentación
Madrid

Vicente FORTEZA DEL REY MORALES
Subdirector General de
Planificación y Coordinación
Dirección General de la Producción
Agraria
Ministerio de Agricultura, Pesca
y Alimentación
Madrid

Luis de Andres ORTIZ
Subdirector General de Relaciones
Pesqueras Internacionales, Zona Sur
Ministerio de Agricultura, Pesca
y Alimentación
Madrid

Antonio NOVAS GARCIA
Subdirector de Recursos en Régimen
Especial, ICONA
Ministerio de Agricultura, Pesca
y Alimentación
Madrid

Asesores

Carlos BAEZ EVERTSZ
Director de Organismos Técnicos
Ministerio de Asuntos Exteriores
Madrid

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA (Cont'd)

Asesores

Antonio BROTONS DIE
Director de Programas de
Agricultura
Dirección General de Presupuestos
Ministerio de Economía y Hacienda
Madrid

Andrés DE LEON LLAMAZARES
Director de Programas
Dirección General de la Producción
Agraria
Ministerio de Agricultura, Pesca
y Alimentación
Madrid

Francisco ZAMARRIEGO CRESPO
Director de Programa
Secretaría General Técnica
Ministerio de Agricultura, Pesca
y Alimentación
Madrid

Jaime GARCIA BADIAS
Representante Permanente Adjunto
ante la FAO
Roma

José Antonio ROCHA BRAVO
Consejero Técnico
Ministerio de Agricultura, Pesca
y Alimentación
Madrid

Eduardo O'SHEA
Jefe de Sección
Dirección General de Relaciones
Pesqueras Internacionales
Ministerio de Agricultura, Pesca
y Alimentación
Madrid

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA (Cont'd)

Asesores

Ignacio BADIOLA
Jefe de Sección
Dirección General de Política
Alimentaria
Ministerio de Agricultura, Pesca
y Alimentación
Madrid

SRI LANKA

Delegate
Gamini JAYASURIYA
Minister of Agricultural
Development and Research and
Minister of Food and Cooperatives
Colombo

Alternates

Chandra N. DE ZOYSA
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

N.V.K. Keerthiratne WERAGODA
Secretary
Ministry of Agricultural
Development and Research
Colombo

T. DHARMASENA
Counsellor
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Miss Chitranganee AMARATUNGA
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

SUDAN - SOUDAN - SUDÂN السودان

Delegate
Yousif DASH
Under-Secretary
Ministry of Agriculture and Natural
Resources
Khartoum

بدوب

يوسف داش

وكيل وزارة الزراعة والموارد

الطبيعية

الخرطوم

Alternates
Ibrahim Taha AYOUB
Ambassador
Rome

مناوب

ابراهيم طه ايوب

سفير السودان

روما

Mohamed El Bashir MUFARAH
Permanent Under Secretary
Ministry of Animal Resources
Khartoum

محمد بشير مفرح

وكيل الوزارة لشؤون

الثروة الحيوانية

الخرطوم

Abdel Moniem EL SHEIKH
Director-General
Agricultural Planning
Administration
Khartoum

عبد المعصم الشيخ

مدير عام ادارة التخطيط الزراعي

الخرطوم

SUDAN - SOUDAN - SUDÂN (Cont'd) السودان

Alternates

Mohamed Kamil SHAWKI
Commissioner Relief and
Rehabilitation
Khartoum

محمد كامل شوقي

مفوض الاغاثة والتعمير

الخرطوم

Gamal Mohamed AHMED
Permanent Representative to FAO
Rome

مناوب

جمال محمد احمد

المندوب الدائم للسودان

لدى المنظمة

روما

Isam Eldin Mohamed ELSAYED
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

عصام الدين محمد السيد

المندوب الدائم المناوب للسودان

لدى المنظمة

روما

SURINAME

Delegate

Harold LIONARONS
Coordinator of Planning and
Development
Ministry of Agriculture, Animal
Husbandry and Fisheries
Paramaribo

Alternate

Hugo LECKIE
Head
Administration Department
Ministry of Agriculture, Animal
Husbandry and Fisheries
Paramaribo

SWAZILAND - SWAZILANDIA

Delegate

Ms Nomathemba DLAMINI
Director of Research and Planning
Ministry of Agriculture and
Co-operatives
Mbabane

Advisers

Jabula DUBE
Senior Veterinary Officer
Ministry of Agriculture and
Co-operatives
Mbabane

Magalela NGWENYA
Senior Agriculture Officer
Ministry of Agriculture and
Co-operatives
Mbabane

SWEDEN - SUEDE - SUECIA

Delegate

Mats HELLSTRÖM
Minister of Agriculture
Stockholm

Alternates

Stefan DE MARE
Assistant Under-Secretary
Ministry of Agriculture
Stockholm

Ingvar LINDSTRÖM
Director-General
Chairman of the Swedish FAO
Committee
National Agricultural Market Board
Stockholm

Tommie SJÖBERG
Head of Section
Secretary-General of the Swedish
FAO Committee
Ministry of Agriculture
Stockholm

Mrs Astrid BERGQUIST
Agricultural Counsellor
Permanent Representative to FAO
Rome

SWEDEN - SUEDE - SUECIA (Cont'd)

Alternates

Göran ANKARBERG
Counsellor
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Hans RAMEL
Member of the Board
Federation of Swedish Farmers
Stockholm

Advisers

Lennart ALAMAA
Secretary
Swedish Trade Union Confederation
Stockholm

Tomas BERGENDAL
Principal Administrative Officer
Swedish International Development
Authority
Stockholm

Jörgen BÄCKSTRÖM
Expert
Ministry of Agriculture
Stockholm

Marten CARLSSON
Rector
Swedish University of Agricultural
Sciences
Stockholm

Arne JOHANSSON
Chairman
Swedish Union of Forest Workers
Stockholm

Arne KARDELL
Director-General
National Food Administration
Stockholm

Ms Agneta KARLSSON
Secretary
Ministry of Agriculture
Stockholm

Erland KARLSSON
Head of Section
National Agricultural Market Board
Stockholm

SWEDEN - SUEDE - SUECIA (Cont'd)

Advisers

Karl-Erik NORRMAN
Deputy Assistant Under-Secretary
Ministry of Foreign Affairs
Stockholm

Lars-Erik SOJDELIUS
Secretary
Ministry of Agriculture
Stockholm

Hakan STRÖMBERG
Member of the Parliament
Stockholm

Göran WIDE
Counsellor
Ministry of Foreign Affairs
Stockholm

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Délégué

Jean-Claude PIOT
Directeur
Office fédéral de l'agriculture
Président du Comité national suisse
de la FAO
Berne

Suppléants

Hans POPP
Sous-Directeur
Ministère de l'agriculture
Berne

Mme Francesca POMETTA
Ambassadeur
Représentant permanent auprès
de la FAO
Rome

Peter A. WIESMANN
Représentant Permanent Adjoint
auprès de la FAO
Rome

Adjoint

André REGLI
Collaborateur diplomatique
Section des Nations Unies et
Organisations internationales
Direction des organisations
internationales
Berne

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA (Cont'd)

Adjoints

Rudolph de POURTALES
Chargé de Programme
Direction de la coopération au
développement et de l'aide
humanitaire
Ministère des affaires étrangères
Berne

Igor MARINCEK
Secrétaire du Comité National
Suisse de la FAO
Office fédéral de l'agriculture
Berne

Melchior EHRLER
Directeur
Union suisse des paysans
Brugg

SYRIA - SYRIE - SIRIA سورية

Delegate

Bourhan KAYAL
Ambassador
Rome

مندوب

برهان كمال

سفير الجمهورية العربية السورية

في ايطاليا

روما

Alternates

Orfan ALLOUSH
Director of Planning and Statistics
Ministry of Agriculture and
Agrarian Reform
Damascus

مناوب

عرفان علوش

مدير التخطيط والاحصاء

وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي

دمشق

Hassan AL-AHMAD
Director-General of Agricultural
Research
Ministry of Agriculture and
Agrarian Reform
Damascus

حسن الأحمد

مدير عام ادارة البحوث الزراعية

وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي

دمشق

SYRIA - SYRIE - SIRIA (Cont'd) سورية

Alternates

Ahmad SHAAR
First Secretary
Embassy of Syria
Rome

احمد الشعار

سكرتير أول

سفارة الجمهورية العربية السورية

في إيطاليا

روما

Ramy KAYAL
Embassy of Syria
Rome

رامي كمال

سفارة الجمهورية العربية السورية

في إيطاليا

روما

TANZANIA - TANZANIE

Delegate

Jackson MAKWETA M.P.
Minister of Agriculture and
Livestock Development
Dar-es-Salaam

Alternates

Ernest MULOKOZI
Principal Secretary
Ministry of Agriculture and
Livestock Development
Dar-es-Salaam

Omar Ali JUMA
Principal Secretary
Ministry of Agriculture and
Livestock Development
Zanzibar

J.K. KYAMBWA
Commissioner of Livestock
Ministry of Agriculture and
Livestock Development
Dar-es-Salaam

Engelbert MOYO
Assistant Commissioner of
Agriculture
Ministry of Agriculture and
Livestock Development
Dar-es-Salaam

TANZANIA - TANZANIE (Cont'd)

Alternates

Bedda KATANI
Senior Economist
Ministry of Agriculture and
Livestock Development
Dar-es-Salaam

John NG'ONGOLO
Second Secretary, Economic Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Dar-es-Salaam

Hawisi MWIAYIGOHA
Acting Permanent Representative
to FAO
Rome

Advisers

Israel MOLLEL
First Secretary
Embassy of Tanzania
Rome

Wellington YORAMU
Private Secretary
Ministry of Agriculture and
Livestock Development
Dar-es-Salaam

THAILAND - THAILANDE - TAILANDIA

Delegate

Harn LEENANOND
Minister of Agriculture and
Cooperatives
Bangkok

Alternates

Suchinda YONGSUNTHON
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary
Rome

Yookti SARIKAPHUTI
Deputy Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and
Cooperatives
Bangkok

THAILAND - THAILANDE - TAILANDIA
(Cont'd)

Alternates

Nguen SRISURUKSA
Deputy Secretary General
Office of Agricultural Economics
Ministry of Agriculture and
Cooperatives
Bangkok

Plodprasop SURASWADI
Deputy Director-General
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture and
Cooperatives
Bangkok

Ananta DALODOM
Deputy Director-General
Department of Agricultural
Extension
Ministry of Agriculture and
Cooperatives
Bangkok

Vanrob ISARANKURA
Agricultural Counsellor
Permanent Representative to FAO
Rome

Poonsup PIYA-ANANT
Director
Economic Projects Division I
Bureau of the Budget
Bangkok

Mrs Marasee SURAKUL
Assistant Secretary-General
National FAO Committee of Thailand
Ministry of Agriculture and
Cooperatives
Bangkok

Chaiwat INTRACHATORN
Commercial Counsellor
Ministry of Commerce
Royal Thai Embassy
Rome

Pisan LUETONGCHARG
First Secretary
Royal Thai Embassy
Rome

THAILAND - THAILANDE - TAILANDIA
(Cont'd)

Alternates

Pinit KORSIEPORN
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

Chairat SIRIVAT
Attaché
Department of Economic Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Bangkok

Adviser

Nissai VEJAJIVA
Ambassador
Permanent Representative of
Thailand to U.N. Office and other
International Organizations
Geneva

TOGO

Délégué

Koffi Kadanga WALLA
Ministre du développement rural
Lomé

Suppléant

Koffi SAMA
Directeur régional
Ministère du développement rural
Lomé

TONGA

Delegate

Tomasi SIMIKI
Director of Agriculture,
Fisheries and Forests
Nuku'alofa

TRINIDAD AND TOBAGO -
TRINITE-ET-TOBAGO -
TRINIDAD Y TABAGO

Delegate

Lincoln MYERS
Minister of Food Production,
Marine Exploitation, Forestry
and the Environment
Port-of Spain H. Massimo d'Azegio

Alternate

E. Patrick ALLEYNE
Permanent Secretary
Ministry of Food Production,
Marine Exploitation, Forestry
and the Environment
Port-of Spain

Adviser

Michael SMART
Agricultural Planning Advisor
Ministry of Food Production,
Marine Exploitation, Forestry
and the Environment
Port-of Spain

TUNISIA - TUNISIE - TUNEZ

تونس

Délégué

Mohamed ABDELHADI
Représentant permanent auprès de
la FAO
Rome

مندوب

محمد عبد الهادي
المندوب الدائم لتونس
لدى المنظمة

روما

Conseiller

Hassen AKROUT
Commissaire général à la pêche
Ministère de la production agricole
et de l'agroalimentaire
Tunis

مستشار

حسن عكروت
المندوب العام للمصيد البحري
وزارة الزراعة
تونس

TUNISIA - TUNISIE - TUNEZ (Cont'd)

Conseillers

Mohsen BOUJBEL
Directeur général de la
Planification des statistiques et
des analyses économiques
Ministère de l'agriculture
Tunis

مستشار

محسن بوجبل

مدير عام التخطيط والاحصاءات
والتحليل الاقتصادية
تونس

Abdel Kader HASSANI
Directeur général de la
Production animale
Ministère de la production agricole
et de l'agroalimentaire
Tunis

عبد الكادر حساني

مدير عام الانتاج الحيواني
تونس

Malek BEN SALAH
Directeur général de la
Production végétale
Ministère de la production agricole
et de l'agroalimentaire
Tunis

مالك بن صالح

مدير عام الانتاج النباتي
تونس

Taieb JALEL
Directeur des Forêts
Tunis

الطيب جليل

مدير ادارة الغابات
تونس

TUNISIA - TUNISIE - TUNEZ (Cont'd)

Conseillers

Ahmed BEN BRAHIM
Directeur général des
Industries agro-alimentaires
Ministère de la production agricole
et de l'agroalimentaire
Tunis.

أحمد بن ابراهيم
مدير عام الصناعات الزراعية
الغذائية
تونس

Mustapha LASRAM
Directeur
Institut national de la recherche
agronomique
Ministère de l'agriculture
Tunis

مستشار
مصطفى لزرم
مدير المعهد القومي
للبحوث الزراعية
تونس

Néjib BEN ABDALLAH
Directeur du Financement
Ministère de la production agricole
et de l'agroalimentaire
Tunis

نجيب بن عبد الله
مدير التمويل
تونس

Badr BEN AMMAR
Directeur de la
Planification agricole
Tunis

بدر بن عمار
مدير التخطيط الزراعي
تونس

TUNISIA - TUNISIE' - TUNEZ (Cont'd)

Conseillers

Mme Fatma LARBI
Sous-Directeur de la Coopération
internationale
Ministère de l'agriculture
Tunis

فاطمة العربي
نائب مدير التعاون الدولي
تونس

Mohammed TERRAS
Vice-Président de l'Union Nationale
des Agriculteurs
Ministère de l'agriculture
Tunis

مستشار
محمد تراس
نائب رئيس الاتحاد الوطني للمزارعين
تونس

TURKEY - TURQUIE - TURQUIA

Delegate

Husnu DOGAN
Minister of Agriculture, Forestry
and Rural Affairs
Ankara

Alternate

Temel ISKIT
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative to FAO
Rome

TURKEY - TURQUIE - TURQUIA (Cont'd)

Alternate

Hasim OGUT
Director-General
Projects and Implementation
Ministry of Agriculture, Forestry
and Rural Affairs
Ankara

Associates

Sabri KESKIN
Deputy Director-General
Protection and Control
Ministry of Agriculture, Forestry
and Rural Affairs
Ankara

Fusun CETINTAS
Head
Department of International
Economic Institutions
Ministry of Foreign Affairs
Ankara

Arif H. UGUR
Head
Division of Sector Programmes of
the Economic Planning Department
State Planning Organization
Ankara

Nezihe KOKSAL
Agricultural Engineer
Research and Planning Council
Ministry of Agriculture, Forestry
and Rural Affairs
Ankara

UGANDA - OUGANDA

Delegate

Robert KIKOMO KITARIKO
Minister of Agriculture
Entebbe

UGANDA - OUGANDA (Cont'd)

Alternates

Mansoor SIMBWA.BUNNYA
Principal Research Officer
Ministry of Agriculture
Entebbe

Joash R. KAHANGIRWE
Chief
Agricultural Planning Economist
Entebbe

Advisers

Oswald KABBATENDE
Second Secretary
Embassy of Uganda
Rome

Mrs Hadija GAVA
Senior Economist in charge of
agricultural section
Ministry of Planning and Economic
Development
Kampala

UNITED ARAB EMIRATES -
EMIRATS ARABES UNIS -
EMIRATOS ARABES UNIDOS

Delegate

Hamad Abdulla AL MUTTAWA
Assistant Deputy Minister
Ministry of Agriculture and
Fisheries
Dubai

UNITED ARAB EMIRATES -
EMIRATS ARABES UNIS -
EMIRATOS ARABES UNIDOS
(Cont'd)

Alternates

Nasser AL ABOODI
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

معاون

ناصر العبودي
مغير دولة الامارات العربية
المتحدة في ايطاليا والمندوب
الدائم لدى المنظمة
روما

Mrs Shahla KHALFAN
Director of Western Agriculture
Zone
Dubai

السيدة شهلاء خلفان
مديرة المنطقة الزراعية الغربية
دبي

Associate

Mohamed Hassan AL SHAMSI
Deputy Director of Northern
Agriculture Zone
Dubai

مساعد

محمد حسن الشمسي
نائب مدير المنطقة الزراعية
الشمالية
دبي

UNITED ARAB EMIRATES -
EMIRATS ARABES UNIS -
EMIRATOS ARABES UNIDOS
(Cont'd)

الامارات العربية المتحدة

Adviser

Mohamed Aboobakr BASENDEWA
Agriculture Extension Expert
Ministry of Agriculture and
Fisheries
Dubai

مستشار

محمد ابو بكر باسندوه
خبير الارشاد الزراعي
وزارة الزراعة والثروة السمكية
دبي

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI -
REINO UNIDO

Delegate

Christopher PATTEN
Minister for Overseas Development
London

Alternates

Ian BUIST
Under Secretary
International Division
Overseas Development Administration
Foreign and Commonwealth Office
London

Ronald DEARE
Minister
Permanent Representative to FAO
Rome

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI -
REINO UNIDO (Cont'd)

Alternates

John Redman GOLDSACK
Deputy Chief Natural Resources
Adviser
Overseas Development Administration
Foreign and Commonwealth Office
London

James AITKEN
Head FAO Section
Overseas Development Administration
Foreign and Commonwealth Office
London

Miss Patricia WEST
Principal Officer
External Relations Division
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Food
London

E.V. WADE-BROWN
Assistant Desk Officer for FAO
Overseas Development Administration
London

Advisers

Richard CALVERT
Assistant Private Secretary to the
Minister for Overseas Development
London

Miss E.R. HIGGINS
Secretary
International Division
Overseas Development Administration
London

Ms Elizabeth BRIERTON
Assistant to the Permanent
Representative to FAO
Rome

Mrs Patricia LEIGHTON
Assistant to the Permanent
Representative to FAO
Rome

UNITED STATES OF AMERICA -
ETATS-UNIS D'AMERIQUE -
ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

Delegate

Richard E. LYNCH
Secretary of Agriculture
Washington

Alternates

Fred ECKERT
Ambassador to FAO
Rome

Joan Wallace DAWKINS
Administrator
Office of International Cooperation
and Development
Department of Agriculture
Washington

Antonio GAYOSO
Director
Office of International Development
Assistance
Bureau of International
Organization Affairs
Department of State
Washington

John COOK
Chief
Agricultural Development Division
Office of International Development
Assistance
Bureau of International
Organization Affairs
Department of State
Washington

Joan DUDIK-GAYOSO
Director
Office of Donor Coordination
Bureau for Program and Policy
Coordination
Agency for International
Development
Washington

UNITED STATES OF AMERICA -
ETATS-UNIS D'AMERIQUE -
ESTADOS UNIDOS DE AMERICA
(Cont'd)

Alternates

John JURECKY
Deputy Representative to FAO
Rome

Roger P. LEWIS
International Relations Advisor
International Organization Affairs
Office of International Cooperation
and Development
Department of Agriculture
Washington

Ms Roberta van HAEFTEN
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

A. Daniel WEYGANDT
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

URUGUAY

Delegado

Pedro BONINO GARMENDIA
Ministro de Ganadería, Agricultura
y Pesca
Montevideo

Suplente

Juan Domingo DEL CAMPO
Embajador
Representante Permanente
ante la FAO
Roma

Adjuntos

Carlos DELPIAZZO
Director General
Ministerio de Ganadería,
Agricultura y Pesca
Montevideo

Gustavo SOMMA RIBA
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

VANUATU

VENEZUELA

Delegado

Sra. Mercedes FERMIN-GOMEZ
Embajador
Representante Permanente ante
la FAO
Roma

Suplentes

Sra. María Isabel CASELLAS
Consejero
Representación Permanente ante
la FAO
Roma

Alberto MURILLO MORANTES
Primer Secretario
Representación Permanente ante
la FAO
Roma

Srta. Marina BRICEÑO ZEHL
Agregado
Representación Permanente ante
la FAO
Rome

Henry CARIPA RAMIREZ
Agregado
Representación Permanente ante
la FAO
Roma

VIET NAM

Délégué

Luan NGUYEN THIEN
Vice-Ministre de l'agriculture et
de l'industrie alimentaire
Hanoi

Suppléant

Mme Minh PHAN THI
Directeur
Département des Organisations
Internationales
Ministère des affaires étrangères
Hanoi

VIET NAM (Cont'd)

Suppléants

Tam HUYNH CONG
Ambassadeur
Représentant permanent auprès
de la FAO
Rome

Thanh NGUYEN CHI
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Rome

YEMEN ARAB REPUBLIC -
YEMEN, REPUBLIQUE ARABE DU -
YEMEN, REPUBLICA ARABE DEL

الجمهورية العربية اليمنية

Delegate

Hussien AL-AMRI
Minister of Agriculture and
Fisheries
Sanaa

مندوب

حسين العمري

وزير الزراعة والثروة السمكية

صنعاء

Alternates

Ali Abdallah ALAGHBARI
Permanent Representative to FAO
Rome

مناوب

علي عبد الله الأغري

الممثل الدائم للجمهورية

العربية اليمنية

لدى المنظمة

Hassan AL-FOSAIL
Director-General
Animal Health
Minister of Agriculture and
Fisheries
Sanaa

روما

حسن الفسيل

مدير عام الصحة الحيوانية

وزارة الزراعة والثروة السمكية

صنعاء

YEMEN ARAB REPUBLIC -
YEMEN, REPUBLIQUE ARABE DU -
YEMEN, REPUBLICA ARABE DEL
(Cont'd)

Alternates

Lutf AL-ANSY
Director-General
Planning and Statistics
Minister of Agriculture and
Fisheries
Sanaa

لطف العنسي

مدير عام التخطيط والاحصاء

وزارة الزراعة والثروة السمكية

صنعاء

Abdul Hamed MANSOUR
Second Secretary
Ministry of Foreign Affairs
Sanaa

عبد الحميد منصور

سكرتير ثان

وزارة الشؤون الخارجية

صنعاء

YEMEN, PEOPLE'S DEM. REPUBLIC OF -
YEMEN, REPUBLIQUE DEM. POPULAIRE DU -
YEMEN, REP. DEMOCRATICA POPULAR DEL

جمهورية اليمن الديمقراطية الشعبية

Delegate

Ahmad Ali MUQBEL
Minister of Agriculture and
Agrarian Reform
Aden

مندوب

احمد علي مقبل

وزير الزراعة والاصلاح الزراعي

عدن

YEMEN, PEOPLE'S DEM. REPUBLIC OF -
YEMEN, REPUBLIQUE DEM. POPULAIRE DU -
YEMEN, REP. DEMOCRATICA POPULAR DEL
(Cont'd)

Alternates.

Anwar Mohamed KHALED
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

مسابو

انور محمد خالد

السفير والممثل الدائم

لجمهورية اليمن الديمقراطية

الشعبية لدى المنظمة

روما

Mohamed Saeed MAKTARI
Ministry of Agriculture and
Agrarian Reform
Aden

مسابو

د. محمد سعيد مقطاري

وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي

عدن

Khaled Mohammed SAEED
Consultant
Ministry of Planning
Aden

خالد محمد سعيد

مستشار

وزارة التخطيط

عدن

YUGOSLAVIA - YUGOSLAVIE

Delegate

Tome KUZMANOVSKI
Deputy President
Federal Committee for Agriculture
Belgrade

Alternates

Luka RADOJICIC
Assistant to the President of the
Federal Committee for Agriculture
Belgrade

Milutin TAPAVICKI

Minister Plenipotentiary
Permanent Representative to FAO
Rome

Milan KNEZEVIC

Republican Minister
Ministry of Agriculture
Ljubljana

Milan KARIC

Counsellor
Federal Committee for Agriculture
Belgrade

Adviser

Mrs Vesna ZULFIKARPASIC
Interpreter of the delegation
Federal Committee for Agriculture
Belgrade

ZAIRE

Délégué

NZUNGU LUNTADI
Secrétaire d'Etat à l'agriculture
Kinshasa

Suppléants

Kitshodi NZEKELE
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de
la FAO
Rome

Mme SANGO YA TAMBWE

Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Rome

ZAIRE (Cont'd)

Suppléants

MAPELA NGA-MA

Directeur chargé de la coordination
du suivi, évaluation des projets
agricoles
Département de l'agriculture
Kinshasa

SAMBA MOOMI TE AVELELA

Directeur chargé de la production
végétale
Département de l'agriculture
Kinshasa

LIKUNDE LI-BOTAYI

Conseiller du Commissaire d'Etat
à l'agriculture
Département de l'agriculture
Kinshasa

ZAMBIA - ZAMBIE

Delegate

F. CHUULA S.C., M.P.

Minister of Agriculture and Water
Development
Lusaka

Alternates

N. MUKUTU

Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and Water
Development
Lusaka

M.M. LISWANISO

Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

Associates

M.R. MULELE

Director of Agriculture
Department of Agriculture
Ministry of Agriculture and Water
Development
Lusaka

E.D. MUYANGA

Director of Fisheries
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture and Water
Development
Lusaka

ZAMBIA - ZAMBIE (Cont'd)

Associates

J.S. AKAPELWA

Chief Conservator of Forests
Department of Forests
Ministry of Lands and Natural
Resources
Ndola

T.F.F. MALUZA

First Secretary
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome

ZIMBABWE

Delegate

M.E. MAHACHI M.P.

Minister of Lands, Agriculture
and Rural Resettlement
Harare

Alternates

E. MASHAIRE

Ambassador
Bonn

E.T. CHENGU

Deputy Secretary
Ministry of Lands, Agriculture
and Rural Resettlement
Harare

المراقبون من الدول الأعضاء في الأمم المتحدة

联合国会员国的观察员

OBSERVERS FROM UNITED NATIONS MEMBER STATES
OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES DES NATIONS UNIES
OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS DE LAS NACIONES UNIDAS

U.S.S.R. - U.R.S.S.

LYSENKO N.I.
Deputy Minister
Ministry of Fisheries
Moscow

RYZOV A.D.
Deputy Chief
International Relations
Department
Moscow

ELISAROV A.A.
Deputy Director
Ministry of Fisheries
Moscow

FOKIN L.A.
Member
Ministry of Fisheries
Moscow

Alexey MOLOCHKOV
First Secretary
Ministry of Foreign Affairs
Moscow

الكرسي الرسولي

教 廷

HOLY SEE - SAINT-SIEGE - SANTA SEDE

The Most Rev. A. FERRARI-TONIOLO
Permanent Observer to FAO
Vatican City

Vincenzo BUONOMO
Alternate
Representation to FAO
Vatican City

Aloysius FONSECA
Member
Vatican City

Lelio BERNARDI
Member
Vatican City

Biagio NOTARANGELO
Member
Vatican City

Giampiero LEMBO
Member
Vatican City

جماعة فرسان مالطا

马耳他自治社

SOVEREIGN ORDER OF MALTA
ORDRE SOUVERAIN DE MALTE
SOBERANA ORDEN DE MALTA

Francesco COLONNA
Représentant auprès de la FAO
Rome

Clemente BRIGANTE COLONNA
Représentant adjoint auprès
de la FAO

حركات التحرير

解放运动

LIBERATION MOVEMENTS
MOUVEMENTS DE LIBERATION
MOVIMIENTOS DE LIBERACION

PAN AFRICANIST CONGRESS OF AZANIA
CONGRESS PANAFRICAIN D'AZANI
CONGRESO PANAFRICANISTA DE AZANIA

Mfanaskaya GQBOSE
Secretary for Economic Affairs
Dar-es-Salaam

PALESTINE LIBERATION ORGANIZATION
ORGANISATION POUR LA LIBERATION DE LA PALESTINE
ORGANIZACION PARA LA LIBERACION DE PALESTINA

Ahmed Abuala SOULEIMAN
Director-General
Economic Department
Rome

PALESTINE LIBERATION ORGANIZATION
ORGANISATION POUR LA LIBERATION DE LA PALESTINE
ORGANIZACION PARA LA LIBERACION DE PALESTINA
(Cont'd)

Maher EL-KURD
Director
Economic Affairs of the Occupied Territories
Tunis

Hussein AL-AFLAK
Rome

Nimer HAMMAD
Representative in Italy
Political Department
Rome

ممثلو الأمم المتحدة ووكالاتها المتخصصة

联合国和专门机构的代表

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES
REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

UNITED NATIONS - NATIONS UNIES
NACIONES UNIDAS

Gerald TRANT
Executive Director
World Food Council

ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMISION ECONOMICA PARA EUROPA

Peter MEIHS� Geneva
Director
Agriculture and Timber Division

OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH
COMMISSIONER FOR REFUGEES
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES
OFICINA DEL ALTO COMISIONADO DE LAS
NACIONES UNIDAS PARA LOS REFUGIADOS

Mohammed BENAMAR Rome
Representative to Italy

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT
PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA
EL DESARROLLO

Evlogui BONEV Geneva
Principal Officer
European Office

Bernhard D. HAUSER Brussels
Consultant

UNITED NATIONS FUND FOR POPULATION
ACTIVITIES
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES
ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION
FONDO DE LAS NACIONES UNIDAS PARA
ACTIVIDADES EN MATERIA DE POBLACION

Bashir MUNTASSER Geneva
Senior Liaison Officer

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT
PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA
EL MEDIO AMBIENTE

Reuben OLEMBO Nairobi
Deputy Assistant Executive Director

WORLD FOOD COUNCIL
CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION
CONSEJO MUNDIAL DE LA ALIMENTACION

Alan VIDAL-NAQUET Rome
Chief
Policy Co-ordination and External
Relations

Uwe KRACHT Rome
Chief, Policy Development and
Economic Analysis

Wei ZHOU Rome
Senior Economist
Affairs Officer

Filippo ALESSI Rome
Secretary, Executive Officer

Pavel FEDORUK Rome
Senior Economic Affairs Officer

Manuel VANEGAS Rome
Economic Affairs Officer

Ephraim DLAMINI Rome
Economic Affairs Officer

WORLD FOOD PROGRAMME
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
PROGRAMA MUNDIAL DE ALIMENTOS

James INGRAM Rome
Executive Director

Salahuddin AHMED Rome
Deputy Executive Director

Munzer EL MIDANI Rome
Director
Division of External Relations

WORLD FOOD PROGRAMME
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
PROGRAMA MUNDIAL DE ALIMENTOS
(Cont'd)

Fabian G. HOLDER Rome
Acting Associate Director
Operations Division

Richard LEVIE Rome
Director
Office of Management Services

Q.H. HAQUE Rome
Chief
External Relations
CFA Secretariat Service

Mohamed ZEJJARI Rome
Director
Office of Personnel

Aedh BRENNAN Rome
Chief
Office of Internal Audit

Yifru KETEMA Rome
Special Adviser to the
Executive Director

Tecle A. TOMLINSON Rome
Director

Alberto FIORAVANTI Rome
Acting Chief Desk Officer - ODL

David Richard TOONE Rome
Acting Chief Budget

Carlos ABAD Rome
ODM

Maurizio GNOCCHI Rome
Regional Manager
Latin America Service

B.G. KASS Rome
Senior External Relations Officer

David FRENCH Rome
Senior Programme Adviser
(Natural Resources)

INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DU
TRAVAIL
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL
TRABAJO

Gianmario CORBANI Rome
Deputy Director

Italo CORDISCHI Rome
Consultant

WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
ORGANIZACION MUNDIAL DE LA SALUD

J. MASON Rome
Secretary
Administrative Committee on
Coordination/Sub-Committee on
Nutrition

WORLD BANK
BANQUE MONDIALE
BANCO MUNDIAL

Marius VERAART Washington
Cooperative Programms Coordinator
Central Operations Department

INTERNATIONAL MONETARY FUND
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL
FONDO MONETARIO INTERNACIONAL

Eduardo WIESNER Geneve
Director

INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL
DEVELOPMENT
FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT
AGRICOLE
FONDO INTERNACIONAL DE DESARROLLO
AGRICOLA

E. TER HORST Rome
Assistant President
General Affairs Department

Bouna Sékou DIOUF Rome
Director
External Affairs Division

Zewde RETTA Rome
Chief of Protocol

Sergio APOLLONIO Rome
Director of Information

Salah TAYYIB Rome
External Relations Division

INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE
ATOMIQUE
ORGANISMO INTERNACIONAL DE ENERGIA
ATOMICA

Björn SIGURBJÖRNSSON Vienna
Director, Joint FAO/IAEA Division
of Isotope and Radiation
Applications

CARIBBEAN COMMUNITY SECRETARIAT
SECRETARIAT DE LA COMMUNAUTE DES
CARAIBES
SECRETARIA DE LA COMUNIDAD DEL CARIBE

Hayden W. BLADES Georgetown
Director
Trade and Agriculture

Ronald M. GORDON Georgetown
Officer-in-Charge
Agriculture Development Section

CENTRAL AFRICAN CUSTOMS AND ECONOMIC
UNION DOUANIERE ET ECONOMIQUE DE
L'AFRIQUE CENTRALE

Louis Bertrand NETY Bangui

Benoît TAKAM Bangui

CENTRE ON INTEGRATED RURAL
DEVELOPMENT FOR ASIA AND THE PACIFIC
CENTRE DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE
CENTRO DE DESARROLLO RURAL INTEGRADO
PARA ASIA Y EL PACIFICO

Atm Shamsul HAQUE Bangladesh
Director

COMMONWEALTH SECRETARIAT
SECRETARIAT DU COMMONWEALTH
SECRETARIA DEL COMMONWEALTH

J.K. MUTHAMA London
Director
Food Production and Rural
Development Division

G.L. BAILUR London
Assistant Director
Food Production and Rural
Development Division

ECONOMIC COMMUNITY OF THE GREAT LAKE
COUNTRIES
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS DES
GRAND LACS
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS PAISES DE
LOS GRANDES LAGOS

Apollinaire MPABANZI Gitega
Directeur

INTERAMERICAN DEVELOPMENT BANK
BANQUE INTERAMERICAINE DE
DEVELOPPEMENT
BANCO INTERAMERICANO DE DESARROLLO

Osvaldo LUIS Y PRADO Paris
Senior Economist
European Office

INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR
COOPERATION ON AGRICULTURE
INSTITUT INTERAMERICAIN DE
COOPERATION POUR L'AGRICULTURE
INSTITUTO INTERAMERICANO DE
COOPERACION PARA LA AGRICULTURA

Jorge WERTHEIN Costa Rica
Director de Relaciones Externas

INTERGOVERNMENTAL COMMITTEE FOR
MIGRATION
COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LES
MIGRATIONS
COMITE INTERGUBERNAMENTAL PARA LAS
MIGRACIONES

Peter SCHATZER Rome
Chief of Mission

INTERNATIONAL OFFICE OF EPIZOOTICS
OFFICE INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES
OFICINA INTERNACIONAL DE EPIZOOTIAS

Louis BLAJAN Paris
Directeur général

INTERNATIONAL SERICULTURAL COMMISSION
COMMISSION SERICICOLE INTERNATIONALE
COMISION SERICICOLA INTERNACIONAL

Gérard CHAVANCY La Mulatière
Secrétaire général adjoint

JOINT ANTI-LOCUST AND ANTI-AVIARIAN
ORGANIZATION
ORGANISATION COMMUNE DE LUTTE
ANTIACRIDIDIENNE ET DE LUTTE
ANTI-AVIARIAIRE
ORGANIZACION COMUN DE LUCHA
ANTIACRIDICA Y DE LUCHA ANTI-AVIARIA

Abdallahi SOVEID AHMED Dakar
Directeur général

Apollinaire BADA Dakar
Chef
Service administratif et financier

Didier AFFOYON Dakar
Directeur technique

LAKE CHAD BASIN COMMISSION
COMMISSION DU BASSIN DU LAC TCHAD
COMISION DE LA CUENCA DEL LAGO CHAD

Mustafa SAM N'djamena
Executive Secretary

LEAGUE OF ARAB STATES
LIGUE DES ETATS ARABES
LIGA DE ESTADOS ARABES

Mohanna DURRA Rome
Ambassador
Head of Mission

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
ORGANIZACION DE LA UNIDAD AFRICANA

Ahmed HAGGAG Addis Ababa
Assistant Secretary-General

Idris M. NUR Addis Ababa
Head
Natural Resources Division

USELE MAWISA Geneve
Assistant Executive
Secretary

ORGANIZATION FOR ECONOMIC COOPERATION
AND DEVELOPMENT
ORGANISATION DE COOPERATION ET DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES
ORGANIZACION DE COOPERACION Y
DESARROLLO ECONOMICOS

Gérard VIATTE Paris
Directeur
Directorate for Food, Agriculture
and Fisheries

Giuseppe VASTA Paris
Consultant

ORGANIZATION OF THE ISLAMIC
CONFERENCE
ORGANISATION DE LA CONFERENCE
ISLAMIQUE
ORGANIZACION DE LA CONFERENCIA
ISLAMICA

Nabil MAROUF Jeddah
Director

S.S. PIRZADA Jeddah
Secretary-General

PREFERENTIAL TRADE AREAS FOR EASTERN
AND SOUTHERN AFRICAN STATES
ZONE D'ECHANGES PREFERENTIELS DES
ETATS DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE
L'AFRIQUE AUSTRALE

Joel Orwa ONG'IRO Lusaka
Director of Agriculture

WEST AFRICAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE
L'OUEST
COMUNIDAD ECONOMICA PARA AFRICA
OCCIDENTAL

Dramane KAMARA Ouagadougou
Directeur du développement rural

非政府性组织观察员

المراقبون من المنظمات غير الحكومية

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES

ASIAN NGO COALITION FOR AGRARIAN
REFORM AND RURAL DEVELOPMENT
COALITION ASIATIQUE DES ONG POUR LA
REFORME AGRAIRE ET LE DEVELOPPEMENT

Edgardo T. Valenzuela Manila
Executive Secretary

ASSOCIATED COUNTRY WOMEN OF THE WORLD
UNION MONDIALE DES FEMMES RURALES
UNION MUNDIAL DE MUJERES DEL CAMPO

Ms Lucia BRADER-BREUKEL London
Permanent Representative

Ms Ayesha R. SAMAD Rome
Permanent Representative

ENVIRONMENT LIAISON CENTRE
CENTRE DE LIAISON POUR
L'ENVIRONNEMENT
CENTRO DE ENLACE PARA EL MEDIO
AMBIENTE

Hendrikus LOKHORST
Coordinator

Issa BEYE Nairobi
Sustainable Agriculture Coordinator

ENVIRONMENT LIAISON CENTRE
CENTRE DE LIAISON POUR
L'ENVIRONNEMENT
CENTRO DE ENLACE PARA EL MEDIO
AMBIENTE
(Cont'd)

Ms Dorothy MYERS Nairobi
Assistant to Delegate

Abou THIAM Dakar
Responsable Programme

Ms Vanesa JEWEL Nairobi
Researcher

EUROPEAN ASSOCIATION FOR ANIMAL
PRODUCTION
FEDERATION EUROPEENNE DE ZOOTECHNIE
FEDERACION EUROPEA DE ZOOTECNIA

Jean BOYAZOGLU Rome
Secretary-General

EUROPEAN LIAISON COMMITTEE FOR PULP
AND PAPER

COMITE EUROPEEN DE LIAISON POUR LA
CELLULOSE ET LE PAPIER

COMITE EUROPEO DE ENLACE PARA LA
PASTA Y EL PAPEL

Lorenzo TRIOLO Rome
Membre
Comité Exécutif

INTERNATIONAL ALLIANCE OF WOMEN
ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES
ALIANZA INTERNACIONAL DE MUJERES

Mrs Sarojini PILLAY Rome
Permanent Representative

Mrs Lohini ARULPRAGASAN Rome

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
AGRICULTURAL ECONOMISTS
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
ECONOMISTES AGRONOMIQUES
ASOCIACION INTERNACIONAL DE
ECONOMISTAS AGRICOLAS

Mrs Margaret LOSEBY Rome
Permanent Representative
to FAO

Miss Ornella ARIMONDO Rome

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
AGRICULTURAL STUDENTS
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
ETUDIANTS EN AGRICULTURE
ASOCIACION INTERNACIONAL DE
ESTUDIANTES DE AGRICULTURA

Roberto LAZZARI Zürich
President

INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR
WATER LAW
ASSOCIATION INTERNATIONALE DU
DROIT DES EAUX
ASOCIACION INTERNACIONAL DE
DERECHO DE AGUAS

Dante CAPONERA Rome
Chairman of the Executive Council

INTERNATIONAL CATHOLIC RURAL
ASSOCIATION
ASSOCIATION INTERNATIONALE RURALE
CATHOLIQUE
ASOCIACION INTERNACIONAL RURAL
CATOLICA

Franz K. PRULLER Vatican City
Special Assistant

Miss M. FRANCIS Vatican City
Executive Secretary

INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE
CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE
CAMARA DE COMERCIO INTERNACIONAL

Roberto GIORDANI Rome
Technical Director
Agriculture Studies Centre

INTERNATIONAL CHRISTIAN UNION OF
BUSINESS EXECUTIVES
UNION INTERNATIONALE CHRETIENNE DES
DIRIGEANTS D'ENTREPRISE
UNION INTERNACIONAL CRISTIANA DE
DIRIGENTES DE EMPRESA

G. Battista CERLETTI Rome
Delegate

Edmondo SCHMIDT DI FRIEDBERG Rome

INTERNATIONAL CONFEDERATION OF
CATHOLIC ORGANIZATIONS FOR CHARITABLE
AND SOCIAL ACTION
CONFEDERATION INTERNATIONALE
D'ORGANISMES CATHOLIQUES D'ACTION
CHARITABLE ET SOCIALE
CONFEDERACION INTERNACIONAL DE
ORGANIZACIONES CATOLICAS DE CARIDAD
Y ACCION SOCIAL

Cedric FERNANDO Rome
Permanent Representative to FAO

Mrs Patricia WOHLRAB Rome
Assistant Delegate to FAO

Joseph PIRSON Rome
Observer

INTERNATIONAL CONFEDERATION OF
FREE TRADE UNIONS
CONFEDERATION INTERNATIONALE DES
SYNDICATS LIBRES
CONFEDERACION INTERNACIONAL DE
ORGANIZACIONES SINDICALES LIBRES

Mrs Renate PELTZER Bruxelles
Chargé of UN Relations

Mrs M. Teresa GUICCIARDI Rome
Permanent Representative to FAO

INTERNATIONAL COOPERATIVE ALLIANCE
ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE
ALIANZA COOPERATIVA INTERNACIONAL

Lino VISANI Rome
Permanent Representative to FAO

INTERNATIONAL COUNCIL OF WOMEN
CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MUJERES

Mrs Lena PASSERINI Rome
Permanent Representative to FAO

Mrs Lydie ROSSINI Rome
Alternate Permanent Representative
to FAO

INTERNATIONAL FEDERATION OF
AGRICULTURAL PRODUCERS
FEDERATION INTERNATIONALE DES
PRODUCTEURS AGRICOLES
FEDERACION INTERNACIONAL DE
PRODUCTORES AGRICOLAS

Glenn FLATEN Regina
President

Joachim FEINGOLD Paris
Secretary-General

Giuseppina PELA Rome
Permanent Representative to FAO

INTERNATIONAL FEDERATION OF
AGRICULTURAL PRODUCERS
FEDERATION INTERNATIONALE DES
PRODUCTEURS AGRICOLES
FEDERACION INTERNACIONAL DE
PRODUCTORES AGRICOLAS
(Cont'd)

Frank SHEFRIN Ottawa
North American
Representative

Mrs Shirley FLATEN Regina

INTERNATIONAL FEDERATION FOR HOME
ECONOMICS
FEDERATION INTERNATIONALE POUR
L'ECONOMIE FAMILIALE
FEDERACION INTERNACIONAL DE ENSEÑANZA
DOMESTICA

Mrs Francesca RONCHI PROJA Roma
Permanent Representative to FAO

INTERNATIONAL FEDERATION OF
PLANTATION, AGRICULTURAL AND
ALLIED WORKERS
FEDERATION INTERNATIONALE DES
TRAVAILLEURS DES PLANTATIONS, DE
L'AGRICULTURE ET DES SECTEURS
CONNEXES
FEDERACION INTERNACIONAL DE
TRABAJADORES DE LAS PLANTACIONES
AGRICOLAS Y SIMILARES

Ross PIERSON Geneva
Projects Officer

Ms Monica MOORE Geneva

INTERNATIONAL FEDERATION OF WOMEN
IN LEGAL CAREERS
FEDERATION INTERNATIONALE DES
FEMMES DES CARRIERES JURIDIQUES
FEDERACION INTERNACIONAL DE MUJERES
QUE EJERCEN CARRERAS JURIDICAS

Mme María Teresa RIOS Rome

INTERNATIONAL FERTILIZER INDUSTRY
ASSOCIATION
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
L'INDUSTRIE DES ENGRAIS
ASOCIACION INTERNACIONAL DE LA
INDUSTRIA DE LOS FERTILIZANTES

Ernst KOPKE Rome
Liaison Officer
Land and Water Development Division

INTERNATIONAL GROUP OF NATIONAL
ASSOCIATIONS OF AGROCHEMICAL
MANUFACTURERS
GROUPEMENT INTERNATIONAL DES
ASSOCIATIONS NATIONALES DE FABRICANTS
DE PRODUITS AGROCHIMIQUES
GRUPO INTERNACIONAL DE ASOCIACIONES
NACIONALES DE FABRICANTES DE
PRODUCTOS AGROQUIMICOS

William L. HOLLIS Brussels
Director
International Affairs

G. Ronald GARDINER Brussels
Technical Director

Melville LITCHFIELD Brussels

INTERNATIONAL MEDICAL ASSOCIATION FOR
THE STUDY OF LIVING CONDITIONS AND
HEALTH
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
MEDECINS POUR L'ETUDE DES CONDITIONS
DE VIE ET DE SANTE
ASOCIACION INTERNACIONAL DE MEDICO
PARA EL ESTUDIO DE LAS CONDICIONES
DE VIDA Y DE SALUD

Tacho TACHEV Sofia
Président

INTERNATIONAL ORGANIZATION OF
CONSUMERS' UNIONS
ORGANISATION INTERNATIONALE DES
UNIONS DES CONSOMMATEURS
ORGANIZACION INTERNACIONAL DE LAS
UNIONES DE CONSUMIDORES

Mrs Sarojini RENGAM Penang
Research Officer

Renée VELLVE Barcelona

Pat MOONEY Manitoba
Representative

Cary FOWLER Pittsburg
Program Associate

Eva LACHKOVICS Vienna
Representative

Michele GRIPPA Rome

Remi PARMENTLER Penang
Adviser

INTERNATIONAL UNION OF FAMILY
ORGANIZATIONS
UNION INTERNATIONALE DES ORGANISMES
FAMILIAUX
UNION INTERNACIONAL DE ORGANISMOS
FAMILIARES

Andre DUFFAÛRE Paris
Représentant

PANAFRICAN INSTITUTE FOR DEVELOPMENT
INSTITUT PANAFRICAIN POUR LE
DEVELOPPEMENT
INSTITUTO PANAFRICANO PARA EL
DESARROLLO

Alfred MONDJANAGNI Douala
Secrétaire général

WOMEN'S INTERNATIONAL LEAGUE FOR
PEACE AND FREEDOM
LIGUE INTERNATIONALE DES FEMMES POUR
LA PAIX ET LA LIBERTE
LIGA INTERNACIONAL DE MUJERES PRO PAZ
Y LIBERTAD

Mrs Bruna MAGNANI LOMAZZI Rome
Permanent Representative

WORLD ASSOCIATION FOR ANIMAL
PRODUCTION
ASSOCIATION MONDIALE DE ZOOTECHNIE
ASOCIACION MUNDIAL PARA LA PRODUCCION
ANIMAL

Kristof KALLAY Rome
Secretary-General

WORLD ASSOCIATION OF GIRL GUIDES AND
GIRL SCOUTS
ASSOCIATION MONDIALE DES GUIDES ET
DES ECLAIREUSES
ASOCIACION MUNDIAL DE MUCHACHAS GUIAS
Y MUCHACHAS SCOUTS

Mrs Orietta DORIA Rome
Permanent Representative

WORLD CONFEDERATION OF LABOUR
CONFEDERATION MONDIALE DU TRAVAIL
CONFEDERACION MUNDIAL DEL TRABAJO

Tran HUU HAI Bruxelles
Directeur
Secrétariat général

Mme Ana BARONE Rome
Représentante auprès de la FAO

Pio FRASGHINI Rome
Représentant auprès de la FAO

WORLD FEDERATION OF TRADE UNIONS
FEDERATION SYNDICALE MONDIALE
FEDERACION SINDICAL MUNDIAL

Ms Zdenka INDRUCHOVÁ Prague
Department for relations with the
United Nations

Mrs Anna Laura CASADEI Rome
Permanent Representative to FAO

WORLD UNION OF CATHOLIC WOMEN'S
ORGANIZATIONS
UNION MONDIALE DES ORGANISATIONS
FEMININES CATHOLIQUES
UNION MUNDIAL DE LAS ORGANIZACIONES
FEMENINAS CATOLICAS

Mrs Geneviève GARZERO Paris
Permanent Representative to FAO

Mrs. Maria MORFAW Rome
Alternate Permanent Representative
to FAO

Liste des documents

C 87/1-Rev.1	Ordre du jour
C 87/2	La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture en 1987
C 87/2-Sup.1	Supplément au document C 87/2
C 87/3	Programme de travail et budget 1988-89
C 87/3-Corr.1	Rectificatif au document C 87/3
C 87/3-Corr.2 (anglais seulement)	Rectificatif au document C 87/3
C 87/3-Sup.1	Programme de travail et budget 1988-89: Liste des publications et Principaux documents
C 87/3-Sup.2	Programme de travail et budget 1988-89: Liste des réunions
C 87/3-Sup.3	Programme de travail et budget 1988-89: changements organisationnels
C 87/4	Examen des programmes de terrain 1986-87
C 87/5	Rapport et états financiers, Volume I: Programme ordinaire 1984-85
C 87/6	Rapport et états financiers, Volume II: PNUD 1984-85
C 87/7	Rapport et états financiers, Volume III: PAM 1984-85
C 87/8	Examen du Programme ordinaire 1986-87
C 87/8-Corr.1 (français seulement)	Rectificatif au document C 87/8
C 87/8-Sup.1	Evaluation du Programme d'action pour la lutte contre la trypanosomiase animale africaine et la mise en valeur des zones en cause
C 87/8-Sup.2	Evaluation du Programme d'amélioration et de développement du secteur des semences

C 87/8-Sup.3	Evaluation du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire
C 87/9	Faits nouveaux intéressant la FAO survenus dans le système des Nations Unies
C 87/9-Sup.1	Supplément au document C 87/9
C 87/10	Traités multilatéraux dont le Directeur général est dépositaire (situation au 30 juin 1987)
C 87/10-Sup.1	Supplément au document C 87/10
C 87/11	Election des membres du Conseil
C 87/11-Corr.1	Rectificatif au document C 87/11
C 87/12	Organisation de la vingt-quatrième session de la Conférence
C 87/13	Admission de représentants et observateurs d'organisations internationales à la session
C 87/13-Sup.1	Supplément au document C 87/13
C 87/14	Questions de personnel
C 87/15	Nomination du Président indépendant du Conseil
C 87/16	Nomination des représentants des Etats Membres au Comité des pensions du personnel
C 87/17	Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales
C 87/18	Nomination du Directeur général
C 87/18-Corr.1	Rectificatif au document C 87/18
C 87/19	Deuxième rapport de situation sur le Programme d'action de la CMRADR et notamment sur le rôle des femmes dans le développement rural
C 87/20	Etude de faisabilité sur l'expansion de l'aide en nature pour les approvisionnements en intrants agricoles
C 87/20-Sup.1	Annexes I, II, III, IV et V du document C 87/20
C 87/21	Ajustement agricole international - Sixième rapport
C 87/22	Etat d'avancement de la campagne contre les criquets et les sauteriaux
C 87/23	Effets des problèmes financiers sur les activités du Programme ordinaire 1986-87
C 87/24	Mise en oeuvre de la Stratégie et des Programmes d'action approuvés en 1984 par la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches

- C 87/25 Suite donnée au Plan d'action forestier tropical
- C 87/26 Treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation économique critique en Afrique: préparation et action consécutive
- C 87/27 Agriculture: Horizon 2000 (version révisée)
- C 87/28 Suite de la Conférence internationale sur l'arbre et la forêt, SILVA 1986
- C 87/29 Bilan de la Journée mondiale de l'alimentation (1981-87) et orientation future
- C 87/30 Examen éventuel de certains aspects des buts et opérations de la FAO, y compris la nécessité d'une réforme de la procédure du budget-programme
- C 87/30-Sup.1 Supplément au document C 87/30

Série C 87/INF

- C 87/INF/1 Rapport de la réunion officieuse des organisations internationales non gouvernementales
- C 87/INF/2 Guide pour la conduite des séances plénières
- C 87/INF/3-Rev.1 Liste provisoire des délégués et observateurs
- C 87/INF/4 Liste provisoire des documents
- C 87/INF/5 Etats Membres de la FAO, du Conseil et de ses comités et du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial ONU/FAO
- C 87/INF/6 Prix B.R. Sen (1986 et 1987)
- C 87/INF/7 Prix A.H. Boerma 1986-87
- C 87/INF/8 Notification d'accession à la qualité de membre des comités "ouverts" du Conseil, 1988-89
- C 87/INF/9 Quinzième Conférence McDougall (par Jean Mayer)
- C 87/INF/10 Mise en oeuvre des recommandations des conférences régionales de la FAO de 1986
- C 87/INF/11 Liste provisoire des documents pour la Commission I
- C 87/INF/12 Liste provisoire des documents pour la Commission II
- C 87/INF/13 Liste provisoire des documents pour la Commission III
- C 87/INF/14 Déclaration du Directeur général à la vingt-quatrième session de la Conférence de la FAO - novembre 1987

Série C 87/LIM

C 87/LIM/1	Préparation de la vingt-quatrième session de la Conférence de la FAO (extrait du document CL 92/REP)
C 87/LIM/2	Rapport de la Commission des candidatures
C 87/LIM/3	Comptes vérifiés (extrait du document CL 90/REP)
C 87/LIM/4	Barème des contributions 1988-89 (extrait du document CL 91/REP)
C 87/LIM/5	Programme alimentaire mondial: objectif de contribution proposé pour 1989-90 (extrait du document CL 91/REP)
C 87/LIM/6	Premier rapport du Bureau
C 87/LIM/7	Premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
C 87/LIM/8	Procédure d'élection des présidents et des membres du Comité du programme et du Comité financier (extrait du document CL 92/REP)
C 87/LIM/9	Modification des procédures d'allocation de l'excédent de trésorerie (extrait du document CL 92/REP)
C 87/LIM/10	Immunité de juridiction de l'Organisation (extrait du document CL 91/REP)
C 87/LIM/11	Situation financière de l'Organisation (extrait du document CL 92/REP)
C 87/LIM/12	Augmentation du Fonds de roulement (extrait du document CL 92/REP)
C 87/LIM/13	Reconstitution du compte de réserve spécial pour 1988-89 (extrait du document CL 92/REP)
C 87/LIM/14	Mesures visant à régler le problème des retards dans le versement des contributions (extrait du document CL 92/REP)
C 87/LIM/14-Sup.1	Supplément au document C 87/LIM/14
C 87/LIM/14-Sup.2	Supplément au document C 87/LIM/14
C 87/LIM/15	Deuxième rapport du Bureau
C 87/LIM/16	Les femmes dans le développement agricole et rural: orientations des programmes de la FAO
C 87/LIM/17	Deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

C 87/LIM/17-Corr.1 (français et espagnol seulement)	Rectificatif au document C 87/LIM/17
C 87/LIM/18	Election des membres du Conseil
C 87/LIM/18-Corr.1 (français seulement)	Rectificatif au document C 87/LIM/18
C 87/LIM/19	Examen du Programme ordinaire 1986-87 (extrait du document CL 92/REP)
C 87/LIM/20	Examen des programmes de terrain 1986-87 (extrait du document CL 92/REP)
C 87/LIM/21	Programme de travail et budget 1988-89 et objectifs à moyen terme (extrait du document CL 92/REP)
C 87/LIM/22	Premier rapport du Comité des résolutions (Commission II)
C 87/LIM/23	Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies qui intéressent la FAO (extrait du document CL 92/REP)
C 87/LIM/24	Priorité accordée à l'Afrique par la FAO eu égard au Pro- gramme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-90
C 87/LIM/25	Rapport de situation sur l'application du code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides
C 87/LIM/26	Calendrier approuvé le 7 novembre 1987
C 87/LIM/27	Projet de résolution sur la révision de certains aspects des activités de la FAO (présenté par la délégation norvégienne au nom des pays nordiques)
C 87/LIM/28	Projet de résolution sur les changements des procédures de budget-programme de la FAO (présenté par la délégation des Etats-Unis)
C 87/LIM/29-Rev.1	Projet de résolution sur la révision de certains aspects des activités de la FAO (présenté par les délégations du Groupe Amérique latine et Caraïbes et du Groupe Proche- Orient)
C 87/LIM/30	Deuxième rapport du Comité des résolutions (Commission II)
C 87/LIM/31	Troisième rapport du Comité des résolutions (Commission III)
C 87/LIM/32	Projet de résolution sur l'exécution du Programme approuvé pour 1988-89 (présenté par la délégation italienne)
C 87/LIM/33	Quatrième rapport du Comité des résolutions (Commission III)
C 87/LIM/34	Troisième rapport du Bureau (élection des membres du Conseil)

C 87/LIM/34-Corr.1 (arabe seulement)	Rectificatif au document C 87/LIM/34
C 87/LIM/35	Quatrième rapport du Bureau
C 87/LIM/36	Cinquième rapport du Comité des résolutions (Commission I)
C 87/LIM/37	Locaux du siège
C 87/LIM/38	Situation financière de l'Organisation au 17 novembre 1987
C 87/LIM/39	Sixième rapport du Comité des résolutions (Commission I)
C 87/LIM/40	Cinquième rapport du Bureau
C 87/LIM/41	Récapitulation des crédits ouverts et des dépenses par programme
C 87/LIM/42	Trésorerie et autres renseignements sur la situation financière
C 87/LIM/43	Projet de résolution sur l'amendement de l'Article XXVII du Règlement général de l'Organisation concernant la composition du Comité financier (présenté par la délégation italienne)
C 87/LIM/44	Septième rapport du Comité des résolutions (Commission II)
C 87/LIM/45	Sixième rapport du Bureau
C 87/LIM/46	Huitième rapport du Comité des résolutions (Commission III)
C 87/LIM/47-Rev.1	Troisième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
C 87/LIM/48	Aucun document
C 87/LIM/49	Projet de résolution sur la planification et l'établissement du programme et du budget (présenté par les délégations de l'Inde et du Costa Rica)
C 87/LIM/50	Version révisée des paragraphes 2, 3 et 4 du document C 87/LIM/27 (présentée par le Groupe de contact de la Commission II)
C 87/LIM/51	Neuvième rapport du Comité des résolutions (Commission II)

Série C 87/REP

C 87/REP/1	)	
C 87/REP/1-Sup.1	)	
C 87/REP/1-Sup.2	)	
C 87/REP/2	)	
C 87/REP/3	)	
C 87/REP/3-Sup.1	)	
C 87/REP/4 à	)	Projet de rapport de la Conférence
C 87/REP/7	)	
C 87/REP/7-Sup.1	)	

C 87/REP/8)
C 87/REP/8-Sup.1)
C 87/REP/9 à)
C 87/REP/12)

C 87/I/REP/1)
C 87/I/REP/1-Sup.1) Projet de rapport de la Commission I
C 87/I/REP/2 à)
C 87/I/REP/5)

C 87/II/REP/1 à) Projet de rapport de la Commission II
C 87/II/REP/3)

C 87/III/REP/1 à) Projet de rapport de la Commission III
C 87/III/REP/2)

Série C 87/PV

C 87/PV/1 à)
C 87/PV/15)
C 87/PV/15-Sup.1) Comptes rendus sténographiques des débats de la
C 87/PV/16 à) Conférence plénière N^o 1 à 21
C 87/PV/21)

C 87/I/PV/1 à) Comptes rendus sténographiques des débats de la Commission I
C 87/I/PV/20) N^o 1 à 20

C 87/II/PV/1 à)
C 87/II/PV/12-Rev.1) Comptes rendus sténographiques des débats de la
C 87/II/PV/13 à) Commission II N^o 1 à 24
C 87/II/PV/24)

C 87/III/PV/1 à) Comptes rendus sténographiques des débats de la
C 87/III/PV/10) Commission III N^o 1 à 10

Série C 87/DJ

C 87/DJ/1 à) Journaux de la Conférence
C 87/DJ/16)

DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres et Chefs de délégation, Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs, Excellences, Mesdames, Messieurs, c'est pour moi une grande joie de prendre la parole devant la Conférence de la FAO qui vient de me renouveler sa confiance en m'élisant pour un nouveau mandat. Je mesure l'honneur qui m'est ainsi fait et je tiens à exprimer une fois encore ma profonde gratitude aux Etats Membres. Je mesure également le défi que représente, en ces temps troublés, la charge que vous m'avez confiée. Faisant le bilan du chemin parcouru durant mes deux premiers mandats, la Conférence peut, je crois, éprouver quelque satisfaction pour la manière dont les organes directeurs ont conduit les affaires de l'Organisation. Celle-ci a pu s'adapter aux exigences changeantes du monde, se centrer sur l'essentiel, alléger sa bureaucratie, préserver une situation financière fondamentalement saine, développer un programme de terrain selon les priorités de ses Etats Membres les plus pauvres. Dans le climat d'austérité qui règne en ce moment, ses dépenses ont été passées au peigne fin et ses programmes n'ont plus connu d'expansion au moins depuis quatre ans.

Je ne peux cependant cacher mon inquiétude pour l'avenir. Au cours de ces dernières années, en effet, les circonstances sont devenues moins favorables: morosité économique persistante, dégradation progressive du climat de la coopération internationale, aggravation des tensions et de la compétition commerciale, tribulations sur les marchés monétaires, endettement et crises financières. Tous ces facteurs d'incertitude et de doute jettent une ombre sur les perspectives de croissance futures. Ils ne pouvaient manquer d'exercer des répercussions déprimantes sur le système des Nations Unies.

Ce dernier, malgré les réalisations remarquables à mettre à son crédit, traverse ainsi une crise existentielle très grave, une crise d'identité. Quelle sera sa place à l'avenir, dans le concert des nations? Ce système met à disposition un outil remarquable de concertation, de coopération, et un recours précieux en cas de catastrophe ou de crise.

Il faut tout mettre en oeuvre pour ne pas l'affaiblir. On ne peut laisser une crise de trésorerie, espérons-le momentanée, gripper durablement la machine. On ne peut assister passivement à la retraite prématurée de ses meilleurs agents et à la difficulté constante de recruter des experts qualifiés à cause de la détérioration progressive des conditions d'emploi. Le vent de réforme qui souffle ne doit pas davantage remettre en cause ses grandes orientations et ses moyens d'action.

Pour ce qui est de la FAO, je sais que je peux compter sur tout votre appui pour affronter cette passe difficile et trouver les solutions nécessaires dans la concorde et l'harmonie.

L'actualité m'impose, en tout cas, de vous parler brièvement dans cette intervention de ces trois sujets - crise de trésorerie, personnel, réforme - de même, bien sûr, que du programme de travail et budget dont vous aurez à débattre. Mais, auparavant, permettez-moi de jeter un bref regard sur la situation alimentaire mondiale.

Monsieur le Président, il n'y a pas de doute qu'au cours des dernières décennies des progrès considérables ont été réalisés à l'échelle mondiale. Malgré cela, que d'ombres encore au tableau:

Que le monde soit globalement mieux nourri aujourd'hui qu'il y a vingt-cinq ans, bien qu'il y ait 1,8 milliard d'habitants de plus sur notre planète, ce n'est certes pas une mince performance. Mais en même temps, il n'est pas rassurant de constater que, malgré cela, le nombre de malnourris continue à croître en chiffres absolus, sinon en pourcentage.

La production agricole mondiale a crû en moyenne de 2,5 pour cent par an pendant cette période.

L'expansion a été de 3,2 pour cent dans les pays en développement, soit, en tenant compte de l'accroissement démographique, de 0,8 pour cent par habitant.

La FAO est particulièrement heureuse d'avoir contribué à ce résultat par ses activités d'analyse, de recherche, de formulation des politiques et des programmes, de formation, et d'exécution de nombreux projets de terrain.

Evidemment, cette progression moyenne recouvre bien des différences d'une région et d'un pays à l'autre.

Le tour de force le plus remarquable a sans doute été réalisé par les pays d'Asie dont on désespérait, il y a quelque dix ans encore, de les voir jamais sortir de la crise alimentaire. Grâce à la révolution verte et à diverses mesures d'incitation, leur production s'est accrue au rythme de presque 5 pour cent par an depuis 1980.

En Amérique latine et au Proche-Orient, la croissance annuelle de la production agricole a été de 3 pour cent et 2,9 pour cent respectivement entre 1961 et 1985. Cependant, il faut noter un ralentissement depuis le début de la décennie et une extension récente de la malnutrition, en particulier dans les couches les plus pauvres de la population. En Afrique, la production agricole s'est à peine accrue de 2 pour cent en moyenne durant les deux dernières décennies, donc bien en dessous de l'expansion démographique, et la terrible famine des années 1983 et 1984 est encore dans toutes les mémoires.

Dans les pays développés, la production agricole a augmenté d'environ 2 pour cent par an entre 1961 et 1985, avec une nette décélération volontaire au cours des dernières années. Ce tassement n'a cependant pas empêché l'accumulation d'énormes excédents.

Pour 1987, les perspectives sont peu encourageantes. Selon nos dernières prévisions, la production mondiale de céréales pourrait subir un recul de l'ordre de 4 pour cent à la suite de réductions des emblavures dans certains pays exportateurs, mais aussi d'une moisson médiocre en Asie et aussi à cause des calamités naturelles. En Afrique, la situation alimentaire est toujours tragique et cela dans plusieurs pays qui auront besoin d'une aide exceptionnelle accrue à bref délai.

La menace que les criquets et sauteriaux font peser sur de vastes zones du continent n'est pas encore complètement conjurée, même si elle a pu, jusqu'ici, être tenue en échec par de promptes interventions au niveau national et international, coordonnées par la FAO.

Monsieur le Président, globalement, donc, l'agriculture mondiale de ces dernières décennies présente un bilan positif. Grâce surtout à l'adoption de systèmes agricoles plus productifs un peu partout dans le monde, les disponibilités alimentaires se sont remarquablement améliorées, et il n'y a pas eu de pénuries chroniques généralisées. Les stocks mondiaux de céréales assurent un niveau confortable de sécurité alimentaire, même s'ils sont concentrés dans les pays développés et si certaines réserves ont tendance à s'amenuiser dangereusement dans quelques-uns des grands pays du tiers monde. Je pense surtout au riz.

Et pourtant, selon les estimations de notre cinquième enquête mondiale sur l'alimentation, il y aurait toujours de 350 à 510 millions de personnes gravement sous-alimentées.

Nous assistons même à une dégradation progressive des niveaux nutritionnels dans beaucoup de pays en développement à la suite, notamment, des mesures d'ajustement structurel mises en place pour réduire les déficits budgétaires. Certes, celles-ci sont bien souvent la condition sine qua non d'une reprise non inflationniste de la croissance. Mais elles ne peuvent être appliquées sans discrimination. Couper brusquement les subventions alimentaires ne peut que retentir négativement sur les revenus et l'alimentation des plus pauvres: retirer du jour au lendemain tout subside aux intrants ne peut qu'affecter le niveau de la production agricole. L'expérience montre que ces ajustements ne sont socialement tenables et économiquement efficaces que s'ils sont progressifs, s'insèrent dans une perspective de croissance et sont modulés de manière à assurer aux plus pauvres un accès raisonnable à la nourriture.

Je souhaite, en tout cas, que l'étude d'ensemble des programmes d'ajustement que le FMI a décidé d'entreprendre amène la communauté internationale à prendre davantage encore conscience des coûts sociaux de l'ajustement imposé aux pays débiteurs.

Car, en dernière analyse, la malnutrition ne provient pas tant d'une absence physique d'aliments que de la pauvreté: pauvreté des individus qui ne peuvent ni produire, faute de terre ou de moyens, ni acheter, faute de revenus; pauvreté des Etats qui ne peuvent assurer les infrastructures nécessaires ou subventionner les services et soutenir les revenus des agriculteurs comme le font les pays développés.

Les pays pauvres ont beau réorienter leurs politiques, accorder à l'agriculture une plus haute priorité, lui consacrer une part accrue du budget de l'Etat, leurs moyens restent dérisoires face à leurs immenses besoins. Dans ces conditions, pour s'en sortir, ils ont plus que jamais besoin d'apports extérieurs. Sur quoi doivent-ils pouvoir compter?

D'abord, sur une assistance accrue de la part des pays riches? Sans doute, mais celle-ci ne sera jamais qu'un appoint. Il est d'ailleurs décevant de constater que le volume de l'aide est resté pratiquement inchangé en termes réels depuis le début de la décennie. Au demeurant, les pays en développement exportent désormais plus de capitaux qu'ils n'en reçoivent.

Peuvent-ils compter sur une aide alimentaire accrue? Peuvent-ils compter sur des échanges plus profitables? Voilà, je pense, une des clés du problème. Le tiers monde a besoin, comme les pays développés, du reste, de pouvoir commercer pour s'équiper, créer des emplois et donc des revenus, rembourser ses dettes, bref, assurer son développement. Force est toutefois de constater que les conditions du commerce international lui sont des plus défavorables. Exportateurs de produits primaires, les pays en développement sont affectés, au premier chef, par la crise du commerce agricole.

Le volume des échanges agricoles n'augmente pratiquement pas depuis cinq ans, et les prix de nombreux produits sont aujourd'hui tombés à des niveaux sans précédent. Pour l'année 1986 seulement, la détérioration des termes de l'échange s'est traduite, pour les pays en développement, par une perte estimée à plus de 90 milliards de dollars. Globalement, selon l'OCDE, cette dégradation équivaut à 3 pour cent de leur produit national brut. En outre, le pouvoir d'achat de leurs exportations est érodé par le renchérissement des produits finis et des services. Ainsi, les termes de l'échange des produits agricoles vis-à-vis des articles manufacturés se sont dégradés de près de 30 pour cent depuis 1980.

Dans ces conditions, comment ces pays pourraient-ils assurer le service de leur dette qui, pour beaucoup d'entre eux, absorbe désormais plus du quart des recettes d'exportation? La remontée de certains cours à laquelle on assiste aujourd'hui ne sera-t-elle qu'une bouffée d'oxygène ou marquera-t-elle l'amorce d'une amélioration plus générale? L'instabilité chronique des marchés, aggravée par les mouvements erratiques des changes, ne permet guère de prévision.

La dépression actuelle des cours des matières premières s'explique, pour une large part, par l'anémie persistante de l'économie mondiale qui affaiblit la demande. Les perspectives à court terme laissent prévoir une croissance

contenue de l'économie, de l'ordre de 2,5 à 3 pour cent. Cette expansion risque d'être insuffisante pour stimuler notablement la demande et orienter les marchés en faveur des exportations.

D'autre part, la situation présente est en partie provoquée, et sans aucun doute aggravée, par les politiques de soutien aux marchés agricoles adoptées par les pays développés. Ces politiques conduisent à une surproduction quasi généralisée des principales denrées de base dans les pays occidentaux avec ses corollaires inévitables: protectionnisme et bradage des denrées sur les marchés tiers.

De plus en plus, les prix internes et ceux des marchés mondiaux divergent de manière extravagante allant parfois de 1 à 14 dans le cas extrême du sucre. N'est-il pas aberrant de penser que les dépenses publiques des Etats-Unis, de la Communauté économique européenne et du Japon pour le soutien à l'agriculture et les subventions à l'exportation dépasseront 70 milliards de dollars en 1987, soit l'équivalent de la totalité des recettes que les pays en développement tirent de leurs exportations agricoles? Le comble est qu'en dépit de ces dépenses les revenus des petits agriculteurs sont de moins en moins protégés et que ces politiques finissent par mécontenter tout le monde, producteurs comme consommateurs.

Les pays en développement sont les premières victimes de cette compétition effrénée. Pour les productions qu'ils exportent en concurrence avec les pays développés, ils ne peuvent se lancer dans la course aux subventions, et les marchés leur échappent. Encore, si les pays à faible revenu et à déficit vivrier pouvaient vraiment tirer parti des bas prix pour améliorer leur ordinaire! Hélas, ils sont de toute façon souvent forcés de réduire leurs importations pour freiner l'hémorragie de devises et équilibrer leurs comptes.

Pour les produits dits tropicaux, c'est par contre la baisse de la demande qui handicape et freine les possibilités d'exportation des pays en développement.

Dans tous les cas de figure, ceux-ci sont perdants. Aucun mécanisme régulateur ne les protège. Les accords par produits battent de l'aile et, malgré certains progrès récents, ils ne sont pas vraiment en mesure d'assurer sur les marchés un niveau décent et stable de prix. Les règles du commerce international sont de plus en plus fréquemment tournées et les pays pauvres se voient trop souvent barrer l'accès aux marchés des pays développés par toute une panoplie de mesures.

Cela dit, on ne doit pas sous-estimer certains signes encourageants. Ainsi, il semble que les chances de voir le Fonds commun des produits de base entrer enfin en activité se soient sensiblement améliorées; la FAO, pour sa part, continuera à appuyer énergiquement le Programme intégré des produits de base et à collaborer avec la CNUCED pour la réalisation de ses objectifs.

Par ailleurs, le sentiment est de plus en plus répandu que les politiques de commerce et de production agricoles doivent être révisées pour répondre

d'avantage aux impératifs et aux signaux du marché. La coexistence de zones d'excédents et d'espaces de pénurie ne peut durer éternellement. La communauté internationale est condamnée à mieux harmoniser l'usage et la finalité de ses ressources. A terme, la solution réside dans un marché plus fluide et plus libre où les distorsions patentées d'aujourd'hui seraient nettement atténuées.

C'est pourquoi la FAO attache une très grande importance aux négociations commerciales du GATT et se félicite, en particulier, que les parties contractantes aient invité la FAO à participer aux travaux des groupes chargés de l'agriculture et des produits tropicaux. Ces derniers seront ainsi à même de tirer le meilleur parti des compétences et des informations que l'Organisation pourra mettre à leur disposition.

De nombreuses propositions constructives sont sur la table de négociation et nous ne pouvons que formuler des vœux pour le franc succès de ce très important cycle de négociations commerciales.

Monsieur le Président, j'ai pris peut-être plus de temps qu'il n'aurait été nécessaire pour tracer à grands traits la situation économique mondiale telle que la FAO la perçoit. Vous comprendrez cependant que c'est sur cette toile de fond que l'Organisation doit tisser son action.

La FAO ne saurait résoudre tous les problèmes agricoles et alimentaires du monde. Mais elle peut et doit jouer un rôle majeur dans un certain nombre de domaines qui constituent l'ossature de son programme de travail. Son but ultime est de promouvoir la production agricole, d'assurer la sécurité alimentaire et de garantir à tous un niveau nutritionnel décent. Tous nos programmes y tendent. Permettez-moi aujourd'hui d'en éclairer plutôt les aspects de politique générale que les aspects techniques. Les considérations qui suivent sont autant de repères, me semble-t-il, pour l'action future de l'Organisation.

Catalyseur: Avant tout, son rôle n'est pas de tout faire par elle-même, mais de promouvoir les idées et les politiques, d'inciter à l'action. Elle doit servir de révélateur des problèmes, de catalyseur des initiatives et chercher l'effet multiplicateur. Pour ne prendre que l'exemple des nombreuses réunions qu'elle organise chaque année de par le monde, je dirai qu'au-delà de leur intérêt économique, technique ou scientifique, leur valeur réside dans la mise en présence, et en condition de dialogue, de milliers et de milliers d'experts et d'opérateurs du développement. Le Secrétariat n'offre qu'un support, les Etats Membres sont les vrais acteurs. Ces échanges, ces transferts de connaissance et de technologie sont d'une importance capitale dans les relations nord-sud, mais aussi pour promouvoir la coopération entre pays en développement: ce sont là deux objectifs majeurs de l'Organisation.

Information: L'analyse, la collecte et la diffusion des données de base sur l'agriculture, les pêches et les forêts constituent une tâche capitale de l'Organisation. Le recours systématique aux techniques modernes d'information et le regroupement envisagé des informations et stratégies agricoles dans une seule et même banque de données permettront, ici même, à la FAO, d'assurer un service

toujours meilleur à tous nos Etats Membres en améliorant la qualité, l'accessibilité, la transparence des informations. Le renforcement constant de notre Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture, aujourd'hui couplé avec un système informatisé de surveillance de l'environnement, permet désormais une meilleure sécurité alimentaire par la détection précoce des risques de sécheresse, de mauvaises récoltes ou d'infestations acridiennes.

Le rôle de la FAO comme forum intergouvernemental de discussion sur les politiques agricoles et alimentaires vient encore d'être mis en lumière, il y a quelques semaines seulement, par les délibérations du Comité des produits sur le protectionnisme dans le commerce agricole.

Fonction normative: La fonction "normative" progressivement assumée par la FAO, avec le concours actif de tous ses Etats Membres, mérite également, je crois, d'être soulignée. Un début de jurisprudence internationale s'élabore ainsi sous nos yeux dans des domaines variés et hautement spécialisés. Dois-je citer, par exemple, les normes du Codex Alimentarius, le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, ou encore l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques et le Pacte mondial de sécurité alimentaire? L'importance de cette fonction ne peut être sous-estimée.

Je suis, par ailleurs, convaincu que la FAO peut et doit se faire le promoteur et le coordonnateur d'initiatives de vaste portée internationale, impliquant tout à la fois les pays récipiendaires et donateurs ainsi que les institutions multilatérales. Permettez-moi d'explicitier ce concept à l'aide de quelques exemples:

- Le Plan d'action forestier tropical. Les forêts tropicales représentent un patrimoine universel d'importance critique par son impact sur l'écologie et l'environnement. En même temps, elles constituent des ressources très appréciables pour le développement des pays où elles sont situées. Le Plan d'action forestier tropical réconcilie les objectifs de conservation, d'utilisation et de développement et fournit un cadre universellement accepté pour l'action au niveau national, régional et mondial. Au sein du système des Nations Unies, la FAO a été chargée d'assurer la coordination de ce Plan qui a été préparé en consultation avec la Banque mondiale, le PNUD et le World Resources Institute.
- Les pêches. La stratégie adoptée par la Conférence mondiale sur l'aménagement et le développement des pêches constitue un cadre conceptuel coordonné dans lequel programmes et projets peuvent être formulés et exécutés. Il s'agit maintenant de bâtir sur les acquis des trois dernières années. Les pêches doivent à la fois procurer de la nourriture et promouvoir le développement à la mesure des besoins de l'an 2000 et au-delà.
- La protection des plantes et du bétail. Le succès récent des campagnes antiacridiennes a montré combien le rôle de la FAO avait pu être décisif pour coordonner l'action de la communauté internationale. Plus généralement, d'ailleurs, notre Organisation a un rôle à jouer dans le renforcement

des capacités nationales et régionales de protection des végétaux. Mutatis mutandis, cela vaut également pour la sauvegarde du bétail contre les principales maladies.

- Biotechnologie. Les développements se multiplient à un rythme accéléré dans ce nouveau secteur. La FAO y a un rôle important à jouer en aidant les pays membres à examiner les implications politiques et socio-économiques de ces nouvelles technologies dans le secteur agricole. Elle compte également en poursuivre l'examen des aspects techniques en collaboration avec des institutions du système des Nations Unies comme l'ONUDI et l'Unesco.
- Finalement, je mentionnerai deux autres initiatives lancées par la FAO en faveur de l'Afrique à la suite de son rapport l'Agriculture africaine: les vingt-cinq prochaines années. Je pense à l'étude sur l'aide en nature, dont votre Conférence discutera, et à la mise au point progressive d'une stratégie de conservation des sols en Afrique. Dans les deux cas, le but de la FAO est de rassembler toutes les parties intéressées pour une action internationale coordonnée.

Conseils aux gouvernements: La FAO est appelée, d'autre part, à jouer un rôle de plus en plus actif comme conseiller des gouvernements dans la formulation de leurs politiques agricoles et de développement rural. La présence de nos représentants dans les pays est cruciale à cet égard. Il s'agit d'une fonction qui va de soi pour une organisation comme la nôtre. L'assistance qu'elle prodigue déjà à la planification du secteur agricole dans de nombreux pays est illustrée dans le document sur les programmes de terrain soumis à la Conférence. La FAO est disposée à intensifier ses activités d'analyse sectorielles et sous-sectorielles à la demande des gouvernements. Elle est surtout désireuse d'être associée, aussi étroitement que possible, à tout le processus de préparation et de tenue des Tables rondes du PNUD et des Groupes consultatifs de la Banque mondiale, d'autant que le secteur agricole y tient presque toujours une place prépondérante.

Enfin, permettez-moi de dire un mot du programme de terrain. Pour nous, il n'y a pas solution de continuité mais bien synergie entre programme ordinaire et programme de terrain. Les deux doivent s'épauler réciproquement. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les activités financées par les fonds extra-budgétaires épousent si souvent les grandes orientations de politique et les programmes d'action prioritaires arrêtés par nos organes directeurs. Je ne peux, faute de temps, entrer dans le détail de nos différentes interventions, que ce soit pour les opérations d'urgence en cas de catastrophes naturelles ou autres ou pour les projets de développement. Je souhaite cependant souligner l'importance que nous attachons à certains aspects particuliers:

- La promotion des investissements. Le Centre d'investissements de la FAO, en particulier, est chargé d'identifier et de préparer des projets bancables à soumettre aux institutions internationales de financement. Rien qu'en 1986, 40 projets préparés par le Centre ont été approuvés pour un financement total

de 3 milliards de dollars, dont 1,7 de crédits internationaux. Aujourd'hui, des accords de coopération ont été conclus avec virtuellement toutes les institutions multilatérales prêtant au secteur agricole, et le Centre a, en outre, développé un important programme de coopération avec les banques privées;

- Le renforcement des capacités nationales dans les pays récipiendaires eux-mêmes, tant pour la préparation que pour l'exécution des projets, ainsi que l'utilisation accrue des experts et services nationaux et la promotion de la coopération entre pays en développement;

- Un autre point important: l'importance de l'éducation et de la formation. La FAO a formé pas moins d'un demi-million de personnes au cours des dix dernières années. Mais cela ne suffit pas. Elle entend promouvoir un effort massif dans ce secteur, en étroite collaboration avec les différentes agences intéressées, que ce soit une collaboration multilatérale ou bilatérale;

- Enfin, un mot sur la place des femmes dans le développement rural. L'importance de cette question ne peut échapper à personne. La FAO est heureuse de pouvoir vous présenter un document sur les orientations de ses programmes dans ce secteur, ainsi que le Conseil le lui a demandé;

- Enfin, il faudra intégrer toujours davantage la dimension "écologique" dans nos activités, qu'elles soient au titre du programme ordinaire ou du programme de terrain. La FAO souscrit à l'analyse et aux conclusions générales du Rapport Bruntland, de la Commission mondiale de l'environnement et du développement. Elle s'efforcera de renforcer son aide aux Etats Membres, spécialement pour la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles et la lutte contre la dégradation des sols, la désertification et le déboisement.

- Toutes ces actions, la FAO entend les poursuivre en étroite coopération avec l'ensemble de la famille des Nations Unies: à Rome, d'abord avec les organisations qui ont leur siège ici: le PAM, le FIDA, le CMA; ensuite, au sein du Comité administratif de coordination, présidé par le Secrétaire général de l'ONU et où siègent tous les chefs d'institution: enfin, par nos contacts permanents avec les différentes institutions spécialisées comme l'AIEA, l'OIT, l'OMS, l'ONUDI, l'Unesco, ainsi qu'avec le PNUD, le groupe de la Banque mondiale, etc. J'ajouterai que nous souhaitons également renforcer notre coopération, déjà si fructueuse, avec les organisations non gouvernementales, celles qui sont actives dans le secteur rural.

Monsieur le Président, avons-nous, aurons-nous les moyens de l'action ainsi esquissée?

En vous présentant mon projet de budget pour l'exercice 1988-89, j'ai été animé par un souci majeur: assurer son approbation par consensus. C'est ainsi que j'ai modifié les propositions présentées dans le Sommaire de façon à recueillir l'accord le plus large possible. L'augmentation réelle de programme finalement proposée se chiffre à 0,25 pour cent seulement de la base budgétaire.

Comme, en outre, les crédits nécessaires pour couvrir les augmentations de coûts n'ont pas été prévus intégralement, il faudra sans doute en absorber une partie lors de l'exécution du prochain programme de travail. De sorte qu'un budget en croissance symbolique sur le papier pourrait fort bien conduire à une croissance négative en pratique, comme cela a déjà été le cas durant le présent exercice 1986-87.

Dans ces conditions, j'espère fermement que tous les Etats Membres pourront se rallier par consensus au projet de budget tel qu'il a été présenté.

Quoi qu'il en soit, je me dois à ce stade de dire quelques mots de la crise de trésorerie sans précédent à laquelle nous devons faire face. Celle-ci est essentiellement due à l'enchaînement de trois circonstances malheureuses mais concomitantes: d'abord, le retard dans le versement de sa contribution de la part du plus gros contributeur; deuxièmement, un fléchissement de plus de 30 pour cent du dollar; troisièmement, la baisse des revenus divers.

Par une série de mesures d'économie draconiennes, portant sur quelque 25 millions de dollars, et en recourant aux mécanismes dont nous disposons, en particulier le Fonds de roulement et le Compte de réserve spécial, nous pourrions terminer sans trop de dommages le biennium qui s'achève. Cependant, même si le dollar se maintient - et il ne se maintient pas, il me semble - et si l'inflation ne reprend pas trop, la FAO se trouvera bientôt dans une impasse de trésorerie si notre principal contributeur ne s'acquitte pas rapidement de son dû. Aujourd'hui, nous avons reçu les deux tiers de sa contribution pour 1986, rien pour 1987, et l'incertitude demeure sur la date et l'ampleur du prochain paiement. Pour l'exercice 1988-89, nous ne savons rien. Tout porte même à croire que retard et arriérés vont continuer à s'accumuler.

Comme vous le savez, ce n'est pas la FAO seule qui est concernée, mais l'ensemble des organisations du système des Nations Unies, dont la solidité financière serait remise en cause si cette pratique devait se prolonger en 1988 et au-delà. En tout cas, il serait navrant de voir la FAO précipitée dans une crise de trésorerie alors que, si on prend en compte tous les arriérés et les contributions qui lui sont dus, sa situation financière est équilibrée - nous avons même des surplus.

Il ne me reste plus qu'à faire appel à ce grand pays, ami de toujours de la FAO, pour qu'il s'acquitte au plus tôt de ce qu'il reconnaît lui-même comme étant une obligation contractuelle de sa part vis-à-vis de notre Organisation. Nous prenons acte avec satisfaction de l'intention qu'il a exprimée à maintes reprises de le faire.

Tandis que ces problèmes de trésorerie sont, espérons-le, passagers, il ne faut pas oublier que le vrai capital de la FAO, c'est son personnel. A ce sujet, je dirai peu de choses - me réservant d'y revenir en Commission III - mais avec la conviction profonde d'accomplir un devoir de justice tout en me comportant en administrateur soucieux de bonne gestion.

En effet, certaines décisions récentes de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les traitements et les retraites, décisions qui s'appliquent aussi aux institutions spécialisées membres du système dans la FAO, dégradent les conditions d'emploi du personnel et lui portent préjudice. De ce fait, l'Organisation subit une avalanche de retraites prématurées (plus de 100 l'année dernière) et a de plus en plus de mal à recruter du personnel qualifié. Les Comités du Programme et des Finances ont récemment attiré l'attention des organes directeurs sur cet état de fait. Pour ma part, en tout cas, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour défendre les droits légitimes de notre personnel dans les enceintes appropriées.

Monsieur le Président, avant de terminer, permettez-moi quelques mots au sujet des réformes.

Comme toute entreprise humaine, la FAO est perfectible et, en réalité, elle se perfectionne sans cesse. Le Secrétariat a toujours été ouvert aux idées et aux initiatives nouvelles. Après tout, n'est-ce pas au lendemain même de mon élection en 1976 qu'à la demande de la Conférence j'entreprenais un examen détaillé qui a conduit à des changements profonds dans les politiques, les priorités et les modalités d'intervention de la FAO? Mes propositions furent adoptées unanimement.

Elles visaient surtout à "débureaucratiser" l'Organisation et à la rendre plus directement utile à ses Etats Membres. Je renonçais ainsi à quelque 330 postes dont je venais d'hériter. Je prenais des dispositions pour réduire l'incidence des dépenses de personnel dans l'ensemble du budget, au point que cette proportion est tombée de 77,2 pour cent en 1974-75 à 51,7 pour cent pour 1988-89. D'autres mesures étaient prises pour réduire le coût des réunions, des publications, etc., alors que le Centre d'investissement était renforcé.

Avec les économies ainsi réalisées, nous pouvions lancer le Programme de coopération technique afin d'aider directement les pays dans le besoin: urgences, assistance technique de courte durée, préparation de projets d'investissements, etc.

Enfin, cette réforme prévoyait la mise en place progressive d'un réseau de représentants dans les pays, dont le déploiement arrive seulement presque à son terme.

Depuis lors, d'autres ajustements sont intervenus, comme le lancement de programmes d'action spéciaux ou les nombreuses initiatives en faveur de l'Afrique frappée par la sécheresse et la crise. Il serait fastidieux de les énumérer, mais ils témoignent de la capacité d'adaptation de notre Organisation. Certaines des réformes envisagées aujourd'hui aux Nations Unies ont ainsi été introduites ici de longue date.

La FAO est une organisation intergouvernementale. C'est donc à ses Etats Membres de décider ce qu'elle doit être, quelles sont ses fonctions, comment elle doit opérer et si le type et la qualité des services qu'elle rend leur conviennent.

Il vous appartient de dire si un examen de certains aspects de la FAO est nécessaire et, si oui, de vous accorder sur les sujets à examiner, la méthode à employer, le calendrier de la discussion et le processus de conclusion.

Permettez-moi cependant de plaider pour que vous preniez cette décision dans la concorde, par consensus - comme cela a été le cas aux Nations Unies. Tout examen ou toute réflexion sur les activités d'une Organisation aussi vaste que la nôtre doit se faire de manière ordonnée et réfléchie, pour éviter le risque de paralysie ou le travers de la réorganisation permanente. Il doit être clair que l'objectif est de renforcer l'Organisation et non de la ployer aux exigences financières de l'heure.

D'autre part, il serait simpliste de croire qu'on pourrait tout simplement transposer à toutes les institutions les conclusions arrêtées par l'Assemblée générale en ce qui concerne les Nations Unies. Ces agences ont connu une évolution sui generis du fait de leur caractère technique, et c'est à partir de leur acquis qu'on doit réfléchir à l'avenir.

Le Secrétariat, pour sa part, compte pouvoir apporter sa contribution pleine et entière à cet effort de réflexion.

Monsieur le Président, notre objectif à tous est de faire de la FAO, toujours davantage, cet instrument de progrès que ses pères fondateurs voyaient en elle.

J'ai esquissé ci-dessus les grands axes de l'action possible, tels que le Secrétariat les perçoit. Il vous appartient de nous dire si cela correspond à votre attente et, si non, de rectifier le tir.

L'important est de préserver l'harmonie et l'unité qui ont toujours prévalu au sein de nos organes directeurs. Les perceptions peuvent être différentes, les intérêts et les besoins aussi: malgré cela, le haut degré de consensus atteint ces dernières années autour des grandes orientations et des programmes de la FAO est remarquable.

Faut-il l'attribuer à la conscience que nous avons de la gravité de notre mission: éliminer la faim et la malnutrition? J'en suis persuadé. Devant ce terrible défi et cette noble résolution, nous sommes convaincus que la Communauté internationale a plus que jamais besoin d'une FAO forte, cohérente, rassemblée dans une vision commune. Dès lors, les divergences possibles paraissent dérisoires. Seule compte une coopération étroite et sincère entre les Etats Membres et avec le Secrétariat.

Nous vivons une époque de paradoxe. Il ne semble plus y avoir de limite aux exploits de la science et de la technique. Les extrémités de la terre nous paraissent chaque jour plus proches. L'interdépendance des peuples s'impose comme une vérité aveuglante. Et pourtant, l'abondance et les surplus ici coexistent toujours avec la misère et la pénurie là-bas: les dépenses d'armement, comme l'a

dit le Président Mayer, dissipent nos richesses; le froid calcul l'emporte fréquemment encore sur la solidarité entre nations; la dignité et les droits de l'homme, l'équité et la justice sociale sont trop souvent bafoués.

La lutte contre la faim et la pauvreté sera longue: elle exigera un engagement personnel et collectif opiniâtre. C'est un des impératifs catégoriques de notre temps. Son importance transcende nos personnes et fait pâlir tout intérêt partisan. Mais ce n'est pas une cause perdue. On le sait. Les moyens d'en venir à bout existent: ils sont d'ordre scientifique, technique, économique, mais surtout politique.

C'est à mobiliser tous ces moyens que la FAO se dédie. Un écrivain célèbre a dit que "la grandeur d'un métier, c'est d'unir les hommes". Il en va de même d'une organisation comme la nôtre. Son ambition est de rassembler les bonnes volontés et de travailler en commun dans la concorde pour un avenir plus juste et plus solidaire. C'est, en tout cas, mon objectif et c'est dans cet esprit que je m'efforcerai de poursuivre la tâche que vous venez, une fois encore, de me confier.

Je vous remercie et vous souhaite plein succès dans vos travaux.

ANNEXE E

CONTRIBUTIONS EXIGIBLES EN 1988 ET 1989

ETATS MEMBRES	CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MONTANT ANNUEL)	A DEDUIRE: CREDITS PROVENANT DU FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS (MONTANT ANNUEL)	MONTANT ANNUEL EXIGIBLE
	\$	\$	\$
Afghanistan	26 762	2 730	24 032
Albanie	26 762	2 730	24 032
Algérie	454 954	46 410	408 544
Angola	26 762	2 730	24 032
Antigua-et-Barbuda	26 762	2 730	24 032
Argentine	1 980 388	202 020	1 778 368
Australie	5 325 638	543 270	4 782 368
Autriche	2 381 818	242 970	2 138 848
Bahamas	26 762	2 730	24 032
Bahreïn	53 524	5 460	48 064
Bangladesh	53 524	5 460	48 064
Barbade	26 762	2 730	24 032
Belgique	3 773 442	384 930	3 388 512
Belize	26 762	2 730	24 032
Bénin	26 762	2 730	24 032
Bhoutan	26 762	2 730	24 032
Bolivie	26 762	2 730	24 032
Botswana	26 762	2 730	24 032
Brésil	4 496 016	458 640	4 037 376
Bulgarie	508 478	51 870	456 608
Burkina Faso	26 762	2 730	24 032
Birmanie	26 762	2 730	24 032
Burundi	26 762	2 730	24 032
Cameroun, Rép. du	26 762	2 730	24 032
Canada	9 821 654	1 001 910	8 819 744
Cap-Vert	26 762	2 730	24 032
République centrafricaine	26 762	2 730	24 032
Tchad	26 762	2 730	24 032
Chili	214 096	21 840	192 256
Chine	2 542 290	259 350	2 283 040
Colombie	428 192	43 680	384 512
Comores	26 762	2 730	24 032
Congo	26 762	2 730	24 032
Iles Cook	26 762	2 730	24 032
Costa Rica	53 524	5 460	48 064

ETATS MEMBRES	CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MONTANT ANNUEL)	A DEDUIRE: CREDITS PROVENANT DU FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS (MONTANT ANNUEL)	MONTANT ANNUEL EXIGIBLE
	\$	\$	\$
Côte d'Ivoire	53 524	5 460	48 064
Cuba	294 382	30 030	264 352
Chypre	53 524	5 460	48 064
Tchécoslovaquie	2 248 008	229 320	2 018 688
Kampuchea démocratique	26 762	2 730	24 032
Corée, Rép. pop. dém. de	160 572	16 380	144 192
Danemark	2 301 532	234 780	2 066 752
Djibouti	26 762	2 730	24 032
Dominique	26 762	2 730	24 032
République dominicaine	107 048	10 920	96 128
Equateur	107 048	10 920	96 128
Egypte	214 096	21 840	192 256
El Salvador	26 762	2 730	24 032
Guinée équatoriale	26 762	2 730	24 032
Ethiopie	26 762	2 730	24 032
Fidji	26 762	2 730	24 032
Finlande	1 605 720	163 800	1 441 920
France	20 446 168	2 085 720	18 360 448
Gabon	107 048	10 920	96 128
Gambie	26 762	2 730	24 032
Allemagne, Rép. féd. d'	26 521 142	2 705 430	23 815 712
Ghana	26 762	2 730	24 032
Grèce	1 418 386	144 690	1 273 696
Grenade	26 762	2 730	24 032
Guatemala	53 524	5 460	48 064
Guinée	26 762	2 730	24 032
Guinée-Bissau	26 762	2 730	24 032
Guyana	26 762	2 730	24 032
Haïti	26 762	2 730	24 032
Honduras	26 762	2 730	24 032
Hongrie	695 812	70 980	624 832
Islande	107 048	10 920	96 128
Inde	1 124 004	114 660	1 009 344
Indonésie	454 954	46 410	408 544
Iran	2 033 912	207 480	1 826 432

ETATS MEMBRES	CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MONTANT ANNUEL)	A DEDUIRE: CREDITS PROVENANT DU FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS (MONTANT ANNUEL)	MONTANT ANNUEL EXIGIBLE
	\$	\$	\$
Iraq	374 668	38 220	336 448
Irlande	588 764	60 060	528 704
Israël	695 812	70 980	624 832
Italie	12 176 710	1 242 150	10 934 560
Jamaïque	53 524	5 460	48 064
Japon	34 790 600	3 549 000	31 241 600
Jordanie	26 762	2 730	24 032
Kenya	26 762	2 730	24 032
Corée, Rép. de	642 288	65 520	576 768
Koweït	936 670	95 550	841 120
Laos	26 762	2 730	24 032
Liban	26 762	2 730	24 032
Lesotho	26 762	2 730	24 032
Libéria	26 762	2 730	24 032
Libye	829 622	84 630	744 992
Luxembourg	160 572	16 380	144 192
Madagascar	26 762	2 730	24 032
Malawi	26 762	2 730	24 032
Malaisie	321 144	32 760	288 384
Maldives	26 762	2 730	24 032
Mali	26 762	2 730	24 032
Malte	26 762	2 730	24 032
Mauritanie	26 762	2 730	24 032
Maurice	26 762	2 730	24 032
Mexique	2 863 534	292 110	2 571 424
Mongolie	26 762	2 730	24 032
Maroc	160 572	16 380	144 192
Mozambique	26 762	2 730	24 032
Namibie	26 762	2 730	24 032
Népal	26 762	2 730	24 032
Pays-Bas	5 593 258	570 570	5 022 688
Nouvelle-Zélande	776 098	79 170	696 928
Nicaragua	26 762	2 730	24 032
Niger	26 762	2 730	24 032
Nigéria	615 526	62 790	552 736

ETATS MEMBRES	CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MONTANT ANNUEL)	A DEDUIRE: CREDITS PROVENANT DU FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS (MONTANT ANNUEL)	MONTANT ANNUEL EXIGIBLE
	\$	\$	\$
Norvège	1 739 530	177 450	1 562 080
Oman	53 524	5 460	48 064
Pakistan	187 334	19 110	168 224
Panama	53 524	5 460	48 064
Papouasie-Nouvelle-Guinée	26 762	2 730	24 032
Paraguay	53 524	5 460	48 064
Pérou	214 096	21 840	192 256
Philippines	321 144	32 760	288 384
Pologne	2 060 674	210 210	1 850 464
Portugal	588 764	60 060	528 704
Qatar	133 810	13 650	120 160
Roumanie	615 526	62 790	552 736
Rwanda	26 762	2 730	24 032
Sainte-Lucie	26 762	2 730	24 032
Saint-Kitts-et-Nevis	26 762	2 730	24 032
Saint-Vincent-et-Grenadines	26 762	2 730	24 032
Samoa	26 762	2 730	24 032
Sao Tomé-et-Principe	26 762	2 730	24 032
Arabie saoudite, Royaume d'	3 104 392	316 680	2 787 712
Sénégal	26 762	2 730	24 032
Seychelles	26 762	2 730	24 032
Sierra Leone	26 762	2 730	24 032
Iles Salomon	26 762	2 730	24 032
Somalie	26 762	2 730	24 032
Espagne	6 503 166	663 390	5 839 776
Sri Lanka	26 762	2 730	24 032
Soudan	26 762	2 730	24 032
Suriname	26 762	2 730	24 032
Swaziland	26 762	2 730	24 032
Suède	4 014 300	409 500	3 604 800
Suisse	3 586 108	365 820	3 220 288
Syrie	133 810	13 650	120 160
Tanzanie	26 762	2 730	24 032
Thaïlande	294 382	30 030	264 352
Togo	26 762	2 730	24 032

ETATS MEMBRES	CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MONTANT ANNUEL)	A DEDUIRE: CREDITS PROVENANT DU FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS (MONTANT ANNUEL)	MONTANT ANNUEL EXIGIBLE
	\$	\$	\$
Tonga	26 762	2 730	24 032
Trinité-et-Tobago	133 810	13 650	120 160
Tunisie	107 048	10 920	96 128
Turquie	1 097 242	111 930	985 312
Ouganda	26 762	2 730	24 032
Emirats arabes unis	588 764	60 060	528 704
Royaume-Uni	15 602 246	1 591 590	14 010 656
Etats-Unis d'Amérique	66 905 000	6 225 000	60 680 000
Uruguay	133 810	13 650	120 160
Vanuatu	26 762	2 730	24 032
Venezuela	1 926 864	196 560	1 730 304
Viet Nam	26 762	2 730	24 032
Yémen, Rép. arabe du	26 762	2 730	24 032
Yémen. Rép. dém. pop. du	26 762	2 730	24 032
Yugoslavie	1 471 910	150 150	1 321 760
Zaïre	26 762	2 730	24 032
Zambie	26 762	2 730	24 032
Zimbabwe	53 524	5 460	48 064
	<u>267 620 000</u> a/	<u>26 700 000</u> b/	<u>240 920 000</u> c/
	=====	=====	=====

a/ Pour financer le budget de 1988-89 approuvé par la Conférence dans la résolution 7/87 (voir par. 190 du rapport de la Conférence):

	\$
Ouvertures de crédit totales (montant brut)	546 960 000
A déduire: recettes accessoires (voir par. 2 de la Résolution 7/87 de la Conférence)	<u>11 720 000</u>
Contributions de l'exercice 1988-89	<u>535 240 000</u>
	=====
Montant à répartir entre les Etats Membres conformément au barème des contributions de 1988-89 adopté par la Conférence dans la Résolution 13/87 et divisé en deux tranches annuelles égales soit, par an:	<u>267 620 000</u>
	=====

b/ Voir par. 3 de la Résolution 7/87 de la Conférence.

c/ 481 840 000 dollars pour l'exercice 1988-89.

BAREME DES CONTRIBUTIONS 1988-89
(le barème 1986-87 est indiqué aux fins de comparaison)

ETATS MEMBRES	BAREME 1988-89 <u>a/</u>	BAREME 1986-87 <u>b/</u>
	%	%
Afghanistan	0,01	0,01
Albanie	0,01	0,01
Algérie	0,17	0,16
Angola	0,01	0,01
Antigua-et-Barbuda	0,01	0,01
Argentine	0,74	0,86
Australie	1,99	1,90
Autriche	0,89	0,91
Bahamas	0,01	0,01
Bahreïn	0,02	0,01
Bangladesh	0,02	0,04
Barbade	0,01	0,01
Belgique	1,41	1,55
Belize	0,01	0,01
Bénin	0,01	0,01
Bhoutan	0,01	0,01
Bolivie	0,01	0,01
Botswana	0,01	0,01
Brésil	1,68	1,68
Bulgarie	0,19	0,22
Burkina Faso	0,01	0,01
Birmanie	0,01	0,01
Burundi	0,01	0,01
Cameroun	0,01	0,01
Canada	3,67	3,72
Cap-Vert	0,01	0,01
République centrafricaine	0,01	0,01
Tchad	0,01	0,01
Chili	0,08	0,08
Chine	0,95	1,06
Colombie	0,16	0,13
Comores	0,01	0,01
Congo	0,01	0,01
Iles Cook	0,01	0,01
Costa Rica	0,02	0,02

ETATS MEMBRES	BAREME 1988-89 <u>a/</u>	BAREME 1986-87 <u>b/</u>
	%	%
Côte d'Ivoire	0,02	0,04
Cuba	0,11	0,11
Chypre	0,02	0,01
Tchécoslovaquie	0,84	0,92
Kampuchea démocratique	0,01	0,01
Corée, Rép. populaire démocratique de <u>c/</u>	0,06	0,06
Danemark	0,86	0,91
Djibouti	0,01	0,01
Dominique	0,01	0,01
République dominicaine	0,04	0,04
Equateur	0,04	0,02
Egypte	0,08	0,08
El Salvador	0,01	0,01
Guinée équatoriale	0,01	0,01
Ethiopie	0,01	0,01
Fidji	0,01	0,01
Finlande	0,60	0,58
France	7,64	7,86
Gabon	0,04	0,02
Gambie	0,01	0,01
Allemagne, Rép. fédérale d'	9,91	10,31
Ghana	0,01	0,02
Grèce	0,53	0,48
Grenade	0,01	0,01
Guatemala	0,02	0,02
Guinée	0,01	0,01
Guinée-Bissau	0,01	0,01
Guyana	0,01	0,01
Haïti	0,01	0,01
Honduras	0,01	0,01
Hongrie	0,26	0,28
Islande	0,04	0,04
Inde	0,42	0,43
Indonésie	0,17	0,16
Iran	0,76	0,70

ETATS MEMBRES	BAREME 1988-89 <u>a/</u>	BAREME 1986-87 <u>b/</u>
	%	%
Iraq	0,14	0,14
Irlande	0,22	0,22
Israël	0,26	0,28
Italie	4,55	4,52
Jamaïque	0,02	0,02
Japon	13,00	12,46
Jordanie	0,01	0,01
Kenya	0,01	0,01
Corée, Rép. de <u>c/</u>	0,24	0,22
Koweït	0,35	0,30
Laos	0,01	0,01
Liban	0,01	0,02
Lesotho	0,01	0,01
Libéria	0,01	0,01
Libye	0,31	0,31
Luxembourg	0,06	0,07
Madagascar	0,01	0,01
Malawi	0,01	0,01
Malaisie	0,12	0,11
Maldives	0,01	0,01
Mali	0,01	0,01
Malte	0,01	0,01
Mauritanie	0,01	0,01
Maurice	0,01	0,01
Mexique	1,07	1,06
Mongolie	0,01	0,01
Maroc	0,06	0,06
Mozambique	0,01	0,01
Namibie <u>d/</u>	0,01	0,01
Népal	0,01	0,01
Pays-Bas	2,09	2,15
Nouvelle-Zélande	0,29	0,31
Nicaragua	0,01	0,01
Niger	0,01	0,01
Nigéria	0,23	0,23

ETATS MEMBRES	BAREME 1988-89 <u>a/</u>	BAREME 1986-87 <u>b/</u>
	%	%
Norvège	0,65	0,62
Oman	0,02	0,01
Pakistan	0,07	0,07
Panama	0,02	0,02
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,01	0,01
Paraguay	0,02	0,01
Pérou	0,08	0,08
Philippines	0,12	0,11
Pologne	0,77	0,87
Portugal	0,22	0,22
Qatar	0,05	0,04
Roumanie	0,23	0,23
Rwanda	0,01	0,01
Sainte-Lucie	0,01	0,01
Saint-Kitts-et-Nevis	0,01	0,01
Saint-Vincent-et-Grenadines	0,01	0,01
Samoa	0,01	0,01
Sao Tomé-et-Principe	0,01	0,01
Arabie saoudite, Royaume d'	1,16	1,04
Sénégal	0,01	0,01
Seychelles	0,01	0,01
Sierra Leone	0,01	0,01
Iles Salomon	0,01	0,01
Somalie	0,01	0,01
Espagne	2,43	2,33
Sri Lanka	0,01	0,01
Soudan	0,01	0,01
Suriname	0,01	0,01
Swaziland	0,01	0,01
Suède	1,50	1,59
Suisse <u>c/</u>	1,34	1,33
Syrie	0,05	0,04
Tanzanie	0,01	0,01
Thaïlande	0,11	0,10
Togo	0,01	0,01

ETATS MEMBRES	BAREME 1988-89 <u>a/</u>	BAREME 1986-87 <u>b/</u>
	%	%
Tonga <u>c/</u>	0,01	0,01
Trinité-et-Tobago	0,05	0,04
Tunisie	0,04	0,04
Turquie	0,41	0,39
Ouganda	0,01	0,01
Emirats arabes unis	0,22	0,19
Royaume-Uni	5,83	5,64
Etats-Unis d'Amérique	25,00	25,00
Uruguay	0,05	0,05
Vanuatu	0,01	0,01
Venezuela	0,72	0,66
Viet Nam	0,01	0,02
Yémen, Rép. arabe du	0,01	0,01
Yémen, Rép. démocratique populaire du	0,01	0,01
Yougoslavie	0,55	0,55
Zaïre	0,01	0,01
Zambie	0,01	0,01
Zimbabwe	0,02	0,02
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>
	=====	=====

a/ Dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies en vigueur en 1986-88 tel qu'adopté par l'Assemblée générale (résolution 40/248 du 18 décembre 1985).

b/ Dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies en vigueur en 1983-85 tel qu'adopté par l'Assemblée générale (résolution 37/125 du 17 décembre 1982), plus nouveaux membres.

c/ La quote-part de ces membres de la FAO qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies est dérivée de la quote-part que l'Organisation des Nations Unies leur demande de fournir pour le financement de certaines activités.

d/ Le Secrétariat du Comité des contributions des Nations Unies a fait savoir que la quote-part "théorique probable" de ce membre serait la quote-part minimale, c'est-à-dire 0,01 pour cent.

CONTRIBUTIONS ORDINAIRES DES ETATS MEMBRES

ANNEXE G

ETATS MEMBRES	Montants recouverts 1/		Contributions restant dues au 19 novembre 1987			Montants recouverts 2/	
	Réparti- tion de l'excé- dent de trésor- erie 3/	Du 1er janvier 1987 à ce jour 4/	Au titre des con- tribu- tions de 1987	Arriérés des con- tributions de 1986 et des années antérieures	Total des montants restant dus	Total des montants restant dus en % des contri- butions de 1987	En 1986
	\$	\$	\$	\$	\$	%	
Afghanistan a/		54,710.00	0.00	0.00	0.00	0	-
Albanie	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	F4
Algérie	55,613	261,187.00	0.00	0.00	0.00	0	F5
Angola a/		19,800.00	0.00	0.00	0.00	0	F10
Antigua-et-Barbuda	3,476	3,150.70	19,800.00	55,356.30	75,156.30	380	-
Argentine	298,919	1,278,979.47	1,702,800.00	299,891.26	2,002,691.26	118	-
Australie	660,404	3,101,596.00	0.00	0.00	0.00	0	F2
Autriche	316,299	1,485,501.00	0.00	0.00	0.00	0	F1
Bahamas a/		19,800.00	0.00	0.00	0.00	0	F3
Bahreïn	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	F3
Bangladesh	13,903	65,297.00	0.00	0.00	0.00	0	F6
Barbade	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	F5
Belgique	538,750	2,530,250.00	0.00	0.00	0.00	0	F2
Belize a/		59,329.00	0.00	0.00	0.00	0	-
Bénin a/		73,697.22	0.00	0.00	0.00	0	-
Bhoutan	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	F9
Bolivie	3,476	37,529.00	16,324.00	0.00	16,324.00	82	-
Botswana a/		19,800.00	0.00	0.00	0.00	0	F7
Brésil	583,936	5,131,847.00	3,249,628.00	0.00	3,249,628.00	98	-
Bulgarie	76,468	359,132.00	0.00	0.00	0.00	0	7,F9
Burkina Faso	3,476	16,169.57	154.43	0.00	154.43	1	3,F7
Birmanie	3,476	36,124.00	0.00	0.00	0.00	0	-
Burundi	3,476	33,626.84	19,800.00	37,199.33	56,999.33	288	-
Cameroun	3,476	6,487.77	9,885.74	0.00	9,885.74	50	1,F7
Canada	1,293,001	6,072,599.00	0.00	0.00	0.00	0	F5
Cap-Vert	3,476	11,634.00	19,800.00	19,800.00	39,600.00	200	-
République centrafricaine 5/	3,476	24,315.79	19,800.00	19,005.64	38,805.64	196	-
Tchad	3,476	30,155.11	19,800.00	10,230.66	30,030.66	152	-
Chili	27,806	130,594.00	0.00	0.00	0.00	0	1,F5
Chine a/		2,098,800.00	0.00	0.00	0.00	0	4,F10

1/ 131 243 274,47 dollars affectés aux contributions de 1987, 51 273 665,86 dollars aux arriérés et 2 650,00 dollars au Fonds de roulement.

2/ Mois au cours desquels un versement en espèces a été reçu en 1986 au titre des contributions courantes; F = versement final ou intégral.

3/ 13 862 399,34 dollars affectés aux contributions de 1987, 11 718 954,66 dollars aux arriérés, 1 325,00 dollars au Fonds de roulement et 9 175 422 dollars représentant les montants auxquels 28 Etats Membres ont renoncé temporairement ou définitivement (voir fin du tableau page G6).

4/ Dont 131 243 274,47 dollars de contributions de 1987, 51 273 665,86 dollars d'arriérés et 2 650,00 dollars d'avances au Fonds de roulement.

5/ Etats Membres (5) ayant à s'acquitter de tranches exigibles, ou en retard aux termes des arrangements autorisés par la Conférence. Les tranches d'arriérés exigibles les années ultérieures figurent à la fin de la présente liste.

a/ Etats Membres ayant renoncé temporairement ou définitivement à leur part de l'excédent de trésorerie de 1984-85; s'il s'agit d'Etats Membres redevables d'arriérés de contributions, les chiffres ne tiennent compte de cette renonciation qu'une fois la contribution intégralement acquittée.

b/ Etats Membres dont le droit de vote est compromis (3).

c/ La renonciation ne prend effet qu'une fois recouvrée la contribution de 1987.

ETATS MEMBRES	Montants recouverts 1/		Contributions restant dues au 19 novembre 1987			Montants recouverts 2/	
	Réparti- tion de l'excé- dent de trésor- erie 3/	Du 1er janvier 1987 à ce jour 4/	Au titre des con- tribu- tions de 1987	Arriérés des con- tributions de 1986 et des années antérieures	Total des montants restant dus	Total des montants restant dus en % des contri- butions de 1987	En 1986
	\$	\$	\$	\$	\$	%	
Colombie a/		336,281.10	0.00	0.00	0.00	0	4
Comores 5/	3,476	38,935.51	19,800.00	6,721.78	26,521.78	134	-
Congo	3,476	0.00	17,692.64	0.00	17,692.64	89	-
Iles Cook		0.00	19,800.00	0.00	19,800.00	100	F6
Costa Rica a/		44,574.62	0.00	0.00	0.00	0	3,4,7,9 10,11,1
Côte d'Ivoire	13,903	40,000.00	64,797.00	0.00	64,797.00	82	5,7
Cuba	38,234	204,484.20	217,800.00	167,749.42	385,549.42	177	-
Chypre a/		19,800.00	0.00	0.00	0.00	0	F4
Tchécoslovaquie	319,774	1,501,826.00	0.00	0.00	0.00	0	7,F11
Kampuchea démocratique 5/b/	3,476	0.00	19,800.00	97,446.27	117,246.27	592	-
Corée, Rép. pop. dém. de a/		118,800.00	0.00	0.00	0.00	0	F9
Danemark	316,299	1,485,501.00	0.00	0.00	0.00	0	F1
Djibouti	3,476	16,395.00	0.00	0.00	0.00	0	-
Dominique	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	9,F12
Rép. dominicaine	13,903	0.00	79,200.00	125,735.00	204,935.00	259	- 1,6,7,9
Equateur	6,951	31,962.88	7,577.50	0.00	7,577.50	19	10,12
Egypte	27,806	130,594.00	0.00	0.00	0.00	0	F12
El Salvador	3,476	19,800.00	16,324.00	0.00	16,324.00	82	-
Guinée équatoriale	3,476	0.00	19,800.00	31,434.00	51,234.00	259	-
Ethiopie	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	F3
Fidji	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	F2
Finlande	201,597	946,803.00	0.00	0.00	0.00	0	F2
France a/		15,562,800.00	0.00	0.00	0.00	0	F3
Gabon	6,951	0.00	39,600.00	16,898.69	56,498.69	143	10
Gambie	3,476	53,000.00	593.45	0.00	593.45	3	-
Rép. féd. d'Allemagne	3,583,560	16,830,240.00	0.00	0.00	0.00	0	1,F7
Ghana	6,951	153,286.49	0.00	0.00	0.00	0	-
Grèce	166,839	812,897.68	0.00	0.00	0.00	0	3,12
Grenade	3,476	13,979.70	11,739.00	9,496.29	21,235.29	107	3
Guatemala	6,951	58,746.00	39,600.00	43,580.00	33,180.00	210	-
Guinée	3,476	46,363.07	0.00	0.00	0.00	0	12
Guinée-Bissau	3,476	29,993.00	19,800.00	19,407.99	39,207.99	198	-
Guyana	3,476	7,300.00	19,800.00	66,100.00	85,900.00	434	-
Haïti a/		19,800.00	0.00	0.00	0.00	0	F7
Honduras a/		19,871.00	0.00	0.00	0.00	0	6
Hongrie	97,323	457,077.00	0.00	0.00	0.00	0	F5
Islande a/		79,200.00	0.00	0.00	0.00	0	F2
Inde a/		851,400.00	0.00	0.00	0.00	0	F12
Indonésie	55,613	261,187.00	0.00	0.00	0.00	0	2,F3
Iran, Rép. islamique d'	243,307	88,000.00	1,386,000.00	2,602,134.14	3,988,134.14	288	-

ETATS MEMBRES	Montants recouverts <u>1/</u>		Contributions restant dues au 19 novembre 1987			Montants recouverts <u>2/</u>	
	Réparti- tion de l'excé- dent de trésor- erie <u>3/</u>	Du 1er janvier 1987 à ce jour <u>4/</u>	Au titre des con- tribu- tions de 1987	Arriérés des con- tributions de 1986 et des années antérieures	Total des montants restant dus	Total des montants restant dus en % des contri- butions de 1987	En 1986
	\$	\$	\$	\$	\$	%	
Iraq	52,137	522,567.69	275,630.31	0.00	275,630.31	99	-
Irlande	76,468	359,132.00	0.00	0.00	0.00	0	F1
Israël	97,323	605,000.00	277,334.67	0.00	277,334.67	50	1,3,11
Italie a/		8,949,600.00	0.00	0.00	0.00	0	4, F8
Jamaïque	6,951	32,649.00	0.00	0.00	0.00	0	F6
Japon a/	956,566	23,714,234.00	0.00	0.00	0.00	0	F7
Jordanie a/		19,800.00	0.00	0.00	0.00	0	F8
Kenya	3,476	37,529.88	0.00	0.00	0.00	0	-
Corée, Rép.de	76,468	359,132.00	0.00	0.00	0.00	0	F4
Koweït	104,274	489,726.00	0.00	0.00	0.00	0	F7
Laos	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	F6
Liban	6,951	0.00	32,649.00	0.00	32,649.00	82	2, F12
Lesotho	3,476	36,124.00	0.00	0.00	0.00	0	-
Libéria	3,476	40,000.00	19,800.00	12,713.60	32,513.60	164	-
Libye	107,750	913,650.00	613,800.00	567,990.00	1,181,790.00	193	-
Luxembourg	24,330	114,270.00	0.00	0.00	0.00	0	F2
Madagascar	3,476	12,358.97	19,800.00	21,266.31	41,066.31	207	-
Malawi	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	F6
Malaisie a/c/		179,566.00	38,234.00	0.00	38,234.00	18	F3
Maldives	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	F1
Mali	3,476	81,038.55	9,741.47	0.00	9,741.47	49	-
Malte a/		19,800.00	0.00	0.00	0.00	0	F2
Mauritanie	3,476	0.00	19,800.00	34,319.32	54,119.32	273	-
Maurice	3,476	17,769.00	14,015.00	0.00	14,015.00	71	-
Mexique	368,436	0.11	1,730,363.89	0.00	1,730,363.89	82	6, F12
Mongolie	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	F5
Maroc	20,855	216,745.00	0.00	0.00	0.00	0	-
Mozambique	3,476	19,800.00	16,324.00	0.00	16,324.00	82	-
Namibie	3,476	36,124.00	0.00	0.00	0.00	0	F12
Népal	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	3, F7
Pays-Bas a/		4,257,000.00	0.00	0.00	0.00	0	2, 4, F10
Nouvelle-Zélande	107,750	506,050.00	0.00	0.00	0.00	0	F5
Nicaragua	3,476	20,205.10	0.00	0.00	0.00	0	F12
Niger a/		19,800.00	0.00	0.00	0.00	0	F12
Nigéria	79,943	41,108.78	455,400.00	679,166.82	1,134,566.82	249	-
Norvège	215,500	1,012,100.00	0.00	0.00	0.00	0	F2
Oman	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	2, F11
Pakistan	24,330	119,944.83	0.00	0.00	0.00	0	5, 10
Panama	6,951	32,649.00	0.00	0.00	0.00	0	F11
Papouasie- Nouvelle-Guinée	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	F4

ETATS MEMBRES	Montants recouverts <u>1/</u>		Contributions restant dues au 19 novembre 1987			Montants recouverts <u>2/</u>	
	Réparti- tion de l'excé- dent de tréso- rie <u>3/</u>	Du 1er janvier 1987 à ce jour <u>4/</u>	Au titre des con- tribu- tions de 1987	Arriérés des con- tributions de 1986 et des années antérieures	Total des montants restant dus	Total des montants restant dus en % des contri- butions de 1987	En 1986
	\$	\$	\$	\$	\$	%	
Paraguay <u>5/ b/</u>	3,476	0.00	19,800.00	50,298.00	70,098.00	354	-
Pérou	27,806	103,767.37	158,400.00	185,658.63	344,058.63	217	-
Philippines <u>a/c/</u>		190,536.58	27,263.42	91,239.64	118,503.06	54	3,12
Pologne	302,395	1,716,423.00	1,722,600.00	1,020,205.00	2,742,805.00	159	-
Portugal	76,468	359,132.00	0.00	0.00	0.00	0	-
Qatar	13,903	0.00	79,200.00	65,297.00	144,497.00	182	-
Roumanie <u>b/</u>	79,943	0.00	455,400.00	1,741,084.99	2,196,484.99	482	-
Rwanda <u>a/</u>		19,800.00	0.00	0.00	0.00	0	F7
Saint-Kitts- et-Nevis <u>a/c/</u>		23,000.00	19,800.00	9,378.00	29,178.00	147	-
Sainte-Lucie	3,476	39,458.29	19,800.00	17,550.70	37,350.70	189	-
Saint-Vincent-et- Grenadines	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	F5
Samoa	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	F9
Sao Tomé-et- Principe	3,476	0.00	19,800.00	31,366.23	51,166.23	258	-
Arabie saoudite, Royaume d'	361,484	2,348,618.33	668,116.00	0.00	668,116.00	32	8,9
Sénégal	3,476	31,376.52	19,800.00	2,146.43	21,946.43	111	-
Seychelles	3,476	11,268.88	16,324.00	0.00	16,324.00	82	2
Sierra Leone	3,476	0.00	19,800.00	16,324.00	36,124.00	182	-
Iles Salomon		26,075.00	19,800.00	0.00	19,800.00	100	-
Somalie	3,476	52,080.00	19,800.00	19,799.91	39,599.91	200	-
Espagne	809,864	3,803,536.00	0.00	0.00	0.00	0	F6
Sri Lanka	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	F5
Soudan	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	F11
Suriname	3,476	0.00	19,800.00	31,434.00	51,234.00	259	-
Swaziland	3,476	54,432.08	0.00	0.00	0.00	0	-
Suède	552,654	2,595,546.00	0.00	0.00	0.00	0	F1
Suisse	462,283	2,171,117.00	0.00	0.00	0.00	0	F6
Syrie	13,903	0.00	79,200.00	102,612.22	181,812.22	230	-
Tanzanie <u>a/c/</u>		18,434.49	19,800.00	16,475.51	36,275.51	183	-
Thaïlande	34,758	163,242.00	0.00	0.00	0.00	0	F3
Togo	3,476	52,836.55	0.00	0.00	0.00	0	-
Tonga	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	F4
Trinité-et- Tobago	13,903	79,024.72	12,862.00	0.00	12,862.00	16	6
Tunisie	13,903	65,297.00	0.00	0.00	0.00	0	F5
Turquie	136,556	783,066.01	772,200.00	589,265.81	1,361,465.81	176	-
Ouganda	3,476	0.00	19,800.00	36,481.96	56,281.96	294	-

ETATS MEMBRES	Montants recouvrés <u>1/</u>		Contributions restant dues au 19 novembre 1987			Montants recouvrés <u>2/</u>	
	Réparti- tion de l'excé- dent de trésor- erie <u>3/</u>	Du 1er janvier 1987 à ce jour <u>4/</u>	Au titre des con- tribu- tions de 1987	Arriérés des con- tributions de 1986 et des années antérieures	Total des montants restant dus	Total des montants restant dus en % des contri- butions de 1987	En 1986
	\$	\$	\$	\$	\$	%	
Emirats arabes unis	66,040	319,419.00	376,200.00	310,160.00	686,360.00	182	-
Royaume-Uni	1,960,357	9,206,843.00	0.00	0.00	0.00	0	1,5,F7
Etats-Unis d'Amérique	8,689,525	25,383,000.00	50,075,000.00	17,320,868.72	67,395,868.72	135	-
Uruguay <u>a/c/</u>		0.00	99,000.00	0.00	99,000.00	100	F11
Vanuatu	3,476	16,395.00	0.00	0.00	0.00	0	4
Venezuela	229,403	789,333.33	1,077,397.01	0.00	1,077,397.01	82	10
Viet Nam	6,951	32,649.00	0.00	0.00	0.00	0	F10
Yémen, Rép. arabe du	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	F6
Yémen, RDP du	3,476	36,124.00	0.00	0.00	0.00	0	-
Yougoslavie	194,645	0.00	894,355.00	0.00	894,355.00	82	F11
Zaïre	3,476	36,124.00	0.00	0.00	0.00	0	-
Zambie	3,476	16,324.00	0.00	0.00	0.00	0	-
Zimbabwe	6,951	32,649.00	0.00	0.00	0.00	0	F9
		<u>4/</u>					
	25,582,679	156,936,911.33	67,331,725.53	26,601,289.57	93,933,015.10		

ETATS MEMBRES	Montants recouverts <u>1/</u>		Contributions restant dues au 19 novembre 1987			Montants recouverts <u>2/</u>	
	Réparti- tion de l'excé- dent de trésor- erie <u>3/</u>	Du 1er janvier 1987 à ce jour <u>4/</u>	Au titre des con- tribu- tions de 1987	Arriérés des con- tributions de 1986 et des années antérieures	Total des montants restant dus	Total des montants restant dus en % des contri- butions de 1987	En 1986
	\$	\$	\$	\$	\$	%	%

La CONFERENCE a autorisé les
pays ci-après à régler leurs
arriérés par tranches annuelles:

Rép. centrafricaine	20 413,22	20 413,22
Tchad	71 739,72	71 739,72
Comores	35 039,00	35 039,00
Kampuchea dém.	6 426,22	6 426,22
Nicaragua	3 881,10	3 881,10
Paraguay	56 980,00	56 980,00

Pays ayant renoncé temporairement
ou définitivement à leur part
d'excédent de trésorerie
(voir note de bas de page a/)

Afghanistan	3 476	
Angola	3 476	(renonciation définitive)
Bahamas	3 476	
Belize	3 476	
Bénin	3 476	
Botswana	3 476	
Chine	368 436	
Colombie	45 185	
Costa Rica	6 951	
Cyprus	3 476	
Corée, R.P.D. de	20 855	
France	2 731 987	
Haïti	3 476	
Honduras	3 476	
Islande	13 903	
Inde	149 460	
Italie	1 571 066	(renonciation)
Japon	3 374 293	(renonciation partielle)
Jordanie	3 476	
Malaisie	38 234	
Malte	3 476	
Pays-Bas	747 299	
Niger	3 476	
Philippines	38 234	
Rwanda	3 476	
Saint Kitts- et-Nevis	3 476	
Tanzanie	3 476	
Uruguay	17 379	
	9 175 422	<u>1/</u>
	34 758 101	156 936 911,33
	67 331,725,53	26 795 768,83
	94 127 494,36	

Voir notes à la première page.

COMITÉ DU PROGRAMME (novembre 1987 → novembre 1989)

Président

France (M.L. Mazoyer)

Membres

Argentine (C.O. Keller Sarmiento)
Autriche (H. Redl)
Canada (C.H. Musgrove)
Chine (Zhu Peirong)
Dominique (M.P. Benjamin)

Inde (V.P. Sibal)
Indonésie (S. Padmanagara)
Liban (A. Abdel-Malek)
Libye (B. El-Mabrouk Said)
Nigéria (J. Ladan)

COMITÉ FINANCIER (novembre 1987 – novembre 1989)

Président

Arabie saoudite, Royaume d'
(A.Y. Bukhari)

Membres

Australie (D.L. Coutts)
Brésil (J.A. de Médicis)
Cameroun (T. Yanga)
Costa Rica (C. di Mottola Balestra)

Etats-Unis d'Amérique (J.P. Jurecky)
Ethiopie (A. Yilala)
Italie (E. Pascarelli)
Malaisie (A.W.B. Jalil)

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES (novembre 1987 – novembre 1989)

Chili
Chypre
Etats-Unis d'Amérique
France

Italie
Maroc
Philippines

COMITÉ DES POLITIQUES ET PROGRAMMES D'AIDE ALIMENTAIRE (janvier 1988 – décembre 1990)

Mandat expirant le

Elus par le Conseil de la FAO

Elus par l'ECOSOC

31 décembre 1988

Allemagne, République fédérale d'
Ethiopie
France
Sao Tomé-et-Principe
Venezuela

Argentine
Cap-Vert
Colombie
Finlande
Royaume-Uni

31 décembre 1989

Arabie saoudite, Royaume d'
Australie
Bangladesh
Canada
Etats-Unis d'Amérique

Hongrie
Inde
Italie
Suède
Tunisie

31 décembre 1990

Brésil
Cameroun
Chine
Madagascar
Pays-Bas

Belgique
Japon
Kenya
Norvège
Pakistan

ÉTATS MEMBRES DE LA FAO (158)

(au 27 novembre 1987)

Afghanistan	Gabon	Ouganda
Albanie	Gambie	Pakistan
Algérie	Ghana	Panama
Allemagne, République fédérale d'	Grèce	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Angola	Grenade	Paraguay
Antigua-et-Barbuda	Guatemala	Pays-Bas
Arabie saoudite, Royaume d'	Guinée	Pérou
Argentine	Guinée-Bissau	Philippines
Australie	Guinée équatoriale	Pologne
Autriche	Guyana	Portugal
Bahamas	Haïti	Qatar
Bahreïn	Honduras	République centrafricaine
Bangladesh	Hongrie	République dominicaine
Barbade	Inde	Roumanie
Belgique	Indonésie	Royaume-Uni
Belize	Iran, République islamique d'	Rwanda
Bénin	Iraq	Sainte-Lucie
Bhoutan	Irlande	Saint-Kitts-et-Nevis
Birmanie	Islande	Saint-Vincent-et-Grenadines
Bolivie	Israël	Salomon, Iles
Botswana	Italie	Samoa
Brésil	Jamaïque	Sao Tomé-et-Principe
Bulgarie	Japon	Sénégal
Burkina Faso	Jordanie	Seychelles
Burundi	Kampuchea démocratique	Sierra Leone
Cameroun	Kenya	Somalie
Canada	Koweït	Soudan
Cap-Vert	Laos	Sri Lanka
Chili	Lesotho	Suède
Chine	Liban	Suisse
Chypre	Libéria	Suriname
Colombie	Libye	Swaziland
Comores	Luxembourg	Syrie
Congo	Madagascar	Tanzanie
Cook, Iles	Malaisie	Tchad
Corée, République de	Malawi	Tchécoslovaquie
Corée, Rép. pop. dém. de	Maldives	Thaïlande
Costa Rica	Mali	Togo
Côte d'Ivoire	Malte	Tonga
Cuba	Maroc	Trinité-et-Tobago
Danemark	Maurice	Tunisie
Djibouti	Mauritanie	Turquie
Dominique	Mexique	Uruguay
Egypte	Mongolie	Vanuatu
El Salvador	Mozambique	Venezuela
Emirats arabes unis	Namibie	Viet Nam
Equateur	Népal	Yémen, République arabe du
Espagne	Nicaragua	Yémen, Rép. dém. pop. du
Etats-Unis d'Amérique	Niger	Yougoslavie
Ethiopie	Nigéria	Zaïre
Fidji	Norvège	Zambie
Finlande	Nouvelle-Zélande	Zimbabwe
France	Oman	